SERVICES

...nements 2
...nses classées . 22 à 25
...ni 18
... . 18
...ces 18
...orologie 17
...roscope 17
...-télévision 17
...tavoir 16

TÉLÉMATIQUE

- Admissions aux grandes écoles : DHEC et ESTP : ÉCOLES
- Lundi 24 : 24 FLASH 36-15 tapez LEMONDE
- Tous les jeux du Monde : JEU
- Les corrigés du BAC BAC 36-15 tapez LM

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 13510 — 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — MERCREDI 6 JUILLET 1988

...mise en pratique du traité FNI

...oviétiques et Américains ...encent l'inspection des bases ...e missiles intermédiaires

...de soixante-dix ...arrivée le vendredi ...Francisco en Cali... ...quelle commençait ...r d'application du ...itation des mis... ...intermédiaire, signé ...ter par MM. Rea... ...

...vingt-deux Soviéti... ...r M. Viatcheslav ...ndez dès samedi à ...Salt-Lake-City dans ...Aerospace Co... ...Pershing II. ...tiété, ce groupe ...sur le site ...maximum. ...autres experts ...cinq sites à ...Unis, mais ces ...deux ne seront ...huit heures à ...pas vingt-quatre heures. Les sites choisis ...Pueblo dans le Colorado, Huachuca ...et Davis-Monthan en Arizona, Dix-way dans l'Utah. Les Soviétiques disposent, comme les Américains de soixante jours à compter du 1er juillet pour effectuer des inspections sur vingt sites aux Etats-Unis et en Europe contre cette trente-trois pour les Américains en URSS, RDA et Tchécoslovaquie.

Dans le même temps, une équipe de vingt-neuf experts américains dirigée par Robert Lajoie, ancien attaché militaire à Paris et directeur de l'Office américain pour les inspections sur place, s'est rendue à l'ancienne usine de production de SS-20 de Votkinsk en Union soviétique, visite annoncée à la télévision soviétique. Il ne s'agit pour l'instant que de décompter et d'identifier les types de missiles et les sites. (AFP, Reuter, UPI.)

...s vacances

...embouteillages ...s routes ...s aéroports

...« bouchons » une ...ainsi départs en ...de juillet, en ...de sept millions de ...vacances. Les plus ...noyaux de circulation ...sont Toulouse, Aix ...Orange. Samedi ...déplacements est ...prévu à la hauteur de ...3 juillet, le « bouchon » de Fourvière, à ...7 kilomètres. Pour ...éviter compter deux ...pour prendre la ...Saint-Martin). ...mortelle, en ...juillet, du mécanisme ...d'un renforcement ...mis par la police ...à la demande du ...L'Aquilon-sur-mer ...parapente qui ...dans leur véhicule ...parcouru par une ...contrôle à Saint-...(Haute-Savoie). ...noyé la mer, ...touché par un ...d'orages ...ports, l'afflux d'un ...passagers et la ...du transport ...des retards, qui ...dans certains ...a également ...(conducteurs ...) et espagnols ...à Palma) ...et mécaniques ...contrôle dans ...Les syndicats ...basés de pilotage ...A-320, rejoint ...par deux hommes ...grève quotidienne ...Sur leur à savoir ...(Paris ...01 34 75 75 25). ...CGT, représentant du centre ...d'Athis-Mons ...un préavis de ...afin d'obtenir ...importants ...du trafic

...ILLES
...NTACT
...398

Au Brésil

La découverte pétrolière « prometteuse » est abandonnée par Texaco

La nouvelle ...
...pe Sénat ...
...l'Amazone ...
...été ...
...l'Etat ...
...en poursuite ...
...gouvernement ...
...dimension ...
...le sud ...
...2 juillet ...
...Texaco ...
...L'année ...
...il s'agit ...
...même ...
...le ...
...pétrole ...
...Les ...
...sont ...
...

Violences mexicaines

Après neuf mois d'une campagne électorale presque trop calme, l'assassinat, à quatre jours de l'élection présidentielle du mercredi 6 juillet, de deux collaborateurs du candidat de l'union du centre et de la gauche, M. Cuauhtémoc Cardenas, vient de faire brusquement monter la tension au Mexique. Les deux hommes, Francisco Xavier Ovando et Roman Gil Heraldez, ont été tués samedi par balles alors qu'ils circulaient en voiture dans la capitale. Chargés de veiller au bon déroulement du scrutin et d'éviter les fraudes, ils transportaient avec eux d'« importants documents confidentiels » qui n'ont pas été retrouvés.

« C'est un crime politique », a déclaré M. Cardenas, sur ce ton calme et serein qui a séduit tant de Mexicains ces derniers mois, au point que le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI), qui tient fermement les rênes du pouvoir depuis 1929, sont pour la première fois son hégémonie menacée. D'autant que la candidature de M. Cardenas — lui-même dissident du PRI — a reçu l'appui assez inattendu de la principale formation de gauche, le Parti mexicain socialiste.

Dans pareil contexte, ce double meurtre est venu exaspérer encore un peu plus le sentiment de frustration d'une opposition, qui, sans se faire d'illusion sur l'issue de la consultation, entrevoit enfin la possibilité d'entamer sérieusement l'empire du parti régnant. Sans attendre le début même de l'enquête, deux cents partisans de M. Cardenas ont manifesté leur colère, lundi matin, devant le ministère de l'intérieur aux cris de « Assassins ! » et « Fascistes ! » et ont clamé : « La paix du PRI, c'est la paix des cimetières !... »

Le PRI et son candidat, M. Salinas de Gortari, ont eu beau condamner haut et fort « la violence sous toutes ses formes », nombreux sont ceux, dans la classe politique mexicaine, qui estiment que la hiérarchie du PRI — et en particulier M. Salinas, qui s'est engagé à « démocratiser le système » — ne contrôle pas réellement l'appareil. Entre autres, ces syndicats tout-puissants prêts à tout pour maintenir leur contrôle sur le pays.

« On croyait au moins avoir réussi à éliminer l'assassinat politique au Mexique », a déclaré récemment un dirigeant de l'opposition. Il est vrai que, cherchant à se démarquer de sa vieille image associée au « dirigisme » et à la fraude, le PRI avait dernièrement donné l'impression d'être disposé à jouer le jeu démocratique. Voire à prendre le risque de gagner avec une marge moins importante que dans le passé.

Mais cette bonne volonté n'a, semble-t-il, pas eu raison des vieilles pratiques mexicaines : le PRI a tranquillement distribué un véritable manuel du parfait fraudeur à ses militants : bourrages d'urnes, « pannes d'électricité » inopinées dans les bureaux de vote difficiles, etc. La lenteur du dépouillement lui-même (il faut compter une dizaine de jours pour les résultats officiels) masque souvent la complexité du trucage.

Le dilemme, pour M. Salinas de Gortari, est à présent de calculer jusqu'où sa formation peut accepter de diminuer son pourcentage de voix pour rendre son score plus « démocratiquement acceptable », sans s'aliéner pour autant les caciques du parti, toujours favorables à une démonstration de force. Surtout quand l'opposition, à gauche certes, mais aussi à droite, paraît n'avoir jamais levé la tête si haut.

M 0147 - 0706 0 - 4,50 F

3790147004500 07060

«L'état de la justice» en France

Un rapport officiel critique l'inertie des magistrats

Un rapport confidentiel sur l'« état de la justice » en France vient d'être remis à M. Pierre Arpaillange. Ce document critique l'inertie de certains magistrats. Commandé par le ministre dès son arrivée place Vendôme à l'Inspection générale des services judiciaires, il dresse un bilan alarmant du fonctionnement de la justice. Il pourrait justifier l'« état d'urgence » dont a parlé le garde des Sceaux. Il sert de base aux réformes en préparation.

« La situation est encore plus grave que je ne le craignais. » Lorsqu'il a prononcé ces mots *(le Monde* du 25 juin) et annoncé qu'avant de s'engager dans des réformes au fond il faudrait faire face à un *« état d'urgence »* de la justice, M. Pierre Arpaillange a fait ricaner certains. La justice trop lente, décourageante, paralysée, discréditée parfois, la chanson n'est pas nouvelle.

Dès qu'il a pris la mesure du mal, chaque ministre de la justice s'emploie à faire savoir qu'il hérite d'une situation difficile, voire inextricable. Pourtant Pierre Arpaillange ne sacrifiait pas au rite. Dès son arrivée place Vendôme, en homme de dossiers, il a commandé à l'inspection générale des services judiciaires — la « police des polices » des juridictions françaises — un rapport sur l'état de la justice. Le 17 juin, un document de quarante-six pages lui a été remis par M. Pierre Dubois de Prisque, inspecteur général. Il ne s'agit ici ni de politique ni d'état d'âme, mais d'une radiographie clinique qui, dans toute sa sécheresse, suscite bien des inquiétudes légitimes et bouleverse quelques idées reçues.

AGATHE LOGEART.

(Lire la suite page 10.)

Une décision de la Chancellerie

Fin de l'isolement pour les détenus « politiques »

Page 24

Le remplacement de la CNCL

Sept experts vont préparer la nouvelle loi audiovisuelle

Sept experts indépendants, Mmes Françoise Giroud et Danielle Delorme, MM. Pierre Desgraupes, Claude Santelli, Pierre Avril, Jean Rivero et Jean Gicquel, vont préparer le remplacement de la CNCL par un Conseil supérieur de l'audiovisuel. Ce groupe de travail assistera M. Jack Lang et Mme Catherine Tasca dans l'élaboration d'un projet de loi soumis au Parlement dès la session d'automne.

(Lire nos informations page 20.)

Nouvelle-Calédonie

Le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale à l'unanimité moins une voix.

PAGE 8

La conférence de Moscou

Les résolutions vont moins loin que les discours de M. Gorbatchev.

PAGE 3

Le Japon et les « dragons »

Tokyo se fait le défenseur des pays nouvellement industrialisés auprès des instances internationales.

PAGE 20

Le Monde

SCIENCES ET MÉDECINE

■ Myopathie : découvertes en chaîne. ■ La mission Phobos : les secrets de la planète rouge ; Mars en automobile. ■ Secteurs de pointe : les larmes du nucléaire.

Pages 15 à 17

Universités : la bousculade

Course aux inscriptions dans les établissements parisiens.

PAGE 10

Concours général : la copie du lauréat

Nous publions le texte qui a valu à Olivier Pourriol le premier prix de français.

PAGE 2

Le sommaire complet se trouve en page 24

Téhéran appelle à la « guerre » contre l'« agresseur américain »

Les énigmes de l'Airbus iranien

Les équipes de recherche iranienne ont repêché 168 corps sur les 290 disparus lors de la destruction, dimanche, par la marine américaine d'un Airbus d'Iran Air. A Téhéran, la perte de l'appareil a ressoudé l'unité « anti-impérialiste » de la classe dirigeante, et l'imam Khomeiny a proclamé la guerre contre « les Etats-Unis et leurs alliés », en demandant que « tous les efforts du pays soient dirigés vers le front ». A Washington, le président Reagan et le vice-président Bush ont entériné la version du capitaine Rogers, commandant du croiseur américain, sans tenir compte de certaines contradictions relevées par le Pentagone. L'enquête se poursuit pour déterminer les conditions dans lesquelles l'Airbus effectuait son vol quand il a été atteint.

L'Iran a demandé une réunion extraordinaire du conseil de l'organisation de l'aviation civile internationale (OACI) pour étudier les responsabilités américaines dans la destruction de l'Airbus A-300 d'Iran Air par une unité de l'US Navy. M. Assad Kotaite, président du conseil de l'OACI, s'est déclaré profondément choqué par la destruction de l'avion iranien et la mort de ses deux cent quatre-vingt-dix passagers et membres d'équipage.

L'utilisation de la force contre un aéronef civil est interdite aux termes de l'amendement 3 *bis* de la convention de Chicago, adopté à la suite de la destruction d'un Boeing-747 de Korean Airlines par la chasse soviétique, en 1983. Cette « bavure » était-elle inévitable ? Les marins américains avancent plusieurs arguments pour expliquer la méprise du système de défense du croiseur *Vincennes*.

Ils déclarent que les caractéristiques du vol de l'Airbus pouvaient le faire confondre avec une attaque d'un F-14 « Tomcat ». Il aurait été en descente, à 450 nœuds (830 kilomètres à l'heure) et en dehors du couloir aérien qui relie Bandar-Abbas à Doubaï. En l'état actuel des informations, l'argumentation américaine ne semble pas fondée, au moins sur certains points.

ALAIN FAUJAS.

(Lire la suite et nos informations pages 4 et 5.)

Les moudjahidins face au retrait des troupes soviétiques

Afghanistan : la bataille des villes moyennes

La majorité des dirigeants de la résistance afghane ont refusé de rencontrer l'ancien négociateur des Nations unies, M. Diego Cordovez. En visite au Pakistan, celui-ci tente de persuader la résistance d'accepter une coalition avec les communistes, que les moudjahidins considèrent toujours comme « les assassins » *de la nation* (le Monde *daté 5 juillet).*

D'autre part, les moudjahidins ont annoncé, le lundi 4 juillet, avoir pris le contrôle de Mohammed-Agha, une ville stratégiquement importante, à 30 kilomètres au sud-est de Kaboul, après en avoir fait le siège pendant plusieurs jours.

PESHAWAR
de notre envoyé spécial

Abdul Bassir Khan est l'un des commandants du Jamiati-I-Islami. Il n'est pas aussi connu que Massoud dans le Panjshir ou Ismaël Khan à Herat, mais il est le chef de guerre incontesté de la région de Faizabad, chef-lieu du Badakhshan, l'une des provinces du Nord, frontalières de l'URSS.

Avec ses groupes de moudjahidines, Bassir Khan encercle presque complètement la ville. A l'intérieur, outre la population et les troupes gouvernementales, il y a encore plusieurs centaines de soldats soviétiques. Faizabad est ravitaillée régulièrement par des convois de l'armée rouge qui ne sont pas souvent attaqués par la résistance.

Bassir Khan *« peut prendre la ville quand il le veut »*, assure un témoin qui revient de la région. Seulement voilà : il ne le veut pas. La raison ? Il ne contrôle pas encore toutes les voies de communication et ne pourrait donc pas assurer la subsistance des habitants de la cité. Quand ce problème de logistique sera réglé, Faizabad tombera comme un fruit mûr. D'ici là, les Soviétiques continueront à se charger du ravitaillement et c'est bien comme cela. Quand Bassir Khan a besoin de fournitures scolaires pour ses écoles, de ciment pour construire un dispensaire ou de sacs de riz pour nourrir ses combattants, il passe commande aux boutiquiers de Faizabad.

Si des problèmes surgissent, le gouverneur communiste et Bassir Khan se rencontrent et on règle le différend *« à l'afghane »*, par des palabres. Parfois aussi, quand la pression exercée par Bassir Khan sur la ville devient trop forte, la population envoie quelques *« barbes blanches »* (les « anciens », détenteurs du pouvoir local) pour négocier. Souvent, ce sont eux qui réussissent à obtenir des troupes soviétiques qu'elles épargnent tel ou tel village. Plus au sud, dans la province de la Khunar, la situation est un peu différente. Environ six cents soldats afghans sont enfermés dans Asmar, une ville entourée par un nombre bien supérieur de moudjahidins. Le commandant de la garnison est tout prêt à accepter une reddition et à livrer la ville mais à une condition : que tous les commandants de la résistance (sans exception) signent une sorte de pacte lui assurant la vie sauve ainsi qu'à ses hommes. Les négociations traînent. Les « barbes blanches » se chargent des tractations par des va-et-vient incessants entre la ville et les positions de la résistance.

Kaboul cède donc une à une les localités de moyenne importance, conformément à une tactique consistant à conserver coûte que coûte les grandes villes dont la prise aurait un effet dévastateur sur le moral des forces procommunistes.

LAURENT ZECCHINI.

(Lire la suite page 6.)

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 4,50 dir. ; Tunisie, 600 m. ; Allemagne, 2 DM ; Autriche, 18 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 425 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 155 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 150 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,25 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 12,50 cs. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 2 $.

Débats

La copie d'Olivier Pourriol, lauréat du concours général de français

La poésie, silence et frontières

Nous publions le texte de la copie qui vient de valoir à Olivier Pourriol le premier prix de composition française (classes de première) du concours général.

Le sujet était le suivant :

« Le danger, quand on parle poésie, est d'édicter des lois, de dresser un cadastre, de tracer des frontières : la poésie s'en moque, et renaît toujours précisément là où on a décrété qu'elle n'était pas. »

Vous direz, exemples à l'appui, quelles réflexions vous inspire ce propos d'Aragon.

∴

Agé de dix-sept ans, élève de première S au lycée Charles-de-Gaulle à Londres, Olivier Pourriol dit qu'il a voulu éviter de « s'endormir en rédigeant ». *Estimant que, sur la poésie, on peut* « dire n'importe quoi, que c'est toujours vrai et qu'il faut donc parler d'autre choses ou se taire », *il a agrémenté son texte de nombreux blancs et même d'une tache d'encre... pour s'offrir* « un petit délire ».

Le silence est l'étui de la vérité
René Char

Poésie
Poésie
Poésie
Mot obsédant, torturant

En ce moment, ce présent chargé de passé insaisissable, es-tu prose ou poésie ? Tu oscilles entre les deux, poésie, tu hésites, tu perds l'un, tu retrouves l'autre. Je sais, Cocteau disait qu'il était aussi difficile à un poète de parler poésie qu'à une plante de parler horticulture. Mais on m'interdit de te laisser dans le silence, il me faut te trahir... et te rester fidèle.

Aragon, en quelques lignes, est parvenu à énoncer, signifier, sous-entendre et communiquer plus qu'on ne le pourra jamais dans un essai conscient de son impuissance : le fameux homme-poète, sous les apprêts de la théorie, sous les attraits de la vérité, définit la poésie comme indéfinissable. Elle est rebelle par essence, et loin de se cantonner dans un Eden inaccessible, elle « renaît toujours précisément là où on a décrété qu'elle n'était pas ».

Palingénésie triomphale, la poésie a pour synonyme, essence et fin le doute originel :

la liberté.
Liberté du signe, de l'espace
Révolution du sens et des sens.

Et, finalement, contrainte. Contrainte. Contrainte de l'espace et du signe, de la communication. L'homme se noie dans les paradoxes, appelle la liberté, s'aperçoit qu'elle est contrainte et devant la contrainte, appelle la liberté. Mais pourquoi parler de poésie ? C'est en n'en disant rien que l'on en dit le plus.

L'homme est libre. Libre de s'exprimer, libre de se taire, libre de dire qu'il est libre. Ecrire, lire, penser ont pour sujet un sujet et un seul : la Liberté. Si la créature humaine ressent le besoin de créer, elle le fait et atteint ainsi l'absolu divin dont elle croit être issue, et dont elle pourrait se trouver le Créateur : le Verbe est Dieu, même si Dieu est échu de Verbe. Lorsque *l'Ecume des jours* déferle sur le langage, son auteur Boris Vian crée un monde cohérent en se fondant sur les mots, les expressions qu'il déforme, associe, fait surgir. A la lecture, on partage avec horreur et délices la vision de l'auteur. Il nous apprend, sans avoir besoin de nous la dire, sa conception du monde.

Un monde dépendant du langage, certes, mais qui se trouve en perpétuelle révolution du fait qu'il est exposé aux facéties du langage : les escaliers sont dérobés par des voleurs, l'un des héros passe « *le plus clair de son temps à l'obscurcir* »... La liberté déconcertante que fournissent les mots entraîne la synthèse d'un monde tout aussi déconcertant, où les choses sont des mots avant d'être des choses, et les mots des incantations cosmiques capables de changer la nature de ce qu'ils désignent.

Quant à Jean-Sol Partre, qui apparaît longuement dans ce tourbillon langagier, il finit par être assassiné sans remords par l'une des héroïnes de l'ouvrage : l'auteur de *la Nausée* n'aura ainsi plus la possibilité de prêter aux objets qui peuplent ce monde d'incertitudes une existence en deçà des mots. On peut avancer, avec des réserves, que l'enfant qui n'est pas encore entré en relation avec le monde des signes chargés de sens pourrait connaître l'expérience du héros de *la Nausée*. Mais comment soutenir qu'il est possible, une fois que l'on est accoutumé à associer plus qu'intimement la chose et le mot, le mot et la chose, de dissocier l'un de l'autre pour retrouver l'émotion première, la sensation brute, élaguée de toute signification trop artificielle ?

Eventuellement en considérant le mot comme un objet, existant avec autant de force que cette racine noirâtre qui surgit du sol et agresse le philosophe qui la contemple.

Le prosateur utilisera cet objet comme signification, incarnation de la chose qu'il désigne. Cet outil d'autant plus fidèle qu'il en possède une connaissance plus profonde, lui laisse la possibilité de rechercher la vérité : c'est le sentiment formulé par Jean-Paul Sartre dans *Qu'est-ce que la littérature ? (Situation II)*.

Le microcosme du mot

Le poète, lui, emploie le mot en tant que signe. L'avantage du signe est de laisser la liberté d'évoquer la chose désignée ainsi dans le langage prosaïque, ou de considérer le signe comme représentation graphique, comme entité. A cela s'ajoutent les nuées de cinesthésies, sentiments, volontés inhérents à l'auteur, qui font du mot un microcosme chargé de signification inexplicable : le mot poétique s'identifie à la tache colorée en peinture, au sentiment devenu couleur, précipité forme.

La liberté réside dans le choix. La contrainte également.

Le poète, par la façon dont il use du langage, ne peut atteindre le vrai, le vrai ne peut être séparé de la prose et de la signification. Voilà ce qu'exprime Jean-Paul Sartre.

Mais René Char, poète de la poésie, nous ouvre les yeux.

Il nous écrit : « *Le silence est l'étui de la vérité.* »

La poésie ne peut atteindre la vérité, mais c'est à travers elle qu'on la saisit. La poésie est impuissante à parvenir au vrai, mais c'est en le disant qu'elle y parvient : les phrases vides de sens en sont emplies. Un poète contemporain disait que le poème n'était pas les lettres qu'il plantait comme des clous, mais le blanc qui restait sur le papier. Tel le sculpteur qui ne crée pas, au sens bachelardien du terme (le modelage de la pâte), mais forme de l'invisible à l'aide de ses ciseaux, le poète laisse une sculpture de blanc, un modelage informe.

Le poète choisit. René Char choisit de ne pas choisir, il refuse que son vers soit ce qu'il aurait pu écrire. D'autres choisissent de choisir : ils opèrent une sélection dans leurs écrits, ne serait-ce que pour conserver cette politesse entre lecteur et auteur (notion sartrienne). En pratiquant une censure de cette sorte, en s'astreignant par exemple à respecter des formes fixes, imposées autrefois (l'alexandrin, etc.) ou même un rythme personnel, la poète aspire à retrouver l'origine du langage. Ce langage sacré dont parle M. Butor dans ses *Essais sur le roman* nécessite, pour être atteint, la destruction du langage transformé par le temps. La contrainte à laquelle se soumet le poète lui permet de retrouver l'origine, de redécouvrir les mots.

Cette destruction appelle une recréation. Apollinaire, dans ses poèmes-conversations, découvre pour nous les merveilles enfouies dans le langage quotidien et la verve familière de la vie simple.

« *Ça a l'air de rimer* », nous fait-il remarquer au cœur d'un poème qui se contente de rapporter des phrases banales pour nos oreilles insensibles : la destruction n'est peut-être pas même nécessaire, le langage sacré dont nous entretient M. Butor n'a peut-être nul besoin d'être retrouvé. Il est parmi nous. Il est en nous.

La poésie est partout.

Dans ses lignes, cachée, dans ses espaces, abandonnée, dans ce silence.

Etui de vérité, comme on ne manque pas de s'en apercevoir... Si le silence est vérité, l'écriture est trahison. Condamné à une quête sans objet, le poète se rebiffe et se révolte dans un même élan. La colère le saisit.

O mots trop apathiques, ou si lâchement liés !
Osselets qui accourez dans la main du tricheur bienséant.
Je vous dénonce...

Sous la plume de René Char, *à la recherche de la base et du sommet*, la révolte ne se laisse pas piéger par les significations, la révolte demeure révolte, poésie.

Rimbaud, comme tout poète, connaît cette révolte. Ce « *dérèglement des sens* » à l'origine de sa poésie est l'image de cette révolte, une ambiguïté existe déjà dans son explication, ambiguïté qui génère, continue et soutient cette explication : qu'entendre par « sens » ? Le mot baudelairien, créateur de correspondances, ou le mot sartrien, tuteur des significations ?

On prend conscience de l'inutilité de toute interprétation : les commentaires qui pourraient naître, aussi éclairés, aussi profonds soient-ils, ne se contenteraient jamais que d'apporter des significations à une phrase qui n'a de raison que d'être.

La révolte se passe de signification : révolte n'est pas un mot prosaïque, c'est un mot poétique.

Issue de la liberté, elle nie la liberté tout en la réclamant par son attitude-même. Elle refuse la contrainte, la censure, la rhétorique, elle refuse la liberté qui la contraint par la nécessité d'un choix : un mot ou un blanc, un sens ou un son, un silence ou un cri, elle oscille constamment, courant alternatif entre liberté et contrainte, contrainte et liberté, vérité et *.

L'histoire littéraire nous offre des preuves indiscutables : le classique, assassin du dix-huitième siècle, provoque la révolte romantique puis parnassienne du dix-neuvième siècle, qui entraîne un retour au classique et ainsi de suite jusqu'à ce que poésie s'ensuive.

Les surréalistes, menés par Breton, refusent le classicisme, manifestant leur aversion pour la rhétorique qui aliène la liberté. Mais rechercher l'originalité perpétuelle conduit à tomber inévitablement dans une nouvelle espèce de classicisme. Breton établit une théorie de surréalisme, en niant donc le réalisme. Il croit, par ce moyen, étendre la liberté de l'artiste. Il ne fait que la limiter, en lui interdisant de dépasser la théorie.

Etablir de telles limites relève d'un besoin, viscéral, humain. La liberté effraie. La page blanche déroute. L'homme, devant le possible, reste indécis. Il se révolte pour conquérir sa liberté, mais c'est contre sa liberté qu'il se révolte : le balancement est circulaire, le cercle est vicieux.

Vigny, romantique notoire, nous fait part de son insatisfaction en face des mots dans la préface de *Chatterton*. Certes, il a mis tout son cœur à l'ouvrage, tel *le Pélican* de Musset, il s'est livré cœur et âme. Mais ce qu'il veut communiquer est au-dessus des mots, on sent son désespoir face à ces objets dont il lui faut se servir pour nous toucher. Quand il y a liberté, il y a insatisfaction, liés au choix, comme on l'a vu.

Etablir des limites à sa liberté, c'est l'augmenter.

Baudelaire a choisi l'alexandrin (du moins dans *les Fleurs du mal*) : il se plie au rythme mais n'en est pas moins libéré. Il peut casser le vers à loisir, l'éclater, le métamorphoser et dispose cependant de cet avantage merveilleux : il a, à tout moment, les moyens de ne pas respecter l'alexandrin. En s'y attelant, il fait jouer sa liberté qui lui permet de limiter celle-ci : la contrainte est liberté.

Aragon se tromperait donc : édicter des lois, dresser un cadastre, tracer des frontières quand on parle poésie n'est pas un danger, c'est une nécessité. Bien évidemment, on ne dresse de telles lois que pour les briser et permettre alors que renaisse la poésie là où elle n'avait pas droit de cité.

La contrainte permet la liberté, elle permet un nouveau bourgeonnement de cette liberté qui avait donné naissance à la contrainte par manque de mouvement.

Révolte contre la révolte

Les pulsions du poète se détruisent et renaissent d'elles-mêmes, la révolte contre la révolte demeure révolte mais l'annule, ainsi que le signe – détruit le signe – pour abandonner le signe +.

Ramus disait que la poésie n'était ni dans les mots ni dans la pensée, qu'elle n'était ni philosophie ni réflexion... mais inflexion. On pourrait interpréter sa sentence comme une réaction à une tentative de définition doctorale, chargée de significations maladroites. Le paradoxe est encore présent : il déclare dans une réflexion, expression de sa pensée, que la poésie ne siège ni dans la réflexion ni dans la pensée, tout en se servant de la poésie du mot « inflexion ».

On s'aperçoit que la poésie ne peut se définir que par elle-même, elle s'illustre, se comprend, prend son envol. René Char, conscient de cette nécessité, utilise l'aphorisme chargé de mystère pour définir la poésie. L'hermétisme de ses définitions leur donne leur sens, ou plutôt leur raison d'être : être.

Etre et refuser d'être découverte de significations, tout en acceptant d'être dévoilée par elle-même de façon tout aussi obscure, la poésie de René Char, la poésie, ne demande rien. Comme ces arbres noirs, comme cet homme assis et comme cette Nausée qui le tient, elle existe, elle est de trop.

Rien ne la justifie
et Rien la justifie.

A la manière de cet espace laissé blanc, à la lumière qu'elle diffuse, à cette puissance impuissante qui la tient, le sens doit s'échapper de ces mots en construction sous vos yeux, afin de l'imiter et de donner son essence non pas en traçant vainement sur le papier des mots-choses mais des mots-signes.

Poésie, tu es partout et nulle part.

Tu t'échappes, tu reviens.

Le langage te contient.

Quoi que l'on dise, les mots sont là (la preuve...), et le trouble qui les accompagne ne se sépare jamais d'eux.

Quoi que l'on dise, la poésie est là (...) puisqu'il suffit de le dire pour que ce soit vrai. Il suffirait également de dire le contraire pour que ce soit vrai, car l'acceptation du contraire en tant que vérité prouverait que l'écrit est vrai.

Continuons...

Il suffirait de dire que Jean-Paul Sartre a tort pour que cette affirmation soit indéniable. On en déduit que l'affirmation est toujours vraie, et les écrits de Jean-Paul Sartre sont donc toujours vrais...

On retrouve ce balancement, ce tic-tac éternel qui sillonne la poésie, cette hésitation et cette affirmation, cette certitude de son incertitude qui la déchire et lui donne sa cohérence.

La poésie est partout, car la liberté est partout : comme Baudelaire qui s'astreint à l'alexandrin et exprime ainsi sa liberté, celui qui réfléchit sur la poésie en prosateur exerce sa liberté de redonner aux mots leur valeur de choses et poursuit ainsi un comportement poétique.

Transformer les mots-objets en signes purs, c'est-à-dire dénués de tout attachement à la chose, débarrassés de signification relève de cette même attitude : où est la limite entre l'écriture et le dessin, la poésie et la peinture ?

Où ?

« *J'ai cherché dans mon encre ce qui ne pouvait être quêté : la tache pure au-delà de l'écriture souillée.* »

Comment ne pas sentir ce qu'exprime René Char ? Et comment ne pas sentir que ces interrogations sont de trop ?

Le peintre Paul Klee a, dans sa peinture, mêlé le mot au dessin et à la couleur : tentative d'établir ces correspondances dont nous a fait part Baudelaire dans sa poésie, tentative d'unir toutes les formes de la poésie, simplement liberté.

De même, si je décide de ne m'appuyer que sur quelques auteurs, René Char par exemple, pour démontrer que la poésie est liberté, je rejoins mon propos par la forme que je lui donne : en restreignant mon champ d'investigations, j'en prouve l'immensité de manière flagrante et j'illustre cette immensité en n'en mentionnant pas le nom réel, en la laissant s'étendre entre les signes.

C'est pourquoi ne pas parler de poésie serait le meilleur moyen d'en parler, et l'on peut alors saisir pourquoi, ou comment, la poésie renaît toujours où elle n'est pas supposée être.

Ne pas parler de poésie est donc le moyen idéal de la découvrir : il me faudrait cesser toute réflexion sur la poésie pour rejoindre sans doute possible les dires d'Aragon.

Alors, René Char, lorsqu'il se contente d'écrire : *Bottes chaudes*, a peut-être la sensation de nous éclairer plus sur la poésie que ne l'auront pu faire ses aphorismes, ce caractère inexprimable de l'exprimé a pour chacun de nous un parfum particulier, une aura indéfinissable, un semblant de signification. Comme on a pu déjà l'écrire, la poésie n'est pas signification, ou plutôt si, elle peut l'être, rien ne l'en empêche : elle est libre.

Finalement, liberté, contrainte et vérité se mêlent indéfiniment, s'entretuent, renaissent et communient au-delà même de la liberté, de la contrainte et de la vérité. Notre cœur, « *tantôt dérisoirement conscient, tantôt lumineusement averti* » (R. Char), évolue parmi les idées, la beauté et la négation avec l'espoir, accompagné dans ses errances par la poésie, nimbée de silences infinis. Toujours il revient à l'origine, toujours il repart à la recherche...

... Cycle :

« Le silence est l'étui
de la vérité. »

Mae main aurait pu continuer à tracer ces signes, à modeler le vide, à déchirer un voile parmi l'immensité,
cette errance continue, au-delà de ces lignes, ces espaces,
cette errance continue, parmi nos paroles obscures,
cette errance continue, sur le blanc de la prochaine page...

Il ne faut pas croire que cette illusion de communication a pour terme ces dernières phrases. Il ne faut rien croire de ce qui vient d'être écrit :

parler de poésie, c'est la tuer
parler, c'est tuer,
parler, c'est...
Poésie, je me tais.

[Le titre et les sous-titres sont de la rédaction du *Monde*. *Le NDLR est de l'auteur du texte...*]

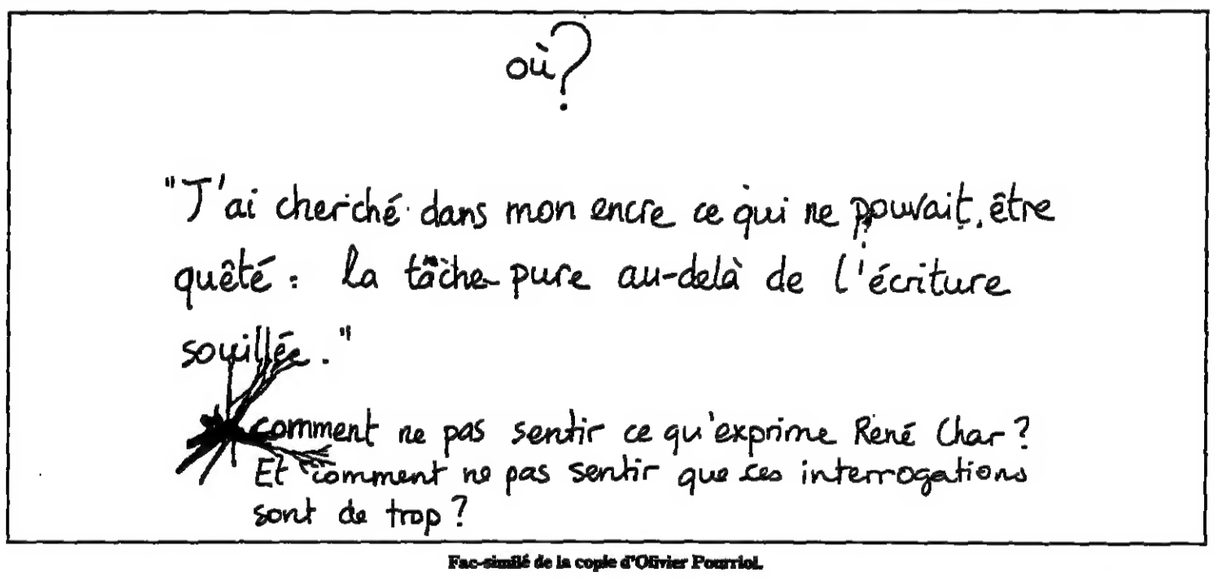

Fac-similé de la copie d'Olivier Pourriol.

* NDLR : le mot absent n'existant pas, nous laissons le soin au lecteur d'en découvrir la nécessité.

URSS : après la conférence du parti

Les textes adoptés sont plus prudents que M. Gorbatchev sur la création d'un « parti de la perestroïka »

MOSCOU
de notre correspondant

Publiées le mardi 5 juillet par l'ensemble de la presse soviétique, les résolutions adoptées vendredi dernier par la conférence du parti appellent la reconnaissance d'un droit constitutionnel à l'information. Cette proposition n'était contenue ni dans les thèses adoptées par le comité central avant la conférence ni dans le rapport introductif de M. Gorbatchev.

Second point à relever dans ces six résolutions par ailleurs sans surprise, le secrétaire général n'a pas été suivi dans sa volonté d'affirmer l'existence d'un « parti de la perestroïka », sorte de mouvement patriotique national destiné à regrouper tous ses partisans. Sous le nom de front national, plusieurs organisations de ce type existent depuis déjà plusieurs semaines — légalement en Estonie et de fait à Moscou, ainsi que dans plusieurs autres grandes villes.

Après avoir tacitement encouragé leur formation, l'équipe de M. Gorbatchev aurait aimé leur donner une dimension nationale et officielle afin de disposer d'un mouvement susceptible de mobiliser membres et non-membres du parti et sur lequel s'appuyer. Or, sans rejeter explicitement cette proposition du secrétaire général, la conférence a noyé le poisson en se cantonnant à des considérations générales et ambiguës.

La résolution sur *« les progrès dans la promotion de la perestroïka »* se contente ainsi de se prononcer en faveur d'un élargissement du rôle politique et d'un *« renouveau »* des organisations déjà existantes (syndicats, union des écrivains, etc.), tandis que la résolution sur la *« réforme du système politique »* ne fait qu'une allusion aux nouveaux groupes dits *« informels »*, qui se sont multipliés sous le gorbatchévisme.

« La récente émergence de plusieurs nouvelles associations civiques et alliances se fixant pour tâche d'aider au renouveau socialiste devrait être appréciée positivement », est-il seulement dit, avant une mise en garde contre les activités antisocialistes qui pourraient se développer sous ce couvert.

On sent là la trace d'un marchandage ménageant l'avenir. Il est très frappant en tout cas que le seul chapitre sur lequel la conférence soit allée moins loin non seulement que le rapport de M. Gorbatchev mais aussi que les thèses du comité central porte sur l'organisation d'un soutien social — extérieur au parti — à la politique du secrétaire général.

Cet échec n'amoindrit pourtant que très relativement l'ampleur des propositions de réforme politique dont la conférence a désormais fait le programme du parti soviétique. En même temps que ces six résolutions, la presse publie d'ailleurs un communiqué du bureau politique annonçant une *« édition de masse »* du compte rendu des débats de la conférence; confirmant la décision d'ériger un monument aux victimes du stalinisme; appelant toutes les organisations du parti et de l'Etat à *« agir sans attendre d'instructions »* pour l'application des décisions prises et énumérant surtout les noms de hauts responsables du bureau politique, du secrétariat et du gouvernement chargés de s'atteler à des tâches spécifiques.

Il s'agit là d'une complète rupture de style, dans la mesure où les communiqués du bureau politique sont d'ordinaire vagues et lénifiants, il est totalement inhabituel que de hauts dirigeants soient ainsi exposés au risque d'un échec public.

Réuni lundi, le bureau politique a également décidé de convoquer le comité central pour la fin de ce mois, afin de *« débattre de l'application pratique des mesures présentées par les documents de la conférence »*.

BERNARD GUETTA.

Dessin paru dans le « Times » du 5 juillet.

Les six résolutions

« Plus jamais de culte (Staline) ni de stagnation (Brejnev) »

Voici les principaux points des six résolutions adoptées à l'issue de la dix-neuvième conférence fédérale du PC soviétique et qui ont été publiées le lundi 4 juillet par l'agence Tass.

● **La résolution sur la réforme politique.** Elle prévoit l'*« élection des premiers secrétaires des comités du parti à la présidence des soviets (assemblées de députés) des niveaux correspondants »*. Elle propose aussi qu'un *« congrès des députés du peuple »* devienne l'*« organe suprême de l'Etat »*, avec un président élu à bulletin secret par ce congrès.

La conférence a aussi préconisé *« une limitation à cinq ans des mandats électifs du parti »*. *« Tous les membres des bureaux et des secrétariats des comités du parti, y compris le secrétaire général et les membres du Politburo, peuvent être élus pour un seul second mandat consécutif. »* Il n'est pas question d'un éventuel troisième mandat (voté à la majorité des trois quarts) comme le prévoyaient les *« thèses »* pour la conférence publiées le 27 mai.

Les membres des comités du parti et de leurs organes dirigeants ne seront plus élus à main levée mais à bulletin secret, avec candidatures multiples au lieu d'un postulant unique *« jusqu'au niveau du comité central »*.

Le comité central et les autres comités du parti pourront être renouvelés à hauteur de 20 % par des conférences du parti, qui se réuniraient tous les deux à trois ans.

Les mandats aux soviets seront de cinq ans à tous niveaux, contrairement à la pratique actuelle qui limite à deux ans et demi la durée de certains soviets locaux. Les soviets éliront un *« présidium permanent »*, avec un président, élu à bulletin secret. La résolution stipule aussi le principe de candidatures multiples aux élections dans les organes de l'Etat.

● **La « glasnost ».** — *« La conférence a appelé à la création de garanties légales pour la « glasnost » en inscrivant le droit à l'information dans la Constitution et à l'élaboration de textes législatifs sur la réalisation pratique. »*

La résolution souligne la nécessité de tenir la population informée *« des activités des organismes dirigeants du parti et des organisations locales »* et de *« publier les comptes rendus des plus importantes décisions »*.

Les membres du parti appartenant à des organismes élus auront *« libre accès aux réunions des comités de parti, y compris le bureau politique* [l'instance de direction suprême du PCUS], *et notamment le droit d'utiliser les documents que possèdent les comités de parti et l'appareil »*.

Outre les secrets d'Etat et les secrets militaires, la résolution exclut du champ de la « glasnost » *« tout ce qui porte atteinte aux intérêts de l'Etat et de la société, aux droits des individus »*. Il est de même hors de question de *« prôner la guerre et la violence, le racisme, l'intolérance religieuse et nationale, la cruauté et la pornographie »*.

● **Les nationalités.** — La résolution critique les politiques du passé qui ont provoqué *« l'égoïsme national, l'arrogance, le parasitisme et le régionalisme »*. Sans mentionner de nationalité spécifique ou de région, la résolution indique qu'une tâche essentielle est de *« créer les conditions d'une plus grande indépendance des régions »*. Le texte recommande de moderniser, par des changements constitutionnels, la législation en vigueur dans les Républiques et régions autonomes *« pour établir plus complètement leurs droits et devoirs, les principes d'autogouvernement, ainsi que la représentation de tous les groupes ethniques dans les instances dirigeantes »*

La conférence a également proposé d'*« examiner la création d'un organisme spécial chargé des questions des nationalités et des relations inter-ethniques »*. Des commissions permanentes sur le problème des nationalités pourraient être formées *« là où cela est nécessaire »*.

● **La réforme juridique.** — *« Il est nécessaire de mettre l'accent sur la protection juridique de l'individu, de renforcer les garanties touchant aux droits politiques, économiques et sociaux, et aux libertés du peuple soviétique. (...) « La conférence s'est prononcée pour la création d'un Conseil constitutionnel dans le but d'assurer la pleine conformité des lois et résolutions du gouvernement avec la Constitution soviétique »*.

● **La lutte contre la bureaucratie.** — *« Les mesures pour moderniser l'économie et les autres aspects de la vie sont souvent paralysées par les décisions bureaucratiques des ministères et organismes économiques et la passivité de nombreuses organisations du parti. »* La conférence a *« insisté sur l'importance exceptionnelle de créer un système unique de contrôle de l'Etat et du peuple placé sous la responsabilité des organes du pouvoir »*.

● **La « perestroïka ».** — Cette résolution dresse un bilan très sombre de la mise en œuvre des réformes, constatant qu'*« aucun changement drastique ne s'est encore produit dans les domaines économique, social et culturel »*. Le texte affirme aussi : *« Le Parti communiste de l'Union soviétique ne permettra jamais la répétition de quelque chose de semblable à ce qui s'est passé pendant les périodes du culte de la personnalité* [Staline] *et de la stagnation* [Brejnev], *qui ont causé de profondes déformations de la société socialiste, retardé son développement pendant des décennies entières et provoqué des pertes humaines immenses, ainsi que des dégâts moraux et idéologiques incommensurables »*. — (AFP.)

ESPAGNE : nouvel épisode de l'affaire Revilla

Un militant basque de l'ETA est arrêté à Paris

Interpellé par la police française dans un autobus, le lundi 4 juillet à Paris, un Basque espagnol, Juan Carlos Echeverria Garmedia, a été trouvé porteur d'une forte somme d'argent, 100 millions de pesetas (cinq millions de francs environ). Cette somme d'argent pourrait, selon certaines sources, être une partie de la seconde rançon réclamée par l'ETA pour la libération de l'industriel madrilène Emiliano Revilla, enlevé le 24 février dernier par un commando de l'organisation indépendantiste.

MADRID
de notre correspondant

La famille d'Emiliano Revilla, l'industriel espagnol détenu par l'ETA militaire depuis maintenant plus de quatre mois, n'a pas de chance. Le 26 avril dernier à Bayonne, la police française arrêtait un membre de l'ETA, Jose Felix Perez, au moment où il récupérait la première rançon versée par les proches de M. Revilla pour obtenir sa libération, et s'élevant à 725 millions de pesetas (*le Monde* du 17 avril).

Tout porte à croire que la somme équivalant à 100 millions de pesetas (5 millions de francs) que la police a découverte le 3 juillet à Paris en possession de Juan Carlos Echeverria Garmedia formait partie de la seconde rançon, exigée par l'ETA après la perte de la première. Selon le ministère de l'intérieur espagnol, Echeverria fut membre du commando Iñextorra de l'ETA, qui fut désarticulé en 1983. Il réussit toutefois à l'époque à s'enfuir en France où il vivait, depuis, dans la clandestinité.

Le double succès de la police française constitue un sérieux revers pour l'ETA, même si, comme il est permis de le penser, les séparatistes basques ont pu recevoir, par un intermédiaire différent, une autre partie de la nouvelle rançon versée par la famille Revilla. Comme à l'accoutumée, celle-ci s'est refusée à tout commentaire sur ce nouveau développement, mais la lassitude et l'inquiétude des proches de l'industriel sont de plus en plus perceptibles.

M. Revilla en est en effet détenu maintenant depuis cent trente-deux jours, un triste record en Espagne. Il semble en fait devenu désormais l'enjeu d'une véritable épreuve de force entre le gouvernement et l'ETA. Les séparatistes basques, sérieusement touchés par les rudes coups portés récemment contre eux des deux côtés des Pyrénées, ont un urgent besoin d'argent frais pour reconstituer leur infrastructure. Ils cherchent également à remporter un succès susceptible de redonner confiance à leurs troupes.

Pour les mêmes raisons, le ministère de l'intérieur espagnol affirme de son côté être décidé à tout faire pour empêcher que l'organisation basque ne puisse remonter la pente en touchant une forte rançon à un moment où l'on considère à Madrid qu'elle traverse une phase particulièrement délicate.

THIERRY MALINIAK.

GRANDE-BRETAGNE

Le Parti travailliste souffre des incertitudes de M. Kinnock sur le désarmement unilatéral

LONDRES
de notre correspondant

« Nous aimerions savoir si M. Kinnock est toujours partisan du désarmement nucléaire unilatéral de la Grande-Bretagne, ou s'il a de nouveau changé d'avis. » Cette question apparemment innocente émane d'un conseiller du premier ministre. Un autre responsable conservateur va plus loin encore dans l'insolence, au risque de contredire le premier : *« Mme Thatcher est désormais totalement indifférente à ce que peut dire ou penser M. Kinnock en matière de défense nucléaire. »* Les oreilles du leader de l'opposition travailliste doivent lui tinter ces jours-ci.

Ces attaques fusent de partout après ses déclarations contradictoires sur l'avenir de la force nucléaire britannique. Les plus acerbes viennent de son propre parti. La « gauche dure » travailliste en profite en effet pour critiquer le « style de travail » de M. Kinnock. M. Tony Benn, tout revigoré, a trouvé son cheval de bataille. Il est décidé à contester à M. Kinnock le *leadership* du parti en octobre lors du prochain congrès. M. Benn n'a presque aucune chance de l'emporter, mais il n'en combattra qu'avec plus d'énergie. M. Arthur Scargill, président du Syndicat des mineurs, est venu ajouter son grain de sel. Le « roi Arthur » condamne *« l'abandon de la doctrine unilatéraliste »* qu'il attribue *« aux vains espoirs de gagner un jour les élections »*.

Pour couronner le tout, M. John Prescott, ministre de l'énergie du cabinet fantôme, et qui appartient à l'aile travailliste modérée, s'est lancé dans une campagne acharnée pour ravir, contre le souhait de M. Kinnock, le poste de leader adjoint du parti à son titulaire actuel, M. Hattersley.

Une doctrine « dépassée »

Nul ne sait si M. Kinnock est toujours « unilatéraliste », et cette incertitude sur fond de querelles intestines a fait chuter la popularité des travaillistes. Selon un sondage Mori publié le dimanche 3 juillet par le *Sunday Times*, 32 % des Britanniques avaient fin juin une opinion favorable du leader de l'opposition contre 37 % un mois plus tôt. Les conservateurs, avec 48 % d'intentions de vote possédaient une avance de dix points sur la gauche. Le *Sunday Times* a effectué, d'autre part, un pointage inquiétant parmi les députés travaillistes : 37 % d'entre eux ne souhaitent pas que M. Kinnock soit à leur tête lors des prochaines élections législatives...

Le programme travailliste appelle depuis des lustres au désarmement nucléaire unilatéral de la Grande-Bretagne et M. Kinnock a longtemps été lui-même un « unilatéraliste » sans complexe, très proche sur ce point des sociaux-démocrates scandinaves.

Or le leader travailliste déclare tout de go à la BBC, le 5 juin, qu'il juge « dépassée » la doctrine unilatéraliste dans sa formulation actuelle. Devant l'émoi provoqué parmi ses propres troupes, il bat en retraite et affirme dans une interview publiée le 21 juin par l'*Indépendent*, qu'il reste fidèle au programme travailliste et donc... à l'unilatéralisme.

M. Kinnock explique à l'*Indépendent* qu'il retirerait du service les sous-marins nucléaires Trident s'il arrivait au pouvoir. Il chercherait, dès son entrée au 10 Downing Street à négocier avec les Soviétiques pour obtenir « quelque chose » en échange de ce geste, mais il l'accomplirait quand même s'il n'y parvenait pas.

Retour à la case départ... Sur le fond, rien n'a changé. M. Kinnock ne croit pas à la dissuasion nucléaire pour des raisons à la fois morales et pratiques. Il estime que le processus entamé par M. Gorbatchev en Europe équivaut à un « tremblement de terre ». La force nucléaire britannique lui paraissait inutile avant ce « séisme ». Elle l'est encore plus après. L'opinion publique, en général, et l'électorat travailliste, en particulier, ont eu du mal à saisir le pourquoi de toute cette affaire.

Le poste de M. Kinnock est, en réalité, moins menacé que la « gauche dure » travailliste alliée, pour une fois, avec la presse conservatrice, ne le laisse entendre. Il y a une « crise de crédibilité » du *leadership* travailliste, mais il n'y a pas de leader de remplacement.

DOMINIQUE DHOMBRES.

● **TURQUIE : Report du procès des dirigeants communistes.** — Le procès des deux dirigeants communistes turcs, MM. Haydar Kutlu et Nihat Sargin, a été reporté au 20 juillet par la Cour de sûreté de l'Etat d'Ankara à l'issue de la troisième audience, qui s'est déroulée le lundi 4 juillet. Au cours de celle-ci, M. Kutlu, secrétaire général du Parti communiste turc (PCT), a poursuivi la lecture de sa défense (165 pages). *« L'originalité de ce procès, c'est que c'est nous-mêmes qui en avons demandé l'ouverture, car le PCT a toujours revendiqué le droit de travailler légalement en Turquie »*, a-t-il dit. Il a ensuite rappelé que lui et M. Sargin, secrétaire général du Parti ouvrier de Turquie (POT), étaient volontairement rentrés en Turquie. Il a réaffirmé qu'il avait été torturé pendant l'interrogatoire de police. MM. Kutlu et Sargin sont accusé d'avoir voulu créer des partis illégaux et un état marxiste-léniniste en Turquie et de faire de la propagande antiturque. Ils avaient été arrêtés en novembre 1987 à l'aéroport d'Ankara alors qu'ils rentraient de RFA, où ils vivaient en exil volontaire depuis le coup d'état militaire du 12 septembre 1980. Une vingtaine d'observateurs étrangers ont assisté à l'audience. — *(AFP.)*

RFA

Le procès du chiite libanais Mohamed Hamadé est ajourné

Des mesures de sécurité exceptionnelles avaient été prises pour le procès du Libanais, terroriste présumé, Mohamed Hamadé, qui s'est ouvert, le mardi 5 juillet, à Francfort alors que l'otage ouest-allemand Rudolf Cordès, enlevé, selon les autorités de Bonn, par le « clan Hamadé », est toujours détenu au Liban.

Après la première matinée, le procès a été ajourné. Il devrait reprendre jeudi, si la querelle de procédure qui a été soulevée est résolue.

Le chiite libanais, qui dit être âgé de vingt-quatre ans, est accusé d'avoir participé au détournement sur Beyrouth, en juin 1985, d'un Boeing-727 de la compagnie américaine TWA, au meurtre d'un passager, Robert Stethem, plongeur de l'US Navy, et d'avoir importé illégalement des explosifs en RFA. Il avait été arrêté, le 13 janvier 1987 à l'aéroport de Francfort en possession de 9 kilos d'explosifs liquides dissimulés dans des bouteilles de vin.

Nouvelles grèves en Arménie

La ville d'Erevan, capitale de l'Arménie, est à nouveau paralysée par des grèves depuis le lundi 4 juillet. Par ces débrayages, la population entend protester contre l'absence de réponse, après la conférence du PCUS, à la demande de rattachement à l'Arménie de la région azerbaïdjanaise du Nagorny-Karabakh, a-t-on annoncé officiellement.

Lors d'un rassemblement de masse, dimanche soir, *« qui s'est prolongé jusqu'à lundi »*, des appels à une grève générale ont été lancés pour réclamer une solution rapide de la question du Nagorny-Karabakh — région autonome à majorité arménienne, enclavée dans la République d'Azerbaïdjan, voisine de la République d'Arménie, — rapportaient, le mardi 5 juillet, les *Izvestia*, le quotidien du gouvernement soviétique.

La grève, entamée lundi dans de nombreuses entreprises, se poursuivait mardi, a précisé un responsable de l'organe du PC arménien d'Erevan, Kommounist. L'aéroport serait également fermé.

Les *« appels au calme »* des délégués de la 19e conférence fédérale du Parti, de retour dimanche de Moscou, devant la foule rassemblée place de l'Opéra, n'ont pas été entendus, reconnaissaient les *Izvestia*. Dans son rapport, M. Mikhaïl Gorbatchev avait exclu tout *« redécoupage »* des frontières. — *(AFP.)*

Proche-Orient

Après la destruction de l'Airbus d'Iran Air par l'US Navy

Le secrétaire général des Nations unies, M. Javier Perez de Cuellar, a déclaré, le lundi 4 juillet à Genève, avoir appris avec *« consternation »* la destruction d'un Airbus iranien par un croiseur américain, et qu'il ne pouvait que *« condamner ce qui apparaît comme une tragique erreur »*. Le secrétaire général a tenu ces propos après avoir pris contact avec les deux pays concernés. Il a fait appel *« à la plus grande modération dans ces moments difficiles pour la paix et la sécurité dans la région »*. Faisant allusion aux efforts de médiation des Nations unies pour tenter de mettre fin au conflit Irak-Iran, il a dit sa détermination à poursuivre ses efforts pour la mise en œuvre de la résolution 598 de l'ONU, *« dans tous ses aspects, et notamment le paragraphe 5 »*, qui demande à toutes les parties d'éviter les actes susceptibles d'exacerber les hostilités dans le Golfe.

Dans des réactions relativement tardives, la plupart des pays arabes, qui se rangent plus ou moins aux côtés de l'Irak, se montrent prudents vis-à-vis des Etats-Unis. Dans une déclaration rendue publique à Tunis, le secrétaire général de la Ligue arabe, M. Chedli Klibi, soulignant qu'il s'agissait d'un avion civil *« abattu par erreur »*, a saisi cette occasion, *« combien douloureuse »*, pour rappeler que *« cet incident tragique est dû à la poursuite, contre toute logique, d'une guerre dévastatrice pour toute la région, et qui occasionnera encore bien des désordres si l'on n'y met pas un terme »*. Cette remarque paraît s'adresser surtout à l'Iran. Le ministre égyptien des affaires étrangères, M. Esmat Abdel Meghid, a *« déploré »* la destruction de l'Airbus iranien et a estimé que cet incident devait être *« susceptible d'amener les parties concernées et la communauté internationale tout entière à œuvrer sérieusement et rapidement en vue de l'instauration dans cette région d'une paix juste et durable »*.

Après avoir transmis les condoléances du Koweït, l'Agence de presse koweïtienne, citant un dirigeant du ministère des affaires étrangères, a souligné que ce drame est *« le résultat de la poursuite de la tension dans la région »*, ajoutant qu'il fallait mettre un terme à la guerre *« tragique »* entre l'Irak et l'Iran, *« deux pays musulmans voisins »*.

Pour sa part, la Syrie, principal allié arabe de l'Iran, a exprimé sa *« répugnance »* après la destruction de l'Airbus. *« Ce crime odieux et terroriste*, dit un communiqué officiel, *est une preuve du mépris* [des Etats-Unis] *des vies humaines et démontre clairement les dangers de la présence des flottes étrangères dans le Golfe arabe. »*

Un porte-parole du ministère algérien des affaires étrangères a déclaré qu'*« au moment où des efforts internationaux louables se déploient pour une solution pacifique et honorable du conflit »* il est *« particulièrement déplorable qu'un Etat investi d'une part essentielle de la mission de maintien de la paix et de la sécurité internationale soit directement impliqué dans un*

L'imam Khomeiny appelle à « la guerre contre l'oppression »

Dans une déclaration lue à la radio de Téhéran, l'imam Khomeiny a proclamé, le lundi 4 juillet, que *« la guerre contre l'oppression »* — un terme qui désigne généralement les Etats-Unis et leurs alliés — avait commencé et que les *« musulmans du monde ne laisseront pas les oppresseurs en paix »*, et *« porteront des coups aux oppresseurs »*. Il s'agit, a-t-il dit, d'une guerre *« contre tous les Satans qui violent les droits des déshérités. Notre guerre aujourd'hui, n'est pas uniquement dirigée contre l'Irak et Israël, ou contre l'Arabie saoudite et les cheikhs du golfe Persique, ou contre l'Egypte, la Jordanie et le Maroc, ni contre les superpuissances de l'Est ou de l'Ouest. Il s'agit du combat de notre idéologie contre toute oppression, une guerre entre l'Islam et toutes les inégalités des mondes capitaliste et communiste ». « Les musulmans du monde entier qui savent qu'il s'agit d'une guerre entre l'arrogance et l'Islam ne laisseront pas les impérialistes en paix et porteront leurs coups contre tous ceux qui vivent dans des palais »*, a-t-il ajouté. Faisant allusion implicitement aux récentes défaites sur le front, l'imam a ajouté : *« Nous ne devrions pas permettre que l'effort des enfants de notre révolution sur les champs de bataille soit gaspillé. Les responsables devraient mettre toutes les ressources au service de la guerre et nous devrions tenter de réaliser de profonds changements dans tous les domaines de la guerre. Nous devrions tous nous précipiter sur le front pour une guerre à outrance contre l'Amérique et ses laquais. Toute hésitation aujourd'hui équivaut à une trahison de l'islam. »*

L'imam Khomeiny répondait ainsi à un message de son successeur désigné, l'ayatollah Montazeri, qui avait suggéré qu'il *« donne l'ordre à tous les réseaux de résistance à l'intérieur et à l'extérieur du pays d'attaquer les intérêts américains dans le monde entier »*. Connu pour ses sentiments antiaméricains, M. Montazeri exige aujourd'hui *« une lutte rationnelle organisée, sans slogans ni cérémonie de propagande contre l'impérialisme »* pour permettre aux *« mouvements de libération islamiques de tirer les leçons de ce combat pour déraciner les Etats-Unis, leurs agents et les forces réactionnaires »*. Le président de la République, M. Ali Khamenei, de son côté, avait traité le président Reagan de *« criminel »* et avait affirmé que *« les Américains auront à souffrir des conséquences de ce crime »*.

Les diplomates en poste à l'étranger ont pour leur part utilisé un langage plus nuancé. *« Nous ne parlons pas de revanche, mais de notre droit à l'autodéfense, conformément à la charte des Nations unies »*, a souligné M. Larijani, vice-ministre iranien des affaires étrangères, qui effectue actuellement une visite en Autriche. *« Le monde*, a-t-il dit, *devrait plutôt s'inquiéter de la présence provocatrice de l'armada navale américaine dans le Golfe, qui a fait monter la tension dans cette région, au lieu de l'atténuer. »* Il a affirmé que l'Iran s'attendait maintenant à *« une réaction rapide et des mesures concrètes »* de la part des Nations unies, de l'aviation civile et des organisations internationales et qu'il utiliserait *« toutes les voies diplomatiques »* pour *« éviter la répétition de tels incidents à l'avenir. Nous espérons que la communauté internationale, et en particulier la CEE réagira à l'acte barbare des Etats-Unis avec la même vigueur qu'elle l'a fait lors de la destruction d'un Boeing-747 des Korean Airlines. »*

Manifestation au Liban

A Genève, l'ambassadeur de l'Iran auprès des Nations unies, M. Nasseri, a transmis à M. de Cuellar une lettre du ministre iranien des affaires étrangères, M. Ali Akbar Velayati, demandant une condamnation par l'ONU des auteurs de l'attaque de l'Airbus. *« Les Etats-Unis*, a-t-il dit, *devront juger les responsables militaires de cette attaque. »* A Paris, le nouvelle ambassadeur d'Iran en France, M. Ali Ahani, a demandé, lundi que la France, *« en tant que pays défenseur des droits de l'homme et disposant d'un gouvernement indépendant »*, aille encore plus loin dans sa réaction à la destruction de l'appareil civil iranien.

Au Liban, environ trois mille militants pro-iraniens ont manifesté lundi à Baalbek pour protester contre l'attaque américaine aux cris de *« A mort l'Amérique, à mort Reagan, à mort Israël! »*. Le cheikh Mohamed Yazbeck, un haut responsable du Hezbollah, a qualifié, dans un discours, la destruction de l'Airbus de *« crime du siècle »*. *« Nous disons aujourd'hui à l'imam Khomeiny que nous voulons être des bombes à retardement et exploser à la face de l'Amérique et de ses agents. »* Le parti intégriste d'opposition iakien Al Daoua a, pour sa part, appelé lundi à *« punir l'administration américaine »*.

Tout le monde se demande à Beyrouth comment réagiront les preneurs d'otages ? Seul élément rassurant : une déclaration du guide spirituel du Hezbollah, cheikh Mohamed Hussein Fadlallah, qui a déclaré *« que rien ne justifiait de s'en prendre aux otages occidentaux détenus au Liban et de les sanctionner pour une affaire dans laquelle ils n'ont rien à voir »*. — *(AFP, Reuter, AP.)*

Washington entend se justifier devant l'opinion internationale

WASHINGTON
correspondance

Le souci de se justifier devant l'opinion publique mondiale paraît être la principale préoccupation des dirigeants américains. Ainsi, sans attendre les premières indications de l'enquête en cours sur la « méprise » de la marine américaine dans le Golfe, qui a coûté la vie des deux cent quatre vingt-dix passagers d'un Airbus de ligne iranien, le président Reagan et le vice-président Bush ont entièrement entériné la version du capitaine Rogers, commandant du *Vincennes* sans même tenir compte de certaines contradictions relevées par le Pentagone. L'appareil iranien descendait-il en direction du *Vincennes* ou, au contraire, montait-il de sept mille à quatorze mille pieds comme il en avait demandé l'autorisation ? Le Pentagone aurait deux rapports contradictoires sur cette question que l'enquête pourra peut-être élucider.

Mais, pour le président Reagan, tout est clair : *« L'avion commençait à descendre... Le commandant a cru que son navire allait être attaqué. »* Bref, *« cette grande tragédie (« Je ne la minimise pas »*, a-t-il dit) est essentiellement un *« accident compréhensible »*. Pour sa part, le vice-président Bush a fait état des sept messages d'avertissement adressés à l'Airbus iranien. *« Le commandant* [du *Vincennes*] *a fait ce qu'il avait à faire »*, a-t-il ajouté.

Le gouvernement américain n'envisage pas pour le moment, semble-t-il, d'excuses ou des réparations financières pour l'Iran. *« Nous attendons les résultats de l'enquête »*, a dit le président. Apparemment, sa conscience paraissait moins troublée que celle du capitaine Rogers déclarant : *« (...) Toute ma vie, je supporterai le fardeau de cette décision »*. Ce dernier ajoutait cependant que, étant donné les circonstances et les informations dont il disposait, il avait pris sa décision pour *« protéger* [son] *navire et* [son] *équipage »*.

Visiblement irrité par l'assimilation entre la destruction de l'Airbus et celle de l'avion sud-coréen abattu par les Soviétiques en 1983, le président Reagan n'a pas hésité une seconde à reprendre la thèse controversée selon laquelle les Soviétiques auraient identifié l'appareil sud-coréen avant de l'abattre. Plusieurs experts, certains travaillant pour la CIA, estiment que le commandement soviétique s'était alors contenté d'une identification rapide de la cible sans se rendre compte qu'il s'agissait d'un avion commercial.

A dire vrai, l'opinion américaine dans sa majorité partage avec ses dirigeants ce sentiment de solidarité envers l'US Navy. Les parlementaires doivent s'en rendre compte puisqu'aucune voix autorisée ne s'est élevée au Congrès pour mettre en cause l'action du *Vincennes*. Les leaders démocrates, à commencer par M. Dukakis, semblent intimidés. Ils ont mis une sourdine à leurs critiques antérieures de la politique américaine dans le Golfe, mais cette réaction pourrait se dissiper au cours des prochains jours, quand le Congrès se réunira de nouveau. A l'approche de l'ouverture de la campagne électorale, les démocrates seront tentés d'utiliser l'affaire pour alerter l'opinion sur les dangers auxquels les *« boys »* se trouvent exposés.

Certes, l'administration Reagan a déjà dit qu'il n'était pas question de changer de politique, mais, tout au plus, les instructions permanentes données au commandement de l'US Navy concernant le recours à l'emploi de la force. Les démocrates, cependant, estiment pouvoir compter sur l'appui du grand public qui, sur la base du précédent de la destruction de la caserne des marines à Beyrouth, en 1983, réagirait très mal si ses soldats payaient de leur vie l'accomplissement d'une mission dont la portée lui échappe et dont la durée n'a pas été précisée. Plusieurs parlementaires insistent déjà pour l'application du *War Power Act* de 1973, justifiée à leur avis par l'état de guerre *de facto* dans le Golfe. La loi impose au président de demander au Congrès son approbation pour la prolongation de la mission de protection assurée par les navires américains.

Pour le moment, le ressentiment à l'égard des Iraniens est trop fort pour encourager les démocrates à s'engager dans une critique ouverte du président Reagan, commandant en chef des forces armées, surtout quand l'imam Khomeiny lance un appel aux armes contre le *« Grand Satan »*. De préférence à une attaque de front contre la politique officielle, l'objectif des démocrates est d'obtenir de l'exécutif une limitation dans le temps de la présence navale américaine dans le Golfe.

HENRI PIERRE.

Le nouveau plan militaire de l'hodjatoleslam Rafsandjani

Près d'un mois après sa nomination comme commandant en chef des forces armées par intérim, l'hodjatoleslam Rafsandjani, président du Majlis, a révélé, le samedi 2 juillet, un nouveau plan en vue de regagner l'initiative dans la guerre du Golfe. Il a annoncé la création d'un commandement général des forces armées comprenant des représentants du gouvernement, de l'armée régulière et des gardiens de la révolution.

M. Rafsandjani a expliqué les récentes défaites subies par les Iraniens sur le front par la faiblesse des mesures prises en vue de mobiliser la population. *« Jusqu'à présent*, a-t-il dit, *notre politique consistait à ne pas perturber la vie du pays, en maintenant la guerre à un niveau susceptible d'assurer graduellement la défaite de l'ennemi. Les nouvelles conditions nous imposent de modifier cette politique. Nous devons désormais porter au front toutes les forces du pays pour faire pencher la balance en notre faveur. »*

Le nouveau chef de l'armée a cependant exclu, pour l'instant du moins, une fusion organique entre l'armée régulière et les gardiens de la révolution, et a affirmé que la tâche principale du nouveau commandement général des forces armées devrait être d'accroître la coopération entre ces deux corps en vue de la création éventuelle d'une puissante force armée, reconnaissant ainsi que les divisions entre l'armée et les gardiens de la révolution demeuraient profondes. *« Le plan que je propose*, a-t-il dit, *ne vise pas à réduire le pouvoir ou l'autorité de l'armée ou des gardiens de la révolution, mais à créer une force monolithique et harmonieuse. »*

Il a cependant laissé entendre que ses préférences allaient vers un renforcement de l'armée régulière. *« Le plan à long terme de l'Iran*, a-t-il indiqué, *est d'accroître le rôle des appelés et de renforcer en permanence leur présence au front. Les volontaires* [bassidji] *doivent être plus nombreux mais n'interviendront qu'en certaines occasions. »* Dans ce but, il a préconisé une modification des lois de conscription datant du temps de la paix et a proposé de prolonger la durée du service militaire — actuellement de vingt-huit mois — et de rappeler de nouvelles classes de réservistes.

Le plan proposé par M. Rafsandjani rejoint les suggestions de l'ayatollah Montazeri, le dauphin de l'imam, qui avait déclaré après la chute des îles Majnoun qu'une *« solution fondamentale devait être trouvée en vue de créer une organisation militaire puissante et unifiée, quel qu'en soit le nom, et d'éliminer les organisations parallèles et leur ingérence »*.

M. Rafsandjani, dont le rôle dans le pays ne se limite pas au seul domaine militaire, a également suggéré une révision déchirante de la politique extérieure iranienne, politique qui, selon lui, explique en partie les faiblesses militaires. *« Nous devons cesser*, a-t-il dit, *de nous créer constamment des ennemis. Jusqu'à présent, nous avons, par nos gesticulations révolutionnaires, poussé ceux qui auraient pu rester neutres dans le camp de nos ennemis, et nous n'avons rien fait pour gagner à notre cause ceux qui auraient pu être des amis. »*

« Nous devons, a-t-il conclu, *contrer les efforts des ennemis de l'Iran, qui essaient de nous faire passer pour les principaux responsables de la poursuite des hostilités et de faire accréditer l'idée que l'Irak est seul à rechercher la paix. »*

Jour de deuil à Doubaï

Doubaï *(AFP)*. — Devant le consulat iranien de Doubaï, ils étaient des dizaines à consulter, le lundi 4 juillet, la liste des deux cent quatre-vingt-neuf victimes de l'Airbus A-300 d'Iran Air abattu la veille par les forces américaines. Sans un mot, les mains glissent devant les yeux, en signe de deuil.

Sous une banderole, confectionnée à la hâte, on peut lire : *« Jamais, nous ne céderons »*. Des brochures anti-américaines s'étalent sur des étagères. Pour le consul général, Ahmad Asraf Islami, on ne saurait parler de méprise de l'US Navy. *« Aujourd'hui, selon lui, les Américains ne peuvent cacher au monde qu'ils tuent des innocents. »*

« C'était la volonté divine »

La communauté iranienne de Doubaï, prospère émirat arabe qui fait face à Bandar-Abbas — d'où avait décollé l'Airbus — distante seulement de 250 kilomètres, est plongée dans l'affliction. Dans leur majorité, les victimes du drame de dimanche venaient ou revenaient ici. A l'arrivée du vol IR655 les attendaient des parents, des amis ou des relations, installés à Doubaï de longue date, ou émigrés récents. Iran Air, officiellement par sympathie pour les victimes, a annulé lundi ses vols à destination de Doubaï.

« Les Américains sont des criminels, des fous. Je suis désespéré », dit Muhammad Gulam Gulami, un négociant de trente-cinq ans, qui a perdu sa femme, son beau-frère et huit neveux et nièces. Peu politisés, souvent musulmans sunnites, et jusqu'à présent guère sensibles aux diatribes anti-américaines du régime chiite révolutionnaire de Téhéran, les Iraniens de Doubaï en veulent aux Etats-Unis.

devaient être droguée pour être incapables de distinguer un F-14 d'un avion civil », estime un responsable de l'aéroport, originaire d'Iran. Le chef des enquêtes de la police, Abdulaziz Mohammed Abdullah, aux lointaines racines iraniennes, a aussi perdu son père et cinq autres parents, qui revenaient d'une cure thermale de l'autre côté du Golfe arabo-persique. *« C'était la volonté divine »*, a-t-il dit en apprenant la nouvelle.

Dans les quartiers de Karama et de Morched, de part et d'autre du bras de mer qui divise la ville, des marchands iraniens n'ont pas ouvert leurs magasins, par respect pour les familles endeuillées. Ceux qui ne regardent pas le journal du soir de la télévision iranienne, facilement captée à Doubaï, sont invités par les officiels iraniens à une cérémonie funèbre à la mosquée Hussein, en bordure des quartiers huppés.

Puissants — on estime leur nombre de 50 000 à 70 000, soit le cinquième de la population de l'émirat, — les Iraniens sont, ici comme dans d'autres monarchies du Golfe, étroitement surveillés. Mais s'ils ne peuvent disposer d'institutions communautaires indépendantes, leur influence est très forte dans le négoce. Depuis longtemps, l'Iran commerce avec Doubaï. Avec la guerre, ce lien commercial est devenu vital pour la République islamique. De ses provinces débarquent dans l'émirat les tapis, le caviar ou les pistaches générateurs de devises fortes. Et d'ici repartent, par mer ou air, toutes sortes de marchandises que l'Occident refuse à l'Iran.

La guerre qui fait rage au nord de leur pays, à la frontière entre l'Iran et l'Irak, ou au large, avec les marins des pétroliers pour victimes, n'a jamais atteint, ni même vraiment concerné, ces Iraniens de l'extérieur. La *« faute »* américaine aura-t-elle pour effet de mobiliser la diaspora dans un combat qu'elle ne faisait pas sien ? Tel est sans doute l'espoir de Téhéran. *« Nous sommes tous des soldats. Etre tué sur le front, ou victime de l'Amérique dans le Golfe, c'est pareil »*, a lancé dimanche soir un diplomate iranien aux familles venues aux nouvelles.

Les énigmes de l'Airbus iranien

(Suite de la première page.)

L'Airbus a été abattu à un endroit du détroit d'Ormuz, dénommé Darax, où le couloir aérien A 59 se divise en deux branches, dont l'une file vers Doubaï. Il paraît peu probable que l'appareil se soit trouvé, à l'occasion d'un vol d'une demi-heure, en dehors d'un couloir qui ferait 36 kilomètres de large. D'autre part, l'Airbus était soit en montée pour gagner l'altitude de 14 000 pieds (4 600 m), manœuvre annoncée à l'avance par l'équipage, soit en palier à cette altitude. L'endroit où est tombé l'avion, à mi-distance entre Bandar-Abbas, d'où il avait décollé, et Doubaï, où il se rendait, semble confirmer ces deux hypothèses. Mais la vitesse constatée de 830 km/h était effectivement plus importante qu'il n'est attendu d'un avion au maximum de son chargement et dans cette phase de vol.

Les Américains font encore valoir qu'ils n'ont pu identifier l'avion, celui-ci n'ayant pas répondu aux sept demandes d'identification que le *Vincennes* lui a lancées sur la fréquence de détresse internationale. Selon le témoignage d'un pilote civil iranien, Massoud Razevi, les équipages traversant le Golfe n'écoutent pas et ne répondent pas aux demandes d'identification des bâtiments de l'US Navy. *« Il y a tellement de trafic aérien dans cette région que nous ne répondons jamais aux appels radio des navires de guerre américains*, a-t-il déclaré. *La plupart des messages radio sont ambigus ou inintelligibles. On ne nous pose pas de question spécifique. On nous demande seulement si nous sommes des amis ou des ennemis. Les Américains savent, par leurs radios et les signaux envoyés par nos systèmes électroniques, que nous sommes un avion civil. »*

Telle est l'ultime interrogation : les deux « transpondeurs » (1) dont était équipé l'Airbus d'Iran Air étaient-ils en état de marche ? Si oui, pourquoi les instruments du *Vincennes* n'ont-ils pas identifié la « signature » incontestablement civile qu'ils lui adressaient de façon continue ? C'est de ce côté que l'enquête devra apporter des éclaircissements, car le radar du croiseur ne pouvait fournir à ses opérateurs que des images synthétiques numériques n'ayant aucun rapport avec la taille de l'avion, que les échos des radars classiques permettent de mettre en évidence.

Il faudra attendre que les Iraniens récupèrent les deux boîtes noires de l'Airbus A 300 pour qu'on en sache plus long sur les moments qui ont précédé la catastrophe. Cette récupération ne devrait pas poser de problèmes techniques, car les fonds marins n'excèdent pas 40 mètres dans la région. Reste à savoir si les Iraniens disposent de machines de décryptage en état de marche pour analyser les paramètres techniques de la montée et de la fin du vol 655.

ALAIN FAUJAS.

(1) Instrument qui donne par radar l'identité et les caractéristiques de l'appareil.

Le Djihad islamique menacerait de mort un otage américain

Beyrouth (AP). — Un correspondant anonyme se présentant comme le porte-parole des ravisseurs pro-iraniens du Djihad islamique a menacé mardi de tuer un des otages américains, Terry Anderson ou Thomas Sutherland, pour se venger de la destruction de l'Airbus. *« Le Djihad islamique menace de tuer un des deux otages américains qu'il détient à 20 heures »* (19 heures, heure de Paris), a déclaré l'homme, dans un appel téléphonique cité par la Voix de la nation, une radio sunnite de Beyrouth ouest.

Il n'était pas possible d'authentifier cet appel : le Djihad a toujours affirmé que son mode d'authentification était l'envoi, avec tout message, de la photo d'un otage qu'il détient.

OFFICIERS MINISTÉRIELS
VENTES PAR ADJUDICATION
Rubrique O.S.P. - 64, rue La Boétie, 45-63-12-66

Vente sur saisie immobilière au Palais de justice de BOBIGNY
le mardi 12 juillet 1988, à 13 h 30
EN UN SEUL LOT
PAVILLON aux PAVILLONS-SOUS-BOIS
(Seine-Saint-Denis)
14, allée Bertie-Albrecht
composé d'un sous-sol divisé en 2 pièces, d'un rez-de-chaussée comprenant une pièce à usage de cuisine, une salle de séjour, water-closet, d'un 1er étage divisé en 2 pièces. Avec jardin.
Mise à prix : 150 000 F
S'adresser pour tous renseignements :
1° Au cabinet de Me Jacques PIETRUSZYNSKI, avocat, 28, rue Scandicci, à 93500 PANTIN
2° Au cabinet de la SCP SCHMIDT, DAVID, GUIBERE, société d'avocats, 76, avenue de Wagram, à PARIS (17e) - Tél. : 47-63-29-24.

d'Iran Air par l'US Na

Pour sa part, la Syrie, principal allié
l'Iran, a exprimé sa « répugnance » après
truction de l'Airbus. « Ce crime odieux
rista, dit un communiqué officiel, est une
du mépris [des Etats-Unis] des vies humai
démontre clairement les dangers de la
des flottes étrangères dans le Golfe arabe. »

Un porte-parole du ministère algérien
affaires étrangères a déclaré qu'« au moment
des efforts internationaux louables se
pour une solution pacifique et honorable
conflit » il est « particulièrement
qu'un Etat investi d'une part essentielle de la
sion de maintien de la paix et de la sécurité
nationale soit directement impliqué dans

Washington entend se justifier
erant l'opinion internationale

CIA, estimant que le
ment
d'une
sans se
d'un avion commercial

A dire
dans sa
dirigeants
envers l'US Navy
taires
puisqu'aucune
élevée
cause l'action
ders démocrates,
M. Dukakis,
ont mis une
antérieures
caine dans
tion pourrait
prochains
réunira de
l'ouverture
faire, les
d'utiliser
non sur
« bons »

Certes,
déjà du
changer
plus, les
données
l'US Navy
l'emploi de
suspendu
par l'armée
base
de la
en 1987
dets
sement
lui en
été
taires
tive du
tifier
de

igmes de l'Airbus iranien

Proche-Orient

au-dessus du détroit d'Ormuz

action meurtrière et attentatoire, au surplus, à la sécurité de l'aviation civile ».

A Bagdad, le chef des Moudjahidin du peuple (mouvement iranien d'opposition armée), M. Massoud Radjavi, a condamné la « *catastrophe* », mais il a reproché aux Etats-Unis d'en avoir accepté la responsabilité. « *On ne pouvait imaginer de la part des Etats-Unis un meilleur secours au régime de Khomeiny, qui va exploiter cyniquement le sang des innocents, victimes en fin de compte de son propre bellicisme* », a-t-il indiqué.

A Managua, le président nicaraguayen Daniel Ortega, dans un message spécial aux Américains, à l'occasion de leur fête d'indépendance du 4 juillet, lundi, a accusé l'administration Reagan d'avoir commis « *un véritable génocide* ».

Le Japon craint que l'affaire de l'Airbus n'accélère un retrait des Etats-Unis du Golfe. « *Le débat va s'intensifier aux Etats-Unis sur un retrait du Golfe* », à quelques mois de l'élection du successeur du président Ronald Reagan, a estimé le vice-ministre de la défense, M. Seiki Nishihiro. « *Je souhaite que cela n'ait pas d'influence sur le passage des bateaux japonais* » dans la région, a-t-il ajouté. La majorité du pétrole japonais — 55% l'an dernier — transite par le Golfe, et les pétroliers nippons ont bénéficié de la présence américaine. — *(AFP, Reuter.)*

Les déclarations de Mme Thatcher pourraient ralentir le processus de normalisation avec Téhéran

LONDRES
de notre correspondant

Le chargé d'affaires iranien à Londres, M. Akhound Zadeh Basti, a exprimé le lundi 4 juillet, « *le chagrin et la consternation* » de son gouvernement après la déclaration faite dimanche par Mme Thatcher. Celle-ci avait certes regretté « *les pertes en vies humaines* » subies par les Iraniens mais avait également affirmé « *le droit à l'autodéfense des forces engagées dans ces hostilités* ».

Ce prompt soutien au grand « *allié* » américain en difficulté confirmant la « *relation spéciale* », qui unit Londres et Washington a suscité la colère de Téhéran. M. Akhound Zadeh Basti avait convoqué la presse pour l'occasion. Il a soigneusement mesuré les termes de ses récriminations contre la « Dame de fer », notant le « *caractère précipité* » de la prise de position britannique. « *Nous aurions espéré que tous les gouvernements épris de paix condamneraient catégoriquement cet acte de barbarie. S'ils demeurent indifférents, ils ouvrent la voie à d'autres incidents de ce genre ailleurs dans le monde* », a-t-il affirmé. Le chargé d'affaires iranien a donc laissé planer l'idée de représailles contre Londres mais en termes tellement vagues que les spécialistes du Foreign Office en ont conclu que Téhéran avait décidé de passer l'éponge.

M. Akhound Zadeh Basti a rencontré, lundi, M. Robertson Young, chef de la direction du Moyen-Orient au Foreign Office ; il n'a mentionné « *qu'en passant* » la déclaration de Mme Thatcher. Les deux hommes se voient régulièrement, parfois chaque semaine, depuis plusieurs mois. Londres et Téhéran ont déjà apuré le contentieux concernant leur bâtiments diplomatiques respectifs. Les Iraniens paraissaient jusqu'à dimanche désireux d'aller plus loin. On estime au Foreign Office que cette affaire va sans doute ralentir le processus de normalisation en cours entre Londres et Téhéran mais qu'elle ne va pas le bloquer.

Les responsables du Foreign Office demandent « *à l'occasion* », lorsqu'ils rencontrent des responsables iraniens, que ceux-ci « *exercent leur influence* » au Liban pour faire libérer les trois otages britanniques qui s'y trouvent : MM. Terry Waite, John McCarthy et Brian Keenan. Il s'agit d'une « *pression humanitaire et morale* » et *non* d'une amorce de négociation, explique-t-on ici.

L'archevêque de Cantorbéry, le Dr Robert Runcie, a exprimé lundi sa « *douleur* » devant la « *tragédie* » de l'Airbus d'Iran Air et a demandé au chargé d'affaires de « *transmettre ses condoléances au peuple iranien* ». On estime, dans l'entourage du Dr Runcie, que les propos de Mme Thatcher pourraient avoir compromis les chances d'une libération prochaine de M. Waite, émissaire personnel de l'archevêque, retenu en otage au Liban depuis janvier 1987.

Une émission parlementaire organisée par le Dr Runcie s'est rendue il y a deux semaines à Téhéran pour s'informer du sort de M. Waite et des deux autres otages ; elle avait paru plutôt optimiste à son retour. M. David Waite, le frère de l'intéressé, a, de son côté, critiqué lundi la déclaration de Mme Thatcher.

DOMINIQUE DHOMBRES.

A Moscou

Réaction officielle tardive et relativement modérée

L'Union soviétique a dénoncé, le lundi 4 juillet, la destruction de l'Airbus iranien, comme une conséquence prévisible de la présence militaire américaine et de son aventurisme dans la région du Golfe arabo-persique. Le porte-parole, M. Guennadi Guerassimov, a fait savoir, au cours d'une conférence de presse, que les autorités soviétiques, dans un télégramme de condoléances aux dirigeants iraniens, avaient déploré le « *décès tragique* » des passagers de l'Airbus. M. Iouli Vorontsov, premier vice-ministre des affaires étrangères, a, d'autre part, eu un entretien avec l'ambassadeur iranien à Moscou. Aucun détail n'a été fourni par M. Guerassimov sur sa teneur.

Un communiqué assez tardif de l'agence Tass a réfuté les justifications de Washington dans ses tentatives d'accréditer l'idée d'une « *erreur* », et a demandé le retrait de la flotte américaine, tout en reformulant la proposition soviétique, faite en septembre à New-York, qui préconisait le déploiement d'une force de l'ONU. L'URSS maintient elle-même un détachement naval dans le Golfe. L'agence Tass qualifie les militaires américains d'« *incompétents* ». Le gouvernement soviétique n'a réagi que lundi après-midi, après que des réactions de l'« opinion publique » furent diffusées par Tass.

Le ton du communiqué final contraste fortement avec les mises en cause virulentes de Radio-Moscou peu auparavant, fustigeant ce « *massacre collectif intentionnel perpétré de sang-froid* », tandis que *la Pravda* de lundi qualifiait l'événement de « *crime monstrueux* » et d'« *acte terroriste* ».

Interrogé au cours de la conférence de presse de lundi sur ces différences d'attitude, M. Guerassimov a expliqué que Moscou ne voulait pas imiter la « *folle réaction antisoviétique* » qui, aux Etats-Unis, avait suivi la destruction en septembre 1983 par la chasse soviétique du Boeing sud-coréen. Sur ce point, le porte-parole soviétique a précisé qu'il n'y avait pas de comparaison possible entre les deux événements puisque l'avion sud-coréen survolait l'espace soviétique alors que l'Airbus passait dans « *un couloir établi au-dessus d'eaux internationales* ». — *(AFP, Reuter, UPI.)*

SOFT & MICRO

LE PREMIER MAGAZINE DES APPLICATIONS ET DU LOGICIEL

Ce mois-ci, au sommaire

● LES MICRO-ORDINATEURS PORTABLES
Un dossier spécial : 35 modèles à l'essai

● PRODUITS COMPAGNONS DE LOTUS 1-2-3 :
Traitement de textes, graphiques, communication

● CONCOURS :
Soft & Micro lance un défi à ses lecteurs utilisateurs de Lotus 1-2-3. De nombreux cadeaux à gagner.

● L'HYPERTEXTE :
Un nouvel environnement logiciel sur PC

30 F... En kiosque pendant 2 MOIS...

SOFT & MICRO est édité par EXAPUBLICATIONS, 10, rue Fresnel, 75116 Paris.

LA MAISON DES BIBLIOTHEQUES
61 rue Froidevaux 75014 Paris

Bibliothèque "Ligne Standard" Acajou - Près de 200 modèles - 12 hauteurs - 4 largeurs - 4 profondeurs - 12 autres versions de teintes et placages d'essences véritables

Du meuble traditionnel... ... au meuble contemporain.

500 modèles
14 lignes et styles
53 coloris, teintes ou essences de bois

Bibliothèque "Ligne Standard" (version Frêne Naturel)

Bibliothèque "Louis XIII" - 28 modèles - 2 hauteurs - 4 largeurs - 5 profondeurs - 4 versions

CATALOGUE GRATUIT dans nos magasins

A PARIS : 61, rue Froidevaux 75014

Magasins ouverts le lundi de 14 h à 19 h du mardi au samedi inclus de 9 h à 19 h sans interruption.
RER : Denfert Rochereau - Métro : Denfert Rochereau - Gaité - Edgard Quinet - Autobus : 28, 38, 58, 68 - SNCF : Gare Montparnasse.

Nouveau en région parisienne : Arpajon (200 m avant la sortie Arpajon Centre) - 13, route nationale 20 - Tél. : 64 90 05 47.

Bibliothèque "Alu 50" - 30 modèles - 4 hauteurs - 2 largeurs - 3 profondeurs - 4 coloris

OU DANS NOS MAGASINS RÉGIONAUX

BORDEAUX 10, rue Bouffard, tél. 56.44.39.42
BRIVE (Point Expo) 30, rue Louis-Latrade, tél. 55.74.07.32
CLERMONT-FERRAND 22, rue G.-Clémenceau, tél. 73.93.97.06
DIJON 100, rue Monge, tél. 80.45.02.45
DRAGUIGNAN (Point Expo), ZAC de St-Hermentaire, tél. 94.67.33.19
GRENOBLE 59, rue St-Laurent, tél. 76.42.55.75
LILLE 88, rue Esquermoise, tél. 20.55.69.39
LIMOGES 57, rue Jules-Noriac, tél. 55.79.15.42
LYON 9, rue de la République, (métro Hôtel-de-Ville - Louis Pradel), tél. 78.28.38.51
MARSEILLE 109, rue Paradis, (métro Estrangin), tél. 91.37.60.54
MONTPELLIER 8, rue Sérane, (près Gare), tél. 67.58.19.32
NANCY 8, rue Piétonne St-Michel, (face Saint-Epvre), tél. 83.32.84.84
NANTES 16, rue Gambetta, (près rue Coulmiers), tél. 40.74.59.35
NICE 2, rue Offenbach, tél. 93.88.84.55
POITIERS 42, rue du Moulin-à-Vent, tél. 49.41.68.46
RENNES 18, quai E.-Zola, (près du Musée), tél. 99.79.56.33
ROUEN 43, rue des Charrettes, tél. 35.71.96.22
ST-ETIENNE 40, rue de la Montat, tél. 77.25.91.46
STRASBOURG 11, rue des Bouchers, tél. 88.36.73.78
TOULOUSE 1, rue des Trois-Renards, (près place St-Sernin), tél. 61.22.92.40
TOURS 5, rue H.-Barbusse, (près des Halles), tél. 47.38.63.65

Magasins ouverts du mardi au samedi inclus.

par téléphone 24 h / 24 (Répondeur automatique)
(1) 43 20 73 33
OU AVEC CE BON ➤

MO 39
BON POUR UN CATALOGUE GRATUIT
A renvoyer à :
La Maison des Bibliothèques 75680 Paris Cedex 14
J'aimerais recevoir rapidement et gratuitement votre dernier catalogue complet sur tous vos modèles de bibliothèques, avec tarif et liste des magasins, ceci sans aucun engagement de ma part.
Mr, Mme, Mlle _____
Prénom _____
Adresse _____
Code postal _____
Ville _____
Tél. (facultatif) _____
Profession _____
ATP S.A. au capital de 2 000 000

Asie

AFGHANISTAN : les moudjahidines face au retrait des troupes soviétiques

La bataille des villes moyennes

(Suite de la première page)

Notamment pour cette raison, les troupes soviétiques, contrairement à ce qui avait été annoncé fin mai (*le Monde* des 27 et 28 mai), n'ont pas quitté la ville de Jalalabad qui commande l'une des deux routes stratégiques (l'autre étant celle de Kandahar vers Quetta) reliant l'Afghanistan au Pakistan et qui permet l'approvisionnement de Kaboul et la sortie des exportations afghanes.

A Jalalabad, entre mille et deux mille soldats soviétiques sont toujours dans la ville. Les rodomontades de certains chefs de la résistance, notamment de M. Gulbuddin Hekmatyar, chef du Hezb-I-Islami, qui avait trop vite annoncé la chute de la ville, ont fait long feu. Il est vrai que les autres commandants de la résistance n'ont pas voulu, comme le souhaitait M. Hekmatyar, d'une offensive générale qui aurait été trop coûteuse.

Les moudjahidins renforcent pourtant leurs positions autour de la ville : récemment un convoi d'environ 1 500 chameaux et chevaux chargés de roquettes de longue portée pour PM 12, de mines antichar, de matériel de transmission, cheminait lentement sur les pistes du Nangarhar à destination de Jalalabad.

Le jour, la ville est progouvernementale, parce qu'il faut bien que le commerce se poursuive ; la nuit, Jalalabad change de camp : plusieurs centaines de personnes montent sur les terrasses, raconte un témoin, et crient « *Allah Akbar* ». Parfois, comme à Kaboul, les roquettes tombent sur la ville mais, dans l'ensemble, la résistance attend que le temps et les « barbes blanches » fassent leur œuvre. Les « moudj » ont espéré que la population allait se soulever contre la garnison mais les « bazari » (les gens du bazar, les boutiquiers) n'ont jamais fait de grands résistants.

Autour de Jalalabad, plusieurs centaines de miliciens constituent, avec leurs familles, une sorte de zone tampon. La formation des milices est le résultat d'une politique progressive mais systématique engagée depuis plusieurs années par le régime de Kaboul. Venus de localités déjà évacuées par les troupes gouvernementales pour éviter qu'ils se rallient à la résistance, les miliciens empêchent les assaillants de progresser vers le centre de la ville. Le régime du président Najibullah s'est efforcé de se prémunir, sans y réussir vraiment, contre des défections massives : la plupart du temps, les garnisons sont composées de soldats originaires de régions différentes (afin d'éviter de trop évidentes solidarités ethniques), et mêlent trois sortes d'unités qui se surveillent mutuellement, l'armée, la *tsarandoy* (police militarisée) et les unités combattantes du Khad (services secrets afghans).

Le nombre des défections est variable selon les régions : les soldats ne sont pas très enclins à déposer les armes devant des groupes de moudjahidins appartenant aux partis les plus fondamentalistes, notamment le « Hezb » de Gulbuddin Hekmatyar, craignant les excès d'une justice islamique expéditive. Des « arrangements » entre les troupes régulières et la guérilla ne donnent pas toujours lieu à des défections, bien que le nombre de celles-ci aille croissant. A Ghazni, ville évacuée par les troupes soviétiques (ainsi que tous les postes environnants) les 29 et 30 mai, les va-et-vient entre la cité et l'extérieur sont devenus incessants. La plupart du temps, ces missions de ravitaillement, de renseignement, voire de bons offices, sont confiées aux anciens ou à de très jeunes adolescents que l'âge protège contre tout enrôlement forcé au sein de l'armée régulière. Entre Kaboul et le reste du pays, le commerce n'a jamais cessé : « *Je viens de commander 2 000 sacs de ciment à un grossiste de la capitale*, raconte un représentant d'une organisation humanitaire, *et je suis sûr d'être livré en temps voulu.* »

Dans certains cas, il n'y a pas de dialogue possible ; notamment parce que tout le système tribal s'étant effondré, il n'y a plus d'intermédiaires. C'est le cas à Khost dans la province du Paktia où la ville, ceinturée par la guérilla, est ravitaillée par avion. Gardez, au nord-ouest, est encore étroitement contrôlée par les troupes gouvernementales. C'est par cette localité que passent les convois qui ravitaillent une autre grande ville de la région, Ghazni, faute de pouvoir emprunter la route directe, vers Kaboul, qui est coupée par la résistance. Plus au sud, les moudjahidins contrôlent également les localités de moyenne importance situées sur la route qui mène à Kandahar, la deuxième ville du pays, c'est-à-dire Qarabagh, Shahjoy et vraisemblablement Qalat, la capitale de la province de Zabul.

Dans Kandahar, les combats font rage de quartier en quartier, parfois de rue en rue. La résistance s'est emparée de la plupart des localités, les troupes soviéto-afghanes, pour leur part, tenant encore toute la partie est de la ville, proche de l'aéroport. La route menant à la frontière est, en revanche, parfaitement libre, grâce à Ismat Muslim, un curieux personnage... « *Seigneur de la guerre* », « *bandit d'honneur* » pour les uns et « *traître* » tout simplement pour les autres. Ismat Muslim est passé au service du régime de Kaboul par dépit (et aussi par intérêt) au début de la guerre, la résistance lui ayant refusé la place qu'il estimait mériter, en raison de son influence locale et de celle de sa tribu, les Ashekzay.

Surarmé (notamment des blindés) par l'armée gouvernementale, le « général » Ismat Muslim a pour mission d'assurer la libre circulation de la route Kandahar-Spindoldak, dernière localité menant à la frontière, puis à Quetta au Pakistan. « Résistant » de cœur, Ismat Muslim a toujours laissé passer les convois de blessés moudjahidins revenant de Kandahar. A la tête de ses milices (de 5 000 à 6 000 hommes), il est susceptible de passer du jour au lendemain du côté de la guérilla (ce qui constituerait une étape décisive pour la prise de Kandahar). Cet anticommuniste notoire est tout aussi capable de décimer certains groupes de la résistance, notamment ceux qui se réclament de Gulbuddin Hekmatyar, son ennemi juré...

Au-delà de quelques cas d'espèce, la résistance a apparemment choisi d'économiser ses forces pendant la durée du retrait soviétique. Le siège de plusieurs villes se poursuit mais la tendance est plutôt d'éviter les pertes civiles et de ne pas donner de prétexte à l'armée rouge de ralentir ou de suspendre les opérations de retrait.

LAURENT ZECCHINI.

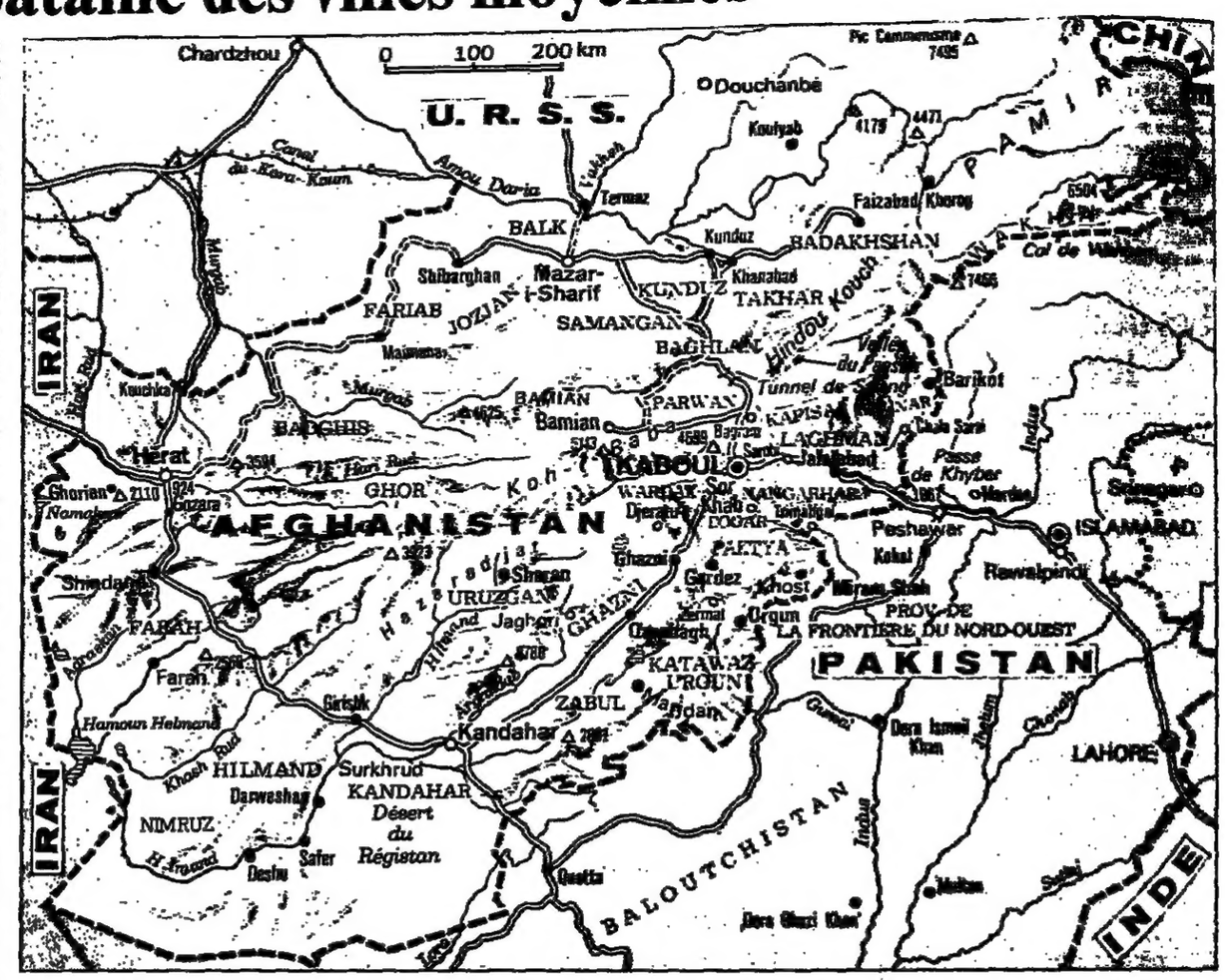

Moscou amnistie ses déserteurs

« Au nom de l'Etat soviétique, je déclare que les soldats en mission (...) en Afghanistan qui regagneront leur patrie (...) jouiront de tous les droits politiques, sociaux et autres garantis par la Constitution de l'URSS à tous ses citoyens. » Ainsi, le procureur général Alexandre Soukharev a-t-il annoncé, le lundi 4 juillet à Moscou, l'amnistie inconditionnelle accordée à tous les Soviétiques capturés en Afghanistan au cours de huit années d'occupation.

La mesure concerne en principe les trois cent douze soldats portés disparus depuis décembre 1979, mais le procureur a annoncé qu'environ un tiers d'entre eux étaient présumés morts. Sur les deux cents restant en vie, certains sont prisonniers au Pakistan, *« plusieurs douzaines »*, selon M. Soukharev, sont réfugiés aux Etats-Unis, *« un peu moins au Canada »* et *« plusieurs autres »* dans différents pays européens. L'amnistie couvre aussi bien ceux qui, en accord avec les moudjahidins ont « choisi la liberté » que ceux qui, en Afghanistan même, sont passés avec armes et bagages du côté des *« contre-révolutionnaires »*.

Il s'agit, a dit le procureur général, de gens *« qui n'ont pas pu résister à la propagande hostile, aux souffrances et aux privations pendant leur captivité »*. Mais, même ceux qui *« ont enfreint la loi* [les déserteurs par exemple] *seront, conformément aux principes nobles de l'humanisme socialiste, amnistiés »*.

M. Soukharev a dénoncé *« les inventions concernant les prétendues pressions inévitables »* qui attendaient les soldats capturés s'ils rentraient au pays. Mais il a reconnu que ces *« inventions »* pouvaient être nées du cas, tout à fait authentique, de Nicolaï Ryjkov, un ancien déserteur condamné à douze ans de travail pour haute trahison à son retour en URSS en 1986. Ryjkov avait gagné les Etats-Unis avant de rentrer à Moscou. Depuis la mise en place de la « perestroika », l'ancien déserteur a été libéré et pardonné, a précisé M. Soukharev.

Plusieurs dizaines de milliers de Soviétiques faits prisonniers par les Allemands furent accusés de nazisme et exécutés ou envoyés dans des camps par Staline, à la fin de la seconde guerre mondiale.

A TRAVERS LE MONDE

Cisjordanie

Fermeture des écoles pour trois jours

L'administration militaire israélienne a ordonné, le lundi 4 juillet, la fermeture de l'ensemble des écoles de Cisjordanie pour une durée de trois jours à partir de mardi, alors que quatre Palestiniens ont été blessés par balles en Cisjordanie dans la nuit de dimanche à lundi, selon des sources palestiniennes.

Le général Shaize Erez, responsable de l'administration militaire israélienne dans les territoires occupés, a déclaré que cette décision est « une *conséquence de l'agitation qui règne depuis plusieurs jours dans les écoles* ». « *Cette mesure est un avertissement clair et signifie que nous n'accepterons pas la manière dont ils* (les Palestiniens) *conduisent leurs études* », a-t-il ajouté.

D'autre part, les forces de sécurité israéliennes ont détruit, lundi, deux maisons et en ont muré deux autres, dans le village de Sinjel (nord de la Cisjordanie occupée), après que leurs habitants eurent été arrêtés pour jets de bouteilles incendiaires. *(AFP.)*

Liban

Une cinquantaine de morts ou de blessés Borj-el-Barajneh

Les duels d'artillerie interpalestiniens qui ont éclaté, le lundi 4 juillet, dans le camp de réfugiés de Borj-el-Barajneh, dans le sud de Beyrouth, ont fait au moins une cinquantaine de morts ou de blessés, dont une majorité de femmes et d'enfants, a-t-on appris de source palestinienne.

Les combats ont commencé à l'aube et se sont poursuivis sans discontinuer toute la journée, les partisans du président de l'OLP, M. Yasser Arafat, tentant d'empêcher l'intrusion d'éléments prosyriens proches d'Abou Moussa. Quatre obus tirés par les forces d'Abou Moussa sont tombés sur un abri souterrain où des femmes et des enfants s'étaient réfugiés, faisant vingt blessés graves. *— (Reuter.)*

URSS

20 000 personnes évacuées dans la région de Gorki

Quelque vingt mille personnes ont dû être évacuées dans la nuit du samedi au dimanche 3 juillet, à la suite d'une fuite de gaz toxique survenue dans un wagon, en gare de Chakhnounia, dans la région de Gorki (400 kilomètres à l'est de Moscou), a indiqué l'agence Tass. L'accident, dont les causes exactes ne sont pas précisées, n'a fait aucun mort.

La fuite s'est produite dans un wagon contenant 62 tonnes d'herbicide placé sur une voie de garage. Un nuage de gaz s'est aussitôt formé, menaçant la santé des habitants de cette agglomération. Les pompiers ont éteint un début d'incendie qui s'est déclaré dans la gare. Quelques heures plus tard, les personnes évacuées ont pu regagner leurs habitations.

Au début du mois de juin, près d'une centaine de personnes avaient trouvé la mort dans l'explosion de trois wagons chargés d'explosifs dans la gare d'Arzamas (500 km à l'est de Moscou). *— (AFP.)*

● **AFRIQUE DU SUD. — Recours en appel pour les « Six de Sharpeville »** : les avocats des *« Six de Sharpeville »* ont déposé, le lundi 4 juillet un recours en appel auprès de la plus haute autorité judiciaire afin de pouvoir demander, une seconde fois, la réouverture du procès. Les *« six »* — une femme et cinq hommes, tous noirs — ont été condamnés à mort pour participation au lynchage d'un conseiller municipal noir en 1984. L'actuel sursis à exécution des « six » venant à échéance le 19 juillet, l'un des avocats des « six » Me Dlar, a affirmé qu'il déposerait la semaine prochaine une demande pour obtenir une prolongation du sursis à exécution. Une réponse positive du juge est une quasi-certitude, selon lui. Si le recours des « six » est rejeté, ceux-ci n'auront plus alors qu'une seule possibilité : adresser une demande de grâce au président Pieter Botha.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09

Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général : Bernard Wouts.
Rédacteur en chef : Daniel Vernet.
Corédacteur en chef : Claude Sales.

Le Monde PUBLICITE
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration

Le Monde est microfilmé et indexé. Renseignements au (1) 42-47-99-61. Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437 ISSN : 0395 - 2037

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE

ABONNEMENTS
BP 507 09 75422 PARIS CEDEX 09 Tél. : (1) 42-47-98-72

TARIF	FRANCE	BENELUX	SUISSE TUNISIE	AUTRES PAYS voie normale
3 mois	354 F	399 F	584 F	687 F
6 mois	672 F	762 F	973 F	1 337 F
9 mois	954 F	1 089 F	1 404 F	1 952 F
1 an	1 200 F	1 380 F	1 800 F	2 530 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.
Pour vous abonner, **RENVOYER CE BULLETIN** accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus
ou par MINITEL : 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

BULLETIN D'ABONNEMENT
DURÉE CHOISIE
3 mois ☐ 6 mois ☐ 9 mois ☐ 1 an ☐
Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
_____ Code postal : _____
Localité : _____ Pays : _____
Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.
BADMOB

(Publicité)
C.S.E.A.
Seule lettre confidentielle en français sur les pays de l'A.S.E.A.N. et la Chine.
Correspondants à Singapour, Kuala-lumpur, Bangkok, Manille, Djakarta, Hong-Kong, New-York et Londres.
Paraît tous les 15 jours.
Spécimens sur demande :
C.S.E.A.
Service M. 84, rue de Cléry 75002 Paris.

ISTH INSTITUT PRIVÉ DES SCIENCES ET TECHNIQUES HUMAINES DEPUIS 1954
PRÉPARATION À LA PROCÉDURE D'ADMISSION DIRECTE EN IIe ANNÉE HEC — ESCP — ESCAE X6
- Groupes de niveaux en Compta/Gestion et LV1
- Soutiens personnalisés par matières
- Préparations écrites 70 heures + 2 contrôles écrits hebdo
- Préparations aux oraux en cours de stage et après les résultats
- Dossiers de travail en juin-juillet

STAGE INTENSIF DE VACANCES du 25 juillet au 30 août 88
ÉTUDIANTS MAJORS de PROMOTION SUCCÈS IMPORTANTS

TOLBIAC : 83, av. d'Italie 75013 Paris Tél. : 45.85.59.35 +
AUTEUIL : 6, avenue Léon-Heuzey 75016 Paris Tél. : 42.24.10.72 +

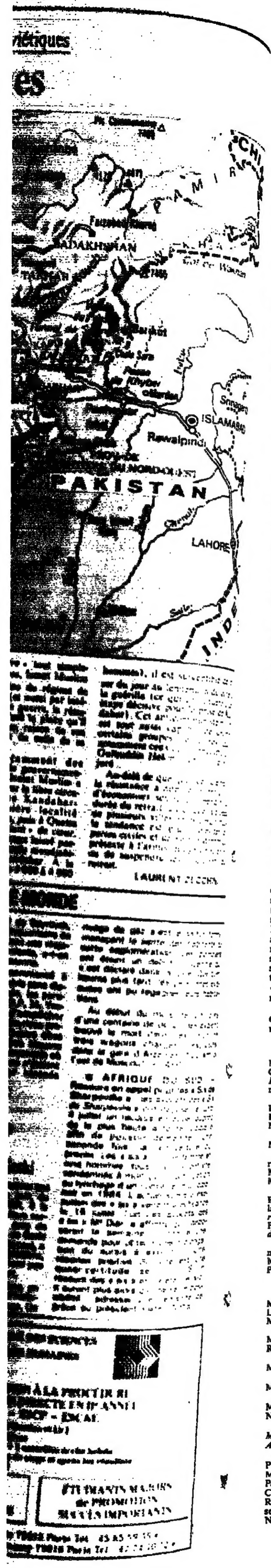

Les travaux de l'Assemblée nationale

Les fausses factures et les syndicalistes au cœur du débat sur l'amnistie

L'Assemblée nationale devait procéder le mardi 5 juillet à l'examen du projet de loi d'amnistie. Le Sénat l'a déjà adopté en première lecture, le PS et le PCF refusant d'approuver la copie rendue par la majorité sénatoriale (*le Monde* du 2 juillet). La commission des lois de l'Assemblée nationale et, d'autre part, le bureau du groupe PS devaient se réunir mardi matin pour mettre la dernière main à ce texte.

Lundi, la commission des lois, à l'unanimité, a adopté un amendement faisant bénéficier de l'amnistie les délits de fausses factures liées au financement des partis et à celui des campagnes électorales. Cet amendement ne concerne que les faits ayant eu lieu avant la promulgation de la loi sur le financement de la vie politique adoptée au début de l'année.

Les discussions en commission se sont, d'autre part, cristallisées autour de deux sujets : la réintégration des personnels protégés licenciés pour fautes effectuées dans le cadre de leurs activités syndicales ; l'amnistie des délits et contraventions au code du travail (*« délits patronaux »*).

Au Sénat, la majorité de droite avait repoussé l'amendement de M. Michel Dreyfus-Schmidt (PS-Territoire de Belfort) permettant la réintégration des représentants du personnel licencié, *« sauf cas de force majeure »* et à condition que la faute commise ne soit pas une *« faute lourde ayant consisté en une atteinte aux personnes »* (violences, séquestrations de personnes, etc.). Le PCF était hostile à cette limitation à la réintégration.

En commission des lois au Palais-Bourbon, le rapporteur, M. Jean-Pierre Michel (PS-Haute-Saône), a repris cet amendement qui gêne le PCF et qui a été combattu par l'opposition RPR, UDC et UDF. En revanche, un clivage est apparu au sein de l'opposition s'agissant de l'amnistie des faits. Le RPR s'y est montré hostile, l'UDF et l'UDC favorables.

D'autre part, la commission des lois s'en est tenue, lundi, au dispositif suivant, concernant les *« délits patronaux »* : sont exclus de l'amnistie les délits en matière de droit du travail sauf les contraventions des trois premières classes (1 300 F d'amende). La commission des lois et le groupe socialiste travaillaient encore mardi matin sur cette disposition qui ne satisfait pas tout le monde. Le rapporteur, M. Jean-Pierre Michel, souhaiterait pour sa part prévoir une amnistie plus large qui couvrirait toutes les infractions sauf celles qui touchent *« à l'hygiène et à la sécurité du travail »*. Si cette mesure était finalement adoptée, elle permettrait d'exclure du champ de l'amnistie des infractions qui sont souvent à l'origine d'accidents du travail. En outre, elle donnerait satisfaction aux inspecteurs du travail qui craignent de voir disparaître une partie de leur travail en matière de récidive.

P. S.

Le nouveau bureau exécutif du PS

Le comité directeur du PS a élu, le samedi 2 juillet, les vingt-sept titulaires et les treize suppléants du bureau exécutif, modifié après *l'entrée au gouvernement de quinze* membres du bureau élu après le congrès de Toulouse, en avril 1987 (1). Ceux-ci pourront participer, en tant qu' « assistants », aux réunions de l'instance délibérative du PS.

Le bureau élu après le congrès de Toulouse avait été quelque peu modifié. Au sein du courant de M. Pierre Mauroy, M. Gérard Collomb avait remplacé Mme Martine Buron. Parmi les rocardiens, Ginette Leroux, décédée, avait été remplacée par M. Jean-Claude Petitdemange, qui, collaborateur de M. Michel Rocard à l'hôtel Matignon, n'appartient pas au nouveau bureau.

Des reclassements se sont opérés lors de la compétition entre MM. Laurent Fabius et Pierre Mauroy pour le poste de premier secrétaire, après la démission de M. Lionel Jospin. C'est ainsi que M. Daniel Percheron, premier secrétaire de la fédération du Pas-de-Calais, qui était mauroyiste, s'est rangé parmi les partisans de M. Fabius. M. Louis Mermaz a pris position, comme M. Jospin, pour M. Mauroy, ce qui conduit à le classer parmi les amis de l'ancien premier secrétaire, mais le président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, proche, avant tout, de M. François Mitterrand, reste extérieur à la rivalité Jospin-Fabius.

La réunion du comité directeur a été l'occasion, d'ailleurs, pour le président de l'Assemblée nationale, de recevoir à déjeuner, à l'hôtel de Lassay, M. Mermaz et MM. Louis Mexandeau et Charles Hernu, deux autres compagnons de M. Mitterrand qui avaient pris position contre sa candidature au poste de premier secrétaire, en mai dernier. La frontière des amitiés « fabiusiennes » et « jospiniennes » se révèle donc perméable, sinon mouvante.

Apparaissent en italique, ci-dessous, les noms des nouveaux membres du bureau exécutif.

Membres titulaires

– Proches de M. Lionel Jospin (7) : MM. Henri Emmanuelli, Mme Anne-Catherine Franck, MM. Louis Mermaz, *Louis Mexandeau*, Michel Pezet, Dominique Strauss-Kahn, Daniel Vaillant.

– Proches de M. Laurent Fabius (4) : MM. Marcel Debarge, Laurent Fabius, Daniel Percheron, Mme Françoise Seligmann.

– Proche de M. Jean Poperen (1) : M. Jean-Marc Ayrault.

– Proches de M. Pierre Mauroy (4) : M. Gérard Collomb, Mme Geneviève Domenach-Chich, MM. Pierre Mauroy, Bernard Roman.

– Proches de M. Michel Rocard (7) : MM. Jean-Claude Boulard, Pierre Brana, *Mme Colette Deforeit*, MM. Daniel Frachon, Gérard Fuchs, Jean-Pierre Joseph, *Gérard Lindeperg*.

– Proches de M. Jean-Pierre Chevènement (4) : Mme Nicole Bricq, MM. Michel Charzat, Max Gallo, Pierre Guidoni.

Membres suppléants

– Proches de M. Jospin (4) : MM. Jean-Marie Cambacérès, Gérard Le Gall, Jean-Jack Queyranne, Mme Gisèle Stievenard.

– Proches de M. Fabius (2) : M. Claude Bartolone, Mme Yvette Roudy.

– Proche de M. Poperen (1) : M. Michel Debout.

– Proche de M. Mauroy (1) : M. Frédéric Rosmini.

– Proches de M. Rocard (3) : M. Jean-Pierre Balduyck, Mme Marie-Noël Lienemann, *M. Alain Richard*.

– *Proches de M. Chevènement (2) : M. Pierre Carassus, Mme Marie-Arlette Carlotti.*

(1) Il s'agit de MM. Lionel Jospin, Pierre Bérégovoy, Mme Edith Cresson, MM. Pierre Joxe, André Laignel, Jean Poperen, Michel Delebarre, Jean-Pierre Chevènement, Georges Sarre, Michel Rocard, Robert Chapuis, Louis Le Pensec, Jack Lang, Mmes Véronique Neiertz et Edwige Avice.

Nouveaux élus, nouveaux venus

Ségolène Royal

Ségolène Royal se voyait bien suppléante. D'un député « ministrable », par exemple. Pour apprendre le métier. Le président de la République apprécie, sans doute, la modestie chez ses collaborateurs. Il ne la partage pas pour autant : quand on vient de l'Elysée, on ne doit pas avoir besoin d'autre protection pour affronter les électeurs.

Le samedi 21 mai, la timide chargée de mission s'est entendu dire : *« Il faut que vous voyiez Mermaz. »* Elle n'a pas osé demander pourquoi. De Louis Mermaz, elle a appris, d'abord, qu'elle était candidate aux élections législatives dans la deuxième circonscription des Deux-Sèvres ; ensuite, qu'il ne lui restait que quelques heures pour se présenter à la préfecture de Niort. Comme elle n'avait pas le temps de passer chez elle, le *rocardien Alain Richard lui a prêté* les 1 000 francs de la caution.

Pour la presse locale, Ségolène Royal est devenue le « cadeau » du président de la République aux Deux-Sèvres, voisines de sa Charente natale. Pour l'intéressée, ce n'en était pas vraiment un. Les militants socialistes avaient choisi un autre candidat : et d'une. Le maire de Saint-Maixent, autrefois *exclu du PS pour s'être montré* trop aimable avec un président de la République nommé Valéry Giscard d'Estaing, était en piste comme candidat de gauche sans étiquette : et de deux. L'adversaire de droite était crédité d'une implantation en béton armé : et de trois. Pressentis avant elle, deux briscards, Christian Goux et Alain Billon, avaient refusé de *sauter sur la circonscription, malgré* les 58 % des voix obtenues par François Mitterrand le 8 mai...

Que faire, sinon tirer parti de ses handicaps ? Parachutée, oui, mais par le président lui-même. Inconnue : enfin du nouveau !

Venue d'ailleurs, donc étrangère aux intérêts antagonistes des trois « pays » que recoupe la circonscription. Femme ? Son adversaire UDF s'est chargé de sa campagne, avec une affiche recommandant aux électeurs, entre les deux tours, de choisir *« un HOMME de CHEZ NOUS »*. A elle les électrices ! Merci, M. Billard.

A deux pas de l'école de sous-officiers de Saint-Maixent, Ségolène Royal (on ne s'en lasse pas) aurait pu faire état d'un père militaire sorti du rang, qui l'avait fait naître à Dakar, il y a trente-quatre ans, quatrième enfant d'une famille qui allait en compter huit. Elle a préféré parler du monde rural, où elle a passé son enfance, dans un petit village des Vosges. Margot va sourire : après le certificat d'études primaires, c'est le lycée à Epinal, puis la faculté des sciences économiques à Nancy, une bourse de service public pour préparer Sciences-Po, puis l'ENA. Concours réussi, la bonne Lorraine s'inscrit au PS et rencontre Jacques Attali.

La tête chercheuse du président fait travailler Ségolène Royal pour la campagne de 1981, puis l'adopte, à l'Elysée, dans un groupe d'« officieux », avec Jean-Louis Bianco, Pierre Morel et François Hollande. Nommée chargé de mission en 1982, elle s'occupe de problèmes de société, puis, à partir de 1984, des problèmes de la société : santé, sécurité sociale, famille, immigration, banlieues, environnement. Elle se fait connaître avec un livre, *le Printemps des grands-parents*.

Ségolène Royal attend toujours la visite d'Edith Cresson, qui lui avait promis de traverser la frontière de la Vienne pour venir la soutenir dans sa campagne. Lionel Jospin, en revanche, ne l'avait *pas oubliée. Elle s'en souvient*, mais cela ne la rend pas « jospinienne ». Sa seule référence, c'est la « génération Mitterrand ». Sous cette bannière, à l'Assemblée, elle entend réunir les mitterrandistes de tous âges. Elle voudrait aussi faire circuler des laboratoires de langues ambulants dans les zones rurales. Ségolène Royal a décidé d'étonner.

PATRICK JARREAU.

M. Lionel Stoléru rend public un rapport demandé par les socialistes en 1986

Les immigrés sortent du placard

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat chargé du Plan, a sorti *« du placard où l'avait mis le précédent gouvernement »* un volumineux rapport de quelque sept cent cinquante pages intitulé *Immigration : le devoir d'insertion*. Ce texte, rendu public le lundi 4 juillet, présente l'immigration comme une chance pour les pays européens qui subissent une baisse de la natalité. Il constate que les difficultés des immigrés sont liées à leur niveau social. Il demande qu'une politique d'insertion active soit menée dans les pays d'accueil et préconise une série de mesures très précises pour la faciliter.

Ce rapport avait été commandé en février 1986 sous le gouvernement Fabius à un groupe de travail présidé par M. Stéphane Hessel, ambassadeur de France, qui fut membre *de la Haute Autorité* de la communication audiovisuelle. Il avait été remis en novembre 1987... puis oublié, *« car l'immigration était alors un sujet tabou »*, selon M. Stoléru, qui se veut aujourd'hui le champion du « parler vrai ». *« Ce texte rétablit quelques vérités avec des chiffres précis et montre que les groupes d'immigrés se comportent de façon analogue aux groupes sociaux français de même niveau. Il faut rappeler les apports de cette population afin de mieux l'insérer : la France doit continuer à être un melting-pot... »*

Cette initiative a de quoi surprendre de la part de l'ancien secrétaire d'Etat à la condition des travailleurs immigrés de Valéry Giscard d'Estaing, qui avait institué l'aide au retour. M. Stoléru s'en explique en rappelant qu'en 1978 il a dû *« effectuer un virage à 180° devant le flux d'immigration. Mais aujourd'hui, la population immigrée en France s'étant stabilisée, sa condition est bien différente... »*

Certains représentants d'association ont salué l'initiative de M. Stoléru. *« Avec le rapport Hessel sur l'immigration, celui de Hamoun sur la nationalité, le gouvernement a tous les éléments en main pour se mettre au travail »*, a ainsi déclaré M. Arezki Dahmani, président de France Plus.

Les auteurs du rapport constatent que l'immigration a changé de nature depuis l'arrêt officiel, en 1974, des flux migratoires : elle a cessé d'être une immigration de main d'œuvre pour devenir une immigration de peuplement. La population s'est sédentarisée et équilibrée grâce à une plus grande féminisation et à une meilleure répartition sur le territoire. Ses emplois se *sont diversifiés et elle a commencé à* investir le secteur tertiaire (transports, commerce, services).

L'apport économique

Loin de la considérer comme un facteur de désagrégation sociale, les rapporteurs estiment que la communauté étrangère en France, qui représente 7 % de la population, constitue un moteur démographique et économique. Elle a pallié la baisse du taux de natalité français et freiné le vieillissement de la population. Toutefois, le risque évoqué par certains de voir la natalité étrangère *« envahir »* le pays est excessif, expliquent-ils, car le taux de fécondité des femmes étrangères en France tend à se rapprocher de celui des Françaises. Les auteurs du texte insistent aussi sur l'apport économique de cette population, plus mobile que la moyenne et dotée d'une grande faculté d'adaptation.

Ils estiment donc que la société française a un *« devoir d'insertion »* à son égard. Elle doit commencer par lever les obstacles qui s'y opposent, comme le mauvais accueil dans les administrations. Elle doit aussi mieux connaître cette communauté, dont les problèmes sont de véritables révélateurs des difficultés des couches défavorisées de la population dans son ensemble.

Le groupe de travail propose donc des mesures concrètes visant l'égalité des droits en matière de logement, de scolarisation, de formation professionnelle et de protection sociale. La politique du logement doit lutter contre les habitats insalubres et précaires et empêcher qu'une partie des immigrés ne bascule dans le quart-monde. L'école pourrait reprendre l'action des Centres de formation et d'information pour la scolarisation des enfants de migrants (CEFISEM) et redéfinir la conception des enseignements et langues de culture d'origine (ELCO).

Des chiffres précis montrant que les dépenses induites par les étrangers en matière de protection sociale sont bien inférieures à celles des Français, les auteurs demandent qu'une véritable égalité de traitement soit instaurée. Ils considèrent aussi que *« la régularité du séjour ne peut constituer un préalable à toute prise en charge sociale »*, et vont jusqu'à préconiser l'attribution de soins aux immigrés clandestins. Ils plaident enfin pour une meilleure coordination des actions de l'Etat et des collectivités locales. Pour favoriser l'insertion des immigrés dans la vie sociale, les auteurs du rapport formulent une série de propositions civiques qui risquent de remettre de l'huile sur le feu d'un débat sensible : le vote des immigrés dans les élections locales.

RAFAËLE RIVAIS.

Politique

L'avenir de la Nouvelle-Calédonie débattu à l'Assemblée nationale

Le premier volet de l'accord de Matignon approuvé à l'unanimité moins une voix

Le projet de loi constituant le premier volet de l'accord de Matignon sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie et visant à confier à l'Etat le soin d'administrer directement le territoire, pendant un an, à partir du 14 juillet, a été adopté, le lundi 4 juillet, à l'Assemblée nationale, à l'unanimité moins une voix, celle de M. Alain Griotteray, député UDF-PR du Val-de-Marne, qui n'a pas expliqué son vote, mais qui a été ainsi le seul à rejoindre la position négative adoptée localement par les élus d'extrême droite. Mme Yann Piat, la seule représentante du Front national, a été comptée parmi les votes « pour ».

Le texte du gouvernement a recueilli exactement 543 voix, les suppléants des socialistes et des centristes entrés au gouvernement n'ayant pas eu la possibilité de participer au scrutin. Les deux députés de la Polynésie française, MM. Alexandre Léontieff et Emile Vernaudon, qui siègeront parmi les « non-inscrits », ont voté pour le projet. Les deux élus du Parti communiste réunionnais, MM. Elie Hoarau et Laurent Vergès, ont été dénombrés parmi les « non-votants », ainsi que Mme Lucette Michaux-Chevry, député RPR de la Guadeloupe, ancienne secrétaire d'Etat, qui était présente, elle, dans l'hémicycle, mais qui a ostensiblement refusé de se prononcer sur ce texte.

Le projet a été défendu par le ministre des DOM-TOM, M. Louis Le Pensec, le premier ministre étant retenu à l'Elysée par la réunion du conseil des ministres.

M. Le Pensec avait auparavant reçu à son ministère le président du Rassemblement pour la Calédonie dans la République, M. Jacques Lafleur, député RPR, qui n'a, en revanche, pas assisté aux débats. Interrogé sur les difficultés rencontrées par le président du FLNKS, M. Jean-Marie Djibaou, pour convaincre les militants indépendandistes du bien-fondé de l'accord du 26 juin à Matignon, M. Lafleur avait jugé celles-ci « *normales* » : « *Je rencontrerai également des difficultés*, avait-il souligné. *Il faudra convaincre la population, les électeurs RPCR.* »

Le projet de loi doit être examiné par le Sénat le mercredi 6 juillet.

Sous le consensus, les chausse-trapes...

Toute polémique aurait été déplacée, toute surenchère irresponsable, toute prétention inconvenante. Personne, le lundi 4 juillet, au Palais-Bourbon, n'a critiqué le premier volet de l'accord de Matignon sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie conclu huit jours auparavant.

Tous les députés qui sont intervenus ont manifesté, au contraire, dans un débat de haute tenue, une volonté de conciliation et un sens de la mesure qui a fait honneur à l'Assemblée nationale. La Nouvelle-Calédonie meurtrie méritait bien cette trêve.

Le rapporteur socialiste de la commission des lois, **M. Raymond Forni**, a résumé le sentiment général quand il a rendu hommage aux trois artisans du compromis, MM. Michel Rocard, Jacques Lafleur et Jean-Marie Tjibaou, en soulignant que « *l'espoir demeure tant que subsiste une lueur de dialogue* ».

M. Louis Le Pensec, qui s'exprimait pour la première fois au Parlement en tant que ministre des DOM-TOM et qui s'est acquitté de cette tâche avec beaucoup de doigté, n'a pas été contredit quand il a insisté sur l'importance du processus engagé par le gouvernement : « *Pour la première fois indépendantistes et non-indépendantistes ont su se retrouver pour que cessent plusieurs décennies d'incompréhension et de violence, pour que se taisent les armes et que la passion cède la place à la raison. Pour la première fois, il vous est demandé d'engager la République dans un accord librement consenti par ceux qui, toutes ethnies confondues, toutes convictions rassemblées, ont décidé de vivre ensemble et non de se battre. La France n'a pas choisi son camp. Elle a écouté, elle a réuni, et elle a entendu. Notre démocratie n'est jamais aussi forte que lorsqu'elle est imprégnée par le souci du bien commun. Plutôt que les arguments d'autorité, le premier ministre a décidé de privilégier la négociation, loyale et méthodique, plutôt que les effets d'annonce, le sérieux, le travail et le dialogue. (...) Une nouvelle fois la Nouvelle-Calédonie interpelle la France, avec gravité, car ce qui est en cause, c'est la parole de notre pays. Si nous en sommes arrivés là, c'est que cette parole a trop souvent été reniée dans le passé. Mais aujourd'hui seul compte l'avenir : faisons en sorte, ensemble, que ces souvenirs cruels s'effacent et que la confiance revienne. Il y va de la paix dans le territoire, de l'avenir de ses enfants et de la dignité de la France.* »

Le porte-parole du groupe socialiste, **M. Alain Vivien**, député de Seine-et-Marne, n'a pas été interrompu, lui non plus, quand il a fait directement allusion, pour sa part, aux doutes émis sur la solidité de l'accord de Matignon par l'ancien ministre des DOM-TOM, M. Bernard Pons, aujourd'hui président du groupe RPR, qui n'a pas pris la parole : « *Le dossier était particulièrement délicat. Le premier ministre s'en est sorti avec honneur et cet honneur est devenu celui de notre nation tout entière. Il ne s'agit ni d'une réussite médiatique ni d'un accord de façade. L'avenir dira bientôt qui a rebâti la maison et qui l'avait laissée dépérir.* »

Les réserves de l'UDF

Le gouvernement dispose donc de l'aval de la représentation nationale unanime pour tenir, à partir du 14 juillet, le rôle de juge de paix qu'il s'est assigné et cela donnera à ses actions et à ses orientations la plus incontestable des légitimités quand il s'agira, à la fois, de préserver la paix et de préparer le deuxième projet de loi, celui dont les grandes lignes seront soumises par référendum national à l'avis de l'ensemble des Français. Si les deux « camps » locaux, bien entendu, ne désavouent pas leurs chefs.

De là à conclure que la Nouvelle-Calédonie est devenue au Parlement un sujet consensuel, il y a un pas... à ne pas franchir. La trêve en question est apparue, en vérité, tout aussi fragile que l'accord de Matignon.

Le gouvernement paraît, certes, assuré du soutien du groupe de l'Union du centre, même si le porte-parole des députés du CDS, **M. Jean-Paul Fuchs** (Haut-Rhin), exprime un certain scepticisme devant les « *obstacles nombreux* » qui, « *sur le terrain* », risquent d'annihiler « *ce compromis courageux* ». M. Fuchs n'a pas tort de dire que « *cet accord ne peut devenir réalité que si l'Etat se montre fort, impartial, inflexible, si l'ordre public est rétabli, si la protection des personnalités est assurée, si les mesures concrètes interviennent rapidement...* » Mais cela fait beaucoup de « si »...

Le soutien du groupe communiste sera peut-être plus aléatoire. Il se borne, pour le moment, par la voix de **M. Robert Montdargent**, député du Val-d'Oise, à « *prendre acte* » de « *la remise en cause immédiate du statut Pons* », cette « *machine de guerre destinée à bâillonner le peuple canaque et à nier son identité* ». Pour la suite des événements, le PCF s'alignera, il ne l'a pas caché, sur les positions du FLNKS.

Quant aux deux principaux groupes de l'opposition, l'UDF et le RPR, ils ont assorti leur approbation présente de trop de réserves sur la suite du plan gouvernemental pour que M. Michel Rocard puisse nourrir des illusions sur ce que sera demain leur attitude, surtout si, « *sur le terrain* », la situation se dégradait.

Au nom de l'UDF, **M. Francis Delattre** (Val-d'Oise), a apporté au gouvernement un soutien plus contraint qu'enthousiaste. Selon lui, « *le gouvernement doit confirmer* » que l'accord de Matignon « *n'obère d'aucune façon, fût-ce à échéance de dix ans, le principe du maintien de la Nouvelle-Calédonie dans la République française* ». Ce vœu est d'autant plus équivoque que le compromis entre le RPCR et le FLNKS n'a été rendu possible, au contraire, que parce qu'il ne ferme la porte à aucune éventualité, fût-ce celle de l'indépendance, à l'issue du scrutin d'autodétermination prévu en 1998.

Justifiant son interprétation restrictive de cet accord, M. Delattre a indiqué : « *Rattrapons les retards, corrigeons les déséquilibres et les injustices, mais que la devise de notre République demeure sur les frontons des mairies de la Nouvelle-Calédonie. Car, si demain, ou dans dix ans, elle disparaissait au profit d'une république bananière, d'une démocratie populaire ou des deux à la fois, nous aurions failli : tout se terminerait par l'avènement d'une dictature et l'asservissement du peuple calédonien.* »

Le porte-parole de l'UDF a également émis des réserves sur le recours au référendum national en y discernant des « *arrière-pensées* » : « *Certains*, a dit M. Delattre, *n'hésiteront pas en effet à créditer le président de la République d'un succès personnel, le référendum pouvant prendre alors des allures de plébiscite.* » Cet argument a été repris, avec virulence, par un nouveau venu dans l'hémicycle, **M. Pierre Lequiller**, député UDF-PR des Yvelines, qui a démenti la timidité qu'on lui prêtait en assurant haut et fort que l'usage de la procédure référendaire constituerait « *une erreur qui pourrait se transformer en faute* » : « *Ne vous obstinez pas à vouloir faire un référendum inutile pour une mauvaise opération de politique intérieure* », a-t-il lancé à M. Le Pensec.

La pirouette de M. Toubon

Pour le RPR, **M. Jacques Toubon**, oubliant les responsabilités de son parti dans l'enchaînement des événements tragiques de Fayoué, le 22 avril, et d'Ouvéa, le 5 mai, s'en est tiré, au nom de son groupe, par un pirouette. Il a expliqué qu'il était très heureux d'approuver ce projet de loi parce que l'accord de Matignon apparaissait « *davantage comme le prolongement de la politique engagée dans le territoire, en 1986, par le gouvernement de M. Jacques Chirac que comme le retour aux méthodes des gouvernements socialistes d'avant 1986* »...

Cela dit sans rire, l'ancien secrétaire général du RPR a ajouté que son groupe n'avait pas l'intention de donner au gouvernement « *un blanc-seing* ».

Comme M. Lafleur, M. Toubon a souligné, pour prévenir en particulier l'offensive du numéros trois du FLNKS, M. Léopold Jorédié, que dans son esprit, comme dans celui du président du RPCR, les deux parties de l'accord conclu à Matignon « *sont indissociablement liées* » et qu'il ne saurait être question de prétendre modifier la seconde (concernant le statut transitoire de dix ans) sans remettre en cause l'ensemble du « paquet ».

Sur ce point, le ministre des DOM-TOM s'est déclaré en parfaite harmonie avec MM. Toubon et Lafleur. M. Le Pensec leur a même répondu en reprenant à son compte l'argument que M. Rocard avait employé, dans le nuit du 25 ou 26 juin, pour vaincre les réticences des délégués du FLNKS : si l'un des pans de l'accord était rejeté par les uns ou les autres « *on en reviendrait à l'application de la loi du 22 janvier 1988* », c'est-à-dire au statut mis en place par M. Pons.

M. Toubon, en vérité, s'est montré plus « lafleuriste » que M. Lafleur. Non seulement le RPR jugera le gouvernement à sa capacité de maintenir l'ordre sur le territoire, mais il exprime, dès à présent, de fortes réserves sur le deuxième volet de l'accord de Matignon, dont la mise au point définitive doit intervenir avant l'automne. « *Nous ne pourrons pas soutenir des dispositions qui violeraient délibérément la Constitution*, a prévenu le député de Paris. *L'arrêt de l'immigration porterait gravement atteinte aux principes de l'intégrité du territoire, de l'indivisibilité de la République et à la liberté d'aller et venir (...). Le blocage des listes électorales à la date de 1988 pour le référendum d'autodétermination de 1998 entraîne le même genre de difficulté. Ce qui est écrit sur ce point dans l'annexe 2 semble méconnaître le principe d'égalité du suffrage (...). Quant à l'organisation d'un référendum national, croyez-vous réellement qu'il n'aura pas les résultats inverses de ceux recherchés ? Vous voulez une manifestation d'accord national. Si tout se passe bien d'ici là, ce n'est pas impossible. Mais une telle consultation, qui risque de se traduire par une abstention formidable et par des polémiques de politique intérieure étrangères au sujet, va jeter encore un peu plus de confusion et faire reculer l'esprit de réconciliation que nous souhaitons tous. C'est au Parlement de faire la loi portant statut et de mettre en place les institutions et les moyens de la période préparatoire au référendum d'autodétermination.* »

C'est ainsi que, à trop vouloir pratiquer l'« *opposition constructive* », le porte-parole du RPR s'est enfermé dans une position contradictoire et paradoxale. Ses réserves aboutissent en effet à remettre en cause les propositions contenues dans le deuxième volet de l'accord de Matignon, dont M. Toubon a affirmé lui-même le caractère intangible aux yeux de M. Lafleur. Elles apportent en outre de l'eau au moulin... de M. Jorédié, le secrétaire général de l'Union calédonienne, qui réclame lui aussi, dans un sens diamétralement opposé, que ce second pan de l'accord soit modifié...

Depuis lundi soir, il est donc clair que sous le consensus les chausse-trapes sont déjà en place.

ALAIN ROLLAT.

La démarche conciliatrice de M. Tjibaou se heurte au scepticisme des militants indépendantistes

NOUMÉA
de notre correspondant

Comme il était prévisible, la démarche conciliatrice de M. Tjibaou est fraîchement accueillie par la base indépendantiste. L'examen de passage du chef du FLNKS le samedi 2 juillet, dans la tribu de la Conception, devant le comité directeur de l'Union calédonienne, son parti, composante majoritaire de la coalition indépendantiste, n'a guère été concluant.

Les cadres renâclent. Le discours d'ouverture de M. Tjibaou, ponctué de références aux « *militants morts* » et aux « *familles endeuillées* » et dominé par une interrogation anxieuse — « *Est-ce qu'on ne fait pas souffrir notre peuple seulement pour des slogans ?* » — n'a pas convaincu les deux cents délégués présents, dont certains s'étaient déplacés pour la circonstance de Canala, d'Ouvéa ou de Pouébo, les communes les plus en pointe durant les troubles d'avril-mai.

Le sentiment dominant dans l'assistance était celui de s'être fait « piéger ». Quelle est, en effet, la porte de sortie ? M. Tjibaou et son premier lieutenant, M. Yeiwéné Yeiwéné, ont expliqué que les propositions gouvernementales constituaient « *un bloc à prendre ou à laisser* ». Fidèles en cela à la parole donnée à M. Rocard, les deux dirigeants s'engagent personnellement sur l'ensemble du « paquet », même si le texte signé à Matignon ne porte que sur l'administration directe du territoire durant un an. Les délégués, eux, souhaiteraient amender des dispositions aussi capitales que la durée de dix ans du statut transitoire, le découpage des futures régions ou le corps électoral retenu pour le scrutin d'autodétermination.

Aussi ont-ils pris connaissance avec une certaine complicité des critiques formulées contre l'accord de Paris par M. Léopold Jorédié, le secrétaire général de l'UC. Au demeurant, M. Tjibaou lui-même reconnaissait le bien-fondé de ces réticences : « *Les gens ont besoin de bien réfléchir et de se concerter, car le projet actuel remet en cause la problématique dans laquelle on s'est toujours positionné, c'est-à-dire d'abord la souveraineté, ensuite des accords de coopération pour la maîtrise de la formation et du développement.* » Devant une telle inversion des étapes, le désarroi des délégués s'est parfois exprimé en termes rudes. « *La formation de cadres administratifs pendant dix ans*, s'est exclamé l'un d'eux, *va entraîner l'émergence d'une bourgeoisie canaque. C'est un projet d'intégration pour faire taire la revendication nationaliste !* »

35 voix contre 11

Toutefois, si la pilule est amère, les familiers de l'UC pronostiquent tous la victoire à terme de la ligne Tjibaou. Les lacunes mises au jour lors de la récente campagne de « résistance » (la très forte disparité des foyers de tension, les carences en matière de coordination) plaident en ce sens. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que l'UC est confrontée à ce type de revirement stratégique. Après les troubles de 1984-1985, M. Tjibaou avait également mis toute son autorité personnelle dans la balance pour faire avaliser la voie de la négociation avec M. Edgard Pisani.

Dans le camp anti-indépendantiste, les accords de Matignon ne sont pas non plus aisés à faire admettre. La tâche de M. Lafleur s'annonce, cependant, moins périlleuse que celle de M. Tjibaou. L'adhésion des élus du RPCR est ainsi d'ores et déjà acquise, comme en témoigne l'avis favorable émis lundi par le congrès du territoire au projet de loi sur l'administration directe. Les conseillers territoriaux RPCR ont insisté sur la nécessité du « *retour à la paix et au dialogue* ». L'extrême droite locale, elle, a vigoureusement dénoncé ce texte, dans lequel elle voit une « *victoire du FLNKS* ».

Le projet a été approuvé par 35 voix contre 11 (extrême droite). En fait, cet avis favorable est assorti de réserves exprimées dans une motion présentée par le groupe RPCR. Le texte précise que la « *crédibilité* » du futur dispositif institutionnel dépend du « *rétablissement de la sécurité dans les plus brefs délais sur l'ensemble du territoire* ». Il précise que l'avis favorable des conseillers territoriaux « *n'engage que la représentation élue, l'accord définitif appartenant aux instances dirigeantes des parties en cause* ».

La motion souligne enfin que « *le projet de loi est indissociable de la deuxième phase de mise en place des accords de Matignon* », c'est-à-dire les dispositions contenues dans l'annexe numéro 2 relative au statut transitoire et au scrutin d'autodétermination, non encore ratifiées par les parties prenantes.

FRÉDÉRIC BOBIN.

Les conséquences de la limitation du cumul des mandats

● **CALVADOS.** — M. Louis Mexandeau (PS), réélu, le 5 juin, député de la 2e circonscription, quitte le conseil général où il représentait le canton de Caen-V, mais il demeure conseiller régional de Basse-Normandie.

● **CHAMPAGNE-ARDENNE.** — M. Jean-Pierre Bouquet, conseiller général de Saint-Rémy-en-Bouzemont, élu député de la 5e circonscription de la Marne, s'est démis de son mandat de conseiller régional. Il devait être remplacé par M. Dominique Lévêque, adjoint au maire d'Ay, qui figurait aux élections régionales de 1986 en sixième position sur la liste socialiste conduite par M. Georges Colin. — *(Corresp.).*

● **CORRÈZE.** — M. Jacques Chirac (RPR), maire de Paris, élu député de la 3e circonscription, le 5 juin, s'est démis de son mandat de conseiller général de Meymac qu'il détenait depuis l'élection partielle de 1968.

● **HAUTE-NORMANDIE.** — Deux députés de la Seine-Maritime ont abandonné leur siège au Conseil régional afin de se mettre en conformité avec la loi limitant le cumul des mandats. Il s'agit de MM. Antoine Rufenacht (RPR), premier vice-président du conseil général et conseiller municipal du Havre, qui vient d'être réélu dans la 7e circonscription et de Jean-Claude Bateux (PS), conseiller général et conseiller municipal de Pavilly, élu dans la 5e. Ils seront respectivement remplacés par MM. Léon Carpentier, conseiller général (UDF-rad.) de Saint-Saëns, et Michel Paimboeuf, conseiller général (MRG) de Fourville-en-Caux.

● **LOZÈRE.** — Président de l'assemblée régionale du Languedoc-Roussillon et maire de La Canourgue, M. Jacques Blanc (UDF-PR), réélu, le 5 juin, député de la 2e circonscription, s'est démis de son mandat de conseiller général de La Canourgue.

● **NORD-PAS-DE-CALAIS.** — Deux députés socialistes du Pas-de-Calais, élus dans les 6e et 14e circonscriptions, ont également décidé de quitter le conseil régional. MM. Dominique Dupilet, conseiller général de Boulogne-sur-Mer Nord-Ouest, et Albert Facon, représentant le canton de Courrières, seront remplacés par MM. Michel Sergent, conseiller général et maire de Desvres, et Michel Chopin, élu dans le canton de Marquion. En outre, M. Fabien Thième, nouveau député communiste du Nord (21e circ.), qui s'est également démis de son mandat de conseiller régional, cède son siège à M. Edouard Tricquet et non pas à M. Jean-Claude Ferrar, comme nous l'avions indiqué dans nos éditions du 16 juin.

M. Guy Lengagne (PS), maire de Boulogne-sur-Mer réélu dans la 5e circonscription du Pas-de-Calais, a, pour sa part, choisi d'abandonner le conseil général.

Il en est de même, dans le Nord, de M. Maurice Sergheraert (div. d.), maire d'Hazebrouck élu dans la 15e circonscription, et de M. Yves Durand (PS), conseiller régional élu député dans la 11e. Ce dernier avait d'abord laissé entendre qu'il abandonnerait l'assemblée régionale (*le Monde* du 16 juin). — *(Corresp.)*

● **PAYS DE LA LOIRE.** — Deux députés de Loire-Atlantique ont décidé d'abandonner leur siège au conseil régional. Il s'agit de MM. Jacques Floch (PS), maire de Rezé, élu dans la 4e circonscription, et Edouard Landrain (UDF), maire d'Ancenis, élu dans la 5e. Ils seront respectivement remplacés par Mme Marcelle Plunian, conseiller municipal d'Orvault, et M. Pierre-Yves Le Cloarec (RPR), conseiller municipal de Rezé. — *(Corresp.)*

● **PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR.** — M. Guy Ravier (PS), vice-président du conseil général du Vaucluse, élu député de la 1re circonscription, a abandonné son siège au conseil régional. Il devait être remplacé par Mme Madeleine Brun, socialiste rocardienne, qui figurait, en 1986, en cinquième position sur la liste régionale du PS conduite par M. Jean Gatel. — *(Corresp.).*

● **SAONE-ET-LOIRE.** — M. Dominique Perben, membre du secrétariat national du RPR chargé de la communication, maire de Chalon-sur-Saône et réélu député de la 5e circonscription, s'est démis de son mandat de conseiller général de Chalon-sur-Saône qu'il détenait depuis 1985.

● **VIENNE.** — M. Jacques Santrot, maire (PS) de Poitiers réélu dans la 1re circonscription, s'est démis de son mandat de conseiller général de Poitiers 2 qu'il détenait depuis 1973. — *(Corresp.)*

M. Marc Censi maire de Rodez (UDF) nouveau président de Midi-Pyrénées

M. Marc Censi, maire (UDF-PR) de Rodez (Aveyron), a été élu, le lundi 4 juillet, président du conseil régional de Midi-Pyrénées, en remplacement de M. Dominique Baudis (UDF-CDS). M. Censi l'a emporté, au second tour, face à M. Roger Barrau, maire (PS) de Seix (Ariège), avec 45 voix contre 40 et 2 bulletins nuls. Au premier tour, M. Censi avait obtenu 41 suffrages, M. Barrau, 29, M. Gustave Plantade (MRG), 10, et M. Michel Veyssière (PC), 5. L'assemblée régionale compte 41 élus de gauche (PC, PS et MRG), 43 de droite (UDF, RPR et divers droite) et 3 du Front national.

M. Dominique Baudis, maire de Toulouse, conseiller général et nouveau député de la circonscription de Haute-Garonne, s'était démis, le 17 juin, de ses mandats de parlementaire européen et de président du conseil régional, afin de se plier à la loi limitant le nombre des mandats.

[Né le 24 janvier 1936 à Rodez (Aveyron), M. Marc Censi, diplômé de l'Ecole des arts et métiers, ingénieur conseil, est élu conseiller municipal de Rodez en 1971. Adjoint au maire, il devient maire en 1983, ayant battu, au second tour, la liste conduite par le maire (UDF-PR) sortant qui bénéficiait du soutien du RPR. Il est également, depuis 1982, conseiller général de Rodez-Est. Il avait été élu au conseil régional, en 1986, à la tête de la liste d'union UDF-RPR.]

Politique

PROPOS ET DÉBATS

Mme Cresson (PS)

Adhésion

Mme Edith Cresson (PS), ministre chargé des affaires européennes, a justifié, le lundi 4 juillet sur RMC, la politique d'ouverture par *« le très grand respect »* de l'expression du suffrage qui anime MM. Mitterrand et Rocard. Si la gauche peut *« mathématiquement gouverner avec une majorité relative »*, *« le plus important est*, selon elle, *de faire passer les lois dans l'opinion, de les faire traduire par des actes et d'obtenir, de l'opinion publique, des agents économiques, des leaders d'opinion ou des simples citoyens, une adhésion »*.

M. Noir (RPR)

Diversités

M. Michel Noir, député (RPR) du Rhône, s'est déclaré, le lundi 4 juillet, satisfait des conclusions du dernier comité central du RPR. Il souhaite, pour sa part, *« plus de collégialité dans les prises de décision et une meilleure expression des diversités dans le parti afin que les sensibilités soient mieux prises en compte »*. Regrettant que son mouvement se soit *« laissé marquer un peu trop à droite »*, l'ancien ministre délégué, chargé du commerce extérieur, a estimé que *« l'important est que le parti soit capable d'évoluer et de s'adresser à l'ensemble des couches de la société »*. *« La question ne se pose pas*, a-t-il précisé, en terme de remplacement » du président du RPR.

M. Pezet (PS)

Raideur

M. Michel Pezet, future tête de liste socialiste aux élections municipales à Marseille, a déclaré, le lundi 4 juillet sur France-Inter, que, s'il *« ne regrette pas »* la présence de M. Jean-Pierre Soisson au gouvernement, *« il y aurait peut-être*, selon lui, *moins de réactions raides de la part de certains socialistes si ce dernier avait occupé un autre ministère que celui du travail »*. Favorable à la création d'*« un espace politique »* de centre gauche, il a estimé que *« la recomposition à l'Assemblée nationale »* sera possible, après les élections municipales, car alors *« il y aura une rencontre très très forte avec l'électorat »*.

M. Queyranne (PS)

Clarification

M. Jean-Jacques Queyranne, porte-parole du Parti socialiste, a estimé, le lundi 4 juillet, que le comité directeur du PS, réuni le samedi précédent, *« a permis la clarification »* de la politique d'ouverture, avec l'adoption, à l'unanimité, d'une résolution *« confirmant la validité de la ligne du congrès de Lille »* et le refus de toute *« dérive centriste »*. *« La mise en œuvre du programme du gouvernement »* n'entraîne, selon lui, *« ni confusion gauche-droite, ni alliance politique, ni compromission »* du PS. Les personnalités non socialistes qui ont rejoint le gouvernement, *« l'ont fait sur les positions exprimées par François Mitterrand »*, a ajouté M. Queyranne.

M. Stoléru (UDF-diss.)

Au mérite

M. Lionel Stoléru (UDF-diss.), secrétaire d'Etat chargé du plan, a estimé, le lundi 4 juillet sur FR 3, que l'*« ouverture se mérite »* et s'est déclaré *« très conscient que, dans les douze mois à venir, c'est au gouvernement de la mériter »*. Se félicitant du consensus, à l'Assemblée nationale, sur la Nouvelle-Calédonie, M. Stoléru a déclaré que le gouvernement doit *« montrer, par les projets de loi qu'il déposera à l'Assemblée, par sa capacité d'écoute dans les discussions parlementaires et d'accueil des amendements, qu'il peut gouverner de telle manière que certains membres de l'opposition puissent voter avec lui certains projets »*.

M. Charles Millon

Rencontre

M. Charles Millon, député (UDF-PR) de l'Ain, proche de M. Raymond Barre, a déclaré, dans un entretien publié, le lundi 4 juillet dans *le Point*, que s'il n'est *« pas choqué qu'un leader de l'opposition rencontre le président de la République »*, il *« souhaite, pour éviter tout soupçon ou tout faux débat que ces entretiens se fassent au grand jour »*. Faisant allusion à la rencontre discrète qui a eu lieu, le 17 juin, entre MM. Mitterrand et Barre, M. Millon *« regrette »* qu'elle se soit déroulée dans de telles conditions car cela *« va permettre toutes les interprétations »*.

EN BREF

● **M. Bruno DURIEUX (UDF-CDS) a refusé d'entrer au gouvernement.** — M. Bruno Durieux, député (UDF-CDS) du Nord, proche de M. Raymond Barre, a indiqué, le dimanche 3 juillet, sur *Pacific FM*, qu'il avait refusé d'entrer au gouvernement de M. Rocard. *« Je crois*, a expliqué M. Durieux, *qu'il vaut mieux un accord politique lorsqu'on entre dans un gouvernement à dominante socialiste lorsqu'on n'est pas socialiste. »* De surcroît, *« il faut avoir*, selon lui, *une connaissance précise du programme d'action gouvernementale, ce que l'on n'a pas aujourd'hui »*, a-t-il estimé.

● **RECTIFICATIFS.** — Une erreur de ponctuation a déformé un passage de l'article consacré au vote, à l'Assemblée nationale, de l'amendement abaissant de 18,6 % à 5,5 % le taux de TVA sur les boissons non alcoolisées (*le Monde* du 2 juillet). Cet amendement, portant article additionnel, a été adopté par le PS et le PCF : le RPR votant contre, et l'UDC se partageant entre le vote pour et le vote contre. Le glissement d'un point-virgule faisait apparaître, par erreur, le PCF comme ayant voté contre.

D'autre part, dans le commentaire de la réunion du comité directeur du PS, intitulé « Dos d'âne » (*le Monde* du 5 juillet), une « coquille » nous a fait écrire que le prochain congrès socialiste se réunirait *« à la fin de 1988 »*, alors qu'il se tiendra à la fin de 1989. En outre, des lignes manquaient dans un paragraphe où il aurait fallu pouvoir lire ceci : *« Si un accord a pu être dégagé sur la participation des membres du bureau exécutif entrés au gouvernement, à titre d'« assistants », aux réunions de l'instance délibérative du parti, la répartition des postes au sein de l'exécutif a été l'objet d'une négociation qui ne s'est achevée qu'au début de la soirée de samedi. »*

● **PRÉCISION.** — A la suite de la publication d'une enquête intitulée « Fraude électorale, mode d'emploi », dans nos éditions datées 26-27 juin, M. Marcelin Berthelot, maire communiste de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), nous demande de préciser que les résultats de la 1re circonscription législative de ce département n'étaient pas centralisés dans sa mairie. Rappelons que M. Serge Doll (RPR), suppléant de M. Philippe Bordenie, candidat UDF dans cette circonscription, évoquait dans une lettre adressée au Conseil constitutionnel, citée dans cet article, les *« risques de fraudes graves »* consécutives à l'attitude d'un maire s'isolant avec le matériel électoral, à l'abri des regards, après la clôture du scrutin. M. Berthelot nous précise que la 1re circonscription couvre les villes de Saint-Ouen, Epinay, l'Ile-Saint-Denis et *« seulement le canton sud de Saint-Denis »*.

Au sujet d'un article paru dans ces éditions concernant les recours en annulation dont a été saisi le Conseil constitutionnel, M. Berthelot précise que la requête dont il est l'objet de la part du candidat du Front national a trait à l'impossibilité, pour ce dernier, de se présenter au second tour des législatives du 12 juin dernier, faute d'avoir obtenu au moins 12,5 % des électeurs inscrits au premier tour.

● **PRÉCISION.** — A la suite de l'article (*le Monde* du 29 juin) sur l'élection de M. Etienne Pflimlin à la tête du Monde-entreprises, où il succède à M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie, nous avons omis de préciser que M. Pflimlin est président de la Confédération nationale du crédit mutuel.

DEMAIN NOTRE SUPPLEMENT
Le Monde
ARTS ET SPECTACLES

Le communiqué du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni au palais de l'Elysée, le lundi 4 juillet, sous la présidence de M. François Mitterrand. A l'issue du conseil, le service de presse de la présidence de la République a diffusé un communiqué dont nous publions les principaux extraits.

● **CALENDRIER ET MÉTHODE DE CRÉATION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL**

(Lire page 34.)

● **ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE LA CONSOMMATION**

Le secrétaire d'Etat chargé de la consommation a présenté au conseil des ministres une communication sur les orientations de la politique de la consommation.

Aujourd'hui, la politique de protection des consommateurs présente nécessairement deux aspects, l'un national, l'autre européen.

1) Dans l'ensemble, les consommateurs sont bien protégés en France. Il est néanmoins nécessaire de renforcer ou d'infléchir certaines actions. C'est ainsi qu'en raison du développement de la publicité à la télévision une place plus grande doit être faite aux associations de consommateurs dans les programmes.

La loi fait obligation à tout vendeur ou prestataire de serviceS, en contrepartie de la libération des prix, de faire connaître publiquement ses prix au consommateur : une circulaire ministérielle sera prise pour expliquer très précisément aux professionnels leurs obligations et aux consommateurs leurs droits sur ce point.

Les accidents domestiques sont la première cause de *[la]* mortalité infantile entre deux et cinq ans. Une campagne nationale sur la sécurité des enfants à la maison sera lancée à l'automne.

Le gouvernement se préoccupe de l'excès d'endettement dans le domaine du crédit à la consommation, qui fragilise les foyers les plus modestes. Le Conseil national de la consommation et le comité des usagers du Conseil national du crédit examineront l'ampleur du phénomène et la nature des mesures propres à y remédier.

2) Dans les instances européennes, la France veillera à ce que les intérêts des consommateurs soient pris en compte dans tous les domaines visés par l'achèvement du marché intérieur. Elle demandera que les organisations de consommateurs soient plus largement consultées. Elle proposera de renforcer le rôle du comité consultatif des consommateurs placé auprès de la Commission des Communautés européenne.

[M. Claude Evin, porte-parole du gouvernement, qui rendait compte des travaux du conseil, a précisé que l'un des objectifs de la politique de consommation définie par Mme Neiertz est d'étendre la politique générale du gouvernement de « *refus de l'exclusion* » aux possibilités d'accès au crédit à la consommation.]

Nominations militaires

Sur la proposition du ministre de la défense, M. Jean-Pierre Chevènement, le conseil des ministres du lundi 4 juillet a approuvé les promotions et nominations suivantes :

● **Air.** — *Sont promus :* général de brigade aérienne, les colonels Georges André, Jacques Hervé, Jean-Claude Pagès et Maurice Rougevin-Baville (nommé directeur adjoint du Centre d'essais en vol).

Est nommé commandant des forces françaises stationnées à Djibouti le général de brigade aérienne Claude Gantier.

● **Marine.** — *Sont promus :* vice-amiral, le contre-amiral Jean Bergot ; contre-amiral, le capitaine de vaisseau Dominique Sassy.

● **Armement.** — *Sont promus :* ingénieur général de première classe, l'ingénieur général de deuxième classe Michel Goutard ; ingénieur général de deuxième classe, l'ingénieur en chef Michel Thévenin.

● **Service de santé.** — *Sont promus :* médecin général inspecteur, le médecin général Jean Kermarec ; médecin général, le médecin chef des services de classe normale Maurice Bazot.

Sont nommés : directeur de l'école d'application du service de santé pour l'armée de l'air et du centre d'études et de recherches de médecin aérospatiale, le médecin général Jean Timbal ; directeur du service de santé de la force aérienne tactique et de la 1re région aérienne, le médecin général Pierre Pesquiès.

● **Gendarmerie nationale.** — *Sont promus :* général de division, le général de brigade Henri Le Fèvre ; général de brigade, le colonel Pierre Regnault.

● **Service des essences.** — *Est promu :* ingénieur général de deuxième classe, l'ingénieur en chef de première classe Jean-Pierre Jaouen.

Mesures d'ordre individuel

Le conseil des ministres a adopté les mesures individuelles suivantes :

Sur proposition du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, M. Bertrand Dufourcq, ministre plénipotentiaire hors classe, est nommé directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères.

Sur proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, M. Edouard Balladur, conseiller d'Etat, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

Sur proposition du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du gouvernement, il est mis fin, sur présentation de sa démission, aux fonctions de Mme Hélène Gisserot en qualité de déléguée à la condition féminine.

Le Monde
IMMOBILIER
chaque samedi dans
LE MONDE
RADIO-TÉLÉVISION
une sélection de programmes immobiliers en résidences principales et de loisirs en vente ou en location
RENSEIGNEMENTS :
45-55-91-82, poste 4138

COURS PRIVE CARPENTIER
"La méthode"
Parce qu'il ne suffit pas de connaître, mais de savoir et parce qu'il ne s'agit pas de travailler de plus en plus, mais de mieux en mieux.
Seconde aux Terminales A.B.C.D.G.
PREPA HEC - BTS
école fondée en 1924, externat, 1/2 pension, mixte
15, bd Poissonnière, Paris 75002
Mº Rue Montmartre — Bus : 48, 39, 20, 85
(1) 42 33 92 38 + 92 18

Avec Le Monde sur Minitel
Admission ESTP
GRANDES ÉCOLES
36.15 LEMONDE

le nouveau roman de
ISABEL ALLENDE

Un conte de fées, ce roman à tiroirs pleins de trésors et de sortilèges ?... "Eva Luna", c'est la Schéhérazade des bidonvilles et de la faim, des décharges publiques et des hôtels de passe. Il y a là quelque chose d'insolite et de provocant, comme un énorme frigo rouillé déposé sur les pelouses trop sages de la littérature.
Michel Grisolia - *L'Express*

Un texte irrésistible où la drôlerie côtoie la tragédie, où les seconds rôles prennent la première place.
Annette Colin-Simard - *Le Journal du Dimanche*

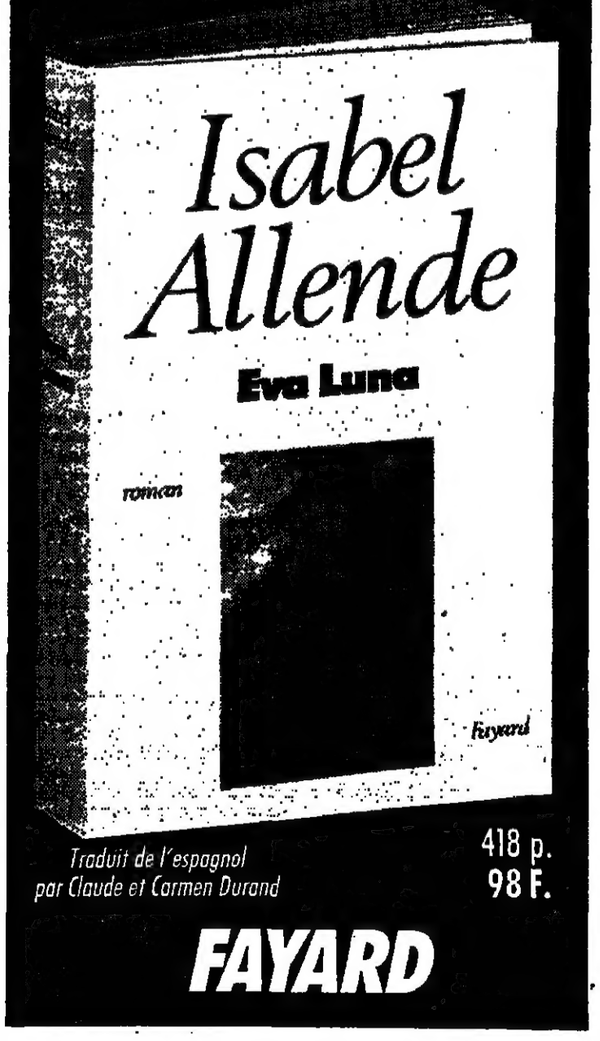

Traduit de l'espagnol par Claude et Carmen Durand
418 p.
98 F.
FAYARD

Société

Action directe en appel

La cour confirme les peines contre les dirigeants mais en réduit d'autres et prononce deux relaxes

La onzième chambre de la cour d'appel, présidée par M. Jacques Seguin, a confirmé, le lundi 4 juillet, les peines de dix ans de prison infligées, le 12 février 1988, par la quatorzième chambre correctionnelle, aux quatre principaux membres du mouvement dissous, Action directe : Jean-Claude Rouillan, trente-six ans, Georges Cipriani, trente-huit ans, Nathalie Ménigon, trente et un ans, et Joëlle Aubron, vingt-neuf ans, reconnus coupables d'association de malfaiteurs, détention et recel de faux documents administratifs, détention d'armes et d'explosifs (*le Monde* des 4 et 5 février).

La peine de dix ans de prison, soit le maximum prévu par la loi pour le délit d'association de malfaiteurs, a également été confirmée pour Roger Schleicher, trente et un ans, Claude Halfen, trente-deux ans, Vincenzo Spano, trente-et-un an. La cour a aussi confirmé les six ans de prison prononcés à l'encontre de Nicolas Halfen.

En revanche, Helyett Bess, surnommée « la mamma » du groupe, cinquante-sept ans, a vu sa peine réduite de huit à six ans de prison, Jean Asselmeyer, quarante-quatre ans, devant subir une peine de six ans de prison au lieu de sept, alors que Salvatore Nicofia, quarante et un ans, relaxé par la cour du délit d'association de malfaiteurs, est condamné à quatre ans de prison pour recel de documents administratifs et d'explosifs. En première instance, il avait été condamné à sept ans de prison. Pour se prononcer, la cour a considéré d'un regard différent la notion de délit d'association de malfaiteurs en tentant de la cerner plus précisément. Les juges font d'abord une distinction entre ceux qui revendiquent leur appartenance au mouvement Action directe et ceux qui se situent seulement dans la « mouvance », avant de déclarer : « *Le délit d'association de malfaiteurs, contrairement à la définition donnée par les premiers juges, n'implique pas une connotation politique.* » Pour être constitué, il faut que soit constatée « *une entente préalable entre plusieurs personnes liées entre elles par la résolution collective de passer en commun à la réalisation de certains objectifs (...) susceptibles de recevoir une qualification criminelle* ». Mais il faut en outre que chacun des participants ait « *une entière conscience de ce but et de son caractère ouïssable* ». Enfin, la cour souligne que si « *l'acte, simplement préparatoire, est en lui-même punissable, la référence à de simples présomptions doit être résolument écartée* ».

C'est sur la base de cette définition que l'arrêt a relaxé Annelyse Benoît et Bruno Baudrillart, respectivement condamnés à cinq et sept ans de prison par le tribunal correctionnel et qui étaient détenus depuis le 13 décembre 1984.

En rappelant que leur comportement ne peut entrer dans le concept juridique d'association de malfaiteurs, les magistrats observent que « *si Benoît et Baudrillart apparaissent au vu des données objectives de la procédure comme constituant un couple totalement marginalisé, vivant d'expédients, n'ayant pour fréquentations que celles d'autres marginaux de toute origine, ces mêmes données n'autorisent pas à les déclarer coupables de faits autres que ceux qui, retenus dans une procédure distincte, leur ont valu d'être condamnés chacun à la peine de trente mois d'emprisonnement dont quinze avec sursis pour recel, recel de documents administratifs et usage, falsifications de documents et usage* ».

MAURICE PEYROT.

L'APM déboutée de ses poursuites contre « le Monde »

La dix-septième chambre correctionnelle de Paris, présidée par Mme Jacqueline Clavery, s'est prononcée une nouvelle fois, le lundi 4 juillet, contre les poursuites engagées par l'Association professionnelle des magistrats (APM, droite) en déclarant que ce syndicat n'a pas qualité pour exercer des poursuites lorsqu'il estime qu'un discrédit a été jeté sur des décisions de justice.

Malgré les arrêts de la chambre criminelle de la Cour de cassation du 2 octobre 1985 et du 5 mars 1988, qui réservaient au seul ministère public la faculté d'engager de telles poursuites, l'APM avait intenté un procès à deux collaborateurs du *Monde*, Maurice Duverger et Bertrand Le Gendre. Il s'agissait de deux articles critiquant une décision rendue le 6 décembre 1987 par la chambre criminelle de la Cour de cassation suspendant une instruction menée par M. Claude Grellier. Celui-ci avait inculpé M. Michel Droit, membre de la Commission nationale de la communication et des libertés, de forfaiture (*le Monde* daté 8-9 novembre 1987).

Dans son jugement, le tribunal rappelle que le libellé de l'article 226 du code pénal qui réprime le discrédit jeté sur une décision de justice « *démontre que le législateur a voulu protéger l'autorité de justice et elle seule* » et non les magistrats qui « *disposent, eux, de tout un arsenal juridique susceptible de les protéger* ».

« L'état de la justice » en France

Un rapport officiel critique l'inertie des magistrats

(Suite de la première page.)

● **La justice civile.** — C'est la plus obscure, la moins « médiatisée », mais celle qui intéresse le plus le justiciable moyen, car c'est elle qui traite du divorce, du licenciement, de la vie quotidienne, en somme. Il y a dans ce domaine, estime le rapporteur, quelques raisons d'être satisfait. Pour les procédures simples, du moins, les délais sont « *convenables* » devant les tribunaux d'instance, de grande instance et les conseils de prud'hommes (1).

La situation des cours d'appel « *les plus vulnérables* » est bien plus préoccupante, puisque, à 81 %, ces juridictions mettent plus de douze mois à écouler les affaires civiles dont elles sont saisies (la durée moyenne d'une procédure est de près de dix-huit mois). Encore faut-il distinguer entre les affaires simples — ne nécessitant pas d'instruction, par exemple, — et les autres, « *une minorité d'affaires complexes ou à incidents, traitées avec une lenteur parfois inadmissible* ». « *Dès qu'une affaire fait difficulté, la machine se bloque et renvoie au lendemain son traitement par des manœuvres de diversion dont l'expertise est la meilleure illustration.* »

Gaspillage de moyens

Gaspillage de moyens, esprit routinier, instruction bureaucratique : le rapport n'est pas tendre pour les magistrats, trop souvent prêts à se réfugier derrière le code de procédure civile pour justifier leur inertie. D'autant qu'il leur est commode d'invoquer les normes de travail exigées depuis 1980 par la chancellerie : un conseiller « *doit* » rendre cinq arrêts par semaine pour être « *en règle* » quelle que soit la complexité de l'affaire et sa nature. La tentation est grande de repousser à plus tard ce qui est plus compliqué. Il ne vient pas toujours à l'esprit des magistrats que ce chiffre de cinq est un minimum et que... rien n'interdit de le dépasser.

Autre pierre, et non des moindres, dans le jardin des magistrats : la sacro-sainte trêve des vacances judiciaires, où l'on se réserve abusivement de n'examiner que les affaires urgentes, laissant s'accumuler les affaires simples que l'on remet à plus tard.

Bien que ces propositions n'engagent que lui, le rapporteur suggère avec insistance — et le garde des sceaux a déjà fait savoir qu'il était sensible à cet argument — qu'il conviendrait de bousculer bien des habitudes et de remettre certains magistrats au travail. Faire la chasse aux procédures abusives et dilatoires (en motivant les actes d'appel), surveiller de près les experts en n'hésitant pas à exclure ceux qui ne donnent pas satisfaction, renforcer certaines juridictions débordées, (on parle parfois de cours d'appel « *sinistrées* » en pensant à Montpellier ou à Colmar). Des remèdes existent pour résorber les retards. Encore faut-il décider les administrer.

Jouer les « pions »

● **La justice pénale.** — Plus inquiétant encore semble être le fonctionnement de celle-ci (2). Le manque de moyens peut expliquer des retards importants (le rapporteur cite les tribunaux de grande instance de Lille et de Lyon, la cour d'appel d'Aix-en-Provence). Des constantes se dégagent un peu partout : le nombre des audiences correctionnelles est trop faible ; les délais d'« audiencement » (calendrier d'attribution des affaires) sont trop longs ; les poursuites, souvent mal adaptées ; les procédures rapides (comparution immédiate, convocation par le parquet ou par les officiers de police judiciaire), trop peu utilisées (3). Du greffe à l'exécution des peines, la chaîne pénale a des ratés. Un exemple : pour l'ensemble des tribunaux de grande instance du ressort d'Aix-en-Provence, au 31 décembre 1987, un peu plus de la moitié des décisions de l'année 1985 portant sur des faits remontant au début 1984 étaient effectivement mises à exécution.

Alors, la machine judiciaire tourne à vide : elle produit des décisions mais est incapable de les faire exécuter. D'autant, dit le rapporteur, que « *le parquet n'intervient plus pour exercer un quelconque droit de regard sur l'activité des services de police et de gendarmerie* » chargés d'arrêter les condamnés. Parfois — c'est le cas des tribunaux de commerce, — il suffit de jouer les « pions » pour que les élèves paresseux se remettent au travail. On note ainsi qu'en multipliant les inspections le rendement s'améliore... Encore faut-il dans tous les secteurs de la justice disposer d'instruments de mesure fiables, ce qui est loin d'être le cas.

Un outil statistique adapté permet de tirer la sonnette d'alarme lorsque c'est nécessaire : là où cet outil existe, comme en matière civile, il permet de peser sur le fonctionnement de l'institution. Aucun chef de juridiction n'aime se faire coiffer du bonnet d'âne. Lorsque règne le flou, au contraire, on s'en arrange. Restent les hommes et les femmes — de plus en plus nombreuses — qui font tourner la mécanique judiciaire : leur effectif tout juste maintenu depuis la « rigueur » suffit à peine, et il ne faudrait pas, à moins de s'exposer à une catastrophe, l'entamer, alors que le nombre d'affaires jugées ne cesse d'augmenter : sept millions en 1981, près de douze millions en 1986.

Fonctionnaires et magistrats : si leur quantité n'est pour le moment pas en cause, leur qualité et leur répartition pèchent. Et c'est sans doute la partie du rapport qui va susciter le plus de réactions. M. Dubois de Prisque suggère en effet pour les fonctionnaires de fusionner ceux des cours et tribunaux et ceux des conseils de prud'hommes, d'autoriser le recours aux TUC (travaux d'utilité collective), et même, avec précaution, aux condamnés à des travaux d'intérêt général et, pourquoi pas, de faire appel à des agences de travail temporaire pour les « coups de feu » par exemple les périodes électorales pour les tribunaux d'instance...

Les magistrats, de leur côté, devraient renoncer à certaines habitudes. A la sortie de l'Ecole nationale de la magistrature, pour le choix du premier poste, constate le rapport, « *les considérations personnelles prévalent sur les aptitudes ou les inaptitudes des auditeurs. Le jury de sortie devrait assortir l'admission de restrictions temporaires à certaines fonctions* ». Les chefs de juridiction, qui doivent à la fois être de bons juristes et de bons gestionnaires, ne devraient pouvoir occuper leur postes trop longtemps, car ils y sont guettés par « *l'usure* ».

Battu ainsi en brèche, le principe de l'inamovibilité des magistrats du siège devrait être réexaminé dans le cadre d'une réforme du statut de la magistrature, aboutissant inéluctablement à la dissociation du grade et de la fonction. De même le système d'attribution des postes dans les DOM-TOM devrait-il être revu : « *Il ne devrait plus reposer sur le seul désir des magistrats mais sur un choix de l'autorité de nomination effectué au sein d'une cellule spécialisée.* (...) *La durée de fonction doit être limitée, et l'avancement exclusivement pris en métropole.* » L'histoire récente de la Nouvelle-Calédonie n'est sans doute pas étrangère à cette suggestion appuyée.

A trop vouloir normaliser, à trop espérer d'une gestion sans faille, la justice ne gagnera rien. L'auteur du rapport en est conscient. On ne prend pas les mêmes décisions pour le « petit » tribunal de grande instance à une chambre de Lodève (Hérault) que pour celui de Paris. Il faut donc une souplesse de contorsionniste pour essayer d'adapter l'outil judiciaire aux besoins des justiciables. Il faut aussi une volonté d'aboutir. Une semaine après la communication de ce rapport, le garde des sceaux, au cours d'une journée de travail ininterrompue, a réuni les directeurs de son ministère et les principaux responsables des services. Il a tenté avec quelque virulence de secouer les pesanteurs technocratiques. Après le constat, au-delà des « y'a qu'à » ou, au contraire, des « à quoi bon », il faudra passer aux décisions concrètes.

AGATHE LOGEART.

(1) Selon les chiffres les plus récents, 84,5 % des tribunaux d'instance évacuent leurs affaires dans un délai moyen égal ou inférieur à six mois. Plus d'un litige sur deux est tranché dans un délai inférieur ou égal à trois mois. Dans les tribunaux de grande instance, en 1986, la durée moyenne de traitement des affaires jugées a été de 11,4 mois. Devant les conseils de prud'hommes, la durée moyenne de traitement est de 10,6 mois, et de 1,2 mois en référé.

(2) Globalement, le nombre des procès-verbaux, plaintes et dénonciations reçus par les parquets a été, en 1984 : 5970000 ; en 1985 : 7325000 ; en 1986 : 6350000 ; en 1987 : 5240000.

(3) En 1986, seulement 9,6 % des poursuites engagées devant les tribunaux correctionnels ont été opérés selon des procédures rapides.

CAMPUS

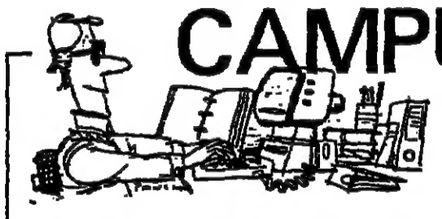

Nouveaux diplômes dans le Centre

La région Centre multiplie les formations. A Tours, Bourges, Blois et Châteauroux se créent à la rentrée de nouvelles filières d'enseignement supérieur. L'université de Tours ouvre une antenne à Blois avec une maîtrise de sciences et techniques (MST), « informatique et télécommunication ». Ce diplôme s'adresse aux étudiants sortant de classes préparatoires, titulaires d'un DEUG A ou d'un DUT informatique et sélectionnés sur dossiers. Il formera des spécialistes de la communication et de la monétique. La date limite du dépôt des candidatures : 10 septembre (1).

Une autre antenne sera inaugurée à Bourges pour la préparation d'un diplôme de « traduction et rédaction scientifiques et techniques » équivalant à une MST. Destiné à une vingtaine d'étudiants possesseurs d'un diplôme scientifique de premier cycle, cet enseignement de deux ans dispense des cours de droit, gestion, physique, informatique pour former des traducteurs autant scientifiques que linguistes (2). D'autre part, cette UFR s'est associée à la faculté de médecine de Tours pour mettre sur pied un diplôme de « traduction et de rédaction médicale en langle anglaise ». Il s'adresse à des titulaires d'une licence ou d'une maîtrise d'anglais ou de langues étrangères appliquées, ainsi qu'à des étudiants qui ont terminé leurs études de médecine. La scolarité est de deux ans, le nombre maximum d'inscrits de six personnes. Candidatures avant le 15 octobre (3).

Châteauroux va aussi devenir une ville universitaire avec l'installation d'un Centre d'études supérieures de la faculté de droit et de gestion de l'université d'Orléans. Cent cinquante étudiants sont attendus pour un DEUG de droit et un DEUG d'administration économique et sociale (AES). Retrait des dossiers jusqu'au 15 juillet (4).

A. B. et R. G.

(1) Scolarité, faculté des sciences, parc de Grandmont, 37200 Tours. Tél. : (16) 47-25-14-22.

(2) Université François-Rabelais, UFR d'anglais, antenne universitaire de Bourges, 3, rue des Tanneurs, 37041 Tours Cedex. Tél. : (16) 47-38-56-00.

(3) Scolarité troisième cycle, faculté de médecine de Tours, 2, boulevard Tonnellé, 37044 Tours Cedex. Tél. : (16) 47-47-47-47, poste 3117.

(4) Centre d'études supérieures, 15, rue de la République, 36000 Châteauroux. Tél. : (16) 54-34-50-01.

● **Langues des affaires**

Un DESS de langues étrangères des affaires et du commerce international vient d'être créé pour la rentrée prochaine à Paris-III.

(La Sorbonne nouvelle, institut du monde anglophone, 5, rue de l'Ecole-de-Médecine, 75006 Paris. Tél. : 43-26-45-96.)

● **Journalisme**

Les épreuves du concours d'entrée au Centre universitaire d'enseignement du journalisme auront lieu les 5 et 6 septembre (écrit) et le 28 septembre (oral), à Strasbourg. Les dossiers d'inscription peuvent être retirés par correspondance et doivent être retournés avant le 31 juillet.

(CUEJ, 10, rue Schiller, 67000 Strasbourg. Tél. : 88-36-30-32.)

● **Marc Helder**

L'université de Nantes vient de faire paraître deux ouvrages consacrés à l'écrivain nantais Marc Elder, prix Goncourt 1913. Une biographie (88 F) et une étude de son œuvre (65 F).

(Centre de recherches en histoire contemporaine, chemin de la Sensive-du-Tertre, 44072 Nantes Cedex 03. Tél. : 40-74-61-43.)

ÉDUCATION

Les inscriptions à l'université dans la région parisienne

Des difficultés en droit, administration et communication

Les 441 400 candidats au baccalauréat devaient connaître, le mardi 5 juillet, les résultats au premier groupe d'épreuves de l'examen. Ceux qui sont définitivement admis peuvent s'inscrire aussitôt à l'université.

Si les inscriptions se passent sans difficulté particulière en province et dans les universités de la périphérie parisienne, elles donnent lieu à d'intenses bousculades dans celles du centre de la capitale, particulièrement recherchées par les étudiants. Des centaines de personnes attendaient, dès les premières heures de la matinée, aux portes des centres Assas (Paris-II) et du Panthéon (Paris-I), pour s'inscrire en droit et en AES (administration économique et sociale).

Des mesures avaient pourtant été prises par les établissements parisiens pour mieux s'organiser que les années précédentes, grâce notamment au système RAVEL (1) qui leur a fourni dès la mi-mai les vœux des élèves de terminale. Quelques universités, comme Paris-I (Panthéon-Sorbonne), Paris-II (Assas) et Paris-VII (Jussieu) ont adressé des lettres individuelles rappelant les exigences propres à chaque filière et informant des possibilités alternatives d'orientation : à Melun par exemple pour Paris-II, à Saint-Quentin-en-Yvelines pour Paris-X (Nanterre). A Nanterre, des enseignants sont présents pour « *dédramatiser les files d'attente* ». Pionnière en la matière, Paris-XI (Orsay) reçoit les bacheliers individuellement et Paris-VI (Pierre-et-Marie-Curie) a supprimé l'attente en convoquant par minitel les candidats qui ont au préalable, par la même voie, communiqué leurs notes au bac.

L'attrait du Quartier Latin

Mais ces améliorations ne peuvent rien au fait que quelques universités, du quartier Latin notamment, concentrent la plupart des demandes. L'ordre d'arrivée mais aussi la série ou la mention au bac font alors office de filtres. D'après les renseignements fournis par RAVEL, les filières les plus recherchées par les bacheliers, cette année encore, sont le droit, l'administration économique et sociale (AES) et les sciences, mais seulement dans certaines universités. Ainsi, si les capacités d'accueil sont globalement suffisantes pour le droit en région parisienne, l'université Paris-I a recensé 1 700 demandes pour 800 places et Paris-II avoue près de deux candidats et demi par dossier disponible. La situation est au moins aussi tendue en AES. Pour une place, Paris-I recense quatre candidats, Paris-II presque deux. Paris-X s'attendait à fermer les inscriptions au bout de deux ou trois heures, et Paris-VII annonçait des difficultés, ainsi qu'en langues étrangères appliquées (LEA).

Mais le record d'attractivité semble remporté cette année par les filières comportant le mot « communication », qui apparaît sans doute comme le nouveau sésame pour l'emploi. Là, les vœux sont globalement cinq fois plus nombreux que les places en région parisienne. Paris-I a même dénombré au total 748 vœux pour sa formation « art et communication » offerte à 48 étudiants.

Ces chiffres doivent toutefois être interprétés avec prudence : ils ne tiennent pas compte des échecs au bac et ne portent que sur les 75 ou 80 % des 88 000 élèves de terminale de la région parisienne qu'a touchés cette année le recensement télématique (contre 70 % l'an dernier). Ainsi, en 1987, les bousculades attendues avaient été limitées par la sélectivité particulièrement forte du premier groupe d'épreuves du bac qui avait limité la pression à l'ouverture des inscriptions. On avait constaté d'autre part que plus du tiers des bacheliers n'envisageaient pas de s'inscrire à l'université, leur préférant d'autres formes d'études supérieures. Cette proportion serait plus faible cette année, mais le rectorat se refuse à donner des chiffres précis. L'opération RAVEL n'entend pas fournir aux universités des instruments pour sélectionner leurs étudiants. Celles qui ne l'avaient pas compris l'an dernier ont été rappelées à l'ordre par la Commission nationale de l'informatique et des libertés. Elles affirment qu'elles traiteront désormais à égalité les candidats qui n'ont pu se faire connaître par minitel. Enfin, les universités parisiennes se sont mises d'accord pour fixer au même moment, en fin de matinée, le coup d'envoi des inscriptions en droit, sciences économiques et AES.

PHILIPPE BERNARD.

(1) Le système RAVEL (Recensement automatisé des vœux des élèves) a été mis en place en 1987 par les rectorats d'Ile-de-France pour enregistrer avant le bac les souhaits des lycéens de terminale et permettre aux universités de mieux prévoir les flux de nouveaux étudiants.

Culture

ARTS

Les années 50 au Centre Georges-Pompidou

Peinture : le regard de l'esthète

L'exposition organisée au Centre Pompidou sur la peinture des années 50 fera grincer quelques dents. Loin de l'histoire, de la chronologie ou de l'exhaustivité, Daniel Abadie a privilégié une approche purement esthétique. Ce qui permet des rapprochements significatifs.

L'exposition de Daniel Abadie, qui propose sur tout le cinquième étage du Centre Pompidou un redéploiement de la peinture et de la sculpture des années 50, a de quoi agacer bien du monde. A commencer par les historiens d'art qui ne retrouveront ni fil chronologique, ni rangement par ordre géographique, ni regroupements sous les étiquettes d'usage telles que abstraction lyrique, art informel, tachisme, action painting...

Ils ne retrouveront pas non plus matière à rappeler les vieilles querelles autour du réalisme, pour la bonne raison que le réalisme est absent de l'exposition ; ni de quoi alimenter le souvenir des grandes guerres entre abstraits froids (géométriques) et abstraits chands (lyriques). Parce que, cette fois, Daniel Abadie a quelque peu arrondi les angles en jouant plus sur ce qui rapproche les artistes que sur ce qui les sépare, fort de ce constat que, par-delà les frontières et les contextes différents, nombre d'entre eux partagent des problèmes plastiques. Qu'il essaie de faire émerger.

Eliminer tout apport documentaire

Tel est le propos de son exposition, qui n'a rien d'exhaustif, rien d'une mise à plat comme on l'attend en principe de l'énoncé d'une tranche d'art décennale, et rien de commun avec l'optique de Bernard Ceysson lorsque, pour l'ouverture du Musée de Saint-Etienne, il avait proposé une traversée des années 50 en France. Il y présentait à la fois des artistes considérés comme importants il y a trente ans (Buffet ou Fougeron) et ceux qui, depuis, le sont devenus, permettant ainsi de faire sentir l'époque, et de montrer la lecture que l'on en fait aujourd'hui.

Daniel Abadie ne pouvait refaire la même chose, d'autant que l'approche socio-historico-critique de Bernard Ceysson, possible en terrain limité, ne saurait s'appliquer à la perspective internationale prévue pour le Centre.

Il a choisi un parti diamétralement opposé : celui de gommer tout contexte, et tout texte, d'éliminer tout apport documentaire, une fois passé le mur d'images d'actualités extraites des archives de *Paris-Match*, qui d'ailleurs ne font que creuser le fossé séparant, en apparence tout au moins, le monde et les *peintres, tout à leurs pinceaux*, à leur gestualité, à leurs coups de brosses, à leurs taches, à l'espace de leur toile.

Faut-il voir là une manifestation du goût du commissaire de l'exposition pour le formalisme, ou la juste saisie de l'art des années 50 ? Cet art n'est-il pas le produit consommé d'un désengagement, pour un autre engagement, dans la peinture à bras le corps, à corps perdu jusque dans ses tréfonds, jusqu'à lui faire cracher quelque vérité sur son être : la couleur ?

Affiches lacérées

Et l'exposition d'ouvrir sur des toiles en noir et blanc et de fermer sur des tableaux monochromes, spécialité que d'habitude on attribue aux années 60, alors que leur apparition date, avec Klein, Manzoni, Fontana et quelques autres, du milieu de la décennie précédente. Le pourquoi du noir et du blanc, de cette mise en réserve de la couleur par tant d'artistes américains et français au début des années 50 ?

La réponse ne va pas de soi. Elle peut être d'ordre spirituel mais aussi, et plus sûrement, une façon pour les artistes de se concentrer sur l'inscription de formes nouvelles inconnues et sans références dans un espace nouveau. Daniel Abadie y verrait bien un parallèle avec cette mise en sourdine de la couleur par les peintres cubistes autour de 1909.

Le parcours tente en fait de susciter quelques interrogations partant d'un regard voulu au plus près de la création, avant les lectures critiques, pour en provoquer d'autres. D'où les mariages, les rapprochements, les confrontations que l'on pourrait taxer d'arbitraires, mais qui souvent, en fait, nous replongent dans l'atmosphère des expositions de ces années, quand Soulages et Kline, Dubuffet et De Kooning étaient côte à côte sur les cimaises de Sidney Jannis. Pour ne citer que ceux-là, les deux premiers dans la grande salle en noir et blanc, les deux autres du côté d'une figuration éclatée en *Corps de dames* ou en *Woman*, aplatie, tritarée sauvagementdans la pâte, la matière informe.

Tout le cheminement s'articule sur des notions qui balancent entre le dessin-la couleur et le dessin dans la couleur, entre le signe et la matière, entre la trace et l'étalement de la ligne, pour faire voir ce que peindre concrètement veut dire dans les années 50, et forcer le regard à se coller de nouveau à la peinture. Et ce n'est pas mal, car les tableaux sont bien choisis, forts dans l'ensemble, dans les grands formats qui sont aussi parfois de Mathieu ou de de Staël, comme dans les petites choses plus modestement proposées, des bouteilles de Morandi aux petits paysages de Fernandez.

Daniel Abadie a l'œil, et la main d'une sorte de chef d'orchestre. Il sait accrocher et son exposition est belle. Où l'on peut, à défaut de saisir les dessous qui l'ont amené à choisir celui-ci plutôt que celui-là (la liste des absents serait trop longue à établir mais il reste tout de même une bonne centaine de noms), ou tel tableau plutôt qu'un autre, où l'on peut se promener, et même faire des découvertes, sinon d'artistes nouveaux, en tout cas d'œuvres surprenantes comme ce Lanskoy qui salue Uccello.

Aseptisée, l'exposition ? Disons plutôt que c'est une affaire d'attention. Rien n'y vient au hasard, qui nous fait basculer des eaux troublées d'une peinture à l'arraché, encore traumatisée par la guerre, vers une peinture réduite à ses ingrédients de base, et dès lors mise en péril, ou remise en question par ceux qui, fouillant les poubelles, usent de déchets, d'affiches lacérées, et d'objets récupérés, réalistement vôtre.

Au passage complexe, de salle en salle, on aura assisté à des duos, des trios et des concertos, tantôt plus particulièrement voués aux peintres de Paris, tantôt plutôt tournés vers New-York. Et croisé Calder, Matisse et Léger (ou trois façons de *balancer la couleur dans l'espace* — avant l'homme) ; des peintres et des sculpteurs préoccupés de construction ou de mouvement ; et des peintres soucieux de marquer le coup par des œuvres politiques (Picasso, Lam, Matta, Fautrier) ; et des peintres attachés à la figure (Bacon, De Kooning, Dubuffet) et César et Richier moulant des corps déchiquetés. Et Giacometti. Quand d'autres, à l'occasion de leurs grands brouillages de couleurs et de dessins accueillent des formes de vie (Pollock, Alechinsky, Jorn).

Tout ou presque est là en somme, de ce qui a fait les années 50. Une décennie annonciatrice de l'art des années 60 et 70, du pop, du minimal *et du conceptuel*. L'exposition passe par des sommets évidents. Elle est aussi ponctuée par des coups de chapeaux distribués à quelques artistes solitaires, mal aimés ou insuffisamment reconnus, de Bram Van Velde à Herbin, de Bissière à Lapicque — pour le plaisir de provoquer.

GENEVIÈVE BREERETTE.

Design : le grenier de Jean Nouvel

Mon premier est un grenier, mon second est une exposition, mon troisième *est situé au* Centre Pompidou, mon tout est signé Jean Nouvel. Il s'agit, bien sûr, de la rétrospective organisée par le CCI : « Design des années 50 ». L'excellent architecte de l'Institut du monde arabe, sollicité de toute part, est un homme pressé, occupé. Pour résoudre le problème qu'on lui posait — évoquer le design de cette décennie, — il a dû enfourcher la première idée qui se présenta à lui en avalant son café du matin.

Les années 50, c'était il y a trente ans. Une génération. L'époque de nos parents ou celle de *notre enfance*. Comment montrer les objets de la vie quotidienne de ce temps à la fois proche et lointain, en évitant, cela va de soi, la banalité du discours didactique et la nostalgie bêtement rétro ? Pourquoi ne pas organiser un espace en forme de grenier, lieu de la magie et du rêve, selon Bachelard ? L'idée est séduisante.

Il suffit d'empiler, d'entasser, de bourrer un vaste hall avec le contenu de plusieurs camions de déménagement : meubles littéralement *juchés les uns sur* les autres, rouleaux d'affiches en pagaille, maquettes de guingois, paquets de vieilles photos, ustensiles de ménage par dizaines. Le tour est joué. Séduisant n'est-ce pas ?

Un oubli cependant. L'intérêt d'un grenier, c'est le plaisir de s'immerger dans la pénombre, avec des souvenirs au creux des mains, d'endosser des vêtements démodés, d'écouter des disques rayés, de feuilleter des revues poussiéreuses ou de fouiller dans une valise défoncée pour y débusquer un passé quelconque. Ici, les objets présentés dans un furieux mais savant désordre sont inaccessibles, recouverts d'un filet pour que le public ne confonde pas la pièce de collectionneur avec une petite madeleine personnelle. Il est donc convié à défiler à distance, respectueusement, devant un magma informe, indiscernable, incompréhensible, inutile. Jean Nouvel s'est trompé. Son idée n'était pas bonne. Paresseuse seulement.

E. de R.

Une exposition et un livre

Du côté de l'abstraction

Denise René et Léon Degand, une galeriste et un critique : deux versions d'une même passion, celle de l'abstraction géométrique.

« Mes années 50 », dit l'affiche : il est vrai que peu de galeristes parisiens ont joué tout au long de cette décennie-là un rôle plus constant et de plus grande importance que Denise René. Son nom, devenu celui de sa galerie et devenu plus encore une sorte de mot de code, apparaît dans la biographie de la plupart des peintres abstraits géométriques européens apparus après 45, et dans celle de nombre d'abstraits de l'entre-deux-guerres. Magnelli, Dewasne, Kupka, Gorin, Vasarely, Poliakoff, Herbin, *Mortensen*, tous sont passés par chez elle, ainsi que d'autres envers lesquelles la postérité s'est montrée moins bonne fille.

Tous avaient en commun quelques références point encore universellement admises et citaient Mondrian et Kandinsky, que les moins jeunes d'entre eux avaient aperçus au temps de Cercle et Carré. Tous avaient encore en commun le culte d'une peinture frontale, claire, définie par des lignes régulières et des couleurs passées en aplats exempts de toute modulation comme de toute gestualité.

Ces ressemblances, cet air de famille qui suffirait à dater œuvres et artistes, se retrouvent préservés dans l'exposition rétrospective que la galerie a consacrée à son propre passé. En peu de toiles, mais certaines sont historiques, elle restitue une époque et une logique.

Cette logique était loin d'avoir la rigidité et l'obsession d'orthodoxie que lui prêtent des reconstitutions un rien simplistes. Elle prétendait moins affirmer la supériorité absolue d'une école que défendre l'existence de celle-ci quand la menaçait la mode de l'informel et de l'effusion. L'aurait-on oublié, il suffirait *de relire les écrits de Léon Degand* pour s'en convaincre. La réédition de son essai *Abstraction, figuration* permet de mesurer la complexité de la situation esthétique du moment.

Degand, critique et théoricien, *entreprend* de démontrer que l'art qu'il aime peut se réclamer d'une glorieuse généalogie cubiste et supporte d'être comparé à la musique et à la littérature. Il s'efforce plus encore de convaincre que l'abstraction ne se réduit pas à un simple exercice de style ou de calcul. Il exige d'elle densité et expression.

Son esthétique ne préfigure en rien un quelconque maniérisme ou un minimalisme français. Son ambition est tout autre : participer à l'invention d'une nouvelle peinture, douée de ses règles particulières et soumise cependant au pouvoir de l'intuition.

On ne relit pas sans quelque admiration pour Degand sa confession finale : « *La peinture abstraite ne résulte ni d'un progrès, ni d'ailleurs d'un recul de la pensée picturale. La peinture abstraite ne supprime ni ne remplace la peinture figurative. (...) Elles diffèrent, sans plus. Les plaisirs de la peinture abstraite ne sont pas identiques à ceux de la peinture figurative, et c'est la meilleure raison pour ne nous priver ni des uns ni des autres.* » On ne saurait mieux dire.

PHILIPPE DAGEN.

★ *Mes années 50*, galerie Denise-René, 196, boulevard Saint-Germain, jusqu'à fin juillet.

★ Léon Degand, *Abstraction, figuration : langage et signification de la peinture*, édition Cercles d'art, 274 pages, 180 francs.

DIGRESSIONS *par Bernard Frank*

Lecture à perpétuité

1 « *La Nuit de l'indigo* »

Dans ce 737 qui va me déposer à Porto en moins de deux heures, et c'est tant mieux car cet avion n'est pas le comble du confort, nous sommes serrés les uns sur les autres comme les sardines du pays, je tente de lire *la Nuit de l'indigo* de Satyajit Ray (traduit de l'anglais par Eric Chédaille. Presses de la Renaissance. 85 F). Je n'avais rien lu jusqu'ici du plus grand metteur en scène de l'Inde à part ses écrits *sur le cinéma*. Malgré les secousses, c'est le bonheur. Et déjà la préface a vite fait de me détourner du plateau-repas et du lourd vin rouge. « *J'aime en soi écrire des nouvelles, j'en tire un plaisir très différent de celui que me veut le travail infiniment plus complexe que nécessite le tournage d'un film. Il m'est arrivé d'écrire des nouvelles aussi bien pendant la réalisation d'un film que pendant le temps mort — qui dure habituellement autour de six mois — entre deux films.* »

Je me réjouis égoïstement que l'état de santé de Satyajit Ray l'écarte des plateaux si ce repos forcé lui permet de se consacrer davantage à la littérature. Au fond, ce sera un retour aux sources familiales. Dans cette même préface, en effet, Satyajit nous raconte que son grand-père, Upendrakisore, avait lancé en 1913 un mensuel pour la jeunesse intitulé *Sandeth* (*sandeth* est le nom d'une confiserie bengali et signifie également « informations » !), qu'il *était* doué « *d'un formidable talent d'écrivain pour enfants* » et qu'il avait publié « *un délicieux recueil de contes populaires bengalis* ». Que son père, Sukumar Ray, possédait lui aussi « *des dons uniques d'écrivain pour enfants et d'illustrateur comique* ». *Sandeth* cesse de paraître quatre ans après la mort du père. Satyajit Ray, lui, n'avait aucun penchant littéraire. A part la publicité — il a été concepteur visuel dans une agence anglaise de Calcutta, — le cinéma seul l'intéressait. La grande différence, c'est que la publicité lui semblait un métier plus sûr que le cinéma.

En 1961, dans sa quarantième année, alors qu'il avait derrière lui plusieurs longs métrages *la Pierre philosophale, le Salon de musique, le Monde d'Apu, la Déesse*, — tout à coup avec un poète de ses amis il a l'idée de faire revivre *Sandeth*. En tant que codirecteur, il a le sentiment légitime qu'il faut qu'il écrive dans sa propre revue. Et dès le second numéro, et maintenant depuis plus d'un quart de siècle, il n'a cessé d'y donner des textes, des nouvelles qu'il illustre. Dans sa jeunesse Satyajit Ray avait étudié les arts graphiques à l'université de Santiniketan, fondée par Rabindranath Tagore, ami de la famille. (Ray avait vingt ans quand Tagore est mort.) Beaucoup de nouvelles de Satyajit Ray sont influencées par les écrivains qu'il lisait dans son enfance : Jules Verne, H. G. Wells et Conan Doyle. Je ne suis pas certain que ce soient les meilleurs. Dans *le Nuit de l'indigo*, parmi les onze nouvelles qui nous sont proposées, outre celle qui a donné son titre à ce recueil, mes préférées sont *Khagan, Patol Babu star de cinéma, Grosbec et le Chien d'Ashamanja Babu*. Je défie par exemple Jacques Brenner et son maître-chien Falco de ne pas éclater de rire et tout aussitôt d'avoir les larmes aux yeux à la lecture du *Chien d'Ashamanja Babu*, qui pourrait fort bien figurer dans l'une de ces anthologies à la mode, style « les vingt meilleures nouvelles du monde ».

2 *Le bachot par la Santé !*

J'apprends que deux Français sur trois ayant mal traduit ce que voulait dire M. Valéry Giscard d'Estaing dans un de ses livres fameux ne lisent plus du tout, du tout, et François Nourissier s'en inquiète à juste titre dans *Madame Figaro* de cette semaine. Cette fois-ci, ce serait si sérieux qu'il ne faudrait plus faire les difficiles : « *Bravo, si quelques profs intrépides réussissent encore à faire aimer Ronsard, Racine et Chateaubriand à leur élèves* », mais quand la patrie du livre est en danger, ajoute Nourissier plus jacobin que jamais ; « *tous les moyens de lutte sont bons* ». Et vive la merde ! si la merde se lit.

Je me souviens effectivement que dans un de ses papiers Nourissier n'avait pas caché son plaisir devant le dernier roman de Paul-Loup Sulitzer. Aux lecteurs qui ne lisent plus rien, le seul bouche-à-bouche possible, c'est de leur conseiller des écrivains qui n'écrivent pas leurs livres. Puisque les écrivains ont droit à des nègres, on se demande bien pourquoi les lecteurs seraient moins favorisés qu'eux. Les deux Français sur trois qui ne lisent plus devraient payer en toute justice l'unique Français qui se dévoue pour le faire à leur place.

J'aperçois dans cette anorexie mentale de la France devant l'alphabet et sa bibliothèque des conséquences politiques incalculables. Nous allons pouvoir en finir avec ce douloureux problème de l'immigration. La gloire de M. Le Pen, déjà ébréchée par son fiasco marseillais, ne sera bientôt plus qu'un médiocre souvenir. Naguère, nous faisions venir d'Afrique ou d'ailleurs toute une main-d'œuvre non qualifiée pour les gros travaux dont nous n'étions plus capables : mines, routes, bâtiments, enfin toutes les occupations pénibles et mal payées. Il semble que la lecture soit devenue nos travaux forcés. Puisque nous ne trouvons presque plus de nationaux pour se colleter avec Marivaux, Honoré d'Urfé, Guez de Balzac, Mademoiselle de Scudéry, demain avec Proust, Céline, Colette et même Geneviève Dormann, faisons appel, quoi qu'il nous en coûte, aux peaux basanées qui ont fait de l'usage. Que par trains, chameaux, bateaux, charters entiers, Pierre Joxe n'hésite pas, mais en sens contraire, à reprendre la grande et ferme politique de Charles Pasqua. Il nous faut des lecteurs. *Nous les aurons !*

Les Maliens liront tard dans la nuit, à la lueur des bougies si nécessaire, toute *la Recherche du temps perdu*, les *Paradis* de Sollers, le *Journal impudique* de Jean-Edern Hallier et *les Vaines Tendresses* de Sully Prudhomme pour faire bonne mesure. Les prisons, la population carcérale, qui étaient problèmes pour Alain Peyrefitte et Albin Chalandon, ministres sans imagination, doivent devenir gibiers de lecture sous M. Arpaillange. Désormais, c'est trois prisonniers sur trois qui liront nos classiques. C'est la Santé, nos prisons qui devraient fournir le plus gros contingent de bacheliers de ce pays. Cette peine de mort abolie sera ainsi remplacée pour le repos de tous par la lecture à perpétuité !

3 *Porto dans la quinta*

Mon hôte à Porto est Cristiano Van Zeller. Il est issu d'une famille catholique d'origine flamande qui a immigré au Portugal au XVIIIe siècle pour fuir les persécutions religieuses en Hollande. Je pense que ce détail aurait fait sourire et grincer des dents Voltaire.

Cristiano est une excellent garçon qui n'a même pas trente ans et qui dirige depuis 1982, si j'ai bien compris les explications qui me sont données, l'une des plus vieilles maisons de porto du pays. Lui qui ne rêvait que de construire routes et barrages, ce à quoi le destinait sa formation d'ingénieur. Le voilà maître avec sa sœur d'une des plus belles *quintas* du Douro, la Quinta de Nova perchée sur les hauteurs de Pinhao. J'ai pu faire la comparaison entre le cèdre marocain qui se trouve sur la terrasse de la *quinta*, trapu, vraiment court de taille, aux branches prolifiques et tentaculaires et celui de mon jardin qui a ce côté débonnaire des grands arbres. A la fin du dîner, comme il se doit — ce vin n'est pas un apéritif, que diable ! — nous avons bu le meilleur porto qu'il nous sera sans doute donné de déguster de notre vie, le millésime 1941, d'une concentration stupéfiante et qui, avec le morceau de fromage de montagne qui l'accompagnait, nous apparut comme le petit Jésus dans la bouche !

Le porto a des vertus que l'*on ne saurait* imaginer. Il y eut, cette nuit-là, un terrible orage qui brisa les vitres de ma chambre. Je n'ai rien entendu. Je comprends maintenant pourquoi Morand aimait tant le Portugal, au point de m'envoyer il y a une vingtaine d'années, à la place des pages sur l'Ecosse que je lui avais commandées, des souvenirs aussi émus qu'il était dans sa nature de l'être sur la patrie d'Oliveira Salazar, c'est que dans la bonne société portugaise, même chez des garçons très jeunes, on a gardé le culte pour le père de l'« Etat nouveau » et du corporatisme, et une peur panique des événements de 1974 qui virent le départ de Caetano. Enfin, l'espace de trois jours, le bon porto vous rend sourd à ce qui n'est pas lui.

Si vous voulez en savoir *davantage sur* Morand et surtout sur sa femme, la princesse Soutzo, consultez le tome XVI de la correspondance de Proust (chez Plon, 220 F) par Philip Kolb qui couvre l'année 1917. Année cruciale dans leurs rapports. Et puis la chère princesse va se faire enlever l'appendice...

Culture

VENTES

Sotheby's à Moscou

« L'avant-garde russe se cherche un marché », titrait *Beaux-Arts magazine* en avril 1987. C'est en passe d'être vérifié. « Glasnost » et « perestroïka » aidant, l'art russe est aujourd'hui à la mode comme le montrent les expositions qui lui seront consacrées prochainement à New-York et Amsterdam. Dans ce contexte, on comprend aisément la portée de la vente aux enchères de près de cent dix œuvres contemporaines, organisée par Sotheby's à Moscou. Elle sera monnayée en livres sterling, sans restriction à l'exportation.

Jusqu'à présent, seuls quelques peintres soviétiques « non conformistes » s'étaient fait connaître à l'Ouest, par le biais de valises plus ou moins diplomatiques. En dehors, bien sûr, des grandes signatures des années 20 rarement exposées (et depuis peu) en Union soviétique.

Alexander Rodchenko, disciple de Malevitch, est l'une de celles-ci. Son tableau *Composition*, provenant de la famille de l'artiste et daté de 1916, est estimé à plus de 600 000 F. Après les années 20, et l'instauration d'une ligne officielle dans le domaine des arts, il se consacrera à la photographie, à la réalisation d'affiches, à l'illustration de prototypes de vêtements et de mobiliers, pour finalement revenir, seize ans plus tard, à la peinture, mais figurative, cette fois-ci. Edward Steinberg a pris la relève de cette défunte avant-garde. Il y a trois ans encore, il travaillait exclusivement pour l'« underground ». *Composition : novembre*, une toile abstraite évaluée entre 30 000 et 50 000 F, un hommage à Malevitch et à tous « *ceux des années 20 ; ceux qui sont morts* », n'aurait sans doute jamais pu être exposée du vivant de Brejnev.

En revanche, Ylia Kabakov se faisait connaître en Occident, dès la fin des années 60, par de nombreuses expositions, et compte déjà deux toiles au Musée national d'art moderne de Paris. Comme pour plusieurs de ses contemporains, le lettrisme tient une grande place dans ses compositions. Une grande toile en partie recouverte d'un texte, où on distingue, à côté d'un cintre, une petite locomotive bleue, devrait trouver preneur à plus de 100 000 F.

Lettrisme toujours, avec Svetlana Kopystianskaya, femme peintre qui se démarque avec son *Dialogue : n° 2*, morceaux de toiles fripées mauves et vieux rose en relief, recouvertes de phrases sans fin. L'ensemble est contenu dans une boîte en bois. Il est estimé entre 30 000 et 40 000 F. Grisha Bruskin donne une autre dimension à l'écriture. Il évoque dans *Alephbet* ses origines juives : châle de prière et chandelier à sept branches, entourés d'inscriptions hébraïques. Il est évalué entre 100 000 et 120 000 F. Peintre « dissident », critique de la société russe, il commence à se faire connaître au-delà des frontières de l'URSS.

Mysticisme et réalisme socialiste

Certains de ses tableaux ont été reproduits dans des magazines d'art occidentaux, notamment une gigantesque fresque composée de trente-deux toiles, formant un échiquier de la société soviétique avec ses symboles : l'armée, Lénine, la marine, la jeunesse communiste... Son estimation : plus de 140 000 F.

Peintre d'histoire, mais d'un tout autre genre, Ilya Glazunov est considéré comme un « officiel ». *La Légende de la ville de Kitege*, mélange de mysticisme religieux et de réalisme socialiste, pourrait partir à 300 000 F. Pour d'autres, comme Vladimir Yankilevski, il aura fallu près de vingt ans pour exposer et finalement vendre *Triptyque n° 13*, hommage à son père, opposant au régime de Staline.

Ces trois toiles, proches d'un surréalisme à la Victor Brauner, devraient trouver acquéreur à plus de 120 000 F. *Les Nœuds et croix*, d'Ivan Chvikov, est une sorte de grand échiquier laqué fait de collages, estimé entre 120 000 et 180 000 F. Cet artiste est sans doute celui qui est le plus anxieux du résultat de la vente : il a déjà une cote sur le marché de l'art occidental.

Ce que l'on retiendra sans doute de cette dispersion, c'est la diversité d'un art qui s'est développé malgré son isolement du monde extérieur. Les autorités soviétiques espèrent que, avec cet événement, les artistes d'URSS pourront faire une percée sur le marché de l'art international. Sotheby's, en retour, souhaite se tailler une part du marché russe, et les acheteurs américains, allemands, suisses et français devraient être séduits par des estimations raisonnables.

ALICE SEDAR.

★ Vente : le 7 juillet à Moscou.

CINÉMA

« Atlantic City », de Louis Malle

La perle de Philadelphie

Atlantic City a près de dix ans. Louis Malle l'a tourné en 1979, aux Etats-Unis. Le film ressort aujourd'hui en VO au creux de l'été, discrètement. On s'aperçoit qu'on ne l'a pas oublié.

Du film de Louis Malle, *Atlantic City*, il reste des images très fortes. Susan Sarandon, seule, passe un citron coupé en deux sur sa peau, frotte sa peau nue de jus de citron... Un immeuble gigantesque, vestige d'un passé pourrissant, va être démoli ; il s'effondre en un instant... Nous sommes à Atlantic City, « la perle de Philadelphie ». Près de l'océan gris, les jeux, les tripots, les casinos ont cessé d'être clandestins. Et Lou, le bookmaker besogneux (Burt Lancaster), esclave volontaire d'une ex-reine de beauté hypocondriaque (Kate Reid) et de son chien, va bientôt se trouver au chômage technique. Mais il hérite la cargaison de poudre d'un petit dealer affolé venu se faire assassiner là. Et, riche soudain, se prend à rêver dans cette ville bouleversée par de crasseuses espérances.

Lou s'émerveille pour sa voisine Sally, la vendeuse de crustacés (Susan Sarandon), l'ex-femme du dealer, une sacrée rêveuse aussi, qui se voit déjà croupière à Monte-Carlo... Peut-être Lou est-il vraiment un dur, lui qui a tout abdiqué et qu'un caniche toilettè promène en laisse sur les planches de la jetée. Peut-être Lou va-t-il aimer encore une fois, et même tuer des gangsters pour protéger Sally ? A la fin, sans doute, se retrouvera-t-il seul avec Kate, avec le caniche, mais bon sang ! il se sera passé quelque chose dans sa vie, à Atlantic City.

Le personnage principal du film est bien la ville, captée par Malle avec son sens exceptionnel du documentaire, sa sympathie pour les lieux, les visages qui vont avec. Lorsque Sally va reconnaître le corps de son mari à la morgue de l'hôpital, elle tombe en plein concert de charité donné pour les malades. Devant un parterre de fauteuils roulants pâmés, un crooner gominé chante : *Atlantic City, My Old Friend*, de Paul Anka. Nous sommes dans « l'aile Frank Sinatra » du bâtiment. Anthemique... *city*.

L'intrigue qui s'y déroule est tendre, d'une amoralité très vertueuse. Les personnages sont si séduisants, si sincères qu'on les absout de toutes leurs lâchetés, de leurs trahisons et que même la drogue, au centre de l'action, perd de sa réalité ignoble.

Lou, Sally, Grace, des paumés au soleil des illusions, des héros ordinaires filmés avec une grâce impressionniste. Il émane d'Atlantic City comme la nostalgie d'une France lointaine. Sally s'imagine sur la Riviera et essaye d'apprendre le français sur des cassettes enregistrées : Michel Piccoli ne fait que passer dans le rôle improbable d'un maître croupier avec un accent à la Charles Boyer... On ne sait si tout cela finit bien, mais c'est drôle, touchant.

Et formidablement joué, par tout le monde. Susan Sarandon, si rapide, franche. Différente d'un plan à l'autre, gentille, méchante, épatante. Et Burt Lancaster, guépard aux griffes rognées, dans sa gabardine usée, repassant son unique cravate râpée, fanfaron, magnifique.

D. H.

★ *Atlantic City* : 14 Juillet-Parnasse (6e), 14 Juillet-Beaugrenelle (15e) et 14 Juillet-Bastille (11e), à partir du mercredi 6 juillet.

Un entretien avec le réalisateur

« Mon meilleur travail aux Etats-Unis »

« Lion d'or à Venise, prix Louis-Delluc, sept césars, nomination aux oscars, comment vous sentez-vous après le succès de *Au revoir les enfants* ?

— Dans un triste état ! C'est drôle, je me posais la même question ce matin au téléphone avec Alain Cavalier. Il me disait : « *Moi, le succès de* Thérèse *m'a fait perdre un an.* » Bien entendu, nous ne nous plaignons pas. Mais il est un fait certain, quand on a un film qui se casse la figure, un mois après, on est au travail. Réaction de survie.

» Une carrière est faite de hauts et de bas. *Au revoir les enfants* est arrivé pour moi après deux films qui n'avaient pas marché. Et on peut dire, c'est vrai, que le succès, on y est pas préparé.

— L'impact de *Au revoir les enfants* est-il universel ?

— Oui, avec de rares exceptions bizarres. Ainsi Israël. Les Israéliens ont eu des réactions un peu extrêmes. Quelque chose comme « Touche pas à mon holocauste. De quoi se mêle ce goy, il cherche à se disculper... » Alors qu'on peut au contraire considérer ce film comme un travail sur la culpabilité...

— Ce fait avec *Au revoir les enfants* qui ne parvient pas à se rompre vous a empêché de commencer autre chose ?

— J'avais dans l'idée de me lancer très vite dans un documentaire, et puis non, je me suis rendu compte que j'avais envie de rester dans la fiction. J'ai commencé à tourner en rond, avec un peu de mauvaise conscience. Maintenant, oui, il y a le début de quelque chose. Encore un travail sur la mémoire. Ça se passe en 1968. Pas à Paris, au fin fond de la province, et c'est une sorte de comédie. Une famille qui se retrouve à l'occasion de la mort de la grand-mère...

» Et soudain cette famille est bloquée, tout s'arrête, il n'y a plus d'essence... Mai 68 n'est qu'un contrepoint. La politique en fond de décor affectif. Scola avait très joliment réussi cela avec *Une journée particulière*.

» J'ai un autre projet avec le scénariste d'*Atlantic City*, John Guare, une histoire qui se passe en Sicile... Mais j'en suis arrivé au point où je réalise qu'il m'est infiniment plus facile, plus agréable de travailler en français.

— Vous avez moins de difficultés désormais à trouver un financement ?

— Bien sûr. Dans le cinéma vous ne valez que ce qu'a rapporté votre dernier film. C'est une loi élémentaire, mais ça ne me rend pas plus gourmand sur les moyens. Je suis trop vieux pour ça. De toute façon, je ne me suis jamais senti confortable avec de trop gros budgets, c'est pas mon truc, et j'en suis maintenant totalement convaincu.

— *Atlantic City* que vous avez tourné aux Etats-Unis entre-t-il dans la catégorie des films à petit budget ?

— Tout à fait. Petit budget, petite équipe. Pas un film de cinéaste américain, un regard sur l'Amérique tournée à la Française. En fait, juste avant de mettre *Atlantic City* en chantier, j'étais sur le point de rentrer en France. J'avais tourné *Pretty Baby (la Petite)*, qui avait été bien reçu dans l'ensemble malgré quelques discussions « puritaines ». J'avais enchaîné sur deux projets qui n'avaient pas abouti. J'allais rentrer pour reprendre une vieille idée, l'adaptation d'un livre de Conrad.

» C'est alors que j'ai vu arriver Denis Héroux, un producteur québécois. « *Tu n'as pas une idée ?* me dit-il, *J'ai de l'argent et je dois le dépenser avant le 31 décembre de cette année.* » Nous étions en juillet. Je n'avais pas vraiment d'idée. Sauf celle de rencontrer John Guare, un auteur dramatique qui avait collaboré au premier film américain de Milos Forman, *Taking off*. On a commencé à penser à Atlantic City. On en parlait beaucoup dans les journaux. Les jeux venaient d'y être autorisés. Nous y sommes allés vingt-quatre heures. Et puis on est partis là-dessus. Très vite. Et on a fait un film en partie improvisé.

» Qui, maintenant, que je le revois, que j'y pense avec le recul, exprime assez bien un moment de l'histoire récente des Etats-Unis. Le film a été tourné en 1979-1980. Reagan est arrivé au pouvoir en 1980. Et aussitôt cela a été l'apologie de l'enrichissement. Les Américains ont infecté le monde entier avec cette théorie-là. alors, Atlantic City — la ville — devient une sorte de métaphore, une petite cité endormie où il ne se passe plus rien, complètement appauvrie... Et tout à coup, les casinos, la folie, une nouvelle ruée vers l'or...

— La ville est davantage qu'un décor.

— C'est vrai. Mais le paradoxe, c'est que *Atlantic City* a été tourné pour une bonne moitié à Montréal parce que la production était canadienne ! Dieu merci, les Américains ne s'en sont jamais aperçus...

— Un plan superbe, impressionnant, est resté dans la mémoire de ceux qui ont vu *Atlantic City* : celui de l'immeuble qui s'effondre.

— Le plan dure quelques secondes, et c'est un *stock shot* (1). Mais il tire sa force du symbole qu'il illustre.

— Burt Lancaster aussi représente un symbole : le héros vieilli, mais mythique. Comment l'avez-vous choisi ?

— J'avais plutôt envie au départ d'engager Robert Mitchum. Il n'a pas été intéressé par le scénario. En revanche, Burt Lancaster a voulu aussitôt le rôle, très fort. Je me suis bien entendu avec lui parce que nous pouvions parler ensemble de Visconti. A par ça, il n'a pas été toujours facile. C'est un Irlandais colérique, et il boit après le coucher du soleil !

— Quel a été le destin d'*Atlantic City* ?

— Formidablement reçu par la critique partout, sauf en France. Il est peut-être arrivé ici à une époque où l'on s'irritait que je sois resté en Amérique. A la sortie du film à Paris, un journaliste que je connaissais bien m'a interviewé et a commencé son article par : « *Louis Malle parle encore français* ».

» Aux Etats-Unis, *Atlantic City* a eu aussi un peu de mal, parce qu'ils ne trouvait pas de distributeur. Lorsqu'il est enfin sorti, il a ramassé tous les prix de la critique et cinq nominations aux oscars.

— Il en a eu un ?

— Non. Lancaster s'est fait battre sur le fil par Fonda qui venait de mourir. Malgré tout, *Atlantic City* est devenu un peu un « film culte », on m'en parle encore...

— Vous l'aimez bien, personnellement ?

— Oui, c'est mon meilleur travail aux Etats-Unis. Ça me fait plaisir qu'il ressorte. Je sais bien qu'il n'a pas trouvé son public ici, à l'époque. Puisse-t-il le trouver aujourd'hui !

Propos recueillis par
DANIÈLE HEYMANN.

(1) Image d'archives.

EN BREF

● **Nouveau conservateur au Musée Marmottan.** — Le peintre Arnaud d'Hauterives a été élu par ses collègues de l'Académie des beaux-arts conservateur du Musée Marmottan, à Paris, en remplacement d'Yves Brayer. Il prendra ses fonctions en novembre.

[Né en 1933 à Braine (Aisne), ancien élève de l'Ecole des beaux-arts, M. Arnaud d'Hauterives a été premier Grand Prix de Rome en 1957.]

● **La réouverture des Bouffes du Nord.** — Le Théâtre des Bouffes du Nord fera sa réouverture le 5 octobre avec *Lorenzaccio*, de Musset, interprété et mis en scène par Francis Huster. Innovation : les places seront numérotées. La location est ouverte, par correspondance, au Théâtre, 37 *bis*, boulevard de la Chapelle, 75018 Paris.

CALENDRIER DES ADMINISTRATEURS DE CONCERTS

Abbaye de Royaumont (Val d'Oise) Dimanche 10 juillet à 17 h 30 Rens. : 30-35-30-16 (p.e. Mondial Musique)

ENSEMBLE GILLES BINCHOIS G. DE MACHAUT
Virelais – Ballades Rondeaux... Parrainage TéléDiffusion de France

PRINCIPAUTÉ DE MONACO
Du 17 juillet au 10 août 1988
Renseignements ATRIUM CASINO DE MONTE-CARLO Tél. : 93-50-75-54 (p.e. Mondial Musique)

CONCERTS DU PALAIS PRINCIER
ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE MONTE-CARLO
Palais princier - Cour d'honneur
17-7 : LAWRENCE FOSTER JANET PERRY (soprano) WOLFGANG BRENDEL (baryton) « Requiem allemand de Brahms »
20-7 : MSTISLAV ROSTROPOVITCH A la mémoire d'HENRYK SZERYNG
24-7 : ALAIN LOMBARD MIKHAIL RUDY (pianiste)
27-7 : SEMYON BYCHKOV UTO UGHI (violoniste)
7-8 : JUN'ICHI HIROKAMI ANNE-SOPHIE MUTTER (violoniste)
10-8 : MAREK JANOWSKI MURRAY PERAHIA (pianiste)
C.C.A.M. Concert lyrique
3-8 : MAREK JANOWSKI EVA MARTON (soprano)

PHOTOGRAPHIES : les Rencontres d'Arles

L'inventeur de la lumière

Chef opérateur d'Allégret, Carné ou Cocteau, Henri Alekan a aussi travaillé avec Wim Wenders. Il a présenté aux XIXes Rencontres d'Arles un « hommage à la lumière ». Une exposition lui est également consacrée.

« Je ne suis pas un bon photographe, *confie Henri Alekan*. D'abord parce que je suis distrait. Il m'arrive souvent d'oublier des choses essentielles. Tel que mettre de la pellicule dans l'appareil ou de faire la mise au point. Cela s'explique par mon métier. Je suis entouré de toute une équipe, mes deux ou trois assistants s'occupent des détails que je néglige quand je fais des photos.

» Et puis la photographie exige des qualités que je ne me reconnais pas. Alors que je me reconnais au cinéma comme un spécialiste de la lumière. Lorsque je vois une exposition de photographies, je constate dans la plupart des cas que les photos sont prises dans une lumière existante et très rarement dans une lumière inventée. Or le propre du métier d'opérateur est de tenter d'inventer la lumière. C'est, je crois, ce qui nous distingue des photographes.

» Prenez Henri Cartier-Bresson. Ses photos sont admirables parce qu'il pose un regard sur l'événement qui a lieu devant lui et qu'il sait le saisir sans banalité. C'est merveilleux. J'admire aussi beaucoup Willy Ronis. Mais leurs photos n'impliquent pas une mise en œuvre complète de nos moyens de création. Le photographe se sert d'une lumière qu'il ne peut maîtriser entièrement alors que le cinéaste fabrique, compose et architecture artificiellement son éclairage.

» La lumière naturelle a une beauté propre qui est incomparable. Mais la lumière réinventée lui est quelquefois supérieure car elle permet d'aller au-delà de la nature. Elle peut transcender, magnifier le réel. C'est unique dans l'histoire des arts : offrir aux artistes le moyen non pas de calquer la lumière, mais d'aller au-delà en développant ses propres fantasmes et sans imaginaire.

» Les images des peintres m'ont plus influencé que celles des photographes. Georges de La Tour, Rembrandt, les impressionnistes. Il est important pour les photographes et les cinéastes d'observer comment les peintres ont su à travers les siècles reproduire différemment la nature selon leur tempérament. La difficulté de notre métier consiste à savoir réussir ce que j'appelle une continuité plastique. De la première à la dernière image, il doit y avoir un flux visuel unique et sans cassure, que l'on tourne à l'extérieur ou en studio.

» L'exemple de *la Belle et la Bête* est significatif. Il a fallu maintenir le climat fantastique de ce conte de fées, quelle que soit la nature de la lumière et des lieux. Je le dis et le répète : nous naissons, vivons et mourons dans la lumière naturelle, mais il faut être capable de la reproduire et de la magnifier en la réinventant. C'est le propre de notre métier et, je dirais, la beauté de notre art.

» A Arles, j'essaie de montrer divers aspects de cet art de la lumière. C'est comme une promenade dans mes films préférés, de *la Bataille du rail* à *la Belle Captive* et aux *Ailes du désir*. Il faut être capable de passer d'un style simple et dépouillé, quasi documentaire, à un style raffiné, presque esthétisant. Je présente des photos de tournage, de plateau et quelques photogrammes.

» J'ai veillé à ne choisir que des photos éclairées par mes soins. A l'époque, le cadre était imposé par le metteur en scène ; le photographe posait son appareil à l'emplacement exact de la caméra. Quant aux « photogrammes » (extraits du film), on verra ceux de *Tobbie est un ange*, tourné en 1940 par Yves Allégret sur un scénario de Pierre Brasseur. Ce film a été entièrement détruit, personne ne l'a jamais vu. La copie, le négatif, tout a brûlé dans la salle de montage, il n'en reste que ces quelques photogrammes. Ce fut un grand drame, car c'était mon premier film comme chef opérateur. »

FRANÇOIS LEVIN/SIPA-PRESS

Henri Alekan

Propos recueillis par
PATRICK ROEGIERS.

★ Jusqu'au 15 août, une exposition est consacrée à Henri Alekan. Elle prend pour base son livre *Ombres et Lumière*, publié aux éditions Actes Sud.

Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

JEANINE TRUCHOT A DISPARU. Café d'Edgar (43-20-85-11), 22 h 30.
MY NAME IS LOLITA. Edgar II (43-20-85-11). 20 h 15.
LE GRAND STANDING. Théâtre des Nouveautés (47-70-52-76), 20 h 30.
LA FEMME ROMPUE. Théâtre du Tourtour (48-87-82-48), 20 h 30.

Les autres salles

BERRY (43-57-51-55). Poèmes : 18 h 30.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Si jamais je te pince : 21 h.
CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Et vote... la galère !... : 21 h.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire' Folies : 21 h.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). Les Délices du baiser : 20 h 30.
COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). Salle Richelieu. ◇ Les Femmes savantes : 20 h 30.
CRYPTE SAINTE-AGNÈS (ÉGLISE SAINT-EUSTACHE) (47-00-19-31). ◇ Bérénice : 20 h 30.
EDGAR (43-20-85-11). Les Babas-Cadres : 20 h 15. Nous on fait où on nous dit de faire : 22 h.
ESPACE MARAIS (42-71-10-19). La Mouette : 20 h 30.
FONTAINE (48-74-74-40). Concours de circonstances : 21 h.
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). La Basse Époque : 20 h 30.
HOTEL DE LA MONNAIE (SALLE DUPRÉ) (40-46-56-66). L'Epreuve : 20 h 30. A quoi rêvent les jeunes filles ? : 22 h 15.
HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Ce que voit Fox (Fall) : 21 h.
LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). Bien dégagé autour des oreilles, s'il vous plaît : 20 h. Pierre Péchin : 21 h 45.
LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 20 h. Nous, Théo et Vincent van Gogh : 21 h 15. Théâtre rouge. Contes érotiques arabes du XIVe siècle : 20 h. La Ronde : 21 h 30.
MATHURINS (42-65-90-00). Les Mystères du confessionnal : 21 h.
MATHURINS (PETITS) (42-65-90-00). Frisette : 18 h 30.
MICHEL (42-65-35-02). Pyjama pour six : 21 h 15.
MICHODIÈRE (47-42-95-23). Ma cousine de Varsovie : 21 h.
MONTPARNASSE (43-22-77-74). Le Secret : 21 h.
MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-74). Le Journal d'un curé de campagne : 21 h.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). ◇ Le Grand Standing : 20 h 30.
ŒUVRE (48-74-42-52). Exercices de style : 20 h 45.
PALAIS ROYAL (42-97-59-81). Avanti : 20 h 30.
POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle L. Pour l'amour de Marie Salat : 21 h.
POTINIÈRE (42-61-44-16). Frio-Frac : 20 h 30.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Drôle de couple : 20 h 45.
THÉATRE DE DIX HEURES (42-64-35-90). Enfin Bénureau : 20 h 30.
THÉATRE DE LA MAIN D'OR (48-05-67-89). Salle L ◇ L'Ecume des jours : 20 h 30.
TINTAMARRE (48-87-33-82). Barthélémy : 18 h 30. Mr Banal : 20 h 15. Sucré-Salé : 21 h 30.
TOURTOUR (48-87-82-48). La Voix humaine : 20 h 30.
TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Guitry, pièces en un acte : 20 h 30.
VARIÉTÉS (42-33-09-92). Le Saut du lit : 20 h 30.

Cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35). Devos existe, je l'ai rencontré : 20 h 30. L'Instant Prévert : 22 h 15.
AU FOYER DES ARTISTES (43-48-73-69). Youpi, traiala, boumboum : 21 h 30.
AU PIED DE LA BUTTE (46-06-02-86). Moi : 19 h.
BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84). Salle I. Area = MC 2 : 20 h 15. Les Observateurs : 21 h 30. Laurent Violet : 22 h 30. Salle II. Les Sacrés Monstres : 20 h 15. Bernadette, calme-toi ! : 21 h 30.
CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11). Tiens, voilà deux boudins : 20 h 15. Mangeuses d'hommes : 21 h 30. Jeanine Truchot a disparu : 22 h 30.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Nouveau Spectacle de Smain : 20 h 15. Le Knack et comment l'avoir : 22 h 15.
CAVE DU CLOITRE (42-39-42-42). Famo Sapiens : 22 h 45.
EDGAR III (43-20-85-11). My name is Lolita : 20 h 15. Le Chromosome chatouilleux : 21 h 30.
LE BEAUBOURGEOIS (42-72-08-51). Claude Véga : 22 h 30.
PETIT CASINO (42-78-36-50). Les oies sont vaches : 21 h. Nous, on shine : 22 h 30.
POINT-VIRGULE (42-78-67-03). Silence en coulisse : 18 h 30. La Genèse de Putinkon : 20 h. Nos désirs font désordre : 21 h 30. Vous avez dit Bigard : 22 h 45.
TAC STUDIO (43-73-74-47). Consultations, suivi du Piège de la méduse : 21 h.

Opéras

THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-36-37). La Pie voleuse, 19 h 30. Opéra semi-serie en trois actes de Rossini, livret de G. Gherardini. Mise en scène M. Hampe, dir. musicale I. Fischer. Avec C. Gasdia, J. Taillon, R. Gambill, W. Stimell, A. Rinaldi.

Les concerts

AMPHITHÉATRE DE LA SORBONNE (42-31-69-11). Quatuor Parisii, 21 h, mar. Œuvres de Mozart, Haydn, salle Richelieu.
ÉGLISE DE LA MADELEINE (39-61-12-03). Philippe Brandeis, 18 h 30, Orgue. Œuvres de Franck, Demessieux, Dupré.
ÉGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE. Les trompettes de Versailles ; 21 h, Œuvres de Mouret, Haendel, Lully.

Région parisienne

MONTREUIL (SALLE BERTHELOT) (48-58-65-33). ◇ Trenet coup dos coup Banc d'essai : 20 h 30.

cinéma

La Cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)
La Quatrième Alliance de dame Margarite (1920), de Carl Théodore Dreyer, les Etudiantes de l'I.D.H.E.C. présentent : la Permission, d'Elio Suhamy ; la V'la ma sœur, de Christine Carrière, Elio Suhamy, Solveig Anspach, Sophie Bensadoun ; Ce qu'il faut oser appeler l'amour physique, de Solveig Anspach, l'Orage, de Gérard Lemoine, 19 h ; That'll be the day (1973, v.o.), de Claude Whatham, 21 h.

SALLE GARANCE, CENTRE GEORGES-POMPIDOU (42-78-37-29).
Relâche.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS (40-26-34-30)
De Barbès à Montmartre : 18e après-guerre ; Lettre de Paris (1946) de Roger Leenhardt, les Portes de la nuit (1942) de Marcel Carné, 14 h 30 ; Bichat : le 18e arrondissement vu à travers les actualités, Actualités Gaumont, Un grand patron (1951) d'Yves Ciampi, 16 h 30 ; Une journée ordinaire à la goutte d'or : Bande annonce ; les ambassadeurs (1975) de Naceur Ktari, Visages de la goutte d'or (1984) de Gérard Lopez, Etoile aux dents (1971) de Derri Berkani, 18 h 30 ; Enfants de Barbès et de Montmartre : la Goutte d'or (1971) de Jean-Pierre Olivier de Sardan, Enfants des courants d'air (1959) de E. Luntz, les Bottes de sept lieues (1971) de F. Martin, 20 h 30.

Les exclusivités

ACTION JACKSON (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).
LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).
AMÈRE RÉCOLTE (All., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).
AMSTERDAMNED (*) (Hol., v.o.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).
LES ANNÉES SANDWICHES (Fr.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).
AU REVOIR LES ENFANTS (Fr.-All.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).
BAGDAD CAFÉ (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; La Gambetta, 20e (46-36-10-96).
BALANCE MAMAN HORS DU TRAIN (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67).
LE BEAU-PÈRE (*) (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
BIRD (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).
LA BOHÈME (Fr., v.o.) : Vendôme Opéra, 2e (47-42-97-52).
CHOCOLAT (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).
CRY FREEDOM (Brit., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17).
DE BRUIT ET DE FUREUR (**) (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
LE DERNIER EMPEREUR (Brit.-It., v.o.) : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43).
ECLAIR DE LUNE (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97).
EDDIE MURPHY SHOW (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).
EL DORADO (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).
EMPIRE DU SOLEIL (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).
LE FESTIN DE BABETTE (Dan., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).
FRANTIC (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).
LES GENS DE DUBLIN (A., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).
GÉNÉRATION (Fr.) : Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
LE GRAND BLEU (Fr., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; Pathé Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex (Le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
LE GRAND CHEMIN (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George V, 8e (45-62-41-46).
HAIRSPRAY (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).
LIAISON FATALE (*) (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).
LONGUE VIE A LA SIGNORA (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
MANIAC COP (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).
MATADOR (*) (Esp., v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).
MÈRE TERESA (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; v.f. : Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).
LA MÉRIDIENNE (Suis.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
MILAGRO (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).
MON PÈRE C'EST MOI (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).
NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).
L'OEUVRE AU NOIR (Fr.-Bel.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30).

Mardi 5 juillet

POLICE ACADEMY 5 (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
LES PYRAMIDES BLEUES (Fr.-Mex.) : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).
LE QUATRIÈME PROTOCOLE (Brit., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97).
SAMMY ET ROSIE S'ENVOIENT EN L'AIR (Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
SEPTEMBER (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).
LA SORCIÈRE (It.-Fr., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
THE KITCHEN TOTO (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
TWIST AND SHOUT (Dan., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
UN ENFANT DE CALABRE (It.-Fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
UN MOIS A LA CAMPAGNE (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).
UNE NUIT A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88).
UNE VIE SUSPENDUE (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
URGENCES (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LA VIE EST BELLE (Bel.-suédois) : Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LA VIE EST UN LONG FLEUVE TRANQUILLE (Fr.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
VILLE ÉTRANGÈRE (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).
WALL STREET (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

Les grandes reprises

A BOUT DE SOUFFLE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
ALLEMAGNE ANNÉE ZÉRO (Fr.-It., v.o.) : La Bastille, 11e (43-54-07-76).
AMORE (It., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).
LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
ASCENSEUR POUR L'ÉCHAFAUD (Fr.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).
AVANTI ! (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
L'AVVENTURA (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
BAMBI (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LES BARBARIANS (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).
BRADDOCK (*) (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).
CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).
LES CHEVAUX DE FEU (Sov., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
COBRA VERDE (All., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).
LE CONTRAT (A., v.f.) : Maxevilles, 9e (47-70-72-86).
LE DERNIER NABAB (A., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).
LES DIX COMMANDEMENTS (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; v.f. : Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Images, 18e (45-22-47-94).
L'EXTRAVAGANT MR RUGGLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).
HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).
JE T'AIME, MOI NON PLUS (**) (Fr.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).
LE JUSTICIER BRAQUE LES DEALERS (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).
MES AMOURS DE 68 (Tch., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).
LE NINJA BLANC (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).
PAISA (It., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).
PETER PAN (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LA PEUR (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).
PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
LA QUATRIÈME RENCONTRE (It., v.f.) : Brady, 10e (47-70-08-86).
ROME VILLE OUVERTE (It., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76).
RUNNING MAN (*) (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).
SHERLOCK HOLMES CONTRE JACK L'EVENTREUR (*) (Brit., v.f.) : Brady, 10e (47-70-08-86).
LA SOIF DU MAL (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
STROMBOLI (It., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
SWEET MOVIE (***) (Fr.-Can.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71).
LA TAVERNE DE LA JAMAIQUE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
VÉRITÉS ET MENSONGES (Fr.-iranien, v.o.) : Reflet Médicis Logos, 5e (43-54-42-34).
VOYAGE EN ITALIE (It., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

LES FILMS NOUVEAUX

CONTRAINTE PAR CORPS. (*) Film français de Serge Leroy : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
EST-IL FACILE D'ÊTRE JEUNE... EN URSS ? Film soviétique de Juris Podnieks, v.o. : Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).
LES FEUX DE LA NUIT. (**) Film américain de James Bridges, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).
FLIC OU ZOMBIE. (*) Film américain de Mark Goldblatt, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
POWAQQATSI (A., v.o.) : Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).
LES PRÉDATEURS DE LA NUIT (*) (Fr.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
JUILLET EN SEPTEMBRE. Film français de Sébastien Japrisot : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
LIRE. Film français de Gérard Courant : Studio 43, 9e (47-70-63-40).
PUBLIVORE. Film français de Jean-Marie Poiriscot : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
THE GATE. Film canadien de Tibor Takacs, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

PARTEZ EN VACANCES AVEC Le Monde

ABONNEMENTS VACANCES

VOUS N'ÊTES PAS ABONNÉ : Renvoyez-nous le bulletin ci-dessous, accompagné de votre règlement par chèque ou par carte bleue.

VOUS ÊTES DÉJÀ ABONNÉ : Vous n'avez aucun supplément à payer pour que *le Monde* vous suive en vacances, partout en France métropolitaine. Renvoyez-nous simplement le bulletin ci-dessous, sans oublier d'indiquer votre numéro d'abonné.

DURÉE	FRANCE	ÉTRANGER* (voie normale)
2 semaines	78 F	145 F
3 semaines	115 F	205 F
1 mois	150 F	261 F
2 mois	260 F	482 F
3 mois	354 F	687 F

* TARIF PAR AVION, NOUS CONTACTER AU : (1) 42-47-98-72

LE MONDE ABONNEMENTS
BP 50709, 75422 PARIS CEDEX 09

Attention : la mise en place de votre abonnement vacances nécessite un délai de 10 jours.

● VOTRE ABONNEMENT VACANCES : DURÉE _____
du : _____ au : _____
● VOTRE ADRESSE DE VACANCES :
NOM : _____ PRÉNOM : _____
N° : _____ RUE : _____
LOCALITÉ : _____
CODE POSTAL : _____ VILLE : _____
PAYS : _____
● VOTRE RÈGLEMENT :
☐ CHÈQUE JOINT ☐ CARTE BLEUE
N° de CB : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Date d'expiration : |_|_| |_|_| Signature :
● VOTRE NUMÉRO D'ABONNÉ (si vous êtes déjà abonné)
|_|_|_|_|_|_|_|_|
AV 58

SUR MINITEL
3615 LEMONDE code abo

BURT LANCASTER • SUSAN SARANDON • MICHEL PICCOLI
LOUIS MALLE / ATLANTIC CITY

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ◻ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mardi 5 juillet

TF 1

20.35 Cinéma : Les Dents de la mer 3 ◻ Film américain de Joe Alves (1983). Avec Dennis Quaid Bess Armstrong, Simon Mc Corkindale. *Un jeune requin blanc a été tué dans un parc d'attractions aquatiques. Sa mère (12 mètres de long) attaque. Film conçu pour des effets spéciaux en relief (3 D). Le plus médiocre de la série.* ▶ **22.20 Documentaire : Histoires naturelles.** Là-haut, sur la montagne. **23.15 Série : Cannon. 0.05 Journal et la Bourse. 0.25 Magazine : Livres en tête.** Présenté par Joseph Poli et Jacques Duquesne. **0.35 Magazine : Minuit sport. De 1.35 à 6.25 Rediffusions. 1.35 Feuilleton : Les Moineau et les Pinson. 2.05 Documentaire : Les ateliers du rêve. 2.50 Magazine : Reportages.** La Chine : l'avenir en rose. **3.20 Magazine : Ciel, mon mardi ! 4.35 Magazine : Reportages. 5.05 Feuilleton : Les Moineau et les Pinson. 5.30 Dessin animé : Heckle et Jeckle. 5.35 Documentaire : Histoires naturelles.**

A 2

20.35 Les dossiers de l'écran : Cotton Club ■■ Film américain de Francis Ford Coppola (1985). Avec Richard Gere, Gregory Hines, Diane Lane, Lonette Mickee. *Harlem, fin des années 20, années 30. Les destinées d'un cornettiste blanc et d'un danseur de claquettes noir, qui sont passés par le cabaret Cotton Club. Somptueuse reconstitution de l'ère du jazz. Alliance réussie du film de gangsters et du musical.* **22.50 Débat : Le Jazz.** Avec Cab Calloway (musicien de jazz), Claude Luter (musicien de jazz), Antoine Hervé (chef de l'Orchestre national de jazz), Maurice Cullaz (président de l'Académie de jazz), André Francis (directeur du Festival de jazz de Paris), Pierre Mondy (comédien, fan de jazz). **23.58 Chimps.** Spot de la prévention routière. **0.00 Informations : 24 heures sur la 2. 0.20 Le Journal du Tour** (rediff.).

FR 3

20.30 La dernière séance : La maîtresse de fer. ■ Film américain de Gordon Douglas (1952). Avec Alan Ladd, Virginia Mayo, Joseph Calleia (1952). Alan Ladd, Virginia Mayo, Joseph Calleia. **22.30 Dessins animés. Tom et Jerry : Tex Avery. 22.55 Journal. 23.20 2e film : Les maraudeurs attaquent.** ■■ Film américain de Samuel Fuller (1962). Avec Jeff Chandler, Ty Hardin, Peter Brown (v.o.).

CANAL PLUS

20.30 Flash d'informations. 20.31 Cinéma : Soldier's story. ■ Film américain de Norman Jewison (1984). Avec Howard E. Rollins Jr, Adolph Caesar, Art Evans. **22.05 Flash d'informations. 22.10 Cinéma : Ran.** ■■■ Film franco-japonais de Akira Kurosawa (1984). Avec Tatsuya Nakadai, Akira Terao, Jinpachi Nezu (v.o.). **0.50 Cinéma : Diamond Baby.** Film français classé X de Michel Jean et Myke Strong (1986). Avec Alban Ceray, Marylyn Jess. **2.10 Documentaire : Elvis Presley.** 1956 : La naissance du King.

LA 5

20.30 Téléfilm : Un homme nommé Tigre. De Lo Wei, avec Wang Yu. *Au Japon, un jeune homme veut venger son père assassiné.* **22.15 Série : La loi de Los Angeles. 23.15 Série : Hitchcock présente. 23.45 Série :** Star Trek (rediff.). **0.00 Journal de minuit. 0.05** Star Trek (suite). **0.40 Mission impossible** (rediff.). **1.30 La grande vallée** (rediff.). **2.20 Journal de la nuit. 2.25 Arsène Lupin** (rediff.). **3.20 Les secrets de la mer Rouge** (rediff.). **3.45 Les globe-trotters** (rediff.). **4.10 Shérif, fais-moi peur** (rediff.).

M 6

20.30 Téléfilm : L'ange de la vengeance. De Ted V. Mikels, avec Jannina Poynter. **22.05 Série : L'homme de fer. 22.55 Série : Cagney et Lacey. 23.45 Six minutes d'informations. 23.55 Musique : Boulevard des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel médecine. Dossier : L'adolescent et son cancer. **21.30 Grand angle.** La ferraille. **22.40 Nuits magnétiques.** J'écoute Istanbul les yeux fermés. **0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda.** Les amoureux dans le désordre.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 11 juin 1988 au Grand Auditorium) : Symphonie n° 8 en ut mineur, de Bruckner, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. : Marek Janowski ; 1er violon, Guy Comentale. **22.20 Concert du GRM** (donné les 25 janvier et 20 juin 1988 au Grand Auditorium) : Gaia, Hélia, Sélia, de Duchenne ; Musiques pour les cerises marines, de Dubedout. **23.07 Club d'archives.** L'actualité du disque il y a cinquante ans.

Mercredi 6 juillet

TF 1

13.40 Feuilleton : Côte ouest. 14.30 Série : Julien Fontanes, magistrat. 16.00 Série : Des agents très spéciaux. 16.50 Club Dorothée vacances. Sablotins ; La chasse au trésor ; Jem ; Le jeu de l'ABC ; GI Joe ; Clip tang ; Dragon Ball. **18.05 Série : Chips. 18.55 Météo. 19.00 Feuilleton : Santa-Barbara. 19.30 Jeu : La roue de la fortune. 19.50 Tirage du Tac-O-Tac. 20.00 Journal. 20.30 Météo et Tapis vert. 20.35 Tirage du Loto. 20.40 Variétés : Sacrées vacances !** Emission présentée par Jean-Pierre Foucault, à Cassis. Avec Françoise Hardy, Michèle Torr, Annie Girardot, Véronique Jannot, Début de soirée, David et Jonathan, Gipsy Kings, Zucchero, Gérard Blanc, François Feldman, Florent Pagny, Vanessa Paradis, Johnny Hallyday. **22.15 Série : Texas police. 23.45 Journal. 0.00 Magazine : Minuit sport. 1.00 Feuilleton : Les Moineau et les Pinson. 1.25 Documentaire : Les ateliers du rêve. 2.20 Magazine : Reportages.** Arafat et les siens. **2.45 Magazine : Santé à la Une. 4.00 Dessin animé : Heckle et Jeckle. 4.10 Magazine : Reportages. 4.35 Feuilleton : Les Moineau et les Pinson. 5.00 Dessin animé : Heckle et Jeckle. 5.05 Documentaire : Histoires naturelles.**

A 2

13.40 Feuilleton : Jeunes docteurs. 14.28 Chimps. Spot de la prévention routière. **14.30 Magazine : Sports d'été.** Cyclisme : Rétrospective des Tours de France antérieurs, 4e étape du Tour de France 1988 (Le Mans-Evreux) ; Magazine : A chacun son Tour ; Athlétisme : Grand Prix de Stockholm. **18.15 Série : Sam suffit. 18.43 Jeu : Chimps.** Spot de la prévention routière. **18.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.** D'Armand Jammot, présenté par Patrice Laffont. **19.10 Actualités régionales. 19.35 Le Journal du Tour. 20.00 Journal. 20.30 Météo. 20.35 Jeux sans frontières.** Emission présentée par Fabrice et Marie-Ange Nardi. En direct de Misano en Italie, avec les équipes des pays suivants : Italie, Espagne, Portugal et Belgique. **21.55 Série : La loi, c'est la loi.** La route du pouvoir. **22.45 Magazine : Dim, dam, dom.** De Daisy de Galard, présenté par Souad Amidou. 2e numéro du magazine branché des années 60. **23.35 Informations : 24 heures sur la 2. 23.55 Le Journal du Tour** (rediff.).

FR 3

13.30 Série : Cap danger. Saumon frais. **14.00 Jeu : On va gagner.** Présenté par Vincent Perrot et Cerise Leclerc. Invités : Eric Chelman, Jackie Quartz, Christian Barhan, Sacha Distel. **17.00 Flash d'informations. 17.03 Série : Les invisibles.** Un prof à éclipses. **17.08 Dessin animé : Boumbo. 17.15 Dessin animé : Inspecteur Gadget. 17.35 Feuilleton : Le voyage de Nicolas.** (Premier épisode.) **17.50 Dessin animé : Conte de Grimm. 18.00 Série : Sur la piste du crime.** Le caméléon. **19.00 Le 19-20 de l'information.** De 19.10 à 19.30, le journal de la région. **19.53 Dessin animé. 20.02 Jeux : La classe.** Présentés par Fabrice. **20.30 Téléfilm : Prisonnières des Japonais.** De Buzz Zulik, avec Susan Sarandon, Kristy McNichol, Alberta Watson. *Pendant la seconde guerre mondiale, des infirmières américaines qui refusent de quitter leur poste sont capturées par les Japonais.* **22.10 Journal.** ▶ **22.35 Magazine Autour minuit : Danse :** Karole Armitage et The Armitage Ballet : Les anges ternis (musique de Charles Mingus) et Hipsters, Flipsters and Finger Poppin Daddies (musique d'Anton Webern, Lord Buckley et Igor Stravinski) ; Les quarante ans d'Avignon : Jean Vilar. **23.55 Musiques, musique.** Jazz avec Toots Thielmans.

CANAL +

13.30 Série : Soap. 14.00 Série : La malédiction du loup-garou. 14.20 Série : Un flic dans la Mafia. 15.10 Téléfilm : Pureté meurtrière. De Charles Wiener, avec Jamie Spears, Terry Logan. **16.45 Série : Bergerac. 17.40 Série : A cha-cun sa vérité. 18.05 Cabou cadin. Bébébébé : Virgul. 18.30 Cabou cadin.** Rambo. **18.50 Série : Trip trap. 19.00 Top 30.** Présenté par Marc Toesca. **19.25 Flash d'informations. 19.30 Série : Stalag 13. 19.58 Feuilleton : Objectif nul. 20.05 Starquizz.** Présenté par Alexandra Kazan. Invités : Maurice Risch, Jean-Claude Bouttier, Chantal Goya. **20.30 Flash d'informations. 21.00 Cinéma : En route pour la gloire.** ■ Film américain de Hal Ashby (1976). Avec David Carradine, Romny Cox, Melinda Dillon. *En 1936, un chômeur qui vit d'expédients quitte le Texas pour la Californie. Il devient contestataire et chante dans les usines, les champs de coton, les meetings. Film inspiré de l'autobiographie de Woody Guthrie (magnifiquement incarné par David Carradine), précurseur des beatniks. Tableau réaliste de l'Amérique encore agitée par la crise économique. Des longueurs, des clichés.* **23.20 Flash d'informations. 23.25 Cinéma : Attention, bandits.** ■ Film français de Claude Lelouch (1987). Avec Jean Yanne, Marie-Sophie L., Patrick Bruel. **1.10 Cinéma : Le jupon rouge.** ■ Film français de Geneviève Lefebvre (1986). Avec Marie-Christine Barrault, Alida Valli.

LA 5

13.30 Série : La loi de Los Angeles (rediff.). **14.25 Série : La grande vallée. 15.20 Série : Mission impossible. 16.15 Série : Star Trek. 17.10 Série : Shérif, fais-moi peur. 18.05 Dessin animé : Creamy, adorable Creamy. 18.30 Jeu : La porte magique.** Présenté par Michel Robbe. **18.55 Journal images. 19.03 Série : L'homme qui valait trois milliards. 20.00 Journal. 20.30 Téléfilm : Survivor.** De Michael Shackleton, avec Richard Moll, Ship Mayer, Sue Kiel. *Après une guerre nucléaire, le combat d'un gentil survivant contre une poignée d'autres qui sont devenus féroces.* **22.15 Série : La loi de Los Angeles. 23.15 Série : Hitchcock présente. 23.45 Série : Star Trek** (rediff.). **0.00 Journal de minuit. 0.05 Star Trek** (suite). **0.40 Mission impossible** (rediff.). **1.30 La grande vallée** (rediff.). **2.20 Le journal de la nuit. 2.25 Arsène Lupin** (rediff.). **3.20 Les secrets de la mer Rouge** (rediff.). **3.45 Les globe-trotters** (rediff.). **4.10 Shérif, fais-moi peur** (rediff.).

M 6

13.30 Série : Laredo. 14.20 Feuilleton : La malle de Hamburg. 15.05 Magazine : Faites-moi 6. Avec les rubriques : La roue de la musique et Première écoute. **16.00 Hit, hit, hit, hourra ! 17.05 Série : Daktari.** Oeil pour oeil. **18.00 Journal. 18.10 Météo. 18.15 Série : Les routes du paradis.** Une bonne action (2e partie). **19.00 Série : L'incroyable Hulk. Rodéo. 19.54 Six minutes d'informations. 20.00 Série : Cosby show.** L'anniversaire. **20.30 Téléfilm : Duel en hélicoptère.** De William Graham, avec David Janssen, Elayne Heilveil, Ralph Meeker. *Les gangsters sont en hélicoptère, celui qui les poursuit aussi.* **21.55 Série : L'homme de fer.** Sergent Mike. **22.45 Série : Cagney et Lacey.** Recommence Santa. **23.35 Six minutes d'informations. 23.45 Musique : Boulevard des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Antipodes. Rencontre avec Hélène Chaus. **21.30 Communauté des radios publiques de langue française.** Genève, un cas bien singulier. **22.40 Nuits magnétiques.** J'écoute Istanbul les yeux fermés. **0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda,** les amoureux dans le désordre.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné les 17 et 18 octobre 1987 à la Radio de Berlin) : Offrande musicale BWV 1079 pour petit orchestre, de Bach (arrangement de Webern et Beyer) ; Luzifers Tanz, de Stockhausen, par l'Orchestre symphonique de la Radio de Berlin, dir. Franck Michael Beyer (pour Bach) et Kharlheinz Stockhausen. **23.07 Jazz-club.** En direct du Magnetic Terrace. Le pianiste Warren Bernhardt.

Audience TV du 4 juillet 1988 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

Audience instantanée, région parisienne — 1 point = 32 000 foyers

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	39.7	Santa Barbara 15.9	Act. région. 6.9	Act. région. 4.8	Top 50 4.8	Homme 3 mil. 3.7	Hulk 4.2
19 h 45	43.4	Rous fort. 19.0	Journal du Tour 5.8	Act. région. 5.8	Stalag 13 1.6	Homme 3 mil. 6.9	Hulk 4.8
20 h 16	58.7	Journal 22.8	Journal 18.5	Le Classe 6.3	Starquizz 0.5	Journal 6.3	Cosby show 5.8
20 h 55	64.6	Le Bourg 2 22.2	Hom. préférent 22.8	Route Corinthe 7.4	Pat. et fils. 0.5	Acc. Diable 5.5	Année a dépass 3.7
22 h 8	52.9	Le Bourg 2 27.0	Un juge, un flic 9.0	Route Corinthe 3.7	Tourneuchle 0.5	Acc. Diable 6.9	Année a dépass 6.9
22 h 44	36.5	Super sexy 18.0	Un juge, un flic 5.3	Octaniques 2.1	Tourneuchle 1.1	Loi Los Angeles 4.2	Homme de fer 5.8

Echantillon : plus de 200 foyers en Ile-de-France, dont 183 reçoivent la 5 et 147 reçoivent M6 dans de bonnes conditions.

Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le mardi 5 juillet à 0 heure et le dimanche 10 juillet à 24 heures.

Le mauvais temps régnant actuellement sur une grande partie de la France s'évacue vers l'Est en laissant place au soleil. Dès vendredi, le retour d'un régime d'ouest nous apportera de nouvelles perturbations. Mais celles-ci seront peu actives et ne donneront que quelques nuages sur le Nord en raison de la hausse des pressions au sol.

Mercredi : retour au soleil. — Le ciel couvert se limitera le matin aux régions du Sud-Ouest et jusqu'à Midi-Pyrénées, à l'Auvergne et au Jura. Des pluies intermittentes se produiront encore ainsi que des orages.

En cours de journée, les nuages quitteront Midi-Pyrénées mais ils remonteront vers les Vosges et l'Alsace. Toutefois, les pluies cesseront et des éclaircies apparaîtront. Le vent de sud tournera au nord en vallée du Rhône. Il sera modéré.

De la Bretagne à la Normandie et à Nord-Picardie, nuages et éclaircies alterneront. Quelques averses se produiront encore, plutôt près des côtes. Ailleurs, les brouillards seront nombreux en début de matinée. Puis le temps sera enfin ensoleillé.

Les températures minimales seront de 9 degrés à 12 degrés dans le Nord-Ouest, 14 degrés à 18 degrés de la Méditerranée au Jura, 10 degrés à 13 degrés ailleurs. Les maxima atteindront 24 à 28 degrés dans le Sud-Est, 18 à 20 degrés près de la Manche, 22 à 25 degrés dans les autres régions.

Jeudi : le soleil se confirme. — Sur la Bretagne, les pays de Loire, le Centre et jusqu'à la Lorraine, de nombreux passages nuageux se produiront le matin. Ils se rarifieront durant l'après-midi pour laisser une plus belle place au soleil. Les températures de l'ordre de 8 à 12 degrés au lever du jour atteindront 18 à 22 degrés dans l'après-midi.

Sur la Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur, des résidus nuageux subsisteront encore le matin mais le ciel se dégagera progressivement l'après-midi avec l'apparition d'un vent de nord faible à modéré. Mini : 14 à 17 degrés. Maxi : 27 à 29 degrés.

Partout ailleurs, après dissipation des brumes ou brouillards apparus en fin de nuit, le temps sera généralement bien ensoleillé. Mini : 8 à 12 degrés. Maxi : 23 à 27 degrés.

Vendredi : à nouveau des nuages sur le nord, beau ailleurs. — La matinée sera dans l'ensemble agréable. Il faut noter toutefois quelques brumes matinales sur l'Aquitaine, le Poitou-Charentes et le Centre.

L'après-midi, une perturbation abordera notre pays. Le ciel se couvrira donc sur le nord-ouest puis l'Orléanais et jusqu'au nord-est. Des bruines locales se produiront, plus fréquentes sur les côtes de la Manche.

Les températures varieront peu. Vent du nord faible dans la vallée du Rhône.

Samedi : journée agréable. — La journée sera agréable et bien ensoleillée. Seuls l'extrême nord et le nord-est connaîtront une matinée encore un peu nuageuse mais les nuages se dissiperont rapidement.

Minimales : 10 à 15 degrés du nord au sud, localement 17 degrés près de la Méditerranée.

Maximales : 19 à 25 degrés toujours du nord au sud.

Disparition du vent du nord en vallée du Rhône.

Dimanche : légère aggravation sur le Nord. — De la Bretagne à l'Alsace, le ciel se couvrira progressivement et quelques bruines apparaîtront même sur les côtes de la Manche.

Au Sud, persistance du beau temps ensoleillée.

Minimales stationnaires et maximales en légère hausse.

SITUATION LE 5 JUILLET 1988 A 0 HEURE TU

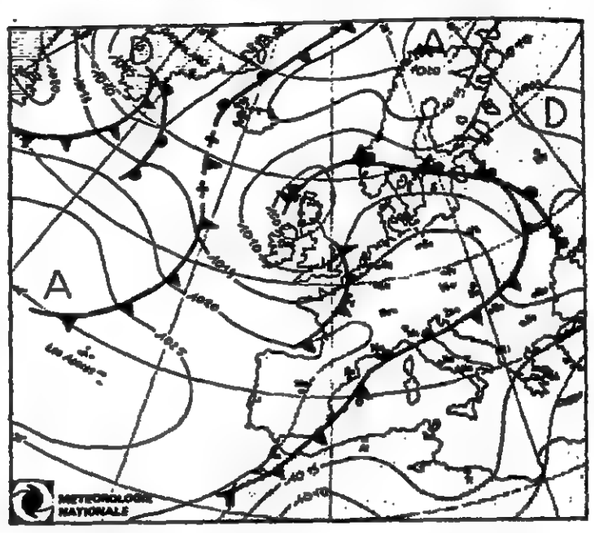

PRÉVISIONS POUR LE 7 JUILLET A 0 HEURE TU

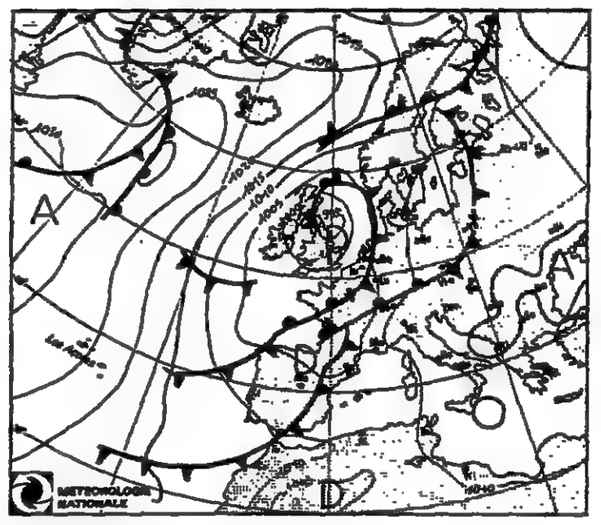

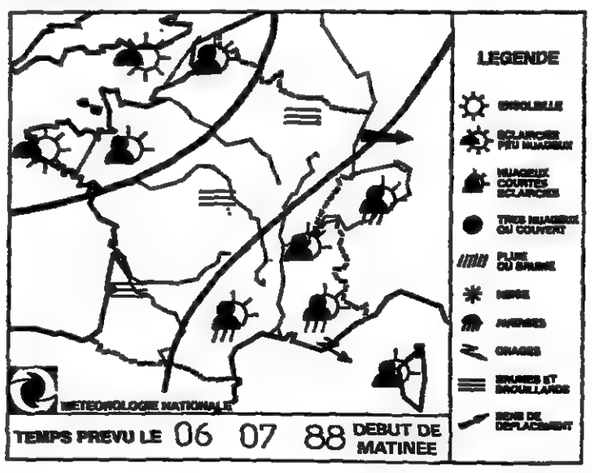

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 04-7-1988 à 6 heures TU et le 05-7-1988 à 6 heures TU — le 05-7-1988

FRANCE				TOURS	20	13	P	LOS ANGELES	22	17	D						
AJACCIO	30	20	O	TOULOUSE	26	16	N	LUXEMBOURG	20	14	P						
BIARRITZ	20	13	P	POINTE-A-PITRE	32	22	N	MADRID	19	10	D						
BORDEAUX	23	14	P	**ÉTRANGER**				MARRAKECH	31	14	C						
BOURGES	23	14	P					MEXICO	24	10	B						
BREST	16	9	B	ALGER	30	19	D	MILAN	23	19	C						
CAEN	20	11	C	AMSTERDAM	20	12	P	MONTRÉAL	29	15	A						
CHERBOURG	17	10	B	ATHÈNES	32	25	D	MOSCOU	26	14	N						
CLERMONT-FERR.	25	15	C	BANGKOK	34	25	O	NAIROBI	25	16	C						
DIJON	23	15	P	BARCELONE	27	19	B	NEW-YORK	30	20	N						
GRENOBLE S.-M.-H.	24	15	N	BELGRADE	34	19	D	OSLO	22	13	C						
LILLE	20	12	P	BERLIN	24	14	N	PALMA-DE-MAL.	27	19	D						
LIMOGES	20	13	O	BRUXELLES	22	13	P	PÉKIN	27	20	P						
LYON	24	16	N	LE CAIRE	30	24	D	RIO-DE-JANEIRO	28	17	D						
MARSEILLE-MAR.	26	20	N	COPENHAGUE	22	16	N	ROME	29	20	N						
NANCY	24	15	P	DAKAR	28	24	C	SINGAPOUR	25	22	O						
NANTES	18	14	C	DELHI	37	28	C	STOCKHOLM	21	12	D						
NICE	25	20	D	DJERBA	31	25	N	SYDNEY	17	8	P						
PARIS-MONTS.	20	14	P	GENÈVE	23	10	C	TOKYO	27	19	C						
PAU	23	13	P	HONGKONG	32	28	A	TUNIS	40	24	N						
PERPIGNAN	28	16	D	ISTANBUL	33	22	D	VARSOVIE	24	12	D						
RENNES	21	12	A	JÉRUSALEM	30	16	D	VENISE	28	18	N						
ST-ETIENNE	23	19	N	LISBONNE	21	14	D	VIENNE	30	17	N						
STRASBOURG	25	16	P	LONDRES	17	12	N										

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4780

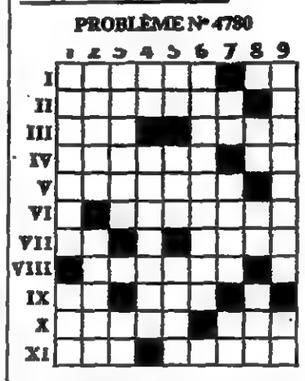

HORIZONTALEMENT

I. Favorise l'épanouissement des « Narcisses ». A apporté la lumière. — II. Ce sont elles qui trinquent quand on se met quelqu'un à dos ! — III. Se croise lors de certaines rencontres. Vieille peau. — IV. Parfois visible sur celles qui sont légères comme des plumes. Assure le spectacle. — V. Moyen de se débarrasser de sa bête noire. — VI. N'échappe pas toujours à la panade et à la purée. — VII. Préposition. Bien frais. — VIII. Tel que, s'il n'en reste qu'un, ce sera peut-être celui-là. — IX. Symbole. Avec elle, c'est souvent dans la poche. — X. N'est pas à l'abri d'une fièvre de cheval. Se fait dévorer quand c'est croustillant. — XI. Sigle. Aura peut-être des ennuis avec son foie.

VERTICALEMENT

1. Porte à ne pas l'emporter. Déjà connu de celui qui veut en savoir plus. — 2. Vide de nombreuses poches. S'oppose à une parfaite égalité. — 3. Source de valeur. Artisan de maintes victoires. — 4. Conjonction. S'obtient après de multiples épreuves ou bien ouvre la porte à d'autres genres d'épreuves. — 5. Pronom. Intervient dans d'innombrables règlements. Rien de normal que de se frotter à lui. — 6. Tirée en se retirant. — 7. Possessif. Ancienne colonie. Est amené à mener. — 8. Pas dépassé. Tombé sous le sens. Connaît le flux et le reflux. — 9. Des couscous en font partie. Durée limitée.

Solution du problème n° 4779

Horizontalement

I. Flambeaux. — II. Oiseux. — III. Récuseras. — IV. Muet. Goût. — V. Neveu. — VI. Assises. — VII. Tue. Né. An. — VIII. Etuve. Obi. — IX. Irritable. — X. Nu. Strier. — XI. Tic. Este.

Verticalement

1. Forme. Teint. — 2. Lieu. Autrui. — 3. Ascenseur. — 4. Meutes. Vis. — 5. Bus. Vinette. — 6. Exégèse. Ars. — 7. Roue. Obit. — 8. Au. Sablée. — 9. Xyste. Nier

GUY BROUTY.

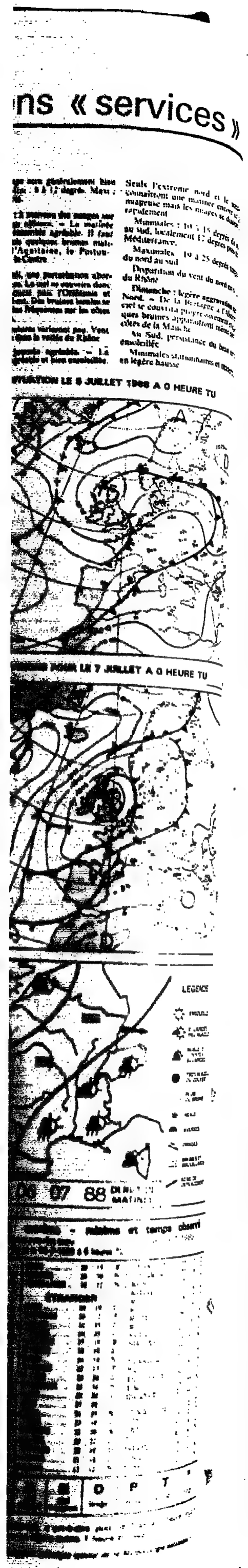

Le Monde

SCIENCES ET MEDECINE

Myopathie : découvertes en chaîne

Des progrès considérables dans la connaissance du mécanisme des myopathies de Becker et de Duchenne.

UNE série de résultats scientifiques très importants concernant plusieurs formes de myopathies (maladies héréditaires du muscle) viennent d'être rendus publics. A Bordeaux, d'abord, dans le cadre du troisième colloque national sur les maladies neuromusculaires qui s'est tenu il y a quelques jours. Ensuite, dans le dernier numéro de l'hebdomadaire scientifique britannique *Nature* (1). Ces résultats ont été obtenus grâce à de nouvelles techniques de biologie moléculaire. Ils devraient totalement bouleverser l'approche diagnostique de ces affections. Ils laissent également entrevoir de nouvelles et importantes perspectives thérapeutiques.

Jamais sans doute, dans la toute jeune histoire de la biologie moléculaire appliquée à la médecine, on n'était allé aussi vite dans la découverte des racines et des mécanismes physio-pathologiques d'une maladie génétique. Les progrès aujourd'hui enregistrés portent, pour l'essentiel, sur les deux principales affections musculaires transmises de manière héréditaire : la myopathie de Duchenne de Boulogne et une forme plus bénigne de la même affection, la myopathie de Becker.

En 1986, M. Anthony P. Monaco (Boston), l'un des chercheurs les plus brillants en ce domaine, annonçait la « *découverte imminente* » du gène de la myopathie de Duchenne (*le Monde* du 2 octobre 1986). Moins de deux ans plus tard, on sait que ce gène, situé sur l'un des bras du chromosome X, est d'une taille considérable (deux millions de bases), une partie relativement réduite de ce fragment d'ADN semblant avoir une activité de synthèse protéique. La molécule dont ce gène assure la fabrication a été isolée. Baptisée dystrophine, cette protéine semble avoir un rôle important de structure dans la cellule musculaire. Selon l'équipe du professeur Louis M. Kunkel (Harvard Medical School, Boston), la dystrophine est présente au niveau de la face interne des cellules musculaires. L'absence de cette protéine (ou sa mauvaise transcription) pourrait être à l'origine d'une structure instable de la membrane cellulaire et, en définitive, des symptômes dont souffrent les enfants myopathes.

Un meilleur dépistage

Les recherches très sophistiquées menées dans ce domaine ont aussi permis de retrouver la dystrophine chez de nombreuses espèces animales ainsi que dans la quasi-totalité des cellules humaines : dans les muscles lisses et striés, dans le cœur mais aussi — en quantité infinitésimale — dans le cerveau, l'estomac, le placenta ou certaines cellules sanguines. Il s'agirait d'un phénomène dit de transcription illégitime, le gène s'exprimant à bas bruit sans que la protéine correspondante ait véritablement de fonction physiologique.

Cette donnée offre une possibilité diagnostique d'une portée considérable. En utilisant de manière tout à fait originale une technique d'amplification des acides nucléiques (baptisée PCR), un groupe de chercheurs français a réussi à identifier dans des cellules provenant de différents tissus la molécule d'ARN (ARN messager) qui assure la traduction du gène en dystrophine (2). « *Nous avons retrouvé l'expression du gène quelles que soient les cellules de l'organisme, et en particulier dans des lymphocytes et des cellules du placenta* », expliquent les professeurs Axel Kahn et Jean-Claude Kaplan (unité INSERM 129, hôpital Cochin, Paris). Cette technique va considérablement simplifier les examens de dépistage de l'anomalie génétique à l'origine des myopathies de Duchenne et de Becker.

MARVELLE TOUSSAINT GAMMA

La comédien Jerry Lewis, père de myopathe, a lancé le premier Téléthon aux Etats-Unis.

Elle pourrait en outre, selon les professeurs Kahn et Kaplan, être appliquée à d'autres affections d'origine génétique, dans la mesure où le phénomène de transcription illégitime semble être un *phénomène général*.

Les difficultés rencontrées dans l'identification d'une anomalie sur le gène (à cause de la taille de ce dernier) pourraient en effet être réglées par l'identification d'anomalies soit de l'ARN messager, soit de la protéine elle-même.

En France, l'équipe du service de biochimie génétique du CHU Cochin-Port-Royal développe déjà le diagnostic des femmes « conductrices » de l'affection, ainsi que celui des femmes enceintes. Cette même équipe a aussi déjà expérimenté, avec des spécialistes de biophysique, sur une centaine de femmes « conductrices », une méthode de diagnostic par résonance magnétique nucléaire.

Il reste, en revanche, difficile aujourd'hui de percevoir comment ces progrès considérables accomplis dans la physio-pathologie moléculaire de ces myopathies pourront se traduire dans la prise en charge thérapeutique des enfants ou des jeunes adultes atteints. Trouvera-t-on, notamment, une voie médicamenteuse permettant de « renforcer » une dystrophine défaillante ? Si elle n'est nullement inimaginable, cette perspective demeure encore lointaine. Encore qu'il faille tenir compte de la rapidité avec laquelle les résultats fondamentaux sont obtenus. L'espoir, aujourd'hui, tient en particulier à la surprenante découverte — présentée à Bordeaux, — par une équipe américaine groupant des généticiens de Philadelphie et des médecins vétérinaires de l'université Cornell, d'un modèle de myopathie de Duchenne dans une colonie de chiens Labradors, l'existence de ces chiens atteints naturellement par l'affection offrant une possibilité inespérée d'expérimentation.

JEAN-YVES NAU.

(*Lire la suite page 17.*)

(1) Troisième colloque national sur les maladies neuromusculaires, organisé à Bordeaux du 27 juin au 1er juillet.

La revue *Nature* datée du 30 juin publie, d'autre part, quatre importantes communications sur les myopathies de Duchenne de Boulogne et de Becker.

(2) Travail de M. Jamel Chelly, J.-C. Kaplan, P. Maire, S. Gautron et A. Kahn (unité INSERM 129).

TELETHON II

SOUCIEUX de ne pas prêter le flanc aux critiques dont peuvent être victimes certaines associations très connues œuvrant en faveur de la recherche sur le cancer, les responsables de l'opération Téléthon ont tenu à présenter un bilan détaillé de l'affectation des sommes recueillies après l'appel à la charité publique en faveur des myopathes lancé les 4 et 5 décembre dernier sur Antenne 2.

Au total, 194 551 466 F ont été recueillis. Sur cette somme, 21,3 millions ont dû être prélevés pour des raisons diverses (communication, information, production, frais d'exploitation). Pour le reste, 100,2 millions de francs seront consacrés à la recherche et 73 millions à l'aide aux malades.

Difficile répartition

« *Comme il fallait s'y attendre, la répartition de ces sommes considérables n'a pas toujours été sans difficultés* », nous ont confié plusieurs membres du conseil scientifique réuni pour l'opération.

Un consensus a toutefois pu se dégager. Concernant l'aide aux malades d'abord : l'Association française des myopathes (AFM) a décidé de mettre en place dans toute la France des « équipes d'intervention » composées d'ergothérapeutes, de kinésithérapeutes, d'assistantes sociales et de psychologues.

Un fonds a d'autre part été débloqué aussitôt après le Téléthon afin de pallier les situations d'urgence, de favoriser le maintien à domicile et de permettre aux familles d'acquérir une qualité de vie normale.

Concernant l'aide à la recherche, l'AFM envisage la création (on les a déjà programmées) d'une série d'extensions de laboratoires : à Cochin, Saint-Louis, Necker ou la Pitié-Salpêtrière ainsi que dans plusieurs CHU de province.

Il s'agit, entre autres objectifs, selon M. Bernard Barataud, président de l'AFM, d'augmenter les capacités de travail des équipes assurant le diagnostic de la myopathie. « *Actuellement*, explique-t-il, *il y a quinze à dix-huit mois d'attente dans la région parisienne avant qu'une jeune fille à risques sache si elle est ou non porteuse de l'anomalie. Il faut que cela change.* »

Si elles ne sont bien évidemment pas contestables dans leurs principes, ces actions peuvent soulever une question de fond, particulièrement en ce qui concerne les « équipes d'intervention » salariées de l'AFM. Une situation qui impose le maintien des ressources de l'association, et donc l'appel continuel aux dons ou la prise en charge à terme de ce personnel par des structures publiques.

Quoi qu'il en soit, l'opération Téléthon a d'ores et déjà dépassé le seul cadre de la myopathie pour englober la plupart des maladies héréditaires, qu'elles soient relativement fréquentes (comme la mucoviscidose) ou plus rares.

Le prochain appel télévisé — sur Antenne 2 — à la charité publique est déjà fixé : décembre 1988.

J.-Y. N.

Diafoirus de l'information

Des journalistes américains sont poursuivis pour la diffusion d'une information médicale erronée.

UN juge californien vient, dans une décision sans précédent, de déclarer recevable la plainte déposée contre une station américaine de télévision, KHJ Canal 9, par une patiente qui se trouve mutilée à la suite d'une intervention chirurgicale ratée.

Lors d'une émission destinée au grand public, la station en question avait présenté un reportage sur une technique d'augmentation du volume des seins jugés trop petits. Cette technique, consistant en l'insertion de prothèses de silicone par des incisions pratiquées sous les bras, était, disaient les journalistes, révolutionnaire.

Un chirurgien de Los Angeles, le docteur T.R. Stephenson, la décrivait lui-même comme « *nouvelle, sûre et sans douleur* », et il était présenté comme habile et compétent, et surtout comme l'un des très rares spécialistes de l'ouest des Etats-Unis capable de conduire une telle intervention.

Une patiente du docteur Stephenson était exhibée comme modèle de réussite, qui portait aux nues et le chirurgien et sa « *technique révolutionnaire* ».

Il n'en fallut pas plus pour qu'une jeune femme, Mme Jodie Bullock, se livre aux « *mains habiles du chirurgien miracle* ».

Le désastre, hélas ! fut absolu. Défigurée par les cicatrices, plusieurs muscles et nerfs sectionnés, Mme Bullock est à présent infirme et souffre d'un traumatisme psychique qu'il est aisé de deviner. Elle porte donc plainte contre le chirurgien en question et lui demande des dommages et intérêts considérables. Mais l'enquête conduite par ses avocats démontre en outre que la technique décrite à la télévision ne présentait aucun caractère de nouveauté, et que les risques qui lui sont inhérents ont été décrits depuis de longues années dans de multiples revues professionnelles.

En outre, la même enquête montre que le docteur Stephenson avait été placé dans un programme de désintoxication pour alcoolisme et consommation de drogues dures, à la suite d'une plainte des autorités ordinales de sa profession. Elle montre enfin que la « *patiente enchantée, modèle de réussite* » présentée au cours de l'émission, était, en réalité, la maîtresse du chirurgien en question et sa secrétaire.

La décision du juge californien s'appuie sur sa conviction que « *la chaîne de télévision a délibérément dissimulé la réalité des faits et a consciemment et délibérément présenté au public une histoire inexacte et qui ne pouvait que l'induire en erreur* ».

Il est inutile de préciser que les avocats de Canal 9 réfutent farouchement ces accusations et se réfèrent au fameux « premier amendement » concernant la liberté de l'information, règle au nom de laquelle la quasi-totalité des plaintes déposées contre des médias pour « déformation des faits » avaient été précédemment rejetées par les tribunaux, les condamnations ne concernant guère jusqu'à présent que les cas caractérisés de diffamation ayant nui à la réputation d'un plaignant.

Interrogé à la fois par des représentants des médias, soucieux des suites que pourrait avoir une telle affaire, et par ceux du corps médical, un éminent juriste a rappelé que « *le droit absolu à l'information ne saurait s'étendre au droit à la désinformation et moins encore à l'information inexacte* ».

Sauf... si l'information en question a été clairement présentée comme une publicité, et si le magazine, ou la chaîne qui la diffuse, s'est totalement abstenu d'en soutenir les allégations.

Une plainte contre un magazine américain destiné à la jeunesse (*Seventeen*) vient ainsi d'être rejetée. Une jeune fille était morte d'un « syndrome de choc toxique » consécutif au port de tampons hygiéniques, tampons pour lesquels la revue avait publié (mais sans aucune participation rédactionnelle) des publicités sur une pleine page, laquelle portait très clairement l'indication de sa nature publicitaire.

Le jugement californien vient, quoi qu'il en soit, rappeler le poids des responsabilités que portent les journalistes, dans le domaine de la santé notamment, et la rigueur avec laquelle il leur faut vérifier toute information concernant soit les qualités d'un praticien, soit celles d'un médicament ou d'une technique chirurgicale dont ils vantent les effets et dont ils pourraient être tenus pour coresponsables des accidents qu'ils engendreraient.

Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

Cahiers statistiques Solidarité - Santé, numéro 14

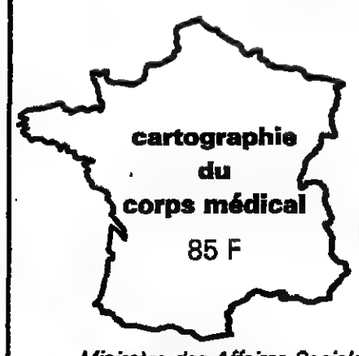

en 22 cartes
l'implantation
la progression
la concentration
des médecins,
libéraux et salariés
généralistes
et spécialistes

Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi

la documentation française
29-31, quai Voltaire - 75340 Paris Cedex 07

La mission Phobos

Jeudi 7 juillet à 19 h 36 (heure française), une fusée soviétique Proton doit quitter le cosmodrome de Baïkonour pour emporter vers Mars et son satellite Phobos une sonde spatiale qui les étudiera, mais aussi le Soleil et l'espace interplanétaire. Une deuxième sonde sera lancée le 12 juillet. Après un voyage de deux cents jours, les sondes se mettront en orbite autour de Mars et devraient, en plusieurs mois d'observations multiples, fortement augmenter notre connaissance de cette planète. L'une, puis l'autre, se rapprocheront de Phobos au cours de cette période pour le survoler à 50 mètres d'altitude et y déposer des modules dont l'un, que ses bras articulés ont fait nommer la « sauterelle », bondira de place en place. Phobos est très probablement un astéroïde capturé, donc un témoin de l'état primitif du système solaire. C'est la première fois qu'un tel corps sera étudié de manière approfondie.

Les secrets de la planète rouge

LES sondes qui partent vers Mars et son satellite Phobos portent le nom de ce dernier, parce que l'atterrissage de modules sur ce petit satellite en est l'élément le plus original. Mais l'étude de Phobos n'est qu'un temps relativement bref de la mission, qui sera surtout consacrée à la planète rouge – il y aura aussi des études du Soleil et du milieu interplanétaire.

Le choix de Mars pourrait étonner puisque, depuis 1976 et l'envoi vers Mars de deux sondes américaines Viking, cette planète est l'objet le mieux connu du système solaire, la Lune exceptée. Mais les résultats obtenus ont, comme c'est la règle, posé plus de questions que fourni de réponses. Aussi n'a-t-on toujours pas clairement expliqué le résultat le plus surprenant : l'absence de tout composé organique sur le sol martien alors que, du seul fait des bombardements météoritiques, on devrait en trouver.

Mieux connaître Mars permettra de mieux comprendre l'évolution du système solaire, ce qui est l'objectif majeur des missions planétaires. On sait que la source d'énergie des planètes est la radioactivité des matériaux qui les constituent. L'énergie ainsi fournie est (en gros) proportionnelle au volume. Elle était forte peu après la formation des planètes, et a régulièrement décru ensuite. Le refroidissement se fait par la surface ; il est plus efficace pour les objets petits, le rapport de la surface au volume y étant plus grand. La température centrale d'un objet a donc augmenté dans les premiers temps suivant sa formation, la surface ne pouvant évacuer toute la chaleur produite par les désintégrations radioactives. Comme celles-ci diminuent, la température s'est stabilisée puis a baissé. Et ce refroidissement a été d'autant plus rapide que l'objet était petit.

Les petits corps du système solaire ont très peu évolué ; la température centrale a juste permis de fondre en un seul bloc les grains de poussière qui se sont agglomérés lors de leur formation. Ils gardent donc la trace de ce qu'était le système solaire originel. Pour des objets tels que la Lune ou Mercure (diamètre de 3 500 et 4 900 kilomètres respectivement), l'échauffement du centre s'est produit pendant les 500 premiers millions d'années, et a permis, pendant encore environ 500 millions d'années, une activité tectonique et volcanique – les « mers » lunaires sont des couches de magma interne qui s'est fait jour à travers la croûte primitive. Puis ces corps sont devenus inertes.

La Terre vue de Phobos. Le DAS (module fixe) communiquera directement avec la Terre, tandis que la « sauterelle » passera par l'intermédiaire de la sonde spatiale.

Mars (6 800 kilomètres de diamètre) a été actif jusqu'au dernier milliard d'années environ. Cela s'est traduit par des phénomènes volcaniques importants – le mont Olympus, haut de 27 kilomètres, est le plus grand volcan connu du système solaire. Le volcanisme a dégagé suffisamment de gaz pour constituer une atmosphère beaucoup plus épaisse qu'elle ne l'est actuellement. Cela a permis la présence d'eau liquide sur la surface, qui a laissé des traces d'érosion bien visibles et a peut-être engendré une forme de biochimie. Mars serait-elle une Terre avortée ?

Vieux témoin

Mars est maintenant éteint. La Terre est encore active. Qu'en est-il de Vénus ? On l'ignore. Si Vénus n'était plus tectoniquement active, la Terre, qui n'est guère plus grosse (12 750 kilomètres de diamètre contre 12 100 pour Vénus), n'en aurait plus pour longtemps !

Pour revenir à Mars, si l'on connaît les grandes lignes de son évolution, on n'en sait guère plus. Le volcanisme a libéré de grosses quantités d'eau et de gaz carbonique. Que sont devenus ces produits ? L'eau est presque absente de l'atmosphère martienne. Des travaux récents suggèrent qu'un tiers de l'eau originellement présente est probablement gelée dans une couche de pergélisol (permafrost) qui pourrait atteindre par endroits un kilomètre d'épaisseur. Il serait intéressant de faire dans l'avenir des carottages profonds. S'il reste sur Mars de la chimie organique, voire de la biochimie, c'est sous cette couche de glace qu'on pourrait les trouver, et non en surface où les cherchaient les sondes Viking.

Le gaz carbonique est le composant essentiel de l'atmosphère de Mars (95,3 %). Celle-ci contient aussi 2,7 % d'azote, 1,6 % d'argon, et des traces d'autres gaz. Une des expériences françaises, Auguste, doit permettre de mieux connaître comment varie la composition de cette atmosphère en fonction de l'altitude. Elle examinera l'absorption de la lumière lors des levers et couchers du Soleil.

Que le gaz carbonique soit le composant principal ne doit pas masquer sa faible abondance. La pression atmosphérique n'est que de 6 millibars, contre une centaine de bars sur Vénus. La Terre aurait aussi une atmosphère de gaz carbonique équivalente à celle de Vénus si ce gaz n'avait été transformé en carbonates. On pense donc qu'il y a aussi beaucoup de carbonates sur Mars, ce qui repose le problème de l'eau – c'est en présence d'eau que le gaz carbonique se transforme en carbonates. Trouver des carbonates dans certaines régions de Mars indiquerait une présence antérieure d'eau.

L'un des objectifs de l'expérience française ISM, qui analysera le rayonnement infra-rouge émis par Mars et Phobos, sera de trouver des carbonates, et plus généralement d'étudier la composition chimique en surface.

Mars est donc un témoin d'une époque ancienne, mais où le système solaire avait déjà beaucoup évolué. Phobos devrait au contraire renseigner sur les tout débuts de la formation des planètes. Ce satellite est minuscule, 27 kilomètres dans la plus grande dimension, et de forme irrégulière – ce serait un ellipsoïde à un choc dont on imagine mal la violence n'en avait arraché tout un côté, laissant un cratère large de 8 kilomètres et profond de 3. Il est en train de tomber sur Mars – il y faudra encore plus de 30 millions d'années, mais un tel délai est bref à l'échelle des évolutions planétaires. On a de bonnes raisons de penser qu'il a été capturé par Mars bien après sa formation, et qu'il s'agit d'un astéroïde analogue à ceux de la ceinture qui s'étend entre Mars et Jupiter.

« Vent » solaire

Il doit être resté pratiquement inchangé depuis 4,6 milliards d'années. Son lent survol par la sonde – elle sera à 50 mètres d'altitude et la vitesse relative sera de 2 à 3 mètres par seconde – va permettre une étude détaillée de sa surface. Les deux expériences majeures sont Lima-D et Dion. Toutes les cinq secondes, le laser de Lima enverra une impulsion parfaitement focalisée sur la surface – la tache fera moins d'un millimètre de diamètre, ce qui suppose que la distance de Phobos à la sonde, qui sera constamment mesurée par un autre laser, soit connue à mieux que 30 centimètres près. L'impulsion vaporisera localement le sol et les atomes éjectés seront captés et analysés par un spectromètre de masse.

Cette expérience – qui témoigne d'une sérieuse maîtrise du pointage et de la focalisation des faisceaux lasers – est de réalisation soviétique. Elle sera complétée par l'expérience franco-soviétique Dion, de principe assez similaire, à ceci près que le faisceau laser y est remplacé par un jet d'ions krypton. Ceux-ci seront arrêtés dans la couche la plus superficielle des roches – moins d'un milliardième de mètre d'épaisseur. Ils en éjecteront les atomes légers qui seront captés et analysés par la sonde. Cela permettra de connaître l'action sur le sol du « vent » solaire, cet incessant bombardement par les particules émises par le Soleil.

Mais la partie la plus spectaculaire de la mission est sans conteste le dépôt sur Phobos d'engins de deux sortes. L'un, le DAS (1), est de la taille d'une petite valise. Il sera largué à la fin du survol à basse altitude de Phobos, tombera doucement sur le sol, et dès son atterrissage projettera une sorte de harpon qui doit lui permettre de s'ancrer solidement – le sol de Phobos est une couche de fine poussière, résultant des intenses bombardements météoritiques qu'a subis le satellite. Ensuite, il déploiera des panneaux solaires qui lui permettront d'être actif et d'envoyer vers la Terre pendant plusieurs mois les résultats de ses observations.

Le DAS photographiera la surface – les caméras sont françaises, – étudiera les propriétés mécaniques et chimiques du sol, enregistrera les éventuelles vibrations sismiques qui pourraient résulter du mouvement orbital. Il enverra des signaux dont l'analyse permettra de préciser l'orbite de Phobos et de mesurer à quel rythme le satellite se rapproche de Mars.

Chacune des deux sondes Phobos emportera un DAS, mais pour des raisons de poids une seule sera porteuse de l'autre module qui descendra sur Phobos. Ce dernier est surnommé « sauterelle », car un système de barres articulées lui permettra, pendant quelques heures, de faire des bonds d'une vingtaine de mètres, d'où l'on déduira des informations sur la dureté du sol et sur la pesanteur à la surface du satellite. La sauterelle mesurera aussi le champ magnétique. On espère de toutes ces mesures une connaissance précise de Phobos. L'information la plus significative devrait résulter des comparaisons entre la roche sous-jacente, qui est la vraie surface de Phobos, et la poussière qui la recouvre, laquelle a été produite par les chocs de météorites et vient donc pour partie de couches très internes. On espère en déduire dans quelle mesure Phobos s'est transformé au cours même de sa création, et donc dans quelle mesure il est resté une image fidèle des tout premiers temps du système solaire.

MAURICE ARVONNY.

(1) Acronyme russe pour « station autonome de longue durée ».

BANQUE ISLAMIQUE
DE DÉVELOPPEMENT (BID)

ANNONCE

La Banque Islamique de Développement (BID) a le plaisir de porter à la connaissance des pèlerins qu'elle a pris des dispositions avec la Compagnie saoudienne pour le transport et le commerce du bétail et Nasir Mohamed Almukairish et associés en vue d'acheter 600 000 têtes de moutons conformes aux normes de santé et de la Charia, afin de les vendre aux pèlerins désireux d'effectuer le sacrifice par procuration. Ce dernier aura lieu aux abattoirs de Mina, mis spécialement sur pied pour servir le projet du Royaume d'Arabie Saoudite d'utilisation de la viande Hady et Adhahy, auquel participe la BID, conjointement avec d'autres organismes spécialisés relevant des autorités saoudiennes. La viande sacrifiée sous forme de Fidya sera distribuée aux musulmans pauvres du Haram. La BID se chargera, par ailleurs, du transport par air, mer ou terre, selon le cas, de la quantité de viande excédentaire provenant d'autres formes de sacrifices. Cet excédent sera destiné aux musulmans pauvres ou réfugiés en Jordanie, au Pakistan, au Bangladesh, au Burkina Faso, au Tchad, en Gambie, à Djibouti, au Sénégal, au Soudan, en Syrie, au Sierra Léone, en Somalie, en Guinée Bissau, en Guinée Conakry, au Liban, en Tanzanie, au Kenya, aux îles Comores, au Mali, en Egypte et en Mauritanie.

L'achat des bons relatifs au sacrifice par procuration se fera à LA SOCIÉTÉ BANCAIRE D'INVESTISSEMENT ALRAJHI.

Le projet découle de la détermination du gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite à prendre toutes les mesures possibles et nécessaires qui facilitent la tâche des pèlerins dans l'accomplissement du pèlerinage.

A cause de l'encombrement observé à l'abattoir pilote d'Al Moaissim au cours du pèlerinage de 1403 H, rendant impossible la réalisation des bénéfices escomptés du projet, il a été décidé de réserver cet abattoir pilote ainsi que d'autres abattoirs à tous ceux qui désirent accomplir le sacrifice par procuration dans le cadre du projet. La mise en pratique de cette décision fut couronnée de succès lors des pèlerinages de 1404 H, 1405 H, 1406 H et 1407 H.

Chaque personne mandatée par un groupe de trente pèlerins peut, en leur nom, accéder aux abattoirs mis au service du projet et contrôlé lui-même l'opération de sacrifice par procuration.

Le gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite a tenu à ce que ces abattoirs soient équipés du matériel le plus moderne afin que l'utilisation de la viande soit rendue optimale.

Toute personne désirant recourir au sacrifice par procuration doit acquitter la somme de deux cent quatre-vingts (280) rials saoudiens comme prix du mouton. Le paiement se fait auprès de la SOCIÉTÉ BANCAIRE D'INVESTISSEMENT ALRAJHI qui, en contrepartie, lui délivre un bon d'achat. Lors de l'achat du bon, le pèlerin doit s'assurer qu'il a bien choisi le type de sacrifice qu'il désire faire : Hady, Fidya, Adhya ou Sadaqa. La vente des bons commence à partir de la date de parution de la présente annonce. Le montant exigé du pèlerin pour l'achat du bon comprend le prix du mouton, une partie des coûts de l'abattage, d'écorchement, des services vétérinaires et de transport de la viande aux nécessiteux.

600 000 bons ont été réservés à ces types de sacrifices. La vente prendra fin avec l'épuisement des bons. Il serait utile d'attirer l'attention des pèlerins que le stock de bons mis à la vente l'année précédente a été très vite épuisé. Nous incitons nos frères pèlerins désireux de recourir aux sacrifices Hady (Tamattou et Quiran) et Adhahy d'acheter le plus tôt possible le bon correspondant pour cette année.

La vente des bons, une fois rempli le formulaire relatif à l'autorisation de procuration, aura lieu à toutes les branches de LA SOCIÉTÉ BANCAIRE D'INVESTISSEMENT AL-RAJHI se trouvant dans toutes les villes du Royaume, et notamment à La Mecque, Mina et Médine.

Mars en automobile

En l'an 2000 des véhicules automatiques pourraient parcourir la planète Mars en tous sens. La mission Phobos est le début de ce programme ambitieux.

EN 1989, quand Voyager aura survolé Neptune, toutes les planètes sauf Pluton auront été observées de près. De même des comètes l'auront été, spécialement celle de Halley. Resteront les astéroïdes. Les sondes franco-soviétiques Vesta pourraient s'en charger vers 1996. On aura donc l'an prochain acquis une vue préliminaire de presque tous les objets du système solaire. Un seul, la Lune, a été véritablement exploré de manière approfondie par six débarquements d'astronautes de la NASA et nombre de sondes automatiques, tant soviétiques qu'américaines, qui ont rapporté sur Terre des kilos de roche. Mars est ensuite le mieux connu, grâce surtout aux sondes Viking lancées il y a douze ans.

Les Soviétiques ont choisi de concentrer leurs efforts sur les planètes proches et les petits corps (comètes, astéroïdes). Ils négligent les planètes lointaines, peut-être parce qu'il y faut des équipements qui fonctionnent de cinq à dix ans et qu'ils n'ont pas d'expérience en ce domaine. Pour les petits corps, leur projet majeur est Vesta : deux sondes qui visiteront six astéroïdes et deux comètes (quatre objets chacun). Le projet a été retenu dans le cadre de la coopération franco-soviétique. Les Soviétiques assureraient les lancements et feraient deux modules de descente sur des astéroïdes – sans doute Cérès et Vesta. La France serait maître d'œuvre des deux véhicules. Le CNES souhaite, pour s'engager, une participation de l'Agence spatiale européenne (ESA). Celle-ci prendra une décision fin novembre.

Pour Mars, les Soviétiques ont défini une stratégie qui conduirait, à la fin du siècle, à une connaissance de cette planète équivalente à celle qu'on a de la Lune et dont l'actuelle mission Phobos est une étape préliminaire. Le vrai départ aura lieu en 1994, avec l'envoi vers Mars d'une sonde comportant un module de descente. Celui-ci larguerait un ballon dans l'atmosphère, puis déposerait un « rover », véhicule autonome capable de parcourir des dizaines de kilomètres et d'analyser le sol sur de vastes zones. D'autres « rovers » suivraient en 1996. Un prototype de ces engins, pesant 100 kilogrammes dont 20 d'équipements scientifiques, aurait été testé dans un désert glacé du Kamchatka.

Quatre ans plus tard – les fenêtres de tir vers Mars reviennent tous les vingt-cinq mois, – quand ils auront déterminé les zones intéressantes, les Soviétiques veulent envoyer des engins qui feront des prélèvements intelligents (tri, rejet) et rempliront une capsule avec 5 ou 10 kilogrammes de matériaux, lesquels seront réexpédiés vers la Terre.

M. Gorbatchev a proposé au président Reagan que ce retour d'échantillons soit organisé en coopération américano-soviétique. L'administration américaine n'y paraît guère favorable. Il y a une opposition de fond : les Soviétiques proposent de coopérer, les Américains parlent de coordonner. La différence est qu'il y aura des échanges de technologie dans le premier cas, mais non dans le second.

Les Américains n'ont pour l'instant qu'un projet martien : le Mars Observer, consacré à l'étude de l'atmosphère et à la géophysique. Son lancement était initialement programmé pour 1990 ; il a *été repoussé à 1992 et l'on parle* d'un renvoi à 1994 – ce qui n'arrangerait pas les Soviétiques, lesquels comptaient sur les informations que renverrait Mars Observer pour définir les premières zones à explorer par leurs « rovers ». Il semble aussi que la NASA renonce à équiper la sonde d'un radar, qui aurait été l'instrument le plus nouveau. Les Etats-Unis, qui ont beaucoup de mal à définir des stratégies à long terme étant donnée l'imprévisibilité du Congrès, s'en tiennent actuellement au rapport prospectif établi par l'astronaute Sally Ride : l'objectif majeur est l'installation d'une base permanente sur la Lune. L'étude de Mars ne vient qu'ensuite.

Quelle est la position de l'Europe et de la France ? L'ESA n'a rien prévu sur Mars et ne pourrait participer à la mission soviétique de 1994 que par le biais de quelques expériences. En revanche l'ESA pourrait prendre une part notable aux missions qui assureront des retours d'échantillons. Mais M. Bonnet, directeur scientifique de l'Agence, rappelle que le budget dont il dispose est d'environ 600 millions de francs par an et n'est pas à l'échelle de missions planétaires du type de celles qu'envisagent les Soviétiques, dont le coût s'évalue en dizaine de milliards de francs (1). L'ESA ne pourrait prendre en charge qu'un petit créneau spécifique. Ce pourrait être la sismologie martienne : les « rovers » déposeraient sur le sol des sortes de balises Argos qui constitueraient un réseau de mesures sismiques. Autre créneau envisageable : les « rovers » auront besoin d'intelligence artificielle pour se diriger – on ne peut *les commander depuis la Terre* car le temps de transmission des ordres dépasserait le quart d'heure. C'est un secteur que l'Europe pourrait prendre en charge.

La France a une position privilégiée du fait de sa longue coopération avec l'Union soviétique et des contacts personnels qui se sont établis au niveau des laboratoires ; mais c'est un avantage qui s'atténuera car les Soviétiques internationalisent leur coopération. Outre sa participation au projet Vesta, elle pourrait construire le ballon de la mission martienne de 1994 et participer aux expériences scientifiques.

Tout cela pourrait-il déboucher vers l'envoi d'hommes sur Mars ? On en parle, mais il ne faut pas se leurrer. Une telle mission n'est guère envisageable avant 2020. Le voyage aller-retour dure plus de trente mois et l'on ne sait pas si l'homme peut vivre ce laps de temps dans l'espace. Le cosmonaute soviétique Romanenko, actuel détenteur du record, n'est resté que onze mois en orbite et il semble bien qu'il était à bout de force. Son compagnon Levëikine avait dû l'abandonner après six mois de présence dans l'espace, *victime de problèmes cardiovas*culaires. Si de hauts responsables parlent de temps à autre d'astronautes martiens, c'est pour des raisons politiques. Aux Etats-Unis, la NASA a besoin d'impressionner le Congrès. En Union *soviétique, où l'on parle d'équi*pages mixtes, c'est une manière de promouvoir l'internationalisation des missions.

M. A.

(1) De source soviétique le coût global de la mission Phobos serait de 2 milliards de roubles (un rouble vaut officiellement 11 F). La participation française a coûté au CNES 40 millions de francs. Les évaluations actuelles conduisent à 150 millions de francs pour une participation française à la mission de mars 1994, à 900 millions de francs pour une contribution française et européenne au projet Vesta.

JONGLERIE DANS L'ESPACE

DE toutes les explorations planétaires qu'ont organisé les Soviétiques, celle qui va partir est la plus ambitieuse. Ils ont développé pour elle un véhicule spatial nouveau, *plus lourd et plus complexe que* les sondes Véga, utilisées dans le passé pour explorer la planète Vénus et la comète de Halley. D'autre part, les Soviétiques font preuve de plus d'audace. Dans le passé ils ont toujours envoyé deux sondes jumelles, comptant qu'une panne sur l'une n'affecterait pas l'autre. Cette fois-ci, ils envoient encore deux engins, mais certaines expériences ne seront présentes que sur l'un d'eux – en particulier la « sauterelle » qui doit explorer Phobos.

Ce qui manifeste le mieux la confiance qu'ont acquise les responsables, c'est la complexité des trajectoires que suivront les sondes et la volonté de survoler de près, à la manière d'un missile de croisière, un satellite fort accidenté dont l'orbite n'est qu'imparfaitement connue. On ne sait qu'à plusieurs kilomètres près où est Phobos à chaque instant. Deux mois et demi sépareront l'arrivée des sondes dans l'environnement de Mars, fin janvier 1989, et le premier survol rapproché de Phobos par une des sondes, au début avril – le survol par la seconde ne sera décidé qu'au vu des résultats de la première et ne devrait inter*venir que fin mai. Ce laps de* temps, au cours duquel les sondes changeront huit fois d'orbite pour se rapprocher progressivement de leur cible, permettra de mieux déterminer l'orbite et les mouvements du satellite. Des photographies seront prises de Phobos sur fond d'étoiles, et aussi des clichés de l'ombre portée par le satellite sur la planète.

La France a une participation importante à la mission, puisque quatre des vingt-six expé*riences emportées par les* sondes sont à maîtrise d'œuvre française et quatre autres à participation française ; il faut y ajouter une expérience installée sur le module qui se fixera sur Phobos, ainsi que la réalisation de caméras pour la sonde et pour ce module. Au total, onze pays européens, cinq à l'Est et six à l'Ouest, coopèrent avec l'Union soviétique pour cette mission. Les Etats-Unis et l'Agence spatiale européenne ont aussi apporté une contribution.

1789

l'année sans pareille

UNE CHRONIQUE
DES PREMIÈRES JOURNÉES RÉVOLUTIONNAIRES
PAR MICHEL WINOCK

Les quarante journées qui ont marqué la Révolution de 1789 et révélé à l'Europe une idée neuve : la liberté.

Les prémices de 1788 : ce qui aurait pu être alors une simple révolte.

L'inconscience du roi, les illusions de la cour, les hésitations de Necker.

Les premiers hauts faits des acteurs de la Révolution : de Mirabeau à Talleyrand, de Camille Desmoulins à Robespierre.

Les grandes dates de l'an 1789 : ce qui s'est vraiment passé le 14 juillet, dans la nuit du 4 août et pendant les journées d'octobre.

Les comptes rendus fidèles et les témoignages passionnés des héros et des sans-grade, tel cet Adrien Duquesnoy, modeste député du Tiers-État.

1789, l'année sans pareille, la première chronique du Bicentenaire, un retour passionnant au cœur de la Révolution.

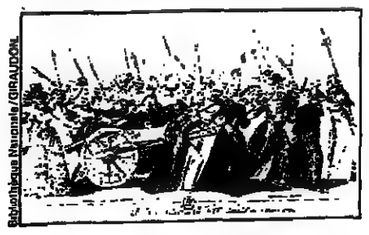

Bibliothèque Nationale/GIRAUDON

Le Monde

A PARTIR DU LUNDI 11 JUILLET (NUMÉRO DATÉ MARDI 12)

CHAQUE JOUR DANS LE MONDE

SECTEURS DE POINTE

Les larmes du nucléaire

Certaines centrales françaises sont malades. Le diagnostic a été posé, et les suspectes ont été mises sous surveillance.

LES vingt premiers réacteurs de 900 mégawatts construits en France sont « fragiles du GV ». Le mal n'est pas mortel. Mais il est gênant car, outre l'immobilisation temporaire des installations, il peut conduire à terme au remplacement de ces pièces très coûteuses que sont les générateurs de vapeur (GV).

Les premiers symptômes se *manifestent en général par des* fuites de quelques dizaines de litres par heure qui mettent en communication l'eau légèrement radioactive du circuit primaire, chargée de refroidir le cœur du réacteur, et celle du circuit secondaire, dont la transformation en vapeur permet de faire tourner les turbines de l'alternateur. Faute d'intervenir à temps sur ces fuites qui surviennent dans des zones de contraintes élevées (corrosion sous tension), on prend le risque de trop fatiguer le métal des tubes dans lesquels circule l'eau primaire. Le tube peut alors se rompre brutalement, occasionnant ainsi ce que les spécialistes appellent « *une rupture de tube de GV* » et que les organismes de sûreté considèrent comme un événement relativement grave.

Les exploitants de centrales, notamment EDF, sont donc particulièrement attentifs à ces fuites. Dans ce domaine, la politique d'EDF et des services de sûreté *français prévoit que le débit des* fuites ne doit pas dépasser 72 litres par heure. Mais, en fait, on arrête l'installation dès qu'elles atteignent 10 à 20 litres par heure. Les techniciens bouchent alors le tube défaillant. La tâche n'est guère facile lorsque l'on songe que 80 kilomètres de tubes en forme de U prennent place dans ces GV de près de 20 mètres de haut.

Détection en continu

On peut boucher jusqu'à 15 % des tubes sans nuire aux capacités d'échanges thermiques de l'installation. Au-delà, il faut changer les générateurs de vapeur, ce qui coûte quelque 330 millions de francs par tranche nucléaire (1) à EDF. Le réacteur de Dampierre-1 devrait faire l'objet d'une telle opération dans les trois ou cinq ans qui viennent. D'autres centrales sont sous surveillance, comme par exemple Bugey-5 ou les quatre tranches de Tricastin. Certes, elles n'en sont pas encore au point où le remplacement des générateurs de vapeur est devenu *impératif. Mais, à plusieurs* reprises, la faiblesse de certains éléments de ces pièces est apparue.

La tranche n° 4 de la centrale nucléaire du Tricastin a dû être stoppée, une première fois le 8 juin, et une seconde dans la nuit du 23 au 24 juin dernier. A l'origine de ces deux arrêts, la fuite d'un tube dans un des générateurs de vapeur du réacteur. Au total, une vingtaine de tranches de 900 mégawatts pourraient être concernées par ce problème. Ce sont les premières du programme électronucléaire français, tandis que les suivantes pourraient tenir jusqu'à la fin de leur vie (environ quarante ans), sous réserve de traitements spéciaux (manchonnage et martelage par microbilles) effectués sur leurs tubes de GV.

« *On ne peut écarter la possibilité d'une rupture* », estime M. Lucien Bertron, chef du service de la production thermique à EDF. A ce jour, neuf ruptures de tube de GV ont eu lieu dans le monde. La dernière en date s'est produite le 15 juillet 1987 à la centrale nucléaire de North-Anna, aux Etats-Unis. Fort heureusement, la rupture fut maîtrisée en un peu plus de trente minutes, et le réacteur ramené dans des conditions normales de sûreté.

L'incident aurait-il pu être évité ? Sans doute si l'on avait *diagnostiqué à temps qu'une fuite* affectait un tube de GV, ce que des analyses *a posteriori* montrèrent. C'est pourquoi EDF a décidé de compléter son système

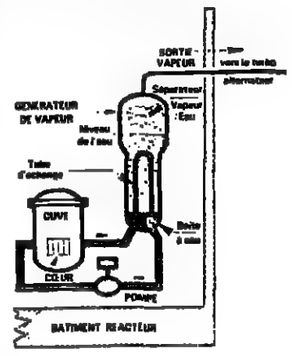

de surveillance. Il a été décidé d'installer des appareils qui détectent, en continu cette fois, la présence en cas de fuite dans le circuit secondaire d'un radioélément à vie courte – l'azote 16 – présent dans le circuit primaire. Toutes les tranches de 900 mégawatts devraient être équipées d'ici à la fin de 1988 d'un tel système de contrôle, que les Américains pourraient acheter à Merlin-Gerin.

Pour M. Lucien Bertron, cela ne suffit pas. Le personnel doit être totalement préparé à réagir à de telles situations. C'est pourquoi EDF a décidé au début de 1987 de mettre en chantier la construction d'un tout nouveau simulateur permettant au personnel de conduite de se familiariser avec les ruptures de tubes de GV. Cet outil unique au monde, conçu en collaboration étroite avec les firmes Framentec et Thomson-CSF, fait appel à un système expert qui gère quelque deux mille règles et prend en compte cent vingt situations différentes.

Couplé au simulateur, ce système expert SEPIA (système d'enseignement par intelligence artificielle) permet d'assurer trois fonctions : l'analyse et la critique *a posteriori* des réactions de l'opérateur confronté à une rupture de tube de GV ; l'explication de certains épisodes de l'incident ; un rôle d'enseignant, enfin, pour aider l'élève à mieux comprendre certains des phénomènes physiques auxquels il est ou sera confronté. Le prototype de ce nouvel outil pédagogique de dix millions de francs devrait être prochainement installé à la centrale du Tricastin. Après une phase d'expérimentation avec les équipes de conduite du Tricastin, une vingtaine de simulateurs de ce type (700 000 F pièce) devraient être installés au début de 1989 sur les sites des réacteurs de 900 mégawatts, et à la fin de 1989 sur ceux de 1 300 mégawatts.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

(1) Auxquels s'ajoutent 170 millions de francs supplémentaires d'études diverses et d'outillage, qui seront répartis sur l'ensemble du programme de remplacement.

Myopathie : découvertes en chaîne

(Suite de la page 15.)

Un autre espoir potentiel réside aussi dans les travaux du professeur Michel Fardeau et de son équipe (unité INSERM 153) concernant la possibilité, observée chez le rat, de régénération musculaire par greffe de cellules cultivées *in vitro*.

Le plus remarquable, sans doute, des recherches effectuées dans ce domaine tient à la cohérence, qu'elle permet de mettre en lumière, des théories de biologie moléculaire appliquées à une pathologie humaine. Tout se passe comme si les spécialistes qui se livrent à une compétition acharnée tenaient enfin un fil conducteur suffisamment solide pour enfin comprendre et prévenir, sinon déjà soigner.

JEAN-YVES NAU.

Sports

TENNIS : les Internationaux de Grande-Bretagne

La partie émergée d'Edberg

Après le succès de l'Allemande de l'Ouest Steffi Graf, samedi 2 juillet, dans le tournoi féminin, son compatriote Boris Becker a échoué dans le tournoi masculin, lundi 4 juillet, face à Stefan Edberg, premier Suédois vainqueur depuis Bjorn Borg en 1980. La partie commencée dimanche a été interrompue deux fois par la pluie pendant le premier set et s'est terminée lundi sur le score de 4-6, 7-6, 6-4, 6-2.

LONDRES
de notre envoyé spécial

« Stefan Edberg peut gagner Wimbledon, mais il ne le fera pas car il ne pense pas en être capable. » C'était ce que croyait Boris Becker. Il l'avait dit en passant en revue les favoris de ces cent-deuxièmes championnats du All England Club.

Présomptueux, Becker ? Sans doute un peu matamore. Pourtant, qui l'aurait contredit ? Jusqu'à cette finale, Edberg n'avait pas la réputation d'être vaillant. Tout le monde convenait qu'il avait une technique splendide, mais il ne semblait pas avoir assez de cœur au ventre pour l'imposer. En d'autres termes, il n'aurait pas possédé cet « instinct du tueur » qui transforme le joueur en vainqueur sur un court.

Becker pouvait en être persuadé plus que tout autre. Il avait déjà battu Edberg neuf fois. La dernière, une semaine avant le coup d'envoi de Wimbledon, c'était en finale du Queen's. Dimanche, quand il est entré sur le court, c'était Boris le Grand qui reprenait possession de son royaume. Il avait établi un record de précocité, il en voulait un autre : gagner trois titres à vingt ans.

Et pour Becker, vouloir c'était pouvoir.

Cette philosophie a rétréci au lavage, plutôt à la pluie. Car les averses successives qui ont interrompu la partie ont laissé à l'Allemand beaucoup de temps pour méditer. Sur sa lancée, dès dimanche soir, il aurait peut-être pu gagner : il avait sauvé une balle de 4-0 et était revenu à 3-2. Après une nuit de sommeil et une matinée d'attente, il était encore dans les mêmes dispositions lundi : il a remporté la première manche 4-6. Mais il lui a fallu encore patienter quatre-vingt-dix-huit minutes dans les vestiaires avant de poursuivre.

En revenant sur le court central, Becker était manifestement pressé d'en finir. Trop ? Becker le volontaire n'était plus que velléitaire. Il découvrait un Edberg qu'il ignorait. Faux lâche, mais vrai calme. Un tempérament de circonstance : waterproof. Suédois établi à Londres, Edberg n'était pas perturbé par la dépression. Il attendait calmement son heure et elle est arrivée précisément ce lundi 4 juillet à la fin de la deuxième manche, au moment du *tie-break*.

Le Suédois, qui avait eu auparavant quatre balles de break sans résultat a aligné cinq points, puis a conclu 7-2. Cela faisait un set partout. Becker ne savait plus où il était. Comment ce Suédois « pétochard » pouvait-il lui faire ça ? Il a eu une réaction de tyran outragé. Il est devenu rouge de colère, il a explosé. Jet de raquette, hurlements : le juge lui a infligé un avertissement et la foule a épousé la cause du Suédois.

L'aimable garçon. Il a eu le bon goût de choisir pour entraîneur un Anglais, ancien capitaine de Coupe Davis. Il joue impeccablement, sans se livrer à aucune simagrée. Le champion idéal, en quelque sorte. Une technique claire, une vie nette. La trajectoire parfaite pour réussir : grand chelem juniors en 1983, vainqueur de l'Open d'Australie 1985 et 1987, troisième mondial à vingt-deux ans. Et l'incroyable ambition de gagner le plus prestigieux tournoi du monde, après un véritable parcours du combattant, de Guy Forget à Miloslav Mecir.

A ce moment, dans la tribune des joueurs, le manager de Becker, Ion Tiriac, devait prier pour qu'il se remette à tomber des cordes. La pluie aurait sauvé l'Allemand, comme le gong évite le KO à un boxeur. Mais déjà c'était le vent qui faisait tourbillonner des papiers gras au-dessus du pré. Edberg s'en accommoda : il lançait plusieurs fois sa balle d'engagement pour assurer la frappe. Becker était un peu plus débonnaire : il n'a plus eu la moindre balle de break : en revanche, il a perdu trois fois son service.

C'en était fini. Même si le Suédois devait peiner quelque peu pour conclure sur son service. Wimbledon succombait au charme frais de son nouveau champion. Edberg, le Suédois décongelé.

ALAIN GIRAUDO.

LES RÉSULTATS DES FINALES

● **Simples messieurs.** – Edberg (Suè.) b. Becker (RFA), 4-6, 7-6 (7-2), 6-4, 6-2.

● **Double messieurs.** – Flach-Seguso (E-U) b. Fitzgerald-Jarryd (Aus.-Suè.), 6-4, 2-6, 6-4, 7-6 (7-3).

● **Double dames.** – S. Graf-G. Sabatini (RFA-Arg.) b. L. Savchenko-N. Zvereva (URSS), 6-3, 1-6, 12-10.

JUNIORS

● **Simple jeunes gens.** – Pereira (Vén.) b. Raoux (Fr.), 7-6 (7-5), 6-2.

● **Simple jeunes filles.** – B. Schnitz (P-B) b. E. Derly (Fr.), 7-6 (7-5), 6-1.

CYCLISME : le Tour de France

Le « coup de pompe » de Laurent Fignon

Le Néerlandais Theun Van Vliet, de l'équipe Panasonic, a conquis le maillot jaune, le lundi 4 juillet, à l'issue de l'étape contre la montre collective Machecoul-Ancenis. Auparavant le Canadien Steve Bauer, comme son compatriote Alex Sieda en 1986, avait occupé la première place du classement général. Mais cette première journée du Tour de France a principalement été marquée par la défaillance inattendue et probablement lourde de conséquences, de Laurent Fignon.

ANCENIS
de notre envoyé spécial

Il y a des coureurs, comme Robic en 1947 ou Janssen en 1968, qui ont gagné le Tour de France sans porter le maillot jaune, pour la simple raison que leur victoire a été acquise dans la dernière étape. Guido Bontempi, lui, a perdu, dès le premier jour, un maillot jaune qu'il avait endossé dans la coulisse, la veille du départ, au terme d'un prologue baptisé « préface », indépendamment du classement général. Cette épreuve préliminaire, d'une évidente originalité, au demeurant facultative, servait uniquement à désigner un leader symbolique, dont le seul privilège était de revêtir la tenue distinctive du numéro un, privilège que Raymond Poulidor, aujourd'hui consultant sur A 2, n'a jamais connu en seize ans de carrière.

Le curieux préambule de La Baule aura été oublié avant que tout le monde en ait compris le mécanisme. Des événements importants se sont en effet produits ce lundi, sur la route du muscadet, en direction d'Ancenis. Non seulement le maillot jaune est passé sur les épaules de Steve Bauer, puis sur celles de Theun Van Vliet, mais, surtout, Laurent Fignon a subi, au cours de l'exercice contre la montre par équipe – 48 kilomètres, – une défaillance qui semble compromettre ses chances d'obtenir un troisième succès dans le Tour.

Lâché à 10 kilomètres du but et attendu par Dominique Garde, l'ancien champion de France a franchi la ligne d'arrivée avec un retard de 1 min 30 sur ses équipiers du groupe « Système U » et de 2 min 50 sur la formation gagnante de Theun Van Vliet. Sensation dans les tribunes. Fignon, vidé de ses forces, le visage encore plus blême que d'habitude, donnait l'impression de terminer un marathon, alors qu'il pédalait depuis moins d'une heure. Renseignements pris, il aurait été victime de la fringale. Explication qui ne manque pas de surprendre quand on connaît son expérience et quand on sait les soins dont il s'entoure. En la circonstance, le terme de défaillance semble plus approprié.

De toute évidence, un fléchissement aussi brutal dès le premier jour d'une course par étapes de trois semaines a de quoi inquiéter les plus optimistes. On a beau dire que les coups de pompe fulgurants affectent les athlètes de qualité et que 3 minutes perdues dans le cadre d'un Tour de France ne sont pas catastrophiques, les actions de celui qu'on tenait pour le rival direct de Jean-François Bernard vont sérieusement s'en ressentir.

La mésaventure survenue au leader de Cyrille Guimard modifie brusquement les données de la course. Elle oblige dès maintenant les directeurs sportifs à réviser leurs propres plans de bataille et libère certains favoris de leurs complexes ou, du moins, de leur appréhension. Bernard, qui redoutait à juste titre l'esprit tactique de Fignon, peut envisager l'avenir avec un peu plus de sérénité. Cela ne veut pas dire qu'il doit relâcher sa vigilance, bien bien au contraire.

JACQUES AUGENDRE.

LES CLASSEMENTS

Première étape :
Pontchâteau-Machecoul
(91,5 kilomètres)

1. Bauer (Can.), 2 h 16 min 34 s ; 2. Vanderaerden (Bel.) ; 3. Planckaert (Bel.) ; 4. Phinney (É-U) ; 5. Veenstra (P-B).

Deuxième étape :
La Haye Fouassière-Ancenis
(48 km contre la montre par équipes)

1. Panasonic, 55 min 31 s ; 2. Weimann La Suisse, à 24 s ; 3. Hitachi, à 36 s ; 4. Peugeot, à 36 s ; 5. B. H., à 55 s.

Classement général. – 1. Van Vliet (P-B), 3 h 11 min 59 s ; 2. Vanderaerden (Bel.) ; 3. Lubberding (P-B), 4. Breukink (P-B) ; 5. Nulens (Bel.).

Coureurs au piquet

Au kilomètre 31 de la première étape, les instructions de course annonçaient un pont. Mais au milieu du pont, se dressaient, immobiles, depuis quatre semaines les puissantes grues des chantiers navals de l'Atlantique. Et l'imprévu a fait irruption sur le Tour sous forme de salariés inquiets pour leur avenir. Lundi matin, une délégation CGT avait rencontré les organisateurs de l'épreuve au moment du départ, à Pontchâteau, afin d'*« utiliser la manifestation sportive la plus populaire pour faire connaître les luttes des ouvriers de la Navale au pays »*. Mais la prise de parole symbolique n'avait pas suffi aux grévistes les plus déterminés et spécialement aux cent trente-cinq salariés d'Alsthom, qui, samedi matin, avaient reçu une lettre recommandée leur signifiant leur mise en congé de conversion à partir de la fin juillet.

Alors, ceux-là et quelques autres, mécontents des procédés qu'ils estiment *« indignes »* de leur direction, se sont regroupés au péage, à quelques centaines de mètres de leur entreprise. *« Il n'y a pas eu de décision collective, mais les gars sont venus spontanément avec toute leur colère et leurs angoisses »*, explique un délégué CFDT comme pour justifier la présence passive au milieu de la chaussée de milliers de travailleurs sur les quatre mille huit cents que compte l'entreprise, des hommes et quelques femmes calmes mais déterminés dans une lutte pour la survie d'un chantier et d'une région.

Les véhicules de la caravane publicitaire étaient leur première cible. Camionnettes de l'armée ou vendeurs vantant les qualités de *la Vie ouvrière* (hebdomadaire de la CGT), tous étaient bloqués par une foule sans consignes particulières, sinon celle d'*« être là puisqu'on n'est pas au travail »*. Mains dans les poches, ces grévistes sans leader se massaient devant les voitures bariolées de slogans avant de s'écarter lentement, avant de réclamer une casquette, comme si les séquences se bousculaient trop vite entre les revendications et leur passion de spectateurs.

Pour les coureurs, pas de problème. Seule l'envie de les voir de plus près poussait les grévistes à former une haie admirative.

Si l'on criait *« Allez Cyrille, allez Guimard ! »* au directeur de l'équipe Système U, les propos étaient moins tendres pour Luis Ocana. Quelques « politiques » agitaient sous son nez un drapeau rouge pour protester contre les prises de position de l'ancien vainqueur du Tour en faveur du Front national à l'élection présidentielle.

Quelques minutes de retard, un regroupement des coureurs et le Tour a repris sa route sans un regard pour le Sovereign of the Seas, le plus grand paquebot du monde sorti récemment des chantiers. *« C'est notre exploit à nous »*, assure, avec fierté, un gréviste, qui refuse qu'*« un peloton de salariés soit privé de travail »*.

SERGE BOLLOCH.

Le Carnet du Monde

Décès

– La direction des Musées de France et la Réunion des Musées nationaux, ont le regret de faire part du décès de

Marthe ARNOULD,
ancienne élève de l'Ecole du Louvre,
veuve de Reynold Arnould,
premier grand prix de Rome
de peinture,
ancien conservateur en chef
des Galeries nationales du Grand-Palais.

Une cérémonie religieuse aura lieu ce jour, mardi 5 juillet 1988, à 15 h 45, en l'église Saint-Louis de Garches.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Nous apprenons la mort de

Augustin CHAUVET,
ancien député.

[Ancien député RPR du Cantal, Augustin Chauvet est décédé, le dimanche 3 juillet, à Paris, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Né le 28 juin 1900 à Salins (Cantal), Augustin Chauvet est licencié en droit et diplômé d'études supérieures de droit public et d'économie politique. Il a exercé les fonctions de directeur des ministères des finances. Elu, en 1947, maire d'Anglards-de-Salers (Cantal), il le demeure jusqu'en 1965 où il décide de se présenter, avec succès, à la mairie de Maurac. Il y est constamment réélu jusqu'en 1983 où il renonce à ce mandat après avoir remporté cette élection municipale à la tête de la liste UDF-RPR. Conseiller général de Salers depuis 1949, il entre à l'Assemblée nationale en 1956, élu dans la 1re circonscription du Cantal. Il conserve sans interruption ces deux mandats jusqu'en octobre 1980. Il s'en est démis à la suite de son échec aux élections sénatoriales du mois de septembre précédent. Elu, en février 1977, président du conseil régional de l'Auvergne, au bénéfice de l'âge, il a abandonné son siège dès le mois de septembre de la même année.]

– Mme Roger Genebrier,
M. et Mme Max Corre,
leurs enfants,
et petits-enfants,
Mme Pierre Monnier,
Mme Etienne Grammont,
M. et Mme Pierre Feuchtwanger,
Le professeur et Mme Yves Commissionat
et leurs enfants,
M. et Mme Olivier Bernard
et leur fils,
Mme Jacques Herbart
et ses enfants,
M. William Bonnaffé,
M. et Mme Georges Heidet
et leurs enfants,
M. et Mme Jacques de Fleury
et leurs enfants,
Mme Nixon
et ses enfants,
M. et Mme Pinasseau
et leurs enfants,
Mme Mireille Bour,
Mme Monique Le Soodan,
Ainsi que ses fidèles amis,

ont le grand chagrin de faire part du décès survenu le 3 juillet 1988, de

M. Roger GENEBRIER,

commandeur de la Légion d'honneur,
grand officier
de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945,
croix du combattant volontaire
de la Résistance,
préfet de police honoraire,
président d'honneur
de l'Association du corps préfectoral,
vice-président du comité de Paris
de la Ligue nationale contre le cancer.

Le service religieux sera célébré le jeudi 7 juillet 1988, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre-du-Gros-Caillou, 92, rue Saint-Dominique, à Paris-7e, suivi de l'inhumation dans l'intimité familiale au cimetière des Batignolles, à Paris-17e.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

7, rue Cognacq-Jay,
75007 Paris.

– Le président,
Le vice-président
Et les membres du conseil d'administration des Galeries Lafayette,

et le regret d'annoncer le décès de leur ancien collègue,

M. Roger GENEBRIER,
commandeur de la Légion d'honneur,
grand officier
de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945,
croix du combattant volontaire
de la Résistance,
préfet de police honoraire,
président d'honneur
de l'Association du corps préfectoral,
vice-président du comité de Paris
de la Ligue nationale contre le cancer.

Le service religieux sera célébré le mardi 7 juillet 1988, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre-du-Gros-Caillou, 92, rue Saint-Dominique, à Paris-7e, suivi de l'inhumation dans l'intimité familiale au cimetière des Batignolles, à Paris-17e.

– La compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est,

a le vif regret d'annoncer le décès de son président d'honneur

M. Roger GENEBRIER,
préfet de police honoraire,
commandeur de la Légion d'honneur,
grand officier
de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945,
croix du combattant volontaire
de la Résistance,

survenu le 3 juillet 1988, à Paris.

M. Roger Genebrier a assuré avec une très grande compétence la présidence de la compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est de 1967 à 1974.

51, rue d'Anjou,
75008 Paris.

– Le conseil d'administration
Et le personnel du comité de Paris de la Ligue nationale française contre le cancer

font part du décès de

leur vice-président

M. Roger GENEBRIER,
préfet de police honoraire,
commandeur de la Légion d'honneur,
grand officier
de l'ordre national du Mérite.

Il s'est dévoué sans discontinuer pendant trente ans à la lutte contre le cancer.

[Né le 16 mai 1901 à Rethel (Ardennes), Roger Génébrier, licencié en droit, débute en 1921 dans la carrière préfectorale, comme chef de cabinet du préfet du Loiret. Membre de différents cabinets ministériels, puis sous-préfet de Loches (Indre-et-Loire), il est nommé en 1926 directeur du cabinet du préfet du Rhône. Chef de cabinet d'Edouard Daladier, président du Conseil, en 1933, sous-préfet de Douai (Nord) en 1934, il passe ensuite à l'administration centrale. Revenu au cabinet d'Edouard Daladier, ministre de la défense nationale en 1936, préfet hors cadre en 1937, il est relevé de ses fonctions en septembre 1940 par le gouvernement de Vichy et mis à la retraite d'office. Résistant, il est réintégré dans le corps préfectoral en janvier 1945. Détaché au ministère de l'intérieur, il est chargé de la réorganisation administrative et notamment de la réforme de la direction générale de la Sûreté nationale, de l'administration centrale et préfectorale. Préfet de Seine-et-Oise en 1950, il est nommé en 1955, préfet de police. Membre depuis 1945 de l'Association du corps préfectoral et des administrateurs civils du ministère de l'intérieur, il en devient le président d'honneur. Il a ensuite occupé plusieurs présidences de sociétés, notamment celles de la Compagnie des Salins du Midi, de la Société des mines de l'Ouenza (Algérie).]

– Mme Sylvie Griset
et ses enfants,
M. et Mme Antoine Griset
et leur fille,
Mme Véronique Griset
et ses enfants,
Mme Isabelle Griset
et ses enfants,
Mlle Marie-Louise Debeauvais,
sa meilleure amie,
ont l'immense tristesse de faire part de la mort de

Mme André GRISET,
née Valentine Allegret,

survenue dans sa soixante-dix-neuvième année, le jeudi 30 juin 1988, à son domicile.

Le service religieux aura lieu le jeudi 7 juillet, au temple du Luxembourg, 58, rue Madame, Paris-6e, à 8 h 45.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Charmes-la-Grande, le même jour à 16 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

« Si vous m'aimiez, vous vous réjouiriez de ce que je vais vers le Père. »

Jean, XIV-28.

159, boulevard Saint-Germain,
75006 Paris.

– Mme Sylvain Haik,
née Leslie Beruben,
son épouse,
Jennifer et Grégory,
ses enfants,
M. et Mme Jacques Haik,
ses parents,
M. et Mme Harry Haik
et leurs enfants,
M. et Mme Alain Haik
et leurs enfants,
M. et Mme Ivan Saada
et leurs enfants,
M. et Mme Marc Haik
et leurs enfants,
M. Patrick Haik,
ses frères, sa sœur, ses neveux et nièces,
M. et Mme André Beruben,
ses beaux-parents,
M. et Mme Eric Beruben,
Mlle Arielle Beruben,
M. Dov Beruben,
ses beaux-frères et sa belle-sœur,
Les familles Haik, Beruben, Azuli, Brami,
parentes et alliées,

ont l'immense douleur de faire part du décès, survenu brutalement le 2 juillet 1988, dans sa trente-septième année, du

docteur Sylvain HAIK,
ancien interne des hôpitaux,
chirurgien,
gynécologue,
obstétricien
(polyclinique Vauban)
(hôpital de Montfermeil).

Les obsèques ont eu lieu le lundi 4 juillet 1988, au cimetière parisien de Pantin.

11, allée Demain,
93320 Pavillon-sous-Bois.

– Maurice Jacob,
son père,
Guillaume et Ariane Jacob,
ses enfants,
Suzanne Weissenberger,
Maurice et Lise Jacob
et leurs enfants,
Françoise et Charly Cassac
et leurs enfants,
Marie-Claude Jacob,
ont la douleur de faire part du décès de

Bertrand JACOB,
inspecteur principal
de la jeunesse et des sports,

survenu à Strasbourg, le 25 juin 1988, dans sa cinquante-quatrième année.

La cérémonie religieuse au temple et ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale à Châteaudouble, dans la Drôme.

35, rue Jollot-Curie,
69005 Lyon,
12, rue de Trion,
69005 Lyon,
3, rue de Bruges,
67000 Strasbourg.

– Mme Blandine Scharf-Lambaut,
M. Isaac Lambaut,
Véronique et Lionel Lambaut
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès accidentel de

Olivier LAMBAUT,

survenu le 1er juillet 1988, à l'âge de vingt-trois ans.

Les obsèques auront lieu le mercredi 6 juillet 1988.

Deux cars seront à disposition devant l'hôtel Holiday Inn, place de la République, à 14 h 15.

On se réunira à la porte principale du cimetière de Pantin-Parisien, à 15 heures.

Une pensée est demandée à la mémoire de son frère,

Laurent,

décédé le 16 juillet 1981, à l'âge de vingt et un ans.

– Mme Louis Naigeon,
son épouse,
Ses enfants
Et petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu du

colonel Louis NAIGEON,
ancien élève de l'Ecole polytechnique,
chevalier de la Légion d'honneur.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu le samedi 2 juillet 1988, dans l'intimité familiale, à Bessay-sur-Allier.

Le Coudray,
Le Veurdre 03320 Lurcy-Levis,
134, rue de Talant,
21000 Dijon.

– M. et Mme Jacques Revuz,
ses parents,
M. Maurice Deloraine,
Mme Maurice Revuz,
son grand-père et sa grand-mère,
Caroline et Yves Bourdin,
sa sœur et son beau-frère,
Aymeric et Dimitri,
ses neveux,
Sa famille
Et ses nombreux amis,

ont l'immense douleur de faire part du décès accidentel et de l'entrée dans la Lumière de

Jean-François REVUZ,
HEC-IEPP,
maître en droit public,
maître en droit des affaires,
sous-lieutenant de réserve
du 3e régiment de hussards,
médaille de la défense nationale,

le 2 juillet 1988, à l'âge de vingt-cinq ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée par le Père de Taragon, le mercredi 6 juillet 1988, à 16 heures, en l'église Saint-Honoré d'Eylau, place Victor-Hugo, Paris-16e, suivie de l'inhumation au cimetière de Choisel (Yvelines).

Anniversaires

– En ce sixième anniversaire de la mort de

Edouard LABIN,

nous le rappelons au souvenir de ceux qui l'ont connu, joignant à sa mémoire celle de ses deux frères,

Armand LABIN,

décédé le 4 juillet 1956

et

Emile LABIN,

décédé le 2 mars 1974.

– Le premier juillet 1983 disparaissait

François LOUYS.

Ses amis de Raspail se souviennent.

– En ce cinquième anniversaire du décès de

M. Antoine PARTRAT,
conseiller-maître
à la Cour des comptes,

une pieuse et amicale pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

Communications diverses

– La galerie Beauvau, 127, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris-8e, présentera une très belle collection de peintures de l'artiste **Renée Goldberg**, du 3 au 25 octobre 1988.

Heures d'ouverture : 9 h 45 à 17 heures.

Communication

Le remplacement de la CNCL

Sept experts assisteront le gouvernement dans la préparation de la loi

Le conseil des ministres du 4 juillet a ouvert la succession de la CNCL. L'autorité indépendante, instaurée par la loi de 1986, devra laisser la place à un Conseil supérieur de l'audiovisuel, comme le souhaitait le président de la République dans sa *Lettre aux Français*. Quels seront ses missions, sa composition, ses pouvoirs de sanction ? M. Jack Lang, ministre de la culture et de la communication, et Mme Catherine Tasca, ministre délégué à la communication, n'ont volontairement apporté aucune réponse lors de la conférence de presse donnée le 5 juillet. Les deux ministres se donnent encore deux mois pour définir le profil exact de la nouvelle institution.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel verra le jour en trois étapes. En juillet et en août, le gouvernement procédera à la consultation « *la plus large possible* ». Mme Tasca et M. Lang seront secondés par un groupe de sept experts : Mmes Françoise Girod, ancien ministre sous le septennat de M. Giscard d'Estaing, Danielle Delorme, comédienne et productrice, MM. Pierre Desgraupes, ancien PDG d'Antenne 2, Claude Santelli, ancien président de la SACO et trois juristes : Pierre Avril, Jean Gicquel et Jean Rivero.

Dans l'esprit du gouvernement, ces consultants ne sont pas là pour élaborer un *énième rapport sur* l'audiovisuel, comme la commission Moinot, en 1982, ou la mission Bredin, en 1985. Ils ne préfigurent pas non plus la composition de la future institution. Choisis « *pour leurs compétences professionnelles et leur attachement aux libertés publiques* », ils assistent les deux ministres dans leurs consultations et sont associés à la rédaction du projet de loi.

Fin août, après d'ultimes concertations avec les groupes parlementaires, un projet pourrait être déposé sur le bureau d'une des deux Chambres pour y être examiné à la session d'octobre. Il s'agira d'un texte de loi « ordinaire » qui ne permettra pas encore l'inscription du nouveau Conseil dans la Constitution. Ce n'est qu'au vu de l'accueil réservé à ce texte par le Parlement, que le gouvernement décidera d'entamer la troisième et ultime étape. Un nouveau projet de loi, « organique » cette fois, demandera l'aval des trois cinquièmes des députés et sénateurs réunis en Congrès à Versailles. Si cette majorité est réunie, la nouvelle instance de régulation de l'audiovisuel aura force constitutionnelle.

Le gouvernement souhaite mener dans la foulée cette triple procédure. Il ne juge pas indispensable, comme certains responsables barristes, de soumettre le nouveau Conseil à une période probatoire avant de le constitutionaliser. Mme Tasca et M. Lang espèrent, dès le vote de la loi ordinaire, réunir « *un consentement élargi* » qui anticipe la majorité nécessaire au Congrès. Mais les deux ministres ne veulent pas que la lourdeur de la procédure constitutionnelle ou d'éventuelles manœuvres de l'opposition empêchent l'audiovisuel d'avoir avant la fin de l'année une nouvelle autorité. La loi « ordinaire » en offre la garantie.

Car il y a urgence. Aux yeux du gouvernement comme d'une partie des professionnels et de l'opinion, la CNCL est décrédibilisée. Par ses nominations partisanes, les scandales qui l'ont éclaboussée et son incapacité à empêcher la dégradation des programmes. Or la CNCL, depuis 1986, est le pivot de tout le système audiovisuel. Sans autorité indépendante, comment faire en sorte que les chaînes respectent leurs cahiers des charges ? Comment faire régner l'ordre sur la bande FM ? Et comment lancer de nouvelles télévisions ? Autant de tâches urgentes, dont le gouvernement juge la CNCL aujourd'hui incapable.

Pour restaurer le pluralisme et la transparence des règles du jeu, mais aussi pour relancer la création française, il faut donc avant toute chose remplacer la Commission nationale. Mais Mme Tasca et M. Lang ne veulent pas que ce premier acte de leur réforme apparaisse comme une revanche politique, la sanction habituelle de l'alternance. D'où la procédure un peu complexe entamée ce 4 juillet.

« *Nous voulons concilier l'exigence du dialogue et le souci de l'efficacité*, confie M. Jack Lang. *Le gouvernement se donne le temps de la réflexion, une réflexion qui doit se dérouler dans la plus complète transparence.* » « *Recrédibiliser l'autorité de régulation de l'audiovisuel*, renchérit Mme Catherine Tasca, *c'est restaurer une liberté publique, pas seulement aux yeux des responsables politiques, mais aussi pour l'ensemble des citoyens. On a trop oublié que la communication était un enjeu démocratique.* »

P.-A. G. et J.-F. L.

Les sept experts choisis par le gouvernement

● **M. Pierre Avril**, cinquante-sept ans, professeur à l'université Paris-II. Cet agrégé de droit public est un spécialiste de droit constitutionnel.

● **Mme Danièle Delorme**, soixante et un ans, comédienne. Productrice du film *la Guerre des boutons*, elle a présidé, de 1981 à 1982, la commission d'avance sur recettes au Centre national de la cinématographie. Elle est membre du Conseil économique et sociale où elle a notamment *rédigé un rapport sur* la production audiovisuelle.

● **M. Pierre Desgraupes**, soixante-neuf ans. Producteur d'émissions célèbres comme « Lecture pour tous » et « Cinq colonnes à la Une ». Ancien PDG d'Antenne 2, il dirige aujourd'hui la SOFICA Créations SA.

● **M. Jean Gicquel**, cinquante ans. Agrégé de droit public et directeur de l'UER d'administration publique et de *droit public interne Paris-I*, M. Gicquel est aussi un spécialiste de droit constitutionnel et parlementaire.

● **Mme Françoise Giroud**, soixante et onze ans. Journaliste, elle fut directrice de la rédaction de *Elle* et la cofondatrice, avec M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, de *l'Express*. Elle fut, sous la présidence de M. Giscard d'Estaing, secrétaire d'Etat à la condition féminine, puis de la culture.

● **M. Jean Rivero**, soixante-dix-huit ans. Agrégé de droit public, cet ancien professeur à l'université de droit de Paris est membre de la commission consultative des droits de l'homme depuis 1986. Il fut également, l'an dernier, membre de la commission du code de la nationalité.

● **M. Claude Santelli**, soixante-cinq ans. Auteur dramatique, producteur des émissions du Théâtre de la jeunesse, on lui doit notamment l'adaptation et la réalisation de la série « *Maupassant* » *sur TF 1*, *l'an dernier*. Il a présidé la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) de 1986 à 1988.

Pacification

CONSULTATION élargie, réflexion prolongée, dialogue, groupe d'experts : les premières décisions *du gouvernement sur l'audiovisuel* risquent de décevoir. D'abord les professionnels, qui attendent avec impatience un retour au réalisme économique dans les conditions d'exploitation des chaînes et la restauration d'une concurrence équilibrée entre télévisions publiques et privées. Mais aussi la grande majorité des téléspectateurs, qui guettent un changement sur l'écran en espérant une rapide amélioration de la qualité des programmes. Face à ces exigences, le luxe de précautions dont s'entourent Mme Catherine Tasca et M. Jack Lang peut passer pour une façon de noyer le poisson.

Mais sur ce dossier « chaud » dont il a hérité, le gouvernement de M. *Michel Rocard adopte la même* attitude que pour celui de la Nouvelle-Calédonie. Il multiplie rapports, missions, consultations. Il est loin le temps des grandes réformes menées à un train d'enfer par le gouvernement de M. Jacques Chirac en 1986 ou par celui de M. Pierre Mauroy en 1981. En 1988, on prend le temps de mettre en scène la méthode de gouvernement pour mieux faire accepter ses décisions.

Cette pédagogie de la démocratie ne manque pas de vertus quand il s'agit de dédramatiser un conflit, de pacifier un secteur d'activité miné par les antagonismes politiques. Or l'audiovisuel est devenu en France une véritable foire d'empoigne. La fin du monopole n'a pas — comme on l'a trop vite proclamé — coupé définitivement le cordon ombilical entre la radio-télévision et le pouvoir politique. En fait, depuis 1982, pressions occultes, décisions discrétionnaires et chasse aux sorcières bouleversent le paysage à un rythme accéléré. Investisseurs et professionnels savent que les règles du jeu changent avec chaque alternance et adaptent — *non sans cynisme* — *leur conduite* à cette instabilité réglementaire. L'opinion assiste, blasée, à la valse des PDG, des autorités indépendantes et des promesses — jamais tenues — de liberté nouvelle. La création française, elle, s'enfonce dans le sous-développement, et l'importation de programmes américains creuse le déficit des échanges.

La création d'un Conseil supérieur de l'audiovisuel, inscrit dans la Constitution, suffira-t-elle à pacifier l'audiovisuel ? La Haute Autorité, impuissante, et la CNCL, manipulée, ont largement entamé le crédit que l'on peut accorder à ce type d'institution. Mme Tasca, M. Lang et leurs sept consultants auront bien du mal à dissiper l'ombre de l'ingérence politique sur la petit écran.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

La courte existence de la CNCL

1986

● **12 novembre** : la CNCL est officiellement installée par M. Jacques Chirac, en application de la loi sur l'audiovisuel du 30 septembre 1986. *Le président de la République* n'est pas invité à la cérémonie. La CNCL remplace la Haute-Autorité. Présidée par Gabriel de Broglie, elle compte 13 « sages ».

● **2 décembre** : la CNCL remplace tous les PDG du service public.

1987

● **23 février** : la CNCL attribue la « 5 » au tandem Hersant-Berlusconi et la « 6 », à la CLT associée à la Lyonnaise des eaux.

● **4 avril** : privatisée, TF1 est attribuée à M. Francis Bouygues.

● **5 mai** : Mme Catherine Tasca, membre de la CNCL, dénonce « *les effets pervers de la privatisation* ».

● **15 août** : l'installation illégale en Nouvelle-Calédonie d'un émetteur de Radio Rythme Bleu, proche du RPCR, provoque une polémique au sein de la Commission : en pleine campagne sur le référendum, la majorité de la CNCL refuse d'intervenir.

● **21 septembre** : dans une interview qu'il accorde au *Point*, M. François Mitterrand estime que la CNCL « *n'a rien fait jusqu'ici qui puisse inspirer ce sentiment qu'on appelle le respect* ».

● **25 octobre** : interrogée au Grand Oral-*le Matin*, Mme Simone Veil déclare que « *la CNCL n'a pas pris ses responsabilités* ».

● **27 octobre** : M. Michel Droit est inculpé de forfaiture dans le cadre de l'attribution par la CNCL d'une fréquence à Radio-Courtoisie.

● **3 novembre** : invité de l'émission « 7 sur 7 », M. Valéry Giscard d'Estaing déclare souhaiter le remplacement de la CNCL.

● **10 décembre** : le juge Grellier est dessaisi du dossier de M. Droit.

1988

● **7 avril** : l'académicien est accusé de corruption. Il se met « *en congé* » de la CNCL.

● **31 mai** : Mme Michèle Gendreau-Massaloux remplace à la CNCL Mme Tasca, devenue ministre délégué à la communication.

Le Monde
CADRES

Nous sommes un des leaders de la QUALITÉ TOTALE en France par la nouveauté et l'efficacité de nos méthodes pédagogiques, nous recherchons des :
FORMATEURS EXPÉRIMENTÉS EN QUALITÉ TOTALE
TROIS ANS DE PRATIQUE PÉDAGOG. NÉCESSAIRES.
Ecrire avec CV, photo et prétent. à Mme Meijer, département. QUALITÉ TOTALE.
CSP
66, rue La Fayette, 75009 Paris.

MJC Calais
recherche pour 15-09-88
COORDINATEUR GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS ET DE LA COMMUNICATION (H./F.)
sera chargé par délég. directeur
— communication interne
— coordination des activités
— information
Niveau DUT arrières sociales ou 20 unités DEFA ou Bac + 2 rapport profil.
Adresser C.V. avant 15-08-88 à M. J.C. Perrot, Directeur MJC, 81, bd Jacquard, 62100 Calais.
Tél. : 21-34-69-53.

SERVICE ET DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUES
Recherche
INGÉNIEURS GRANDES ÉCOLES UNIVERSITAIRES
SUP-AERO
ENST, ESE, ENSMAG INSA, ENSI, DEA, MIAGE
Pour assurer des développements en :
— LOGICIELS DE BASE
— LOGICIELS SYSTÈMES
— LOGICIELS D'APPLIC. TEMPS RÉEL,
— TÉLÉCOM., RÉSEAUX,
— CA, CFAO, IA
— GESTION
C.V. + Prétentions à : SDI, Tour Gallieni 1 75/80, avenue Gallieni 93174 BAGNOLET CEDEX.

IMPORTANT ORGANISME DE FORMATION Près SAINT-LAZARE rech.
CHARGÉ D'ÉTUDES H/F
Rattaché directement au directeur du département.
Vous concevrez des supports pédagogiques.
Vous animerez des équipes pédagogiques et des séminaires de formation.
Connaissances sérieuses en comptabilité, finance et économie (niveau 2e ou 3e cycle). Aptitude à la rédaction. Goût prononcé pour la pédagogie.
Sens aigu des rapports humains. Expérience d'au moins 4 ans dans le secteur de la finance, de la banque ou de l'entreprise.
Merci d'adresser C.V., lettre manuscrite, photo, rémunération actuelle, n° 03/30, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, PARIS-1er.

DEMANDES D'EMPLOIS
J.F. 35 ans, études sup., droit, IEP, ch. poste respons. et cont. dans entreprise performante. Disp. immédiate. Tél. : 48-70-07-81.
DAME V.R.P. CHERCHE EMPLOI représentation secteur indifférent ou Ile-de-France et 78. Tél. : 42-46-90-99.
J.H. 30 ans, doctorat en Mécanique (U.T.C.) spéc. couplage fluide, structure. Connaiss. inform. Fortran. Etudie tte propos. y compris les stages en inf. scientif. Tél. : 34-13-85-32.
J.F. 30 ans PIGISTE
Form. CPJ et Maîtr. Lettr. Sér. réf., ch. piges tous sujets ou rempl. journal. en juillet. Tél. : 43-98-10-89.
CADRE ACHATS ALIMENTAIRES
propose SON EXPÉRIENCE
distribution, importation, restauration collective. Ecrire sous le n° 8689, LE MONDE PUBLICITÉ, 5, rue de Monttessuy 75007 Paris.
PROF. PHILO. ET ECO., 8 ANS EXP. RÉSULTATS PÉDAGOGIQUES IMP. FORM. GDE ÉCOLE/DOCTORAT. Poste enseignement dès juillet. Tél. : 45-28-67-86, 7, av. Gallieni, 93110 Ivry-sous-Blois.
CHAUFFEUR GARDE DU CORPS cherche emploi dans tous pays. Ecr. à Azzolini Pascal, 15, rue Masson, 4100 Seraing (Belgique). Tél. : 19-32-41-37-47-85.

L'AGENDA
Animaux
CLUB VACANCES DES ANIMAUX
NAILLY par Sens 89100 (16) 86-87-01-96
PENSION CHIENS CHATS
sur Paris 2 adresses : CVA, 44, r. Garibaldi, 94100 Saint-Maur. Tél. : 42-83-44-40. CVA, 11, av. J.-B.-Clément, 92100 Boulogne. Tél. : 46-05-06-74.
Enseignement
ÉTABLISSEMENT PRIVÉ
sous contrat d'association avec l'Etat recherche pour la rentrée prochaine
ENSEIGNANT
pour le DECF (ex-DECS) dans les UV 9 et 12. CAPET indispens., agrégation économie et gestion souhaitée. Ecrire sous le n° 6 033, LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy 75007 Paris.
Informatique
Service télématique vend : cause double emploi, un terminal de composition FIET : référence EDIT 408, avec son écran équipé d'un tube hte définition. Date d'acquis. juin 1986, valeur 80 000 F, cédé pour 40 000 F. Tél. : 42-47-98-48.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE centre aéroporté de Toulouse recherche
INGÉNIEUR
resp. de la cellule condition et emballage de matériel militaire. Mission : apporter son soutien technique auprès des différents établissements de la direction des armements terrestres afin d'optimiser le rapport qualité/coût des emballages et conditionnement. Développer des procédures techniques normatives pour le compte des services demandeurs. Profil : ing., diplômé, 30 a min., ayant acquis dans une exp. prof. une certaine polyvalence technique. Domicile Toulouse, poste nécessitant des qualités relationn. Adr. doss. complet + photo s/réf. 92/1/M à : sicoi - dominique mercy - experts conseil, 1, place Wilson 31000 Toulouse.

secrétaires
L'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale) organisme public recherche pour son service de valorisation économique
UNE SECRÉTAIRE
possédant le Bac G1 ou F8. Profil :
— très bonne dactylo ;
— organisée ;
— rapide ;
— sachant prendre des initiatives.
Formation trait. de textes Word, Wordstar souhaitée.
Env. C.V. + lettre, photo à Françoise MOISAND, Chef du service de valorisation économique INSERM 101, rue de Tolbiac, 75654 Paris cedex 13.
SOCIÉTÉ JAPONAISE IMPORT-EXPORT
recherche
SECRÉTAIRE BILINGUE
très bon niveau d'anglais.
Adresser CV et photo à NISSHO IWAI FRANCE S.A. 21, rue des Pyrénées 75001 Paris.

automobiles
ventes
de 12 à 16 C.V.
NISSAN PATROL 1985 6 cylindres, 20 000 km, 8 places, attache remorque, radio. Mme DURANTE. Tél. 46-55-71-24.
plus de 16 C.V.
300 SEL automatique, février 86, noir métal. vert, int. velours, siège élect. sièges, freins ABS, climat. T.O. élect., jantes alu, régul. vit., 33.000 km, 280.000 F. 45-44-43-40. 9/12 h-14/19 h.
deux-roues
Vds mobylette « Motobécane 88 », peu de km, révision à retaire. Prix : 1.500 F. Tél. : 69-44-87-99.

Le Monde
IMMOBILIER
REPRODUCTION INTERDITE
appartements ventes
5e arrdt
EXCEPTIONNEL PL. DE LA CONTRESCARPE Imm. récent, asc., V.O. 2 p., tt cft, pte terrasse, verdure. 46-34-13-18.
7e arrdt
BAC-ST-GERMAIN SOLEIL PETITE TERRASSE 6/7 p. 47-03-32-44 matin.
12e arrdt
DAUMESNIL Récent VRAI 3 PIÈCES, TT CFT, 2 balc., s/verdure. PRIX : 1.340.000 F. 43-22-61-35.
14e arrdt
RASPAIL Petit ATELIER D'ARTISTE, installé, tt cft. 725.000 F. Tél. : 43-22-61-35.
RUE SARRETTE PRÈS Beau 3 p., occ. par pers. âg. 60 m², imm. p., rav. 720.000 F. 45-26-69-04.
15e arrdt
PASTEUR Imm. 1930 SPACIEUX, 85 m², DOUBLE-LIV. + 1 CHBRE. 1.650.000 F. 45-48-38-28.
16e arrdt
Bd Exelmans. Près. GD LIV. + CHBRE tt cft, refait neuf, 5e, asc. s/rue. Prix : 1 150 000 F. Tél. : 45-29-69-04.
17e arrdt
GUY MOQUET Imm. récent, 3 pces, tt cft, 790.000 F. Immo Marcadet. Tél. : 42-52-01-82.
18e arrdt
PIED BUTTE MONTMARTRE 78 m², tt. cft, caractère, à rafraîchir, 880.000 F. Immo Marcadet 42-52-01-82.
78-Yvelines
JOUY-EN-JOSAS Parc de Diane, vue s/vallée, beau séjour, 3 chbres, 96 m², BALCONS 12 m², bcoup et perit. 1.050.000. BICHER. 49-59-69-69.
92 Hauts-de-Seine
NEUILLY, BD MAILLOT Stud. gd stand., 32 m² + balc. EGETIM, 45-62-52-22.
95- Val-d'Oise
LAC D'ENGHIEN 400 m. vue sup., 10e et dern. éc., 4 p., 85 m²+balc. 650.000 F. Pptaire 42-60-22-81.
appartements achats
IMMO MARCADET Rech. urgent tres surfaces même à rénover, Paris ou portes. Tél. : 42-52-01-82.
EMBASSY SERVICE recherche achat APP. HAUT DE GAMME et HOTELS PARTICULIERS PARIS RÉSIDENTIEL T. (1) 45-62-16-40.
Recherche 2 à 4 p. PARIS, préfère RIVE GAUCHE, avec ou sans travaux. PAIE COMPTANT chez notaire, 48-73-48-07, même le soir.
locations non meublées offres
Région parisienne
SOISY-SUR-SEINE (91) Pavillons à louer, avec jardins privatifs. 4 p., 122 m². 5.910 F CC. 5 p., 139 m². 6.463 F CC. Visites et renseignements sur R.V. au : 60-75-85-12.
MONTMORENCY (95) PAVILLONS A LOUER avec jardins privatifs. 5 p., 115 m². 6.062 F CC. LIBRES DE SUITE. Visites et rens. sur R.V. au 39-83-75-04.
locations non meublées demandes
Paris
EMBASSY SERVICE 8, avenue de Messine, 75008 Paris, recherche APPARTEMENTS DE GDE CLASSE, belles récept., avec minimum 3 chambres. T. (1) 45-62-78-99.

maisons individuelles
A VENDRE MAISON BRETAGNE DU NORD bord de mer, beau terrain, travaux à prévoir. Tél. : 42-37-55-26 sp. 20 h bureau 43-25-04-90.
pavillons
En Normandie. 32-43-31-49.
A Bernay (à 300 m cent. v.), pet. mais. en colomb. de pl. pied compr. : - séj. avec chem., une chbre, pet. cuis., s. d'eau, - cel. au bout de la maison, - gren. au-dessus, chauf. au gaz de ville. Terr. de 1 038 m². 320.000 F.
maisons de campagne
Parc. Rég. Maine-Normandie. Entre Alençon et Bagnoles-de-l'Orne (2 h 30 km de Paris), particulier vend cause maladie maison de campagne en cours de finition (reste peinture et papiers). Sur cave avec puits. S. de séjour avec cheminée, 2 chambres, cuisine équipée, salle de bains et wc. Chauffage électrique. Le tout sur 1 300 m de terrain clos. Bordé par petite rivière 1re catégorie. (Pêche et chasse). Prix : 250.000 F. Rens. au 47-36-13-41.
Villers-sur-Mer. Part. vend petite maison individuelle meublée avec grande terrasse encloisonnée, 3 p. cuis. bains, wc, gren. gar. 250.000 F. Bur. : 45-56-12-66, soir : 49-59-65-93.
propriétés
Bret. sud. Pr. Fouesnant, 8 mn mer. Part. vd prop. 6 p. sur 6.100 m². Bel envt. Surf hab. : 160 m² envir. Lib. 1.300.00 F. Tél. : (16) 98-56-21-41.
PARC MALMAISON BELLE PROPRIÉTÉ, 4 000 m², ANNEXES. 47-52-62-12.
forêts
MONTARGIS Paris, direct aut. Sud, je vds SPLENDIDE MASSIF FORESTIER, 17 HA
Excel. placement, situat. unique, bordé par route. 16-38-85-22-92 et sp. 20 h 16-38-86-32-29, 24/24 h.
viagers
LIBRE DE SUITE Boulogne près place Denfert-Rochereau et Bois studio tt. cft. 45.000 F cpt. + 3.200 F, rmo 70 ans. F. Cruz 42.86.19.00.
F.CRUZ. 42-66-19-00 8, rue La Boétie, particuliers vd/cédier viager. Estimation gratuite. 49 ans expérience. Garantie financ. 5.000.000 F.
FONCIAL 45-55-86-18 47, avenue Bosquet, 7e. Spécialiste 49 ans exp. Etude gratuite personnalisée. Avantage fiscal, rente indexée.
DENFERT-ROCHEREAU 3 p., 71 m², 2e éc., asc., bel imm. occ. 76/83 ans. 270.000 F + rente 6.000 F. ROCHE: 45-32-68-10.
bureaux
Locations
VOTRE SIÈGE SOCIAL DOMICILIATIONS SARL — RC — RM Constitutions de sociétés. Démarches et tous serv. Perman. téléphoniques. 43-55-17-50.
DOMIC. DEPUIS 80 F MS. Paris 1er, 8e, 9e, 12e ou 16e. INTER DOM 43-40-31-48.
DOMICILIATIONS Forum des Halles. Bureaux constitution de sociétés. Télex-Secrétariat. ACCESS. 42-52-01-82.
Votre adresse commerciale ou SIÈGE SOCIAL bureaux, secrétariat, télex CONSTITUTION STÉS Prix compét. Délais rapides. ASPAC 42-93-60-50 +
DOMICILIATION 8e Bureaux, Télex, Télécopie. AGECO 42-94-95-28.
fonds de commerce
Ventes
VENDS INSTITUT DE BEAUTÉ 12 ans d'exercice. 5 cabines + boutique. Prix : 700.000 F + stock. (16) 56-35-11-06 sp. 20 h. Possibilité appartement.
EXCEPTIONNEL BANLIEUE SUD, magnifique complexe hôtelier comprenant s. de conférence et récept. Rest. bar hôtel 90 N° 3*NN. Murs et fonds 25.000.000 F. SOCOFINORD. 42-76-76-81.

Economie

SOMMAIRE

■ Remettant en cause des « pans entiers » de ses théories, le FMI reconsidère son programme d'assainissement des pays en développement *(lire ci-dessous)*.

■ Le Japon se fait le défenseur des pays nouvellement industrialisés d'Asie auprès des autres nations riches *(lire p. 21)*.

■ Le conflit de Saint-Nazaire menace la survie du chantier naval. La réaction gouvernementale se fait attendre *(lire p. 21)*.

■ M. Edmond Maire est décidé à abandonner la direction de la CFDT dans environ un an, mais des problèmes subsistent à l'état-major de la centrale *(lire p. 21)*.

■ Les compagnies aériennes étrangères ont à se plaindre du fonctionnement du contrôle aérien en France *(lire ci-contre)*.

Les nouveaux axes du FMI

Trois lettres d'or dans le catéchisme du Fonds : « C » pour croissance, « S » pour structure », « P » pour pauvreté

Tirant les leçons des difficultés du tiers-monde, aggravées depuis six ans par la crise de la dette, le Fonds monétaire international a remis en cause *« des pans entiers »* de ses théories sur l'assainissement de l'économie des pays en développement – l'« ajustement », dans le jargon des techniciens –, et introduit trois lettres d'or *« dans son catéchisme : « C » pour croissance, « S » pour structure, « P » pour pauvreté »*. C'est dans ces termes que, de passage à Paris, le lundi 4 juillet, le directeur général du FMI, M. Michel Camdessus, a résumé la nouvelle approche du Fonds. Il veut ainsi mieux contrer *« l'alibi »* de certains gouvernements qui se cachent derrière la réputation de fauteur de misère, voire d'affameur, de l'organisation internationale pour en refuser l'intervention. Une tâche délicate, tant les recommandations traditionnelles du FMI – rigueur budgétaire, retour à la réalité des prix ou des monnaies – est devenu synonyme de déflation, d'appauvrissement.

Pour M. Camdessus, le simple constat se mêle à la profession de foi pour réfuter une telle vision. Le constat est double. Les pays qui, en proie à des difficultés financières, ont refusé le diagnostic du Fonds, seul garant d'un effort de redressement pour la communauté bancaire internationale, ont été conduits, au bout du compte, à un ajustement sauvage encore plus coûteux en termes sociaux. Il convient en outre de *« bien situer les responsabilités »* de chacun.

Le choix des coupes budgétaires, dont seule l'ampleur globale est préconisée par les experts du FMI, constitue une *« décision souveraine »* de chaque pays. Il se trouve que certains types de dépenses *« résistent mieux »* à cette rigueur jugée indispensable : la sécurité ou la défense voient leurs crédits moins rognés que l'éducation ou la santé. *« Les techniques existent »* pour protéger les couches les plus démunies des populations, rappelle M. Camdessus. *« Financièrement, elles ne coûtent pas cher »*, la part des plus pauvres étant souvent dérisoire dans le revenu des pays en développement. Leur coût politique est en revanche souvent jugé inaccessible, puisqu'il s'agit alors de faire porter le poids d'une rigueur accrue sur les classes moyennes et possédantes.

Ayant renvoyé la balle dans le camp de certains gouvernements, le directeur général du Fonds n'a pas sous-estimé la part du chemin à parcourir par certains experts de l'organisation, qu'il faut mieux sensibiliser à l'impératif de la *« croissance »* dans la recherche d'un ajustement à long terme passant par une amélioration des *« structures »*. Il reconnaît également l'insuffisance, voire l'inexistence, d'indicateurs sociaux fiables pour le tiers-monde. Un effort statistique va être mené avec d'autres organismes multilatéraux comme l'UNICEF ou la FAO pour y remédier. Mais, et sans doute est-ce là la part de profession de foi, une politique d'ajustement bien menée, si elle peut, dans l'immédiat, aggraver la situation de *« groupes vulnérables »*, comme le soulignait une récente étude du Fonds, doit, à terme, améliorer les conditions de vie des plus pauvres.

Un effort statistique

En attendant que ce message gagne, concrètement, en crédibilité, M. Camdessus s'est félicité des résultats du sommet de Toronto. En se mettant d'accord pour alléger la dette des pays les plus pauvres, soit en annulant 30 % de leur endettement garanti, comme l'a décidé la France, soit en bonifiant les taux d'intérêt, soit en allongeant les délais de remboursement, les principaux pays industriels ont mis en place *« la pièce manquante au dispositif »*, celle dont le FMI avait fait sa priorité après avoir lancé, pour ces mêmes pays démunis, un fonds d'ajustement structurel à des conditions privilégiées.

Comme pour les pays à revenus intermédiaires, qui cherchent pour leur part à tirer partie de la décote sur leurs dettes, ce nouveau dispositif *« crédible »* ne permet pas d'espérer un *« miracle »*. Il offre malgré tout aux pays les plus pauvres un soutien qui *« ne peut se substituer à l'effort d'ajustement »*, mais l'accompagne. Un petit pas supplémentaire sur un chemin encore mal connu et dont la viabilité dépend pour une large part d'éléments échappant au contrôle des pays en développement, la croissance des pays industriels, l'inflation qu'ils tolèrent, les taux d'intérêt qu'ils déterminent.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

BILLET

Embouteillages aériens

La colère des compagnies étrangères

Les compagnies aériennes étrangères qui desservent la France ne sont pas du tout satisfaites du fonctionnement du contrôle aérien en France. Elles se plaignent de ne pas être informées correctement des perturbations et de ne jamais savoir si elles doivent faire monter leurs passagers à bord de toute urgence ou leur présenter des excuses pour le retard. Les embouteillages aériens du premier week-end de juillet donnent à ce mécontentement une actualité particulière, que souligne M. Antonio Sobral, directeur d'Air Portugal et président de l'Association des représentants des compagnies étrangères en France (ARC).

« La situation est préoccupante, nous a-t-il déclaré. *Il y va de notre crédibilité vis-à-vis de nos passagers. Nous sommes dans l'ignorance de données essentielles pour eux. Une grève des électroniciens était prévue pour le 1er juillet : c'est un ami de l'Association internationale du transport aérien (IATA) de Genève qui m'a prévenu, et ce n'est qu'un jour après cet avertissement, que les autorités françaises m'ont avisé. Quand nous demandons au contrôle de nous dire si nos avions pourront partir à l'heure, nous tombons sur des lignes saturées. Ensuite, les personnes que nous avons au bout du fil nous donnent des informations imprécises. Certaines fois, elles nous annoncent deux heures de retard pour un vol régulier programmé depuis des mois. D'autres fois, elles nous répondent que nous pouvons partir dans les quinze minutes si nos deux cent cinquante passagers embarquent immédiatement. Impossible ! La direction de l'aviation civile dit qu'elle fait le maximum, mais qu'elle est confrontée à des embouteillages identiques à ceux dont souffre toute l'Europe. Je suis au regret de dire qu'en France les compagnies sont moins informées qu'ailleurs. »*

A cette colère, M. Daniel Tenenbaum, directeur général de l'aviation civile, répond qu'il n'est pas possible, pour cause d'ordinateur, d'avantager les vols réguliers. Le premier avion prêt à partir sera le premier à décoller. *« Je crois que les compagnies devraient s'adresser directement au directeur de la navigation aérienne*, suggère-t-il. *Il serait souhaitable aussi qu'elles participent aux travaux de la cellule de crise que nous mettons en place les jours de pointe de trafic. »*

Les retards des décollages augmentent régulièrement. On dénombrait, au début de l'année, 1 % de vols partis de Paris avec plus de trente minutes de retard, 6 % en mars, 12 % en avril et 9 % en mai. Si cette tendance se confirmait, les commandants de bord risqueraient de décoller de plus en plus en procédure « à vue », c'est-à-dire sans l'assistance des aiguilleurs du ciel. Histoire de clamer le mécontentement des passagers et d'économiser des dépenses aéroportuaires à leur compagnie. Mais la sécurité des vols n'y trouvera pas forcément son compte !

ALAIN FAUJAS.

Face à l'inquiétude des pays industriels

Le Japon protège ses propres intérêts en défendant les quatre « dragons »

SINGAPOUR
de notre envoyé spécial

Objets de critiques de la part des membres de l'OCDE, les quatre « dragons », les pays nouvellement industrialisés d'Asie (Corée, Hongkong, Taiwan, Singapour), ont trouvé dans le Japon une sorte de « grand frère » pour plaider leur cause auprès des autres nations riches.

Le Japon *« se sent le devoir »* de parler au nom des quatre « dragons » et d'insister sur la nécessité de traiter leur cas dans le cadre des ajustements généraux de l'économie mondiale et non en tant qu'entité particulière, souligne-t-on au ministère des affaires étrangères à Tokyo. A Singapour, le « dragon » dont le niveau de vie est le plus élevé des quatre, les initiatives japonaises sont appréciées. *« Nous n'avons pas de raison d'être mécontents des Japonais tant en ce qui concerne leur présence croissante dans la région que leur attitude vis-à-vis des NPI d'Asie »*, nous dit M. Ridzwan Dzafir, directeur général du Trade Development Board de Singapour.

La présence japonaise dans la région est beaucoup plus évidente qu'il y a une quinzaine d'années, lorsqu'elle suscitait des réactions parfois violentes. Les états d'âme nationalistes ne sont plus de mise. Les pays de l'ASEAN (1) comme les nouveaux pays industrialisés (NPI) d'Asie accueillent à bras ouverts les Japonais. L'interdépendance croissante – voire l'intégration qui se profile – des économies du Japon et des pays de la région, peut se traduire à terme par la création d'une zone dans laquelle le Japon jouera, ouvertement ou dans l'ombre, un rôle de coordinateur, souligne le directeur de la branche singapourienne d'un institut de recherches économiques japonais.

Mauvais souvenirs de l'avant-guerre

Dans une telle hypothèse, poursuit notre interlocuteur, les initiatives viendront moins du gouvernement de Tokyo, ce qui raviverait de mauvais souvenirs de l'avant-guerre, que des firmes japonaises implantées dans la région qui tissent déjà les mailles de cette stratégie économique. Essentiellement à partir de deux bases : Singapour comme centre nerveux, rayonnant sur l'ASEAN Djakarta en raison de son poids au sein de cette organisation.

Vue de Singapour, une telle évolution paraît irréversible. Le Japon cultive des liens avec les pays de la région tant pour développer ses implantations et reconquérir ainsi une compétitivité entamée par valorisation du yen, que pour assurer la stabilité de ses approvisionnements en matières premières, un quart de son pétrole provenant d'Asie.

Pour leur part, les dirigeants des pays de l'ASEAN ne cherchent plus à faire vibrer la fibre nationaliste lorsque les investissements japonais se présentent : *« Il y a deux bailleurs de fonds potentiels dans la région : la diaspora des Chinois d'outre-mer et les Japonais*, commente un banquier chinois de Singapour. *Ces premiers sont intéressés par des investissements rentables à court terme. Seuls les Japonais peuvent financer du long terme et contribuer à développer une infrastructure industrielle dont la région a impérativement besoin. »*

Le pays le plus touché par les exportations des NPI d'Asie est à l'évidence les Etats-Unis.

Des excédents confortables

Le déséquilibre flagrant des échanges a d'ailleurs conduit Washington à retirer, à partir du 2 janvier 1989, aux quatre NPI le bénéfice du système de préférences généralisées. Le déficit de l'Europe avec les « dragons » tend en outre à s'accroître (il devrait passer de 7 milliards de dollars en 1987, où 10 milliards en 1988).

Dans le cas du Japon, la situation est très différente. Non seulement il dégage de confortables excédents dans son commerce avec les « Dragons », mais encore il est en train de faire de la région une sorte d'arrière-pays pour sa production. Cela ne manquera pas d'avoir des effets de plus en plus sensibles sur l'économie et la composition des exportations des quatre « dragons » mais aussi, à terme des pays de l'ASEAN. L'ascendant japonais dans la région ne peut que contribuer à accroître le poids économique des NPI d'Asie.

Comme l'a récemment montré une étude prospective de l'OCDE, les exportations des quatre « dragons » représenteront 8,4 % du total des exportations mondiales et 9,4 % l'année prochaine, se situant alors au même niveau que le Japon. Les investissements japonais renforcent en outre les capacités exportatrices des nouveaux venus, la Thaïlande ou la Malaisie.

Jusqu'à un certain point, les économies des NPI d'Asie restent vulnérables. A Singapour, on déplore les critiques dont sont l'objet les NPI. Le revenu par habitant chez les quatre « dragons » est le tiers de celui des Américains.

L'essor de la consommation

Dans le plaidoyer *pro domo* des Singapouriens du Sud, trois arguments ne manquent pas d'un certain poids :

1) la croissance des exportations des NPI reflète un changement dans la composition des achats américains : les composants d'ordinateurs dans le cas de Singapour, les chaussures, jouets, automobiles et vêtements dans le cas de ses voisins, ont augmenté deux fois plus vite que l'ensemble des importations des Etats-Unis ;

2) en ce qui concerne la stimulation de la demande interne réclamée par les pays riches (comme ce fut le cas pour le Japon les économistes singapouriens soulignent au début des années 80 que la consommation des ménages a augmenté huit fois plus vite dans les NPI que dans les pays industrialisés entre 1980 et 1986 ;

3) enfin, sur la question de la sous-évaluation des monnaies des NPI, facteur sur lequel ces pays ont largement misé pour développer leurs exportations, on fait valoir que depuis l'automne 1985 le dollar de Taïwan s'est apprécié de + 36 % ; le won coréen de 25,7 % ; le dollar singapourien de 7,5 % (20 % au cours des dix dernières années) ; seul le dollar de Hongkong, rattaché à la devise américaine par une parité fixe depuis 1983, n'a pas bougé.

D'une manière générale, même si les exportations représentent une part importante de leur PIB et constituent un moteur de leur croissance, elles n'expliquent pas tout. La croissance coréenne en 1987 est due en grande partie à la consommation publique. Celle de Taïwan tient à l'évolution de la consommation et des investissements privés.

Si les NPI présentent des arguments communs dans leur défense contre les attaques des pays industrialisés et sont confrontés à des handicaps similaires – concentration des exportations sur certains secteurs et marchés, – ils ne constituent pas pour autant un groupe homogène. Ainsi, Singapour insiste sur la spécifité de son cas. Les autorités font valoir notamment que l'économie de la cité-Etat est entièrement ouverte et que plus de la moitié des exportations vers les Etats-Unis sont le fait de sociétés américaines implantées sur leur territoire.

En outre, les coûts du travail exprimés en dollars sont largement supérieurs à ceux des autres pays de la région. On insiste enfin à Singapour sur le fait que seulement deux « dragons » (la Corée et Taïwan) posent des problèmes commerciaux à un pays en particulier, qui est leur principal marché, les Etats-Unis.

Il va de soi que les Japonais ont avec les « dragons » un intérêt commun. Ils combattent les risques de fermeture des marchés américains ou européens. Sans doute en raison de la délocalisation d'une partie de leur production, les Japonais seraient directement affectés par toute limitation à l'accès des marchés occidentaux par les NPI. Ils se défendent donc en se faisant l'avocat des « dragons ». Et ceux-ci n'ont guère d'autre choix que d'être solidaires de leur puissant voisin, quelles que puissent être à terme les contraintes qui découleront d'une dépendance accrue de leurs économies envers les entreprises nippones.

PHILIPPE PONS.

(1) Association des pays du Sud-Est asiatique comprenant Brunei, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines et Singapour.

● RECTIFICATIF. – Une erreur de transmission nous a fait orthographier de manière erronée le nom du directeur-général de la Banque des Règlements Internationaux, M. Alexandre Lamfalussy, dans le « chapeau » de l'entretien accordé par M. Miguel Boyer sur l'Europe monétaire, dans *le Monde* du 5 juillet. M. Lamfalussy voudra bien excuser cette regrettable erreur.

Augmentation de l'excédent commercial ouest-allemand

L'excédent de la balance des opérations courantes ouest-allemandes a augmenté de 22,9 % en avril 1988, par rapport à avril 1987, se stabilisant à 8,6 milliards de DM, indique l'office fédéral des statistiques, sur la base de données provisoires. Ce montant reflète surtout le gonflement du solde excédentaire de la balance commerciale : + 3,3 % par rapport à avril 1987. Il s'inscrit à 9,5 milliards de DM, recouvrant un recul des importations de 18 % en valeur, sensiblement supérieur à la baisse de 11 % des exportations. Cet excédent important marque un coup d'arrêt à l'amenuisement du solde de la balance commerciale qui s'était contracté de 15 % en mars 1988 par rapport à mars 1987. Cette réduction du solde commercial avait entraîné une chute de 45,3 % de l'excédent de la balance des opérations courantes.

Sur les quatre premiers mois de 1988, le solde de la balance commerciale s'est tout de même réduit de 6 % pour revenir à 34,7 milliards de DM, celui de la balance des opérations courantes baissant de 16,5 % pour s'inscrire à 23,2 milliards de DM.

La réforme des abonnements

La SNCF et les associations d'usagers parviennent à un accord

La direction commerciale voyageurs de la SNCF et le comité de liaison des associations d'abonnés du chemin de fer (CLAAC) sont parvenus, le lundi 4 juillet, à un accord sur la réforme des abonnements souscrits pour des trajets domicile-travail dans un rayon de 200 kilomètres. Le CLAAC avait commencé à adresser les chèques d'abonnement au ministre des transports pour le convaincre d'arbitrer leur différend (*le Monde* du 5 juillet).

La SNCF voulait remplacer les droits d'inscription versés une fois pour toutes par le paiement d'un coupon annulé représentant une mensualité et demie de l'abonnement. Le CLAAC s'opposait à cette modification. Aux termes de l'accord, la SNCF accepte de ramener, à compter du 1er août, le surcoût annuel à 40 % de son projet initial et d'en étaler le paiement sur douze mois. A titre d'exemple, cette modification portera l'abonnement mensuel de 767 F à 800 F pour un titre de circulation en deuxième classe entre Rouen et Paris.

La SNCF et le CLAAC sont convenues de se retrouver, au mois d'octobre, pour discuter de la mise en place d'un véritable titre de transport régional domicile-travail.

● Un métro français pour Taïpeh. – Le protocole d'accord pour la réalisation à Taïpeh (Taïwan) du métro automatique français VAL de Matra a été signé, le 25 juin, par les autorités taïwanaises. Ce projet prévoit la réalisation, d'ici à cinq ans, d'une ligne de 12 kilomètres de long, jalonnée par treize stations et desservie par une centaine de voitures identiques à celles de l'aéroport de Chicago. Le montant du contrat pour Metra s'élève à 1,5 milliard de francs.

Le rapport de la Cour des comptes est rendu public

Le rapport 1988 de la Cour des comptes, remis la semaine dernière à M. François Mitterrand par M. André Chandernagor, premier président de la Cour, devait être rendu public, le mardi 5 juillet, en fin de soirée. Le rapport, qui a également été déposé à l'Assemblée nationale et au Sénat, comprend deux cent soixante-six pages divisées en quatre parties et une annexe : Etat et établissements publics nationaux ; collectivités territoriales et établissements publics locaux ; protection sociale ; entreprises publiques.

Le rapport 1988, confirmant une tendance amorcée il y a quelques années, met davantage l'accent qu'autrefois sur les problèmes posés par l'utilisation des fonds publics que sur les anecdotes surprenantes et souvent choquantes auxquelles la Cour nous avait habitués. On pense notamment à la construction abandonnée du phare d'Ouessant pour lequel 160 millions de francs ont été dépensés en pure perte..., le tiers de l'indemnité accordée par le tribunal de Chicago aux victimes de la marée noire de 1978. La publication dans nos colonnes, à partir de demain, de quelques morceaux choisis, montrera que le rapport de la Cour n'a pourtant pas perdu son piment.

ÉVOLUTION DES COUTS UNITAIRES DE MAIN-D'ŒUVRE

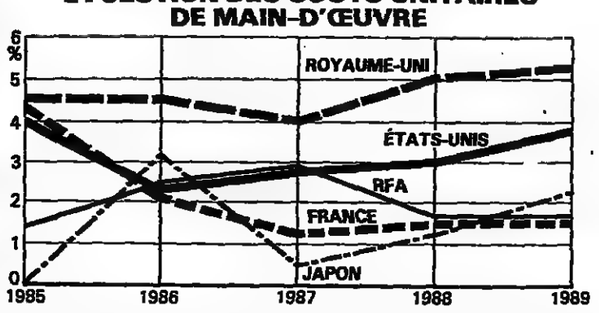

Le blocage des salaires en 1982 par le gouvernement Mauroy puis l'évolution extrêmement modérée qui a suivi ont permis à la France de ralentir nettement la progression de ses coûts unitaires de main-d'œuvre. On voit que ceux-ci progressent maintenant plutôt moins vite que dans les autres grands pays industrialisés, ce qui est un gage de compétitivité accrue.

Économie

SOCIAL

Turbulences estivales à la CFDT

M. Maire pourrait quitter ses fonctions d'ici un an

La succession de M. Edmond Maire à la tête de la CFDT, où il se trouve depuis 1971, est pour l'essentiel réglée (*le Monde* daté 12-13 juin). Lors de la réunion du bureau national (composé de trente-neuf membres), qui s'est tenue du 14 au 16 juin, M. Jean Kaspar a été largement élu, par 31 voix sur 34 votants, comme dauphin en titre de M. Maire. Au prochain congrès confédéral de Strasbourg, en novembre 1988, M. Kaspar devrait devenir secrétaire général adjoint. Lorsqu'il prendra ensuite ses fonctions de secrétaire général en titre, après le départ effectif de M. Maire, Mme Nicole Notat, qui lui avait fait concurrence pour ce poste de numéro un, devrait devenir, à son tour, secrétaire générale adjointe. Cette dernière proposition a été ratifiée par l'actuel bureau national par 28 voix sur 31 votants.

Même s'il avait manifesté à l'origine ses préférences pour Mme Notat, M. Maire accueille de tels résultats avec sérénité, convaincu aujourd'hui que M. Kaspar est le seul à pouvoir recueillir le consensus interne nécessaire. Il est tellement serein qu'il envisage d'abréger le plus l' « interrègne » qui suivra le congrès de Strasbourg et de démissionner dès juin 1989 ou du moins durant l'été qui suivra. M. Jean Kaspar pourrait donc se trouver aux commandes de la CFDT d'ici un an. Mais la situation interne n'est pas pour autant tout à fait pacifiée.

M. Maire qui ne s'est jamais trouvé avec une commission exécutive – le « gouvernement » de onze membres de la CFDT – vraiment homogène souhaite que son successeur soit entouré, lui, d'une équipe dont l'homogénéité ne puisse pas être mise en doute. Un vœu que semble partager M. Kaspar. Ainsi, lors de la dernière réunion du bureau national, M. Maire a proposé le départ de la future commission exécutive, qui sera élue en novembre 1988, de M. Pierre Héritier, qui, au sein de l'actuel « gouvernement » cédétiste, fait figure de « mouton noir », en apparaissant comme le porte-parole de l'aile gauche.

Lors du congrès de 1973, M. Héritier, alors secrétaire régional de Rhônes-Alpes, avait défendu une « *contribution* » regroupant les opposants à la ligne de M. Maire. Depuis cette date, il s'est à son tour « recentré », mais il plaide toujours pour que la centrale ne sacrifie pas son projet de transformation de la société sur l'autel de l'adaptation du syndicalisme.

Lors du bureau national des 14 au 16 juin, la proposition de M. Maire – naturellement refusée par le principal intéressé – a *été* combattue et n'a donc pas *été* acceptée. Elle suscite aujourd'hui quelques remous. Ainsi, lors du congrès de la région Rhône-Alpes, qui s'est tenu récemment à Grenoble, M. Robert Mounier, le secrétaire régional, a souligné : « *On ne réglera pas les problèmes politiques par l'exclusion. La commission exécutive ne doit pas devenir un lieu de conciliabule monolithique.* »

La place de M. Héritier

La question de la place future de M. Héritier devrait être tranchée lors du prochain bureau national des 31 août et 1er septembre – entre la traditionnelle université d'été et la conférence de « rentrée » de Mme Notat le 13 septembre. M. Maire voudrait trouver une solution pour éviter que la question ne soit soumise à l'arbitrage du congrès, où M. Héritier, fort de l'appui d'un plus grand nombre d'organisations, pourrait imposer son maintien.

Pour l'heure, trois hypothèses sont envisageables. Première hypothèse : M. Maire obtient le départ dès novembre 1988 de M. Héritier, qui serait alors accompagné par un autre « ancien ». Cela permettrait à M. Maire de ramener, comme il souhaite, la commission exécutive de onze à neuf membres. Actuellement, en effet, deux sortants sont « *partants* » – Mme Marie-Christine Foin et M. Loïc Richard, – mais ils seront remplacés par deux candidats proches de M. Kaspar – M. Alain Chupin (énergie) et M. Jean-René Masson (santé). Deuxième hypothèse : M. Héritier serait maintenu à la commission exécutive seulement jusqu'au départ de M. Maire, qui serait alors l'occasion d'un renouvellement plus important...

Enfin, troisième hypothèse : M. Héritier réussit à conserver sa place, quitte à jouer au sein du futur « gouvernement » de M. Kaspar le rôle de l'« opposant »... L'été ne sera pas de trop pour chercher le compromis permettant à la succession de M. Maire de se dérouler dans une sérénité... totale.

MICHEL NOBLECOURT.

● **Evacuation de deux grévistes de la faim ordonnée à Cléon.** – Le tribunal de grande instance de Rouen, saisi en référé par la direction de l'usine Renault de Cléon (Seine-Maritime), a ordonné, le lundi 4 juillet, l'évacuation de MM. Jean-Paul Lhuillerie, quarante-deux ans, et René Lefrançois, trente ans, qui font depuis lundi 27 juin la grève de la faim dans une caravane installée dans l'enceinte de l'usine. Licenciés pour motif économique, ils ont refusé les propositions de départ volontaire avec indemnité ou de conversion faites par la direction. Un troisième ouvrier avait commencé une grève de la faim le 27 juin, mais l'a cessée après une entrevue avec les responsables de la reconversion des licenciés. Les 131 autres licenciés ont accepté les propositions de la direction. La CGT soutient les deux grévistes tout en regrettant cette forme d'action « *dangereuse pour la santé* ».

Trois semaines de grève aux chantiers navals de Saint-Nazaire

Un conflit disproportionné et dangereux

Disproportion et danger. Tels sont les deux mots qui viennent à l'esprit à propos du long conflit qui, depuis plus de trois semaines, paralyse la production des chantiers navals de Saint-Nazaire.

Pour améliorer leur compétitivité, à un moment où le carnet de commandes, bien que regarni, n'est pas suffisant pour assurer le plein emploi de toutes les catégories de salariés de l'entreprise, la direction a décidé la mise en congé de conversion de cent trente-cinq métallos, appliquant de la sorte une méthode qui, depuis mars 1984 – date du plan Lengagne, alors secrétaire d'Etat socialiste à la mer, – a permis le départ de quelque deux mille cinq cents salariés à Saint-Nazaire et à Nantes, aux chantiers Dubigeon aujourd'hui fermés. Cent trente-cinq sur quatre mille huit cents personnes : le chiffre, en soi, ne paraît pas tel qu'il justifie un conflit social dur, émaillé d'incidents parfois violents.

La direction d'Alsthom n'est pas disposée à céder, et affirme qu'elle ne reviendra pas sur son plan de suppression d'emplois. « *La procédure des congés de conversion expire fin juillet, et nous voulons profiter des dispositions qu'elle implique,* déclare M. Alain Grill, directeur général de la division navale d'Alsthom. *Pas question de s'engager à reprendre un jour les salariés en congés de conversion. Comment voulez-vous qu'on sache quel sera le volume de notre carnet de commandes dans six mois, dans un an ?* »

Du côté des syndicats, la même attitude intransigeante prévaut : « *La direction doit retirer son plan.* » En réalité, les responsables de la CGT, de la CFDT et de FO veulent mettre à profit le retour au pouvoir des socialistes pour exiger un « *coup d'arrêt* », ou plus simplement une « *pause* » dans la « *dégringolade* » qui, depuis plusieurs années, fait des chantiers navals français une industrie quasiment sinistrée... sauf, précisément, les deux « noyaux » qui résistent : l'usine de Saint-Nazaire et les Ateliers et chantiers du Havre, spécialisés, eux, dans les paquebots à voile et les navires de moyen tonnage.

L'ancien ministre de l'industrie avait demandé, l'an dernier, un audit sur la productivité du grand chantier de la basse Loire. Toute commande, et donc toute survie de l'entreprise, est directement fonction (en France comme dans tous les pays européens) des subventions que l'Etat et les collectivités locales et régionales lui apportent. Des aides qui donnent lieu, de la part des fonctionnaires, industriels, armateurs, banquiers, élus locaux, à des montages extrêmement complexes pour essayer de contourner la pointilleuse vigilance des autorités de Bruxelles.

Or les chantiers de Saint-Nazaire, malgré des efforts considérables accomplis depuis quatre ans, affichent encore une productivité inférieure de 15 à 20 %, pour les navires classiques (pétroliers, cargos, porte-conteneurs), par rapport aux entreprises britanniques (pour le coût des salaires et les charges sociales), ou allemandes (coût des approvisionnements et nombre d'heures de travail pour construire un navire), et bien supérieure par rapport aux chantiers espagnols, qui bénéficient d'importantes subventions publiques. C'est d'ailleurs aux chantiers de Cadix que la Compagnie nationale de navigation (groupe Worms), sortie du « rouge » en 1987, vient de commander, il y a quelques jours, un deuxième pétrolier de 140 000 tonnes.

Le silence des pouvoirs publics

Les syndicats sont encouragés dans leur action par le relatif redressement de la situation des chantiers de Saint-Nazaire. Les séquelles de la fermeture douloureuse de Dubigeon appartiennent au passé. Les deux derniers sites du concurrent NORMED (La Seyne et La Ciotat) seront définitivement rayés de la carte dans quelques semaines, le nouveau gouvernement n'ayant laissé aucun espoir aux métallos de Provence. Ainsi, le prestigieux chantier de Penhoët reste-t-il l'ultime survivant de l'âge d'or. En 1987, le chiffre d'affaires de la branche navale d'Alsthom a dépassé 2,5 milliards de francs (contre 1,3 en 1986), et les commandes enregistrées 3,6 milliards (2,6 milliards en 1986). Le jour même où était livré, fin décembre, le plus grand paquebot du monde à un groupe d'armateurs américano-norvégiens, un autre paquebot de croisière était commandé par l'un de ces armateurs. Et les négociations sont bien engagées pour un troisième...

Le conflit actuel apparaît dans ces conditions, à la fois disproportionné et dangereux pour la survie du chantier. Grèves, manifestations, saccage de locaux ne sont pas de nature, dans un climat de concurrence mondiale exacerbée, à conforter la réputation internationale des chantiers de l'Atlantique.

Le blocage entre la direction et les syndicats est tel qu'on se demande ce qui justifie encore le silence des pouvoirs publics, pourtant directement concernés (sur le plan financier, notamment) par l'avenir du chantier – même si Alsthom est une entreprise privée – et d'une région particulièrement touchée par le chômage. Et les ministres ne manquent pas : MM. Fauroux et Chérèque (industrie et reconversion), Chevènement (défense), car la commande de six frégates pour la marine nationale n'est toujours pas confirmée, Mellick (mer), Soisson (travail et emploi), et Evin (solidarité nationale) qui, avant d'être nommé ministre, a été réélu député de la circonscription de Saint-Nazaire.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

● **Fin de la grève aux Mines de potasse d'Alsace.** – En grève depuis le 30 juin (*le Monde* daté du 3-4 juillet), les salariés des Mines de potasse d'Alsace, à Mulhouse, ont décidé de suspendre leur mouvement jusqu'en septembre. Le mardi 4 juillet, un seul puits, bastion de la CFDT, était encore en grève alors que ceux où la CGT et la CFTC sont majoritaires reprenaient le travail. Les négociations salariales avec le président du directoire, M. Paul Prévot, ont échoué. Les prochaines rencontres sont prévues pour septembre.

AFFAIRES

Pour la deuxième année consécutive

La Poste a été excédentaire en 1987

Après des décennies de pertes, la Poste française a affiché, en 1987 comme en 1986, un bénéfice. D'un montant nettement plus substantiel que celui de l'année précédente (2,5 milliards de francs contre 134 millions en 1986). Cet excédent résulte d'un double mouvement : une hausse de 1,6 % des recettes et une baisse analogue des charges. Pour simplifier, les services financiers tirent les résultats vers le haut, avec 4,3 milliards de bénéfices dus à la Caisse nationale d'épargne, tandis que la presse, pesant pour 3 milliards de francs, tire ceux du courrier vers le bas.

Les produits d'exploitation (essentiellement le courrier) sont en progrès de 6 %, à 43 milliards de francs. Et ce, malgré le blocage du prix du timbre depuis le 1er août 1985. Le volume du trafic s'est accru de 5 %, portant sur 17,2 milliards d'objets. Les nouveaux produits (gamme publiposte) font de bonnes performances avec des taux de croissance allant de 16 % à 29 %.

Du côté des services financiers, on retrouve les des équilibres structurels de la poste : l'exploitation des comptes chèques postaux (CCP) reste déficitaire de 5 milliards de francs environ, et celle des mandats de 1 milliard. A l'inverse, la Caisse nationale d'épargne bénéficie des effets favorables de la conjoncture sur son portefeuille et affiche un excédent d'une dizaine de milliards de francs en 1987. Globalement, les activités financières inscrivent un bénéfice de 4,3 milliards environ.

La Poste justifie les pertes d'exploitation des CCP par la rémunération trop faible (3 % en 1987) versée par la Caisse des dépôts sur les fonds qui lui sont confiés. En revanche, la situation semble plus préoccupante pour les mandats : leur mauvais état financier (1 milliard de pertes) est dû à une baisse de leur nombre, alors que les frais fixes demeurent inchangés. Le volume des mandats en circulation a encore baissé l'an passé, pour tomber en dessous de la barre des 100 000, soit une baisse de 4,5 % en un an et de 30,2 % en cinq ans.

Les 63 milliards de francs de chiffre d'affaires pour 1987 (soit une hausse de 5,7 % en un an) placent la Poste au rang de troisième entreprise publique en France. Ses bonnes performances, qui se sont accompagnées d'une réduction de 3 042 emplois (ramenant les effectifs à 308 552 personnes) et de la fermeture de 98 bureaux de poste (essentiellement ruraux), lui ont permis de rembourser une petite partie de sa considérable dette : celle-ci a *été* ramenée à 39,4 milliards de francs contre 42,2 milliards un an plus tôt. Un boulet qui génère 4 milliards de francs de frais financiers par an. Si elle se comporte bien mieux que son homologue ouest-allemande (*le Monde* du 5 juillet), la Poste française a encore du chemin à parcourir avant d'être totalement assainie.

F. V.

Sur une plainte du Conseil national du commerce

Le GIE Carte bancaire est accusé d'entente par le Conseil de la concurrence

La guerre des cartes de paiement se rallume : sur une plainte du Conseil national du commerce (CNC) déposée il y a dix-huit mois, un rapport du Conseil de la concurrence accuse tout net le GIE Carte bancaire de pratiquer une entente caractérisée. La saisine du Conseil national du commerce, effectuée au cœur de la bataille entre la distribution et les banques sur le problème général des cartes de crédit, accusait les banques d'imposer une tarification uniforme, avec des clauses limitatives, le tout au sein d'un véritable monopole.

Le rapporteur du Conseil a repris une part appréciable de ces griefs en considérant, d'abord, que le GIE Carte bancaire exerce une sorte de monopole sur son propre marché, qui est différent de celui, très segmenté, des autres cartes comme l'American Express ou les cartes spéciales du grand commerce.

Surtout, sur le point le plus brûlant, à savoir la tarification des services rendus, c'est-à-dire les ristournes payées par les commerçants, le rapporteur estime qu'il y a eu entente entre les banques. Ces dernières ne peuvent abaisser leurs tarifs sans l'autorisation du GIE, qui ne la donne pas plus qu'il ne permet à ses adhérents de signer des accords particuliers avec la distribution, comme l'avaient tenté le Crédit agricole et les centres Leclerc.

Il propose donc d'ouvrir le GIE et de réviser le mode de tarification, pour davantage tenir compte des investissements de la distribution dans l'informatique et le traitement des opérations. Cette révision sonnerait le glas de la tarification uniforme, les commissions versées par la distribution pouvant être négociées librement. Si le Conseil de la concurrence suit son rapporteur, ce qui est vraisemblable, le GIE Carte bancaire, qui regroupe tous les établissements émetteurs de cartes (16 millions à ce jour), risque, sinon d'éclater, du moins de revoir toute sa politique.

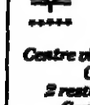
HÔTEL DU RHÔNE
GENÈVE

Centre ville, au bord du Rhône.
Confort raffiné.
2 restaurants renommés.
Grand parking privé.

1, quai Turrettini Tél. 41/22/319831
Tx 22213 HRNO CH Fax 324558

PARIS 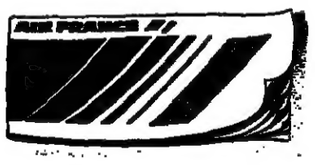 MARSEILLE

AIR FRANCE VOUS AMÈNE 2 FOIS PAR SEMAINE A MARSEILLE
sous numéro de vol Air Inter
assuré par un avion et un équipage Air France

Depuis longtemps déjà Air France innove en Europe. Pour permettre aux hommes d'affaires des grandes villes françaises de gagner encore plus facilement les métropoles européennes. Air France fait un pas de plus et innove aussi en France.

La nouvelle liaison Paris-Marseille en est un exemple.
Deux vols sont prévus par semaine :
Au départ de Paris, le mardi et le vendredi à 21 h 15.
Au départ de Marseille, le mardi et le jeudi à 6 h 30.
Renseignez-vous dans votre agence Air France ou chez votre Agent de voyages.

Marchés financiers

La réorganisation du transport aérien français

M. Jérôme Seydoux accepterait de vendre sous conditions ses actions d'Air Inter à Air France

M. Jérôme Seydoux, PDG des Chargeurs, le principal actionnaire de la compagnie aérienne UTA, vient de faire progresser le débat sur la réorganisation du transport aérien français en proposant de céder ses actions d'Air Inter à Air France.

On sait qu'UTA et Air France se trouvent pratiquement à parité, aux alentours de 36 %, dans le capital d'Air Inter, compagnie qui détient le monopole des dessertes intérieures. Elles se disputaient en France l'association avec Air Inter, tout comme elles se querellaient au niveau international sur la desserte de New-York, toujours monopolisée par Air France.

Dans un entretien paru dans *la Tribune de l'Expansion* du 4 juillet, M. Jérôme Seydoux prend position sur ses sujets : « *J'ai souhaité un moment pouvoir créer, face à Air France, autorisée à faire du transport intérieur, une compagnie regroupant les forces d'Air Inter et d'UTA (...). Mais ce schéma ne passe pas sur le plan psychologique dans le contexte français actuel : Air France est très attachée à disposer d'un réseau français d'apport de clientèle. UTA, sysmétriquement, a besoin de lignes européennes de rabattement sur ses vols longs-courriers. Dès lors, nous serions prêts à vendre à Air France notre participation dans Air Inter, à condition de recevoir toutes garanties pour développer aujourd'hui et demain le réseau UTA selon ses besoins.* »

Air France a réagi à ces déclarations en rappelant son souci qu'Air Inter demeure autonome. Laissant au gouvernement le soin de trancher les principes d'une telle concentration, la compagnie nationale étudiera le prix de vente des actions d'Air Inter proposé par UTA.

Suez et ses alliés vont reclasser les actions de la Générale de Belgique

Après l'accord conclu avec M. De Benedetti et le rachat de la majorité de ses parts (de 47 % il passe à 16 %), Suez et ses alliés belges ont fait savoir, le lundi 4 juillet dans un communiqué, qu'ils détenaient « *environ 80 %* » des actions de la Société Générale de Belgique (SGB). Afin de s'en assurer « *un contrôle clair et pérenne* », ces actions vont être reclassées. Au terme du processus, c'est la société holding Erasmus Capital qui en détiendra 40 %, l'autre holding, la Sodecom, réduira progressivement sa part en en cédant des fractions « *à des partenaires internationaux* » (on évoque le nom de M. Robert Maxwell à ce sujet), et en réintroduisant des titres en Bourse, « *auprès du public belge et européen* ».

Sodecom sera, à terme, contrôlée par Suez à 51 % (contre, actuellement, 37 %, et 22 % par les Assurances générales).

Erasmus, constituée le 1er avril par les partenaires belges (Assurances générales, Nagelmakers, Lessius, Imofo), verra aussi son capital remodelé par des apports de titres : Suez d'un côté, et les AG et leurs associés belgo-luxembourgeois de l'autre, en détiendront une minorité. C'est Sodecom, contrôlée par Suez on l'a vu, qui fera l'appoint, et donnera donc au total une position de contrôle direct et indirect majoritaire au groupe français. Néanmoins, ses alliés seront d'un poids non négligeable, et le communiqué insiste sur l'« *ancrage belge* » de l'actionnariat.

● **Accord Matra-Telettra sur le radiotéléphone numérique paneuropéen.** – Matra Communication vient de signer avec Telettra (filiale de Fiat) un accord sur le développement des équipements fixes du futur radiotéléphone numérique paneuropéen, qui verra le jour en 1991. Cet accord prévoit un développement commun des émetteurs et récepteurs radio et la participation de Telettra dans le développement du sous-système radio basé sur la technologie de Matra Communication.

Matra a conclu dans le passé un accord avec le suédois Ericsson sur la partie commutation avec le réseau téléphonique. Il a également passé un accord avec le britannique Orbitel sur la commutation radio. L'accord avec Telettra porte également sur la commutation radio (mais pour d'autres parties) et sur les stations radio. Dans la commutation radio, les trois groupes feront donc des éléments en commun, mais réglés deux à deux.

NEW-YORK, 4 juillet

Clos

Tous les marchés financiers et commerciaux américains ont chômé, le lundi 4 juillet, à l'occasion de la fête de l'indépendance.

OMAN

Pas de Bourse avant la fin de l'année

Créée par décret du sultan Qabous le 21 juin dernier, la Bourse d'Oman ne sera pas opérationnelle avant la fin de l'année, indique-t-on dans les milieux financiers du pays. Il faudra à peu près six mois, à partir de la publication du décret, pour mettre en place les mécanismes techniques de la Bourse, ont ajouté ces sources. La création de cette place boursière permettra de relancer l'économie du sultanat. – (*AFP.*)

JAPON

Les règles anti-initiés : un écran de fumée ?

Les sociétés de Bourse japonaises ont adopté de nouvelles règles en vue de combattre les délits d'initiés. Mais de nombreux analystes les considèrent d'ores et déjà comme un non-événement « à la japonaise », destiné à établir un rideau de fumée autour de la Bourse de Tokyo. Ces règles, élaborées par la profession pour être présentées au Parlement japonais, ont principalement pour but de mettre un frein aux critiques de l'étranger et d'améliorer l'image internationale de la place financière de Tokyo.

De nombreux analystes estiment, en effet, que l'usage largement répandu d'informations privilégiées est un phénomène inhérent à la Bourse de Tokyo, qui sera très difficile à éliminer. Ces nouvelles règles dressent une liste d'exemples spécifiques de délits d'initiés et préconisent des mesures pour renforcer la confidentialité. Mais leurs détracteurs font valoir que ces mesures, ainsi que la loi qui devra être votée avant un an, ne prennent pas en compte les activités boursières des hommes politiques et des fonctionnaires, qui exercent une influence considérable sur le marché.

PARIS, 5 juillet ↑

Nouvelle avance

Encore une bonne séance mardi rue Vivienne. Pour la cinquième séance consécutive, la hausse a été au rendez-vous, une hausse tranquille mais bien charpentée avec des têtes d'affiche de poids comme CGE, Suez, Saint-Gobain, Michelin, Peugeot, Paribas, L'Air liquide, la Société générale.

L'intérêt des investisseurs s'est une nouvelle fois concentré sur LVMH. A 13 heures déjà, l'équivalent d'environ 1,4 % du capital avait changé de mains. L'action Navigation mixte, aussi, qui figure dans la liste des « opéables », a été activement recherchée du même que Havas. Bref, de fil en aiguille, à 14 h 30, l'indicateur instantané enregistrait une nouvelle avance de 0,51 %, se retrouvant ainsi à moins de 2 % de son niveau du 16 octobre 1987, c'est-à-dire avant le krach.

Le franchira-t-il ? Les professionnels, ils sont nombreux, font preuve de confiance. Les plus optimistes voient l'indice CAC atteindre 400 au cours de l'été. Les plus prudents pensent qu'il pourrait s'élever à 375/380, ce qui, par rapport au niveau actuel, représente de 4 % à 5 % de hausse. La raison de cet engouement pour les valeurs françaises ? Les bonnes prévisions économiques des différents organismes spécialisés maintenant de GAMA (Groupement d'analyses macro-économiques), qui infirment les uns après les autres les noirs pronostics de récession et d'inflation faits par les nouvelles pythies nées du krach. C'est l'argument soutenu maintenant par des spécialistes. D'où l'apparente indifférence générale au relèvement des taux d'intérêt en Europe.

La Bourse de Paris a quand même été prudente ce mardi. Tout le monde attend, en fait, la réaction de Wall Street à l'affaire de l'Airbus iranien, abattu par méprise par un navire de guerre américain. La société britannique Home Life rachète, à 309 F pièce, la majorité du capital de Merlin Immobilier à la banque Le Hénin.

Côté obligations et MATIF, la tendance a été à l'effritement.

LONDRES, 4 juillet ↓

Affecté par la hausse des taux

L'annonce d'une hausse d'un demi-point des taux d'intérêt en Grande-Bretagne, lundi en début d'après-midi, a fortement accentué le recul des valeurs au Stock Exchange. L'indice FT, après avoir perdu près de 10 points, terminait en repli de 6,8 points (0,45 %), à 1 478,3. Dès le début de la journée, le marché s'orientait à la baisse, les investisseurs craignant un regain de tension dans le Golfe à la suite de la destruction de l'Airbus iranien par la flotte américaine. De plus, les transactions se faisaient à un rythme modéré, les intervenants américains étant absents en raison des fêtes de l'Indépendance.

Dans ces conditions, on notait parmi les titres en baisse, ceux des secteurs pétroliers, bancaires et industriels. Dans le domaine de la construction, les actions du britannique Beazer ont progressé après que ce groupe eut confirmé la vente pour 1,7 milliard de dollars (10,4 milliards de francs) des activités chimie de la société américaine Koppers, dont il a pris le contrôle voici un mois (*le Monde* du 3 juin).

TOKYO, 5 juillet ↑

Redressement

Après trois nouvelles séances de baisse, le marché de Tokyo s'est sensiblement redressé mardi. Amorcé dès l'ouverture, le mouvement s'est poursuivi durant toute la séance en s'accélérant. En fin de matinée, l'indice Nikkei était en hausse de 134,44 points. A la clôture, il avait porté son avance à 216,78 points, pour s'établir à 27 577,17.

Le reflux du dollar semble avoir un peu rassuré les opérateurs. C'est du moins l'avis formulé par un cambiste de Yamaichi Securities. Quatre compartiments ont été la cible des acheteurs : la construction navale, les communications, la sidérurgie et le matériel électrique. L'activité a cependant été modérée.

VALEURS	Cours du 4 juillet	Cours du 5 juillet
Akai	686	700
Bridgestone	1 310	1 290
Canon	1 230	1 260
Fuji Bank	3 160	3 160
Honda Motors	1 670	1 670
Matsushita Electric	2 480	2 530
Mitsubishi Heavy	863	934
Sony Corp.	5 200	5 200
Toyota Motors	2 290	2 300

FAITS ET RÉSULTATS

● **Forte progression du titre LVMH.** – Près de 2 % du capital (211 816 titres) de LVMH (Louis Vuitton-Moët-Hennessy) ont changé de mains le lundi 4 juillet, entraînant une forte hausse des cours de l'action, qui clôturait à son niveau record de 2 865 F. La hausse aura été de 15 % en deux semaines. Elle provoque surtout de nombreuses interrogations sur l'identité du ou des éventuels acquéreurs. La Financière Agache, que préside M. Bernard Arnault, dont le nom est cité parmi d'autres comme Guinness, démentait toutes rumeurs d'OPA, ne contestant cependant pas la possession de titres par son groupe. La Financière Agache possède Dior Haute Couture et pourrait ne pas être indifférente aux Parfums Dior, propriété de LVMH. Il semble de plus que M. Arnault souhaiterait une place au conseil d'administration du groupe. Au siège de LVMH, on se contentait de préciser, lundi 4 juillet, que personne ne s'est déclaré auprès du groupe comme détenant plus de 1 % du capital, nouveau seuil à partir duquel tout actionnaire est obligé de se déclarer.

● **Hertie : premier bénéfice depuis dix ans.** – Le groupe de distribution ouest-allemand Hertie est sorti du rouge en 1987, pour la première fois en dix ans. Il annonce un bénéfice consolidé de 4,2 millions de deutschemarks (contre une perte de 44 millions de deutschemarks pour 1986). « *L'exercice 1988 sera également positif, mais les profits resteront modestes, d'importantes dépenses de restructuration devant encore être comptabilisées sur cet exercice* », a précisé M. Juergen Krueger, le président du groupe. La dette cumulée atteint toujours 115 millions de deutschemarks. En 1988, Hertie dépassera les 6 milliards de deutschemarks de chiffre d'affaires (contre 5,6 milliards de deutschemarks en 1987). Pour le premier semestre 1988, les ventes ont progressé de 2,6 %, pour atteindre 2,7 milliards de deutschemarks.

● **Le néerlandais Akzo reprend la firme espagnole Procolor.** – Le groupe chimique et pharmaceutique néerlandais Akzo va reprendre la totalité de la firme espagnole Procolor. Depuis 1986, Akzo possède déjà 50 % des actions de Procolor, premier fabricant de couleurs et de laques en Espagne. Lorsque Procolor sera filiale à 100 % de Akzo, ses activités seront intégrées dans la division « enduits » de Akzo et la firme de Barcelone aura ainsi accès à la technologie et aux capacités de recherche du groupe néerlandais.

● **La maison de couture Madame Grès vendue aux Japonais.** – Le groupe français Esterel a vendu la maison de couture Madame Grès au japonais Yogi Shishu, pour 10 millions de francs. M. Bernard Tapie, qui avait acquis la marque entre 1984 et 1986 avant de la revendre à Esterel, vend, pour sa part, les accessoires de Madame Grès qu'il avait conservés. Yogi Shishu est déjà licencié de Madame Grès pour le Japon, seule la marque a été rachetée. Les trente employés de l'entreprise ont été licenciés il y a quelques semaines.

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	300	295 80 c	IM2	148	148
Arnault & Associés	528	571	Int. Metal Service	317	330
Asystel	275	270	La Commande Electr.	355	369 20
B.A.C.	430	430	Le gel lava du mon	271 50	276
B. Dassault & Associ.	348	358	Locr Investissement	250	290
B.I.C.M.	530	570	Locamic	....	177
B.I.P.	....	474 10	Merlin Immobilier	....	....
Boiron	398 80	410	Metallurg. Moselle	148	148
Bolloré Technologies	920	910	Métrologie Interna.	394 50	394 80
Bonzoni	1050	1050	Microservices	136	128 80 e
Clérac de Lyon	1460	1470	M.M.B.M.	576	576
Colbacem	767	780	Moles	231 10	232
Canal Plus	541	550	Nouvelle-Galeries	690	720
Cardif	1030	1050	Olivetti-Logabax	....	206 90
C.A. I.-de-Fr. (C.C.I.)	....	273	Om. Gest.Fin.	320	319
C.A.T.C.	129	134 20	Pressbourg (C. In. & Fin.)	98 50	98
C.D.M.E.	800	818	Prémaxe Assurances	507	500
C. Equip. Gest.	310	306 50	Publicat. Filipacchi	....	442
C.E.G.I.D.	648	648	Rexel	955	950
C.E.G.E.P.	....	170	St-Gobain Emballage	....	1285
C.E.P.-Communication	1410	1450	St-Honoré Manigaze	174	176
C.G.I. Informatique	696	728	S.C.G.P.M.	....	281 e
Ciments d'Origny	526	530	Sagia	351	362
C.R.I.M.	....	....	Sama-Matra	580	....
Concept	241	251 d	S.E.P.	1400	1400
Confiromes	805	810	S.E.P.R.	....	1430
Crouzet	433 70	461	S.M.T.-Gueyll	281 90	280
Dalmi	191 40	199 10 d	Sodetalog	850	860
Douglas	4680	4700	Supra	282 30	290 70 d
Devanlay	1100	1050	TF 1	244 40	247 50
Deville	620	620	Uniteg	158	158
Dumésil-Latélé	950	980	Union Financ. de Fr.	405	388
Editions Belfond	125 80	132 30 d	Valeurs de France	337	336 50
Elysées Investiss.	24 50	24 65			
Financor	472	465			
Gaumont	508	480			
Guy Degrenne	810	817			
I.C.C.	243	244			
IDIA	228	228			
I.G.F.	137	140			

LA BOURSE SUR MINITEL
36-15 TAPEZ LEMONDE

Marché des options négociables le 4 juillet 1988

Nombre de contrats : 7 710.

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Septembre dernier	OPTIONS D'ACHAT Décembre dernier	OPTIONS DE VENTE Septembre dernier	OPTIONS DE VENTE Décembre dernier
Accor	400	24,50	–	–	–
CGE	240	70	71	2	–
Elf-Aquitaine	320	20	31,50	14,50	–
Lafarge-Coppée	1 300	112	–	47	60
Michelin	220	20,50	31,50	18	–
MSE	1 400	135	–	100	–
Paribas	440	7,50	14	60	60
Peugeot	1 300	98	157	90	136
Saint-Gobain	480	41	55	12	–
Thomson-CSF	280	21	26	13	–

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 4 juillet 1988

Nombre de contrats : 23 345

COURS	ÉCHÉANCES Sept. 88	Déc. 88	Mars 89
Dernier	104,45	103,30	102,25
Précédent	104,30	103,15	102,10

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Sept. 88	OPTIONS D'ACHAT Déc. 88	OPTIONS DE VENTE Sept. 88	OPTIONS DE VENTE Déc. 88
102	2,66	0,22	2,36	1,14

INDICES

CHANGES

Dollar : 6,1390 F ↓

Pour la première fois depuis plusieurs jours, le dollar a légèrement reflué mardi 5 juillet sur toutes les places financières internationales. Il a notamment coté 6,1390 F (contre 6,1450 F). Les cambistes attendaient la Bundesbank, mais la banque centrale allemande ne s'est pas manifestée. L'activité a été assez importante.

FRANCFORT	4 juillet	5 juillet
Dollar (en DM)	1,8276	1,8190
TOKYO	**4 juillet**	**5 juillet**
Dollar (en yens)	134,85	134,20

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (5 juillet)	7 3/16-7 1/4 %
New-York (4 juillet)	Clos

BOURSES

PARIS (INSEE, base 100 : 31 déc. 1987)

	1er juillet	4 juillet
Valeurs françaises	125,1	125,9
Valeurs étrangères	115	115,2

Cte des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général	358,70	360,80

NEW-YORK (Indice Dow Jones)

	1er juillet	4 juillet
Industrielles	2 131,58	Clos

LONDRES (Indice « Financial Times »)

	1er juillet	4 juillet
Industrielles	1 485,10	1 478,30
Mines d'or	208,40	213,10
Fonds d'Etat	87,82	87,54

TOKYO

	4 juillet	5 juillet
Nikkei Dow Jones	27 360,39	27 577,17
Indice général	2 148,25	2 164,11

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	+ haut	UN MOIS Rep.	+ ou dép. –	DEUX MOIS Rep.	+ ou dép. –	SIX MOIS Rep.	+ ou dép. –
$ E.-U.	6,1320	6,1340	– 40	– 25	– 70	– 45	– 195	– 115
$ can.	5,0170	5,0233	– 120	– 86	– 210	– 172	– 615	– 505
Yen (100)	4,5537	4,5593	+ 106	+ 127	+ 206	+ 239	+ 569	+ 649
DM	3,3688	3,3719	+ 76	+ 94	+ 150	+ 173	+ 442	+ 507
Florin	2,9857	2,9886	+ 74	+ 84	+ 135	+ 153	+ 363	+ 415
FB (100)	16,0854	16,1017	+ 85	+ 167	+ 199	+ 328	+ 565	+ 927
FS	4,0521	4,0568	+ 129	+ 147	+ 250	+ 276	+ 711	+ 794
L (1 000)	4,4790	4,4845	– 127	– 90	– 242	– 192	– 756	– 660
£	10,3571	10,3683	– 258	– 214	– 521	– 454	–1 562	–1 386

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	7 5/8	7 7/8	7 5/8	7 3/4	7 11/16	7 13/16	7 7/8	8
DM	4	4 1/4	4 3/16	4 5/16	4 1/4	4 3/8	4 9/16	4 11/16
Florin	3 7/8	4 3/8	4 1/8	4 1/4	4 1/4	4 3/8	4 11/16	4 13/16
F.B. (100)	5 7/8	6 3/8	6 5/16	6 5/8	6 5/16	6 5/8	6 7/16	6 3/4
F.S.	3	3 1/2	3 7/16	3 9/16	3 9/16	3 11/16	3 3/4	3 7/8
L (1 000)	9 1/8	9 7/8	10	10 3/8	10 1/8	10 1/2	10 5/8	10 7/8
£	9 1/8	9 3/8	9 13/16	9 15/16	10 1/8	10 5/16	10 3/8	10 1/2
F. franç.	7 1/16	7 5/16	7 3/16	7 7/16	7 5/16	7 9/16	7 11/16	7 13/16

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

Simco

Après réalisation de la fusion avec Immindo SA, les chiffres significatifs de la société sont les suivants :
- capital social : 1 014 307 000 F ;
- capitaux propres : 1 676 255 000 F ;
- nombre d'immeubles : 93 compte tenu des opérations en cours d'achèvement ;
- nombre d'appartements : 6 563 ;
- surfaces d'habitation : 411 700 m² habitables ;
- surfaces commerciales : 146 600 m² utiles ;
- recettes locatives prévisionnelles pour l'exercice 1988 : 360 000 000 F dont 42 % provenant de loyers des surfaces commerciales ;
- valeur vénale du patrimoine : de l'ordre de 7 milliards de francs.

Depuis le début de l'exercice, la société a vendu :
- 95 appartements et 44 compromis de vente signés, répartis sur 10 immeubles ;
- l'ensemble immobilier des Bougimonts aux Mureaux (78) comportant 204 logements ;
- 6 756 m² de locaux d'activités à Sarcelles (95).

Elle a acquis un immeuble à usage de bureaux de 6 000 m² réels, 20, rue de la Ville-l'Evêque, à Paris-8e.

L'application, à partir de novembre 1987, des dispositions de la loi Méhaignerie a permis à la société de procéder au renouvellement de 1 313 baux et d'obtenir des locataires, dans 95 % des cas, un accord spontané sur les nouveaux loyers dont l'augmentation moyenne étalée sur trois années atteint 20 %, à laquelle s'ajoutera, à partir de novembre prochain, l'application de l'indice INSEE.

Globalement, la commercialisation des nouveaux immeubles commerciaux et d'habitation, construits ou acquis, dont la livraison s'échelonne de juin à la fin de l'année 1988, atteint les deux tiers des surfaces en cours d'achèvement.

Les prévisions de résultat courant de la société, au titre de l'exercice en cours, après fusion, permettent d'envisager une progression sensible du dividende.

(*Publicité*)

AFFAIRES D'ÉLÉGANCE ...A SAISIR

Le CLUB DES 10 et le CLUB DAVID SHIFF sont deux adresses qui se chuchotent entre hommes de bon goût, amateurs de vêtements chics et de bonnes affaires.

Animées par David Shiff, ces deux boutiques offrent un grand choix de vêtements griffés, de saison, entre 30 et 50 % moins chers qu'en boutiques traditionnelles.

Pour ce printemps-été, M. Shiff a rassemblé la plus grande collection de costumes en Super 100, cette pure laine vierge superfine qui donne un tissu ultra-léger, seyant et agréable à porter été comme hiver, dont le seul défaut est son prix élevé.

Mais au Club des 10 et au Club David Shiff, le luxe n'est pas cher : les vestes, pantalons et costumes en Super 100, griffés, sont à des prix très sages.

De plus, pour fêter l'arrivée du soleil, David Shiff offre une promotion très spéciale à ses clients : deux costumes griffés en Super 100 pour 4 995 francs. Soit pratiquement deux costumes pour le prix d'un seul ailleurs ! Avec, en prime, un petit cadeau bien pratique.

Au Club des 10, il laisse deux costumes de marque pour 2 500 F. Et une autre formule qui a fait ses preuves : 1 pantalon gratuit d'un grand tailleur italien pour tout achat d'une veste.

David Shiff, 4, rue Marbeuf, Paris-8e (1er étage).
Club des 10, 58, Fg-Saint-Honoré, Paris-8e (1er étage)
Ouverts tous les jours, dimanche inclus.

PARIS :

Second marché (sélection)

Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	IM2	146	148
[illegible]	[illegible]	Int. Metal Service	317	330
[illegible]	[illegible]	La Commande Électro	355	365 20
[illegible]	[illegible]	La gestion du sens	371 50	276
[illegible]	[illegible]	Loca Investissement	250	258
[illegible]	[illegible]	Locamic		177
[illegible]	[illegible]	Martin Immobilier		
[illegible]	[illegible]	Métallurg. Minière	145	146
[illegible]	[illegible]	Mécanique Industr.	394 50	394 50
[illegible]	[illegible]	Micronics	136	136 60
[illegible]	[illegible]	M.M.M.	576	576
[illegible]	[illegible]	Molex	231 10	232
[illegible]	[illegible]	Nord-Delmas	690	720
[illegible]	[illegible]	Olivetti-Logabax		206 60
[illegible]	[illegible]	Ore. Gest. Fin.	320	319
[illegible]	[illegible]	Prodimag (C. In. & Fin.)	99 50	99
[illegible]	[illegible]	Prévoyance Assurance	507	500
[illegible]	[illegible]	Publicis, Filipacchi		442
[illegible]	[illegible]	Razel	955	950
[illegible]	[illegible]	St-Gobain Emballage		1295
[illegible]	[illegible]	St-Honoré Matignon	174	175
[illegible]	[illegible]	S.C.G.P.M.		291
[illegible]	[illegible]	Segin	351	352
[illegible]	[illegible]	Serre-blanc	560	
[illegible]	[illegible]	S.E.P.	1430	1400
[illegible]	[illegible]	S.E.P.R.		1430
[illegible]	[illegible]	S.M.T. Goupil	281 50	280
[illegible]	[illegible]	Sodexho	850	880
[illegible]	[illegible]	Sopra	282 30	280 70
[illegible]	[illegible]	TF 1	244 40	247 50
[illegible]	[illegible]	Unilog	155	158
[illegible]	[illegible]	Usinor Financ. de Fr.	400	398
[illegible]	[illegible]	Valeurs de France	337	339 50

LA BOURSE SUR MINITEL

36-15 TAPEZ LEMONDE

Marché des options négociables le 4 juillet 1988

Nombre de contrats : 2 710.

PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Septembre dernier	OPTIONS D'ACHAT Décembre dernier	OPTIONS DE VENTE Septembre dernier	OPTIONS DE VENTE Décembre dernier
[illegible]	34,50	–	–	–
[illegible]	70	71	2	–
[illegible]	30	31,50	14,50	–
[illegible]	112	–	4	–
[illegible]	28,50	31,50	18	–
[illegible]	130	–	100	–
[illegible]	7,50	14	60	–
[illegible]	98	157	90	–
[illegible]	48	55	12	–
[illegible]	36	30	13	–

MATIF

Notionnel 10 %. — Cotation en pourcentage du 4 juillet 1988

Nombre de contrats : 23 345

COURS	ÉCHÉANCES Sept. 88	Déc. 88	Mars 89
Dernier	104,46	103,90	102,25
Précédent	104,30	103,15	102,10

Options sur notionnel

OPTIONS D'ACHAT Sept. 88	Déc. 88	OPTIONS DE VENTE Sept. 88	Déc. 88
2,06	0,22	2,30	1,14

INDICES

BOURSES

PARIS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1987)

Valeurs françaises [illegible]

Valeurs étrangères [illegible]

Cie des agents de change (Base 100 : [illegible])

Indice général [illegible]

NEW YORK

Industrielles [illegible]

LONDRES

Industrielles [illegible]

Mines d'or [illegible]

Fonds d'État [illegible]

TOKYO

Nikkei Dow Jones [illegible]

Indice général [illegible]

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

[illegible]

TAUX DES EUROMONNAIES

[illegible]

Marchés financiers

BOURSE DU 5 JUILLET

Cours relevés à 15 h 00

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
3845	C.N.E. 3% ★	3815	3810	3830	+ 0 39
1075	B.N.P. T.P.	1070	1070	1075	+ 0 47
1026	C.C.F. T.P.	1060	1050	1050	– 0 94
1084	Créd. Lyon. T.P.	1081	1081	1081	....
1314	Renault T.P.	1368	1368	1368	– 0 07
1625	Rhone-Poul. T.P.	1689	1775	1765	+ 3 88
1277	St-Gobain T.P.	1276	1284	1284	+ 0 63
1261	Thomson T.P.	1245	1250	1250	+ 0 40
445	Accor	465	465 50	462	– 0 65
560	Air Liquide	580	585	589	+ 1 61
2100	Alcatel ★	2083	2080	2112	+ 1 39
1270	Als. Superm.	1330	1350	1350	+ 1 50
280	A.L.S.P.I.	320	318	317 50	– 0 78
310	Alsthom ★	320 20	320 20	325 50	+ 1 66
2160	Arjom. Prioux ★	2295	2268	2279	– 0 70
505	Aussedat-Rey ★	508	509	508	....
885	Axa. Entrepr. ★	895	897	901	+ 0 67
760	Av. Dassault ★	750	752	750	....
320	BAFIP ★	345	344	348	+ 0 87
290	Bail-Equipem. ★	308 90	308 90	310	+ 0 36
870	Bail Investiss.	880	880	875	– 0 57
286	B.N.P. C.I. ★	275	275	275 50	+ 0 18
436	Cie Bancaire ★	464	465	471 50	+ 1 62
380	Bazar H.-V.	413	410	410	– 0 73
440	Béghin-Say ★	484	483	475	– 1 86
820	Berger (Ma)	850	860	860	+ 1 18
680	Bic ★	886	897	898	....
1370	B.I.S.	1470	1486	1480	+ 0 68
2320	Bongrain S.A. ★	2448	2448	2445	– 0 16
885	Bouygues ★	924	910	920	– 0 43
75	B.P. France ★	76 60	76 10	74	– 3 27
4670	B.S.N. ★	4900	4800	4890	– 0 20
2120	Cap Gem. S. ★	2217	2210	2220	+ 0 14
396	Carnaud ★	435	443	437 50	+ 0 57
2430	Carrefour ★	2510	2505	2550	+ 1 59
153	Casino	151	154 80	154	+ 1 98
113	Casino A.D.P.	114 60	112 10	115	+ 0 44
960	C.C.M.C.	960	960	960	....
730	Cetelem	770	770	770	....
495	Cerus ★	476	470	472	– 0 84
1440	C.F.A.O. ★	1375	1386	1386	+ 0 80
280	C.G.E.	306 60	311	316	+ 3 07
1110	C.G.I.P. ★	1186	1186	1188	+ 0 17
1090	Chargeurs S.A. ★	1160	1162	1155	– 0 43
985	Ciments franç. ★	1028	1020	1027	– 0 10
445	Club Méditer. ★	482	487	486	+ 0 83
153	Codetel ★	156 10	153	155	– 0 06
300	Cofimeg	298 50	300	295	– 0 51
2100	Coles ★	558	569	565	+ 1 25
255	Compt. Entrepr.	265	283	285	....
680	Compt. Mod. ★	697	700	707	+ 1 43
880	Créd. Foncier ★	914	900	918	+ 0 44
415	Crédit F. Imm. ★	423 10	423	422 50	– 0 14
120	C.C.F.	120 50	120	120 10	– 0 33
517	Cr. Lyon. (CI) ★	511	505	514	+ 0 58
960	Crédit Nat. ★	960	960	967	– 0 31
530	CSEE (ex-Sign.) ★	530	526	535	+ 0 94
275	Crouzet ★	311	315	311 10	+ 0 03
2330	Damart S.A. ★	2358	2320	2365	+ 0 30
....	Darty	....	....	....	....
....	Darty (DP)	295	295	298	+ 1 02
1810	De Dietrich	1650	1650	1650	....
192	Dév. R.N.C. (Li)	193	191	191	– 1 04
450	D.M.C.	482	485	488	– 0 81
330	Drouot Assur. ★	366 50	365	370	+ 0 95
1710	Docks France ★	1760	1735	1780	+ 2 29
630	Dumez ★	689	695	709	+ 2 90
1210	Eaux (Gén.)	1298	1295	1302	+ 0 31
1340	Ecco ★	1453	1455	1450	– 0 21
830	Electrofinanc. ★	852	865	868	+ 1 88
465	El. S. Dassault	461	465	466	+ 1 08
325	Elf-Aquitaine	332	337	338	+ 1 81
282	— (certific.) ★	287	291	292	+ 1 74
691	Epeda-B-Faure ★	711	713	715	+ 0 56
2500	Essilor	2706	2700	2792	+ 3 18
1650	Essilor Inc. (DP)	1705	1728	1748	+ 2 52
320	Esso S.A.F. ★	322 90	321	320	– 0 90
1500	Eurafrance	1669	1651	1648	– 1 26
1100	Eurocom ★	1268	1285	1241	– 2 13
2340	Euromarché	2345	2340	2320	– 1 07
560	Europe n° 1 ★	565	560	562	– 0 53
33	Eurotunnel ★	33 40	33 30	33 60	+ 0 60
910	Exor ★	1035	1040	1039	+ 0 39
845	Facom	840	836	840	....
955	Fichet-bauche	970	950	950	– 2 06
192	Finextel ★	192 10	195	193	+ 0 47
122	Fives-Lille ★	128	128	131	+ 2 34
1170	Fromageries Bel	1230	1240	1240	+ 0 81
850	Gal. Lafayette ★	851	852	859	+ 0 94
300	Gascogne	307	305	305	– 0 65
1390	Gaz et Eaux	1620	1620	1640	+ 1 23
520	Géophysique ★	530	520	525	– 0 94
550	Gerland	555	560	554	– 0 18
520	GTM-Entrepose	613	617	614	+ 0 16
575	Guyenne-Gas. ★	668	670	680 c	+ 2 82
2250	Hachette ★	2560	2590	2525	– 1 33
620	Havas ★	685	686	686	....
525	Hénin (La)	529	525	535	+ 1 13
1070	Hutchinson ★	1120	1120	1140	+ 1 79
211	Imétal ★	225	225	224 90	– 0 48
315	Imm. Plaine-M.	320	339 40	316 40	– 1 13
1120	Ingénico ★	1088	1073	1087	– 0 82
2300	Inst. Mérieux	3425	3421	3560	+ 3 94
550	Interbail ★	505	505	518	+ 2 57
1080	Intertechnique	1170	1179	1150	– 1 71
865	J. Lefebvre	948	948	950	+ 0 21
1440	Lab. Bellon	1446	1430	1460	+ 0 97
1290	Lafarge-Coppée	1355	1364	1367	+ 0 89
1290	Labon ★	1290	1241	1251	– 3 02
2760	Legrand ★	2888	2894	2925	+ 1 25
2200	Legrand (DP) ★	2250	2288	2250	....
825	Leroy-Somer ★	796	780	780	– 2 01
1830	Lesieur	1816	1830	1830	+ 0 77
660	Locabail Immob.	866	863	870	+ 0 80
395	Locafrance ★	409	408 10	405	– 0 98
906	Locindus	835	850	850	+ 1 80
285	Luchaire	301 10	305	309 90	+ 2 92
2500	L.V.M.H. ★	2865	2876	2910	+ 1 57
1320	Lyon. Eaux ★	1418	1440	1420	+ 0 14
63	Main. Phénix	69 20	71 90	71 90	+ 3 90
240	Majorette (Ly)	240	235	235	– 2 08
340	Mar. Wendel ★	408	407	397	– 2 70
181	Marra ★	185	182 50	185 c	+ 3 09
2280	Merlin-Gerin ★	2841	2860	2835	– 0 23
215	Michelin	221	221	222	+ 0 45
1370	Midi (Cie)	1410	1415	1395	– 1 06
183	Midland Bk SA ★	178 10	180	182	+ 2 18
515	Min. Salmig. (Ma)	510	514	514	+ 0 78
83	M.M. Penarroya	68	68 80	68 80	– 0 29
78	Moulinex	105 10	111 90	111 20	+ 5 80
1040	Navig. Mixtes ★	1076	1073	1135	+ 5 68
110	Nord-Est ★	114	115 20	115 10	+ 0 96
410	Nordon (Ny)	380	390	380	....
440	Nouvelles Gal.	444	443	446	+ 0 45
765	Occid. (Gén.) ★	771	772	780	– 1 43
1180	Omn. F. Paris	1215	1210	1250	+ 2 88
350 60	Olida-Caby ★	344	335	344 50	+ 0 15
3250	Oréal (L')	3425	3430	3425	....
376	Paribas	383	384	385	+ 0 52
380	Paris-Réesc. ★	390 10	395	391	+ 0 23
1120	Pechelbronn ★	1160	1150	1131	– 2 50
320	Penhoet	345	350	352	+ 2 03
940	Pernod-Ricard ★	988	985	980	+ 0 20
1160	Peugeot S.A.	1295	1308	1308	+ 1
510	Poliet ★	530	530	533	+ 0 57
....	P.M. Labinal ★	700	700	709	+ 1 29
2800	Presses Cité ★	2895	2840	2895	....
1140	Prétabail Sic.	1150	1140	1150	....
605	Primagaz	641	648	659	+ 2 81
500	Printemps ★	530	533	523	– 1 32
1650	Promodès	1693	1693	1700	+ 0 41
706	Radiotechn. ★	803	805	809	+ 0 75
68 10	Raff. D. Total ★	77	74 50	75	– 2 60
2330	Redoute (La) ★	2421	2480	2520	+ 4 09
355	Rober financière	375	376	376	+ 0 27
850	Roussel-Uclaf ★	1228	1220	1250	+ 1 79
850	R.-Uclaf-CI ★	822	788	840	+ 2 19
3380	R. Impériale (Ly)	4080	4083	4083	+ 0 07
172	Sade	175	174	174	– 0 57
1850	Sagem ★	1519	1517	1517	– 0 13
480	Saint-Gobain	514	517	515	+ 0 19
1010	St-Louis ★	1040	1045	1085	+ 4 33
1500	Salomon	1580	1585	1585	+ 0 32
610	Salvepar	885	888	888	+ 0 44
725	Sanofi ★	734	734	740	+ 0 82
730	S.A.T. ★	692	682	685	– 1 01
184	Saul.-Châtil. (M) ★	228	227	223	– 2 19
1200	Saupiquet (Na)	1280	....	....	....
320	Schneider ★	402	410	415 60	+ 3 36
55	S.C.O.A.	55 50	57 90	56 75	+ 2 25
562	S.C.R.E.G. ★	581	581	590	+ 1 55
775	Seb ★	878	878	875	– 0 34
410	Sefimeg ★	425 20	430	425	– 0 05
1740	S.F.I.M.	1643	1685	1655	+ 0 73
35	S.G.E.	39 25	38 80	39 76	+ 1 27
715	Silic	726	727	720	– 0 83
505	Simco-U.P.H. ★	513	510	501	– 2 34
305	Simnor (Li)	309 50	309 50	309 50	....
800	Skis Rossignol	860	850	890	+ 3 49
870	Sligos ★	885	890	895	+ 1 13
330	Société Générale	360	364	365	+ 1 39
161	Sodecco	165	165	165	....
188	Sodero (Na)	168	....	....	....
2480	Sodexho ★	2655	2672	2689	+ 1 28
98	Sogenal (Ny)	104	104 40	104 40	+ 0 38
270	Sogerap	275	280	280 10	+ 1 85
2190	Somm.-Allib. ★	2180	2161	2180	....
880	Source Perrier ★	885	884	896	+ 1 24
735	Sovac ★	806	807	800	– 0 74
415	Spie-Batignol. ★	431	430	441 70	+ 2 48
610	Strafor ★	540	545	541	+ 0 18
255	Suez	280 60	285 50	289	+ 3 26
395	Synthelabo ★	400	400	404	+ 1
900	Talcs Luzenac ★	836	835	820	– 1 90
4910	Tél. Elect.	4000	3950	4200	+ 5
206	Thomson-C.S.F.	209 80	208	213	+ 1 53
350	Total (CFP) ★	340	337	338	– 0 59
74	— (certific.)	72 50	72 50	73 50	+ 1 38
1070	T.R.T. ★	1080	1089	1095	+ 1 39
370	U.F.B.-Locab. ★	390	393	390	....
825	U.I.C. ★	802	809	808	+ 0 87
500	U.I.F. ★	524	505	530	+ 1 15
820	U.I.S.	827	827	827	....
180	U.C.B. ★	186	184 10	186 50	+ 0 27
805	Unibail	828	828	828	....
500	Valéo ★	493	494 50	486	– 1 42
118 20	Vallourec ★	134	134	140	+ 4 48
320	Via Banque	331	330 20	335 80	+ 1 45
780	Elf-Gabon ★	821	823	830	+ 1 10
137 90	Amax Inc.	142 80	143 10	142 80	....
156 30	Amer. Express	168	167 70	167 70	– 0 18
157 30	Amer. Teleph.	160	163 80	163 80	+ 2 38
97 55	Anglo Amer. C.	97	97 30	98	+ 1 03
480	Amgold	458 50	466 50	466 50	+ 1 74
872	BASF (Akt)	870	875	875	+ 0 57
989	Bayer	988	989	988	....
102 80	Buffelsfont.	101 20	100 70	101 50	+ 0 30
182 50	Chase Manh.	182	184 90	184 90	+ 1 59
....	Echo Bay Mines	127 50	127 90	127 90	+ 0 31
68 80	De Beers	70 70	70 85	70 85	+ 0 21
1436	Deutsche Bank	1540	1558	1558	+ 1 17
815	Dresdner Bank	900	903	892	– 0 89
84	Driefontein Cvd	65 80	66 85	66 90	+ 1 67
519	Du Pont-Nem.	568	568	568	....
287	Eastman Kodak	273	278	278	+ 1 83
33 50	East Rand	34 10	34 90	34 90	+ 2 35
226 80	Electrolux	231 50	231	231 20	– 0 13
237 50	Ericsson	230 30	230 30	230 30	....
275	Exxon Corp.	275 10	270 90	270 90	– 1 53
306 20	Ford Motors	319	320	320	+ 0 31
54 70	Freegold	54 60	55	55	+ 0 73
87 80	Gencor	83 70	83	83	– 0 75
257	Gén. Electr.	270	270	270	....
740	Gén. Belgique	718	723	745	+ 3 76
485	Gen. Motors	485	485	485	....
118 50	Goldfields	110	111 50	111 50	+ 1 36
54 90	Gd Metropolitan	53 30	53 30	53 30	....
42	Harmony	41 90	41 75	41 95	+ 0 12
64 40	Hitachi	64 50	68	68	+ 5 43
905	Hoechst Akt.	905	923	923	+ 1 99
108 50	Imp. Chemical	115	113 90	113 90	– 0 96
698	IBM	785	782	783	– 0 25
306	ITT	317 20	315	316	– 0 38
215 60	Ito-Yokado	185	184	184 20	– 0 41
....	Mac Donald's	286	284	286	....
116	Matsushita	109	115 10	115 10	+ 5 60
327	Merck	349	342 20	342 c	– 2 01
368	Minnesota M.	404 50	....	....	....
270	Mobil Corp.	281	....	....	....
213	Morgan J.P.	243 50	....	....	....
35200	Nestlé	34980	34800	34800	– 0 23
....	Nixdorf	1636	1600	1620	– 0 98
180	Norsk Hydro	186 30	195	197	+ 0 87
125	Olid	126	128 80	129 80	+ 2 86
2046	Petrofina	2070	2040	2080	– 0 48
483 50	Philip Morris	522	519	519	– 0 57
89 20	Philips	98	102 10	102 80	+ 4 90
82 50	Placer Dome	84 20	84 50	84 50	+ 0 36
340	Quilmès	396	398	395	– 0 25
498	Randfontein	466	467 50	470	+ 0 86
881	Royal Dutch	670	671	672	+ 0 30
46 85	Rio Tinto Zinc	43	44 60	44 50	+ 3 48
....	Saat. & Saatchi	40	40	39 50	– 1 25
54 85	St Helena Co	54 40	55 80	55 70	+ 2 39
213 80	Schlumberger	210	205 80	208	– 0 95
111 30	Shell transp.	105 20	106 50	106 50	+ 1 24
1316	Siemens A.G.	1425	1430	1440	+ 1 05
236	Sony	234 20	235 70	235 70	+ 0 64
....	Telefonica	51 50	51 50	51	– 0 97
200	T.D.K.	195	196	196	+ 0 51
42 85	Toshiba Corp.	41 85	43 50	43 50	+ 3 94
320	Unilever	329	329	329	....
227 50	Unit. Techn.	234	234 50	235	+ 0 43
500	Vaal Reefs	482	501	501	+ 1 83
330 50	Volvo	327 90	327	327	– 0 27
205	West Deep	190	187 80	187 80	– 1 16
319 80	Xerox Corp.	335	333	333	– 0 60
....	Yamanouchi	178 80	176 50	176 50	– 1 29
1 75	Zambia Corp.	2 07	2 11	2 17	+ 4 83

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 8,80 % 77	127 50	7 061
9,80 % 78/93	103 30	9 839
10,80 % 79/94	108 64	9 030
13,25 % 80/90	108 75	1 198
13,80 % 81/99	103 22	5 523
16,20 % 82/90	111 83	7 746
16 % juin 82	114 46	1 184
14,60 % fév. 83	115 13	5 425
13,40 % déc. 83	120 45	7 248
12,20 % oct. 84	113 45	3 067
11 % fév. 85	113 90	4 067
10,26 % mars 86	107 07	3 261
ORT 12,75 % 83	1917 60	..
OAT 10 % 2000	106 90	1 096
OAT 9,80 % 1987	106 50	6 572
OAT 9,80 % 1996	105 33	4 231
Ch. France 3 %	....	
CNB Bques janv. 82	102 98	0 128
CNB Paribas	....	0 128
CNB Suez	102 93	0 128
CNI janv. 82	103 01	0 128
PTT 11,20% 85	111 10	6 169
CFF 10,30% 86	104 30	4 265
CNE 11,50% 85	108 25	0 936
CNT 9% 86	101	1 987
CRH 10,90% déc. 85	109 60	5 068
C.N.C.A. T.P.	1160	116
Drouot Ass. Obl. conv.	2380	237
Métrologie I. 8% 6/7	80	7 980

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (Sté. Fin.)	2050	2203
A.G.F. (St Cent.)	....	621
Applic. Hydraul.	....	650
Arbel	361	361
Astorg	216	217 60
Avenir Publicité	735	746
Bain C. Monaco	257 40	287 40 d
Banque Hypoth. Eur.	298	288
Béghin-Say (C.I.)	378	378
B.G.I.	821	802
Blanzy-Ouest	800	599
B.N.P. Intercontin.	220	215
Bénédictine	6000	6010
Bon-Marché	890	900
B.T.P.	....	112
Cafl	568	562
Cambodge	760	770
C.A.M.E.	126	125
Campenon Bern.	233	475 d
Carbone-Lorraine	555	558
Case-Poclain	25	26
C.E.G.Frig.	513	533
Centen. Blanzy	1475	1475
Cermex (Ny)	233	234
Cerabati	112	116 60 d
Chambourcy (M.)	978	979
Champex (Ny)	148	147
C.I.C. (Financ. de)	185	185
C.I. Maritime	698	710
Ciments (B)	1311	....
Clause	636	636
Cofradel (Ly)	1284	1300
Cogifi	336	338
Comiphos	330	342
Cie Industrielle	....	2700
Comp. Lyon-Alem.	309	488 50
Concorde (La)	770	788
C.M.P.	14 95	15 55
Créd. Gén. Ind.	548	566
Cr. Universel (Cie)	540	544
Créditel	134	133
Darblay S.A.	510	510
Degremont	160	151
Delalande S.A.	1420	1410
Delmas-Vieil. (Fin.)	1950	1950
Didot-Bottin	....	820
Eaux Bass. Vichy	1070	1030
Eaux Vittel	2575	2550
E.C.I.A.	989	1008
Economats Centre	312	324 60
Electro-Banque	288	288
Elf-Antargaz	710	....
E.L.M. Leblanc	680	710
Emell-Bretagne	258	256
Entrepôts Paris	457 60	476 d
Epargne (B)	2895	3031 d
Europ. Accumul.	52	54
Europe Soutre Indust.	137	137
Eternit	2050	2100
Finalens	207	196 c
FPP	450	450
Frac	710	730
Foncière (Cie)	405	453
Fonc. Lyonnaise	427 20	445
Foncina	....	405
Forinter	1082	1082
Fougerolle	....	330
France I.A.R.D.	307	300
France (La)	6600	6340
From. Paul Renard	....	836
GAN	....	787
Gaumont	430	450
Gévelot	753	783
Gr. Fin. Constr.	350	380
Gds Moul. Paris	....	388
Groupe Victoire	640	640
G. Transp. Ind.	464	470
Immindo S.A.	407	409
Immiavest	270	276
Immobail	354 90	354
Immobanque	650	653
Immob. Marseille	6550	6550
Immofice	412	412
Invest. (Sté Cent.)	810	810
Jaeger	155	160
Lafitte-Bail	402 50	402 50
Lambert Frères	....	281 40
Lille-Bonnières	910	874
Loca-Expansion	272	265
Locafinancière	....	324
Locatel	730	755
Louis Vuitton	3825	3805
Louvre (Sté)	1400	1456
Lucia	1185	1200
Lyonnaise Immob. (Cie)	318	318
Machines Bull	....	104 90
Magasins Uniprix	140	135
Magnant S.A.	127	127
Métallurg. Part.	330	325
Métal Déployé	450	408
Mors	80 10	91
Navig. (Nat. de)	....	95 90
OPB Paribas	236	245
Optorg	320	326
Oréal (L') C.I.	2195	2200
Origny-Desvroise	1020	1015
Palais Nouveauté	....	436 10
Paluel-Marmont	570	583 c
Parfinance	185	185
Paribas-CIP	378	380
Paris France	172 20	172 10
Paris-Orléans	....	228 90
Partenaires	....	301 60
Patern. Nég. Div.	1070	....
Pathé-Cinéma	683	730
Pechiney (cert. inv.)	270	270
Piles Wonder	1205	1230
Piper-Heidsieck	1431	1425
P.L.M.	....	130
Porcher	428	425
Promodès	1220	1220
Providence S.A.	....	....
Publicis	3000	3000
Radiol-Poul. (c. inv.)	398	402
Ricqlès-Zan	....	....
Rochefortaise S.A.	548	542
Rochette-Cenpa	54	56 20
Rosario (Fin.)	668	690
Roudière	180	185
Rougier et Fils	120	120
Sacer	528	517
SAFAA	296	308
Safic-Alcan	898	880
SAFT	1605	1699
Saga	250	250
St-Gobain C.I.	455	460
Salins du Midi	482	500
Sano-Fi	102	105
Satam	92	92
Savoisienne (M)	202	203
SCAC	623	530
Semelle Maubeuge	....	372 40
S.E.P. (M)	180	158
Sicli	....	285
Siconal	292	298
Sinvim	250 10	250
Siph (Plant. Hévéas)	363	360
Sté Générale-CP	298	298
Sofal financière	1835	....
Sofical	960	1000
Soffo	590	583
Soficomi	....	675
S.O.F.I.P. (M)	109	109
Sofragi	825	834
Souchon Autog.	560	570
Sovabail	570	570
Suez (Fin. del-CP)	185	182 40 d
Stemi	762	761
Taittinger	2800	2800
Testut-Aequitas	195	195
Tour Eiffel	375	370
Ufiner S.M.D.	508	505
U.A.P.	303	300
U.T.A.	1720	1720
Vicat	....	1660
Vinipix	....	1200
Virax	103 50	103
Waterman S.A.	651	660
Brass. du Maroc	134	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	700	....
Akzo	370	....
Alcan Alum	183 10	195
Algemeine Bank	120	126
American Brands	279	280
Am. Petrofina	410	436
Arbed	315	....
Asturienne Mines	130	....
Banco de Santander	341 50	....
Bco Pop Espanol	474	475
Banque Ottomane	2080	2140
B. Régl. Internat.	40200	....
Bq. Lambert	515	515
Canadian-Pacific	110	110 80
Chrysler corporation	147	....
CIR	25	23 50
Commerzbank	777	777
Dart. and Kraft	311	....
De Beers (port.)	84	....
Dow Chemical	550	550
Gén. Belgique	718	745
Gevaert	1080	....
Glaxo	101 60	103 40
Goodyear	384	381
Grace and Co	160	160
GTE corporation	234	214
Honeywell Inc.	421	....
I.C. Industries	200	194
Johannesburg	795	....
Kubota	32 60	....
Latonia	....	....
Midland Bank Plc	44	....
Mineral-Resourc.	84	....
Noranda	120 90	120
Olivetti	24 20	....
Pakhoed Holding	247	250
Pfizer Inc.	311	310 60
Procter Gamble	475	485
Ricoh Cy Ltd	56 05	56
Rolinco	264	263 60
Robeco	276 50	277 50
Rodamco	455	455
Salpam	9 50	9 50
Shell fr. (port.)	105	....
S.K.F. Aktiebolag	303	....
Steel Cy of Can.	109	....
Squibb	386	382
Tenneco	290	....
Thorn EMI	67	67
Toray indust. inc	40 80	....
Vieille Montagne	1131	1133
Wagons-Lits	850	840
West Rand	10 30	10

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Banque Hydro-Energie	245	....
Calciphos	180	180
Cochery	159 50	....
Cogeshor	141	139
C. Occid. Forestière	180	....
Coparex	342	....
Dubois Inv. (Certs.)	830	830
Gachot	80	80
Hoogovens	250	....
Metrosernice (bons)	7 75	....
Nicolas	1148	....
Révillon	350	....
Rorento N.V.	171	172
Serv. Equip. Véh.	56 30	....
S.P.R.	387	....
Sté Lecteurs du Monde	576	576
Ufinex	380	....
Union Brasseries	120	....

SICAV (sélection) 4/7

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	837 10	816 68
Actilion	208 85	203 26
Actions France	435 46	419 72
Actions sélectionnées	538 93	519 45
Aedificandi	573 58	552 95
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1038 68	1003 59
A.G.F. 5000	537 29	524 19
A.G.F. ECU	1063 91	1043 48
A.G.F. Interfonds	419 46	408 26
A.G.F. Invest	107 31	104 68
A.G.F. OBLIG.	1056 40	1050 24
A.G.F. Sécurité	10405 41	10405 41
Agfimo	568 82	554 75
Altefi	208 73	202 15
A.L.T.O.	180 81	174 27
Amé-Gan	5346 13	5108 70
America-Valor	862 70	848 54
Amplitude	531 08	516 39
Arbitrages court terme	5449 52	5444 08
Asecic	1160 13	1160 13
Azur Retur	290 38	280 83
Aurecic	1468 42	1425 65
Axa Europe	122 69	117 32
Axa Investissements	114 41	108 22
Bred Associations	2603 18	2595 39
Bred International	83 52	81 88
Capital Plus	1609 64	1609 64
Cardan-Place	27 31	26 13
CIP (voir AGF Actions)	....	....
Comptamonie	109 82	105 46
Convertimmo	350 83	337 43
Corail court terme	1281 41	1281 41
Corail Institut. trim.	1051 02	1030 92 c
Cadinar	485 39	471 25
Drouot-France	659 56	629 65
Drouot-Investiss.	982 14	937 80
Drouot-Sécurité	249 07	237 78
Drouot-Sélection	147 39	140 62
Ecutic	1164 80	1147 59
Ecureuil Mondiale	30174 51	30174 51
Ecureuil Prévoyance	345 27	335 21
Energie	230 37	219 92
Epacic	2734 55	2734 55
Eparcourt Sicav	4161 51	4161 13
Epargne Associations	24611 19	24574 33
Epargne-Capital	8083 66	8003 62
Epargne-Industr.	72 63	69 34 ◆
Epargne J	63402 49	63402 49
Epargne Long-Terme	171 98	167 38 ◆
Epargne Monde	1082 81	1063 37 ◆
Epargne Première	12780 12	12685 13 ◆
Epargne-Oblig.	192 56	187 41
Epargne-Ouest	1101 97	1072 48
Epargne-Unie	1181 40	1148 42
Epargne-Valeur	415 18	404 07
Eparoblig	1284 92	1282 36
Eurilion	1095 66	1094 80
Eurinvest Croissance	1157 06	1104 58
Eurinvest Rendement	1128 08	1076 93
Eurocic	5090 84	5085 36
Eurodyn	1030 66	1005 47
Euro-Gan	5051 08	4822 03
Euro-Muff	26 78	25 40
Finord Placement	59799 07	59799 07
Finord Valorisation	13636 02	13270 61
Foncicav (div. par 10)	10833 42	10833 42
Foncival	245 85	237 92
France-Gan	6235 30	5952 95
France-Garantie	273 19	272 64
France-Investiss.	395 43	388 91
France-Obligations	445 10	440 69
Francic	393 88	372 51
Francic Pierre	97 38	94 54
Francic Régions	980 21	951 37
Fructi-Associations	28 31	28 31
Fructi-Epargne	27 08	26 43
Fructicapi	31 84	31 37
Fructicourt	111879 96	111879 96
Fructidor	246 30	242 66
Fructimonde	744 03	725 88
Fructirance	25 83	25 20
Fructiver	4224 39	4213 86
Fructi ECU	562 99	554 67
Fructi-Première	11880 38	11704 82
Futuroblig	1132 59	1085 26
Gestilion	57847 78	57703 53
Gestion Sécuricourt	11248 44	11137 07
Gestion Associations	147 80	144 55
Gestion Mobilière	636 84	608 08
Horizon	1088 28	1038 12
Interoblig	12551 25	12068 51
Intersélect France	430 78	418 24
Invest. net	14889 32	14868 60
Invest. Obligataire	18330 89	18294 30
Japacic	181 23	175 95 ◆
Jeune Épargne	232 83	229 39 ◆
Laffitte-Amérique	244 05	232 98
Laffitte-Europe	246 71	235 52
Laffitte-Expansion	270 93	258 64
Laffitte-France	302	288 31
Laffitte-Immobilier	231 96	221 35
Laffitte-Japon	378 04	360 80
Laffitte-Oblig.	147 05	140 38
Laffitte-Rend.	205 43	196 11
Laffitte-Tokyo	354 97	338 87
Lecouda	5043 33	5035 78
Lion-Associations	11514 33	11514 33
Lion court terme	116324 21	116324 21 ◆
Lion-Institutionnels	23332 82	23274 43
Lionplus	740 47	733 14
Lion Trésor	2080 01	2039 61
Livret Bourse Investis.	432 88	420 27
Livret portefeuille	628 74	610 43
Méditerranée	160 85	153 56
Mininax	28363 93	28363 93
Mondiale Investissem.	414 08	395 30
Monecic	5489 71	5489 71
Monédor	54338 41	54338 41
Moné.J.	54869 85	54869 85
Morgan court terme	14128 80	14126 80
Mutuelle Unie Sél.	146 26	139 93
Natio.-Assoc.	6716 42	6703 01
Natio.-Epargne	13728 46	13590 57
Natio.-Court terme	212260	212260
Natio.-Inter.	1185 32	1153 60
Natio.-Obligations	547 74	533 08
Natio.-Patrimoine	1364 27	1327 76
Natio.-Placements	65296 05	65296 05
Natio.-Revenus	1065 39	1054 83
Natio.-Sécurité	11441 29	11441 29
Natio.-Valeurs	673 50	655 47
Nippon-Gan	5481 13	5232 58
Nord-Sud Développ.	1182 97	1180 61
Norinvest F	13151 48	12893 61
Obli Association	123 21	121 98 ◆
Oblicic Régions	1125 34	1108 71
Obligations Convert.	411 86	393 28
Oblig. toutes catég.	156 02	151 11 ◆
Oblilion	1096 21	1085 36
Optimavalor	197 15	192 34
Oraction	1232 80	1192 26
Orvalor	5856 29	5644 62
Paribas Croissance	578 56	555 36
Paribas Épargne	15807 18	15775 63
Paribas France	91 82	89 15
Paribas Oblimonde	1007 36	992 47 ◆
Paribas Opportunités	110 16	106 95
Paribas Patrimoine	514 68	493 70
Paribas Rentes	96 54	95 58
Parnasse-Valor	1084 80	1063 72
Patrimoine Retraite	1710 85	1677 40
Pervalor	577 46	560 84
Phénix Placements	248 16	245 93
Pierre Investiss.	664 27	634 15
Placement A	504 28	504 28
Placement court-terme	71554 72	71554 72
Placement J	54680 45	54680 45
Placement Premier	33580 53	33569 53
Plénitude	109 19	106 27
Première Obligations	10615 73	10594 54
Prévoyance Ecureuil	108 72	105 81
Prif Association	22243 89	22243 89
Quantz	115 31	112 47
Quatre-quarts Retraite	1 08	1 03
Rentacic	185 60	183 15
Revenus Trimestriels	5608 42	5550 91
Revenu Vert	1180 85	1179 67
St-Honoré Assoc.	14209 78	14139 08
St-Honoré Bio-aliment.	745 26	711 47
St-Honoré Pacifique	523 63	499 88
St-Honoré P.M.E.	458 63	437 83
St-Honoré Réel	11999 62	11951 71
St-Honoré Rendement	11593 61	11536 93
St-Honoré Services	494 37	475 36
St-Honoré Technol.	730 94	697 79
St-Honoré Valor	11694 37	11694 37
Sécuricic	11812 56	11800 96
Sécuri Trés.	10595 30	10595 30
Sélection Croissance	489 76	485 20
Sicarden (Cardan BP)	732 63	721 80
Sicav-Associations	1406 15	1404 04
S.F.I. fr. et étr.	616 84	588 87
Sicav 5000	341 23	332 10
S.I. Est	1303 84	1244 81
S.I.G.	786 27	760 27
Silvafrance	549 20	534 50
Silvam	403 28	392 49
Silvarente	206 83	204 58
Sivinter	416	404 87
S.N.I.	1142 34	1109 07
Sogepargne	368 32	355 01
Sogevar	1016 27	970 19
Soginter	1259 11	1240 20
Soleil Investissement	477 15	465 51
Stratégie Actions	1054 08	1013 62
Stratégie Rendement	1123 24	1087 88
Technocic	1149 09	1115 82
Techno-Gan	5859 10	5593 41
Tilion	5324 85	5272 13
U.A.P. Investiss.	402 31	387 77
Uni-Associations	113 18	113 18
Unifrance	452 85	446 12
Unifoncier	1158 90	1115 08
Uni-Garantie	1343 78	1317 41
Uni-Régions	2675 85	2579 13
Unirente	2270 07	2195 43
Univer	184 45	184 45
Univers-Actions	1057 74	1022 96
Univers-Obligations	1623 63	1570 24
Valorem	501 71	489 47
Valorg	1577 87	1576 29
Valrei	40424 15	40403 95
Vedam	23172 14	23148 97

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 5/7	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
États-Unis ($ 1)	6 145	6 139	5 900	6 400
ECU	6 985	6 985	....	....
Allemagne (100 DM)	336 900	336 880	327	347
Belgique (100 F)	16 087	16 080	15 450	16 450
Pays-Bas (100 fl.)	298 970	298 710	289	309
Danemark (100 krd)	88 760	88 740	86	93
Norvège (100 k)	91 930	92 180	89	96
Grande-Bretagne (£ 1)	10 388	10 431	10 050	10 800
Grèce (100 drachmes)	4 207	4 202	3 900	4 700
Italie (1 000 lires)	4 540	4 538	4 300	4 800
Suisse (100 fr.)	404 900	404 500	393	417
Suède (100 krs)	97 380	97 570	94	100
Autriche (100 sch)	47 870	47 840	46 450	49 450
Espagne (100 pes.)	5 055	5 080	4 850	5 350
Portugal (100 esc.)	4 115	4 117	3 800	4 650
Canada ($ can 1)	5 031	5 058	4 850	5 250
Japon (100 yens)	4 558	4 588	4 420	4 840

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 5/7
Or fin (kilo en barre)	88100	88250
Or fin (en lingot)	88450	88050
Pièce française (20 fr)	501	503
Pièce française (10 fr)	381	....
Pièce suisse (20 fr)	536	536
Pièce latine (20 fr)	497	497
Souverain	624	624
Pièce de 20 dollars	2960	2980
Pièce de 10 dollars	1600	1600
Pièce de 5 dollars	980	....
Pièce de 50 pesos	3225	3220
Pièce de 10 florins	515	521
Or Londres	437 15	....
Or Zurich	437 50	....
Or Hongkong	437 55	....
Argent Londres	....	....

PUBLICITÉ FINANCIÈRE

Renseignements : 45-55-91-82, poste 4330

c : coupon détaché — o : offert — * : droit détaché — d : demandé — ◆ : prix précédent — ★ : marché continu

Le Monde

ÉTRANGER

3 URSS : les résolutions adoptées à la conférence du parti.
4 Espagne : un militant basque de l'ETA est arrêté à Paris.
4-5 Après la destruction de l'Airbus d'Iran Air par l'US Navy.

POLITIQUE

7 La loi d'amnistie à la commission des lois.
8 Le débat sur la Nouvelle-Calédonie à l'Assemblée nationale.
9 Le communiqué officiel du conseil des ministres.

SOCIÉTÉ

10 « Action directe » en cour d'appel.
— Les inscriptions à l'université dans la région parisienne.
18 SPORTS : les Internationaux de tennis de Grande-Bretagne ; le Tour de France cycliste.

CULTURE

11 « Les années 50 » au Centre Georges-Pompidou.
— « Digressions », par Bernard Frank.
12 *Atlantic City*, de Louis Malle ; un entretien avec le réalisateur.
19 COMMUNICATION : le remplacement de la CNCL.

ÉCONOMIE

20 Le nouveaux axes du FMI.
— Le Japon et les nouveaux pays industrialisés.
21 La poste est excédentaire en 1987.
— Turbulences estivales à la CFDT.
22-23 Marchés financiers.

SERVICES

Abonnements 6
Annonces classées 19
Carnet 18
Campus 10
Météorologie 14
Mots croisés 14
Radio-télévision 14
Spectacles 13

TÉLÉMATIQUE

● *Admissions aux grandes écoles, ESTP.* .. ÉCOLES
● *L'info 24 h/24* .. FLASH
36-15 tapez LEMONDE
● *Tous les jeux du Monde* ..... JEU
● *Les congés du BAC* .. BAC
36-15 tapez LM

Pour calmer la surchauffe économique

La Grande-Bretagne relève ses taux d'intérêt pour la cinquième fois en un mois

Comme les milieux financiers internationaux l'attendaient généralement, la Banque d'Angleterre a relevé, le lundi 4 juillet, d'un demi-point son taux directeur, le portant de 9,50 % à 10 %. Ce relèvement, le cinquième depuis le début juin, ramène le taux directeur de la banque à son niveau d'avant le krach du 19 octobre 1987. Après le krach, il était revenu à 7,50 %, la Banque d'Angleterre et le gouvernement s'efforçant ainsi de ralentir les entrées de capitaux en Grande-Bretagne, attirés par la prospérité britannique et les taux élevés pratiqués à Londres.

Cette prospérité a son revers, à savoir une surchauffe généralisée de l'économie et une forte augmentation des salaires et du pouvoir d'achat, avec pour contrepartie une flambée de la consommation, dont l'effet a été désastreux pour les échanges extérieurs.

La semaine dernière, à l'annonce d'un déficit de 12 milliards de francs pour la balance des paiements du mois de mai, la Banque d'Angleterre avait déjà dû relever d'un demi-point son taux directeur, cela afin de soutenir la livre sterling, assez fortement attaquée. Elle poursuit dans cette voie, espérant à la fois réduire la surchauffe, éviter le retour de l'inflation et empêcher la livre de rechuter, ce qui renchérirait les importations et contribuerait à la hausse des prix domestiques. A cette occasion, de nombreux experts mettent en cause les réductions d'impôts accordées par le gouvernement en mars dernier, jugées dangereuses.

Ils s'inquiètent également du manque de main-d'oeuvre qualifiée, qui constitue un goulot d'étranglement pour l'industrie. Ils prédisent, enfin, qu'une nouvelle aggravation des déficits extérieurs pourrait conduire à une chute de la livre si les capitaux étrangers repartaient. Le relèvement de son taux directeur par la Banque d'Angleterre a légèrement raffermi les cours de la livre sterling, qui, à Francfort, sont passés de 3,0775 DM à 3,09 DM, après avoir atteint, au plus haut, 3,20 DM il y a deux mois.

L'événement du jour, sur les marchés des changes, a été le reflux du dollar sous l'effet de ventes bénéficiaires. A Tokyo, notamment, le billet vert, qui avait touché, lundi, 135,50 yens, au plus haut de l'année, est revenu à 134 yens, sans interventions apparentes de la Banque du Japon. Pourtant, les opérateurs estiment que le dollar est monté trop vite, trop tôt et trop fort.

Une décision de M. Robert Chapuis

Arrêt de la privatisation de l'Agence nationale pour le développement de l'éducation permanente

Engagé depuis plusieurs mois, le processus de privatisation de l'ADEP – Agence nationale pour le développement de l'éducation permanente – a été interrompu par M. Robert chapuis, secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement technique. En l'attente des conclusions d'une mission d'étude, confiée à l'inspection générale de l'administration, et qui devrait être remise à la mi-juillet, il a été décidé de « *suspendre* » la démarche entreprise. Des moyens financiers ont également été dégagés, en urgence, afin que l'ADEP puisse poursuivre ses activités dans les mois qui viennent.

Il y a plus de dix-huit mois, Mme Nicole Catala, alors secrétaire d'Etat chargée de la formation professionnelle, avait annoncé son projet de transformer l'ADEP, établissement public à caractère industriel et commercial, en société d'économie mixte. Progressivement, elle avait réduit les subventions versées à cet organisme chargé de mener des études ou d'entreprendre l'évaluation des dispositifs de formation, tant pour le compte de l'éducation nationale que pour la délégation à la formation professionnelle, les régions et même les entreprises. Son objectif était d'amener l'ADEP à une autonomie financière.

Mais la modification du statut, soumise au Conseil d'Etat, n'était pas encore intervenue, et l'avenir professionnel ou économique de l'ADEP se trouvait de plus en plus compromis par l'incertitude créée. Des licenciements étaient intervenus, les effectifs réduits d'un tiers en un an, et les perspectives devenaient de plus en plus aléatoires.

Prenant connaissance du dossier, M. Chapuis a donc dû arrêter plusieurs mesures de sauvegarde. Il affirme, dans un communiqué, que l'« *existence même* [...] *risquait d'être remise en cause du fait de cette carence politique grave* ». Grâce à ce répit, il devrait être possible de préciser les modalités d'exercice de la mission confiée à l'ADEP. « *Il apparaît indispensable en effet de disposer d'outils performants pour mener à bien la politique ambitieuse dont notre pays a besoin dans le domaine de la formation professionnelle et de l'éducation permanente* », fait remarquer M. Chapuis à ce propos.

A. Le.

Six skinheads condamnés à Rouen

L'idéologie banalisée de voyous ordinaires

Le tribunal correctionnel de Rouen a condamné, le 4 juillet, à des peines de prison ferme six des treize skin-heads qui comparaissaient pour des violences commises à Rouen durant la nuit du 27 au 28 mai. Pascal Duboczge, vingt et un ans, a été condamné à huit mois de prison ferme, Rabia Redouane, dix-neuf ans, à six mois ferme, Jean-Claude Nicolas, dix-neuf ans, à cinq mois ferme, Rudy Loga, vingt-trois ans, à cinq mois dont trois avec sursis, Stéphane Blin, vingt-cinq ans, à cinq mois dont trois avec sursis, et Patrick Minot, vingt-cinq ans, à deux mois ferme. En détention provisoire, ils sont retournés en prison lundi soir. Pour les sept autres, le sursis ou la détention provisoire ont couvert la totalité de la peine prononcée.

La Ligue des droits de l'homme et le MRAP n'ont pas été reçus dans leur constitution de partie civile, le délit raciste n'ayant pas été établi selon le tribunal. Cette décision a provoqué un vif mécontentement parmi les militants antiracistes présents à l'audience.

ROUEN
de notre correspondant

Les treize jeunes gens, pour la plupart originaires du nord de la France, étaient prévenus des chefs de coups et blessures volontaires et de port d'armes de sixième catégorie. Dans un fourgon loué, de passage à Rouen, lieu de rendez-vous entre Lille et Brest, où ils auraient dû assister à un concert rock, ils avaient délibérément agressé le 28 mai, vers 0 h 15, Jean-Luc Haize, un jeune appelé du contingent « coupable » de porter la coiffure *new wave*, un courant qui ne suscite que mépris chez les skin-heads. A la vue de Jean-Luc Haize, un skinhead avertit ses copains : « *Il ne faut pas laisser passer ça.* » Le malheureux garde encore sur le crâne les traces du délire de ses agresseurs.

Ceux-ci ont fourni un récit sans euphémisme de la seconde agression commise quelques minutes plus tard. L'un d'eux, un mineur surnommé « Boîte à lait », aperçut, vers 2 heures du matin, M. Hocine Haili, un Français d'origine maghrébine, devant son bar, à Sotteville-lès-Rouen, avec sur frère et un client, M. Gérard Gagnet, Martiniquais, CRS au repos. Les skin-heads s'arrêtèrent donc pour « *se coller avec les Arabes* », ce qui valut à M. Gagnet trente-deux points de suture. Une heure plus tard, une bagarre éclatait au sein du groupe, dont était victime « Boîte à lait ».

Les dépositions des jeunes gens après leur interpellation n'avaient laissé planer aucune équivoque. « *Nous voulons une France propre* », avaient-ils expliqué aux policiers de Rouen qui avaient souligné devant la presse que « *ces actes de violence reposaient sur une idéologie qui ne laissait aucun doute* ».

Pour l'avocat de la Ligue des droits de l'homme, M. Philippe Lescene, il s'agissait d'« *une « affaire exemplaire posant le problème du racisme affiché, collectif, dont l'objet consiste à passer à tabac des gens parce qu'ils sont différents, new wave ou nègres* ».

Reconnaître le préjudice de la Ligue des droits de l'homme dans cette affaire, c'était aussi, pour Me Lescene, « *avoir un dialogue avec ces jeunes gens, pour se comprendre. On aimerait que la réflexion s'installe dans les esprits* ». Me Gilbert Collard, au nom du MRAP, a renchéri, se demandant « *si les violences commises ne baignent pas dans un racisme ambiant, imprégnant* ».

Les avocats des skinheads ont préféré minimiser les faits reprochés, et parler de « *jeunesse* » et d'ivresse, refusant la version de l'agression raciste pour rejeter la responsabilité de l'« *affaire* » sur la presse. Ou, comme Me Pierre Criqui, préférant renvoyer les accusateurs aux paroles des chansons de Renaud.

Les trois magistrats du tribunal correctionnel de Rouen ont eux, jugé que, pendant la nuit du 27 au 28 mai, trois personnes avaient été victimes de voyous ordinaires.

ETIENNE BANZET.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 5 juillet

Légère hausse

La journée de mardi débutait de manière identique à celle de la veille. L'indicateur instantané après avoir affiché une progression de 0,27 % à l'ouverture de la séance atteignait + 0,48 % à l'issue de la matinée. Toutefois, le titre LVMH, qui avait été une des vedettes lundi, rentrait dans le rang avec un gain de 1,92 %. Il était loin derrière les principales hausses comme Moulinex (+ 9,1 %), Midland Bank (+ 6,1 %), Immeubles de la Plaine Monceau (+ 5,5 %) et La Redoute (+ 5,3 %). En baisse, on notait La Compagnie Lebon (– 3,8 %), Esso (– 3,6 %) et UIF (– 3,6 %).

Le numéro du « Monde » daté 5 juillet 1988 a été tiré à 518 894 exemplaires

OUVERT EN AOUT
DE LA SIMPLE RETOUCHE AU PLUS BEAU VÊTEMENT
avec la garantie d'un grand maître tailleur
COSTUMES MESURE
à partir de 2 150 F
PANTALONS 690 F VESTONS 1 460 F
3 000 tissus
Luxueuses draperies anglaises
Fabrication traditionnelle
TAILLEURS, JUPES, MANTEAUX
PARDESSUS sur MESURE
UNIFORMES ET INSIGNES MILITAIRES
LEGRAND Tailleur
27, rue du 4-Septembre, Paris - Opéra
Téléphone : 47-42-70-61.
Du lundi au samedi de 10 h à 18 h.

Messageries « roses » et vide juridique

Le test effectué par le parquet de Paris en engageant des poursuites judiciaires contre cinq directeurs de la publication de messageries « roses » sur la base du délit de « *publications d'annonces attirant l'attention sur des occasions de débauche* » s'est révélé négatif (*le Monde* du 1er juin).

Dans son jugement rendu le lundi 4 juillet, la dix-septième chambre correctionnelle de Paris, présidée par Mme Jacqueline Clavery, constate qu'il « *n'existe aucun texte qui permette présentement de sanctionner le directeur d'un service télématique* », avant d'ajouter : « *Il n'appartient pas aux juridictions pénales mais au législateur ou aux pouvoirs publics de pallier les insuffisances du système juridique mis en place.* »

Si les messages échangés par les utilisateurs des messageries « roses » sont protégés par le secret de la correspondance, le parquet soutenait que les pseudonymes trop évocateurs figurant dans la liste des « branchés » et les petites annonces dépassant largement le cadre du simple libertinage devaient tomber sous le coup de la loi. Dans cette intention, il avait cité directement, devant la dix-septième chambre correctionnelle, les directeurs de messageries intitulées Zig et Zag, Néron, P.111, PPX Projection et Ulla, pendant que la Fédération des familles de France, la Confédération nationale des associations familiales catholiques et les unions départementales des associations familiales du Val-de-Marne, des Yvelines et de Paris s'étaient constituées parties civiles.

Dans son jugement, le tribunal observe que les pseudonymes « *constituent bien des annonces, attirant l'attention sur des occasions de débauche, ce terme devant être compris au sens de dérèglement sexual* » et note qu'il « *comprend l'inquiétude des associations familiales, qui ne peuvent pas rester indifférentes à ce phénomène de société.* »

Cependant, les juges relèvent que l'infraction visée par le parquet n'est pas un délit de presse et qu'en conséquence le directeur de la publication d'un service télématique ne peut être automatiquement tenu pour responsable des textes diffusés. En l'occurrence, le tribunal, après avoir longuement examiné les possibilités de contrôle personnel des directeurs, estime qu'elles sont inexistantes pour les pseudonymes et, concernant les petites annonces, qui peuvent être validées ou rejetées par un employé de la messagerie, déclare : « *Il est évident que la personne du dirigeant d'un service télématique ne se superpose pas à celle de l'opérateur de contrôle.* »

Leurs responsabilités auraient pu être engagées en tant que chefs d'entreprise, mais les magistrats déclarent : « *La responsabilité du fait d'autrui nécessite l'existence de dispositions législatives permettant de retenir le dirigeant de l'entreprise. Elles sont multiples en droit du travail et dans le secteur économique. Mais il n'existe aucun texte qui permette présentement de sanctionner le directeur d'un service télématique parce qu'on ne peut lui prêter un acte personnel positif dans une validation erronée d'une annonce.* »

M.P.

Sur ordre de la chancellerie

Fin de l'isolement pour les détenus « politiques »

Au cours d'une réunion tenue le lundi 4 juillet au ministère de la justice, les directeurs de prison de la région parisienne ont reçu l'ordre de mettre fin à l'isolement des détenus – prévenus et condamnés – pour faits de terrorisme. Formellement exclus de la loi d'amnistie – contrairement à 1981, – ces détenus réclament depuis des mois leur regroupement et la fin de l'isolement. Le point culminant de leur mouvement avait eu lieu au cours du procès des militants d'Action directe en février dernier.

Le ministère de la justice a ordonné la « *banalisation* » de leur détention. Cette décision est exécutoire depuis le mardi 5 juillet au matin. Les détenus concernés – notamment Basques, Corses, Guadeloupéens et membres d'Action directe – pourront être à deux dans une cellule.

La mesure, selon la chancellerie, s'appliquerait à une trentaine de détenus. En réalité, on chiffre, dans les milieux pénitentiaires, à deux cents les « politiques » isolés en quartier de détention normale (et non en quartier d'isolement) qui pourraient être concernés par cette mesure.

A la chancellerie, on explique cette décision – qui suscite déjà des remous parmi les personnels pénitentiaires – par un besoin d'apaisement, une « *mise à plat* » et le souci d'offrir « *une nouvelle donne* ». Ces mesures seront immanquablement rapportées en cas de troubles. Elles ont été prises alors que depuis plusieurs semaines – sans incident concret – l'agitation des « politiques » ne cessait d'inquiéter les responsables pénitentiaires, soucieux d'éviter, au cours de l'été, un risque de contagion.

Ag. L.

« Les dessous financiers de la formule 1 »

La Cour de cassation annule un arrêt favorable à M. Balestre

La deuxième chambre civile de la Cour de cassation a annulé, le 29 juin, l'arrêt de la 1re chambre de la cour d'appel de Paris, qui, le 27 octobre 1986, avait condamné M. Jean-Pierre Dubreuil, auteur du livre *Des bolides en or : les dessous financiers de la formule 1* et la société Lieu commun, éditrice de l'ouvrage, à verser solidairement 100 000 F de dommages et intérêts à M. Jean-Marie Balestre, président, notamment, de la Fédération internationale du sport automobile (FISA), pour diffamation.

La Cour suprême fait grief à l'arrêt attaqué d'avoir écarté du débat des éléments de preuve offerts par les défendeurs, les juges ne pouvant s'opposer « *à l'administration de la preuve de faits justificatifs de nature à combattre la présomption de mauvaise foi* ». En l'espèce, l'arrêt de cassation rappelle que M. Balestre estimait diffamatoire, « *certains passages, notamment des imputations relatives à ses activités pendant la seconde guerre mondiale* ». Mais, ajoute-t-il, en écartant des débats des pièces que M. Dubreuil et les éditions Lieu commun entendaient y verser afin de prouver leur bonne foi, au motif que ces documents seraient de nature à apporter la preuve de faits vieux de plus de dix ans, preuve inadmissible en raison de l'ancienneté de ces faits, la cour d'appel a privé l'auteur et l'éditeur d'un moyen de nature à établir leur bonne foi.

L'affaire a été renvoyée devant la cour d'appel de Douai.

LAISSEZ-VOUS PRENDRE AU JEU
TOUS LES JEUX DU MONDE
Yams - La banque - Le billard américain
La tour de Hanoï - La bataille navale
JEUX
36.15 LEMONDE

Les Etats-Unis organiseront la Coupe du monde de football en 1994

Les considérations économiques relatives à une compétition de cinq semaines qui réunira vingt-quatre équipes, ont sans doute fortement influencé la décision des vingt et un membres du comité exécutif de la Fédération internationale de football-association (FIFA) appelés à choisir, le lundi 4 juillet, entre les Etats-Unis, le Maroc et le Brésil. En fait, seul le Maroc pouvait espérer barrer la route aux Américains, mais ces derniers, forts de l'expérience acquise à l'occasion des Jeux olympiques de Los Angeles dans les domaines des transports, des télécommunications de la presse et de la sécurité, l'ont emporté par dix voix contre sept au Maroc et deux au Brésil.

Pour la première fois depuis sa création, en 1930, la Coupe du monde de football sera donc organisée dans un pays autre qu'européen ou sud-américain. Les Américains espèrent trouver dans cette manifestation un tremplin pour le développement de ce sport, qui n'arrive pas à trouver une dimension nationale sur leur territoire, où il est fortement concurrencé par le football américain et le basket-ball, sans parler du base-ball. Pour la FIFA, cela pourrait lui permettre d'étendre enfin sa zone d'influence au Nouveau Continent.

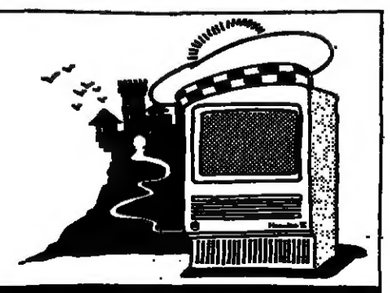

14 900 F HT
ÉCHANGE de votre Macintosh Plus pour un Macintosh SE
disque dur 20 Mo interne
INTERNATIONAL COMPUTER
La micro sans frontières
■ 26, rue du Renard Paris 4e ■ 42.72.26.26
■ 64, av. du Prado Marseille 6e ■ 91.37.25.03